

Notes et Etudes Documentaires

22 avril 1974

N° 4 081 - 4 082 - 4 083

LE MALI

La documentation française

LE MALI

SOMMAIRE

Généralités	5
Milieu physique	5
Milieu humain	11
INSTITUTIONS	21
Genèse	21
Origine de la République, le régime de 1960, le coup d'Etat de 1968	21
Politique extérieure	24
Relations diplomatiques, Coopération, Ententes	24
Politique intérieure	25
Parti, Assemblées, Exécutif, Administration, Justice	25
Evolution du droit	30
Personnes, Sociétés	30
VIE SOCIALE	32
Santé	32
Maladies, Service de Santé, Affaires sociales	32
Education	35
Réforme de 1962, son application, Résultats, Education de base, Recherche	35
Activités sociales	39
Jeunes, Sports, Arts, Culture, Religion	39
Urbanisme et habitat	42
Main-d'œuvre et emploi	43
ACTIVITES ECONOMIQUES	45
Agriculture	45
Modes traditionnels	45
Modernisation, recherche, encadrement, ennemis des cultures, mise en valeur (Office du Niger, aménagements)	46

Production : mil, riz, arachide, coton, opérations particulières	51
Elevage	62
Pêche	65
Forêt	65
Industrie	66
Types d'entreprises, énergie, minerais, produits alimentaires, textiles, mécanique, construction, divers, artisanat	67
Transports	74
Chemins de fer, navigation fluviale, routes, aviation, coordination, tourisme, Postes et télécommunications	75
Commerce	84
Organisation avant et depuis l'Indépendance	84
Sociétés nationales, coopératives, secteur privé, commerce spécialisé	86
Commerce extérieur : importations, exportations, courants commerciaux ..	89
Politique commerciale	93
FINANCES	94
Prix, monnaie, budget, comptes nationaux, investissements et aides	94
Programme triennal	105
PROBLEMES MALIENS	107
Bibliographie	110
Annexes	111

*Le texte de cette étude
a été arrêté au 1^{er} janvier 1973*

LE MALI

par

Gérard BRASSEUR

Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.

Généralités

Le Mali est un des 41 Etats indépendants de l'Afrique continentale, ayant accédé lui-même à la pleine souveraineté le 22 septembre 1960 (proclamation de la République du Mali). Cette dénomination a été adoptée en même temps pour remplacer celle de Soudan qu'il portait depuis 1892 (1). Elle avait été donnée en 1959 à la Fédération que le Soudan et le Sénégal formèrent momentanément, mais elle trouve son origine dans un lointain passé, celui de l'empire qui recouvrait au XIV^e siècle un pays sensiblement aussi vaste que celui d'aujourd'hui.

Le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. C'est un des quelques Etats africains qui n'ont pas de débouché direct sur l'Océan, le point le plus proche, à la frontière commune avec la Guinée et le Sénégal, étant à 400 km à vol d'oiseau de Conakry, et Bamako à 700 km. Mais Tombouctou ou Gao sont à 1 200 km du Golfe de Guinée. Sept Etats l'entourent, en partant de l'Ouest : le Sénégal, la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, la Haute-Volta, la Côte-d'Ivoire et la Guinée. Tous ces Etats partagent ensemble le caractère d'être francophones et ainsi le Mali n'a pas de frontière commune avec des pays d'expression officielle différente.

Le Mali couvre une superficie de 1 240 000 km² (2), soit 4,2 % de l'Afrique. Il en est un des dix plus vastes pays, équivalant sensiblement à ses voisins la Mauritanie et le Niger, deux fois moins étendu que l'Algérie, mais 4 à 7 fois plus que ses autres voisins.

Il s'étend en latitude du 10° au 25° parallèle, soit un peu au-dessus du Tropique, et en longitude de 12° W à 4° 15' E. Cependant sa forme est insolite. Si on l'inscrit dans un cercle et qu'on trace des droites figurant le parallèle 15° 30' et le méridien 5° 30' W, il n'en couvrirait que deux secteurs sur quatre (N.-E. et S.-O.), la forme d'ensemble étant celle de deux triangles grossièrement opposés par leurs sommets. Au Nord c'est le Sahara, au Sud la savane soudanienne, mais la note dominante est la présence du fleuve Niger.

(1) Sauf durée du rattachement au Sénégal de 1899 à 1902, puis de la colonie de Sénégambie et Niger. De 1904 à 1920, le Soudan, plus étendu qu'aujourd'hui à l'Est, s'appelle Haut-Sénégal et Niger.

(2) 1 204 000 avant 1962 (cf. p. 20). Cependant des hésitations subsistent sur les frontières. Ainsi celles qui sont portées sur les cartes publiées par l'Algérie ne concordent pas exactement avec celles du Mali.

Le milieu physique

La géologie (3)

La géologie atteste la formation très ancienne de la plus grande partie du pays. Par endroits affleure le socle cristallin, composé à la fois de granites et de roches métamorphiques, d'ailleurs souvent voisines ou associées. Le Précambrien inférieur est présent dans l'Adrar des Iforas avec le Suggarien, masse importante orientée Nord-Sud où se rencontrent micaschistes, quartzites et gneiss. Il est bordé à l'Est par une série du Précambrien moyen, le Pharusien, qui renferme des roches volcaniques surmontées par des schistes, des grès, des quartzites. Cette série qui se prolonge au Hoggar affleure aussi à l'Ouest autour d'Aguelhoc et au Timétrine. Contemporaine, une vaste masse granitique s'étend du Nord au Sud le long du Suggarien sur sa face occidentale, avec des nuances de composition et d'âge.

Au Sud du Mali, le Précambrien moyen a une grande extension avec le Birrimien métamorphique, semblable à celui du Ghana, de Côte-d'Ivoire ou de Haute-Guinée : bordure de la Falémé, bassin de Kankan-Siguiri qui remonte non loin de Bamako, celui de Yanfolila-Bougouni et celui de Boundiali pour l'Ouest de Sikasso. Entre ces bassins apparaissent sous forme de batholites des granites syntectoniques, voisins de ceux de Côte-d'Ivoire (granites Baoulé). La délimitation est souvent difficile, l'ensemble du Précambrien ayant été autrefois considéré comme granito-gneissique indifférencié avant des études poussées en Côte-d'Ivoire.

Dans la boucle du Niger, au Sud de la latitude de Gao, les formations précédemment rattachées au Précambrien sont aujourd'hui reportées à l'Infracambrien par référence aux séries sédimentaires. On distingue la série d'Ansongo faite surtout de quartzites mais avec en plus des schistes amphibolitiques, des couches manganésifères et quelques lentilles de granite, et la série de Labézenge qui comporte aussi des quartzites et schistes sériciteux.

Depuis le début de l'ère primaire, les manifestations éruptives ont pris fin, sauf en deux cas : sous forme d'in-

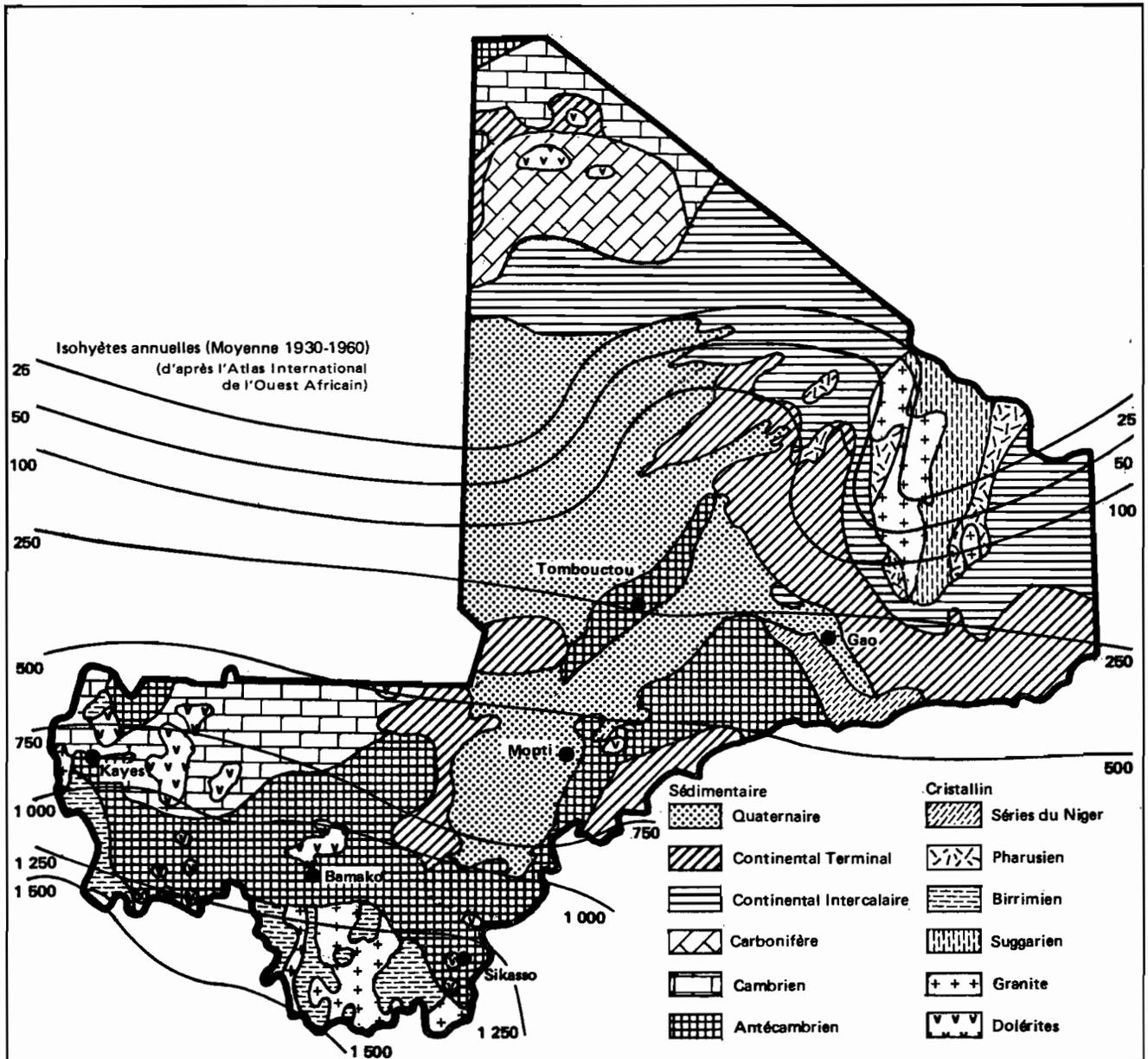
(3) Carte géologique de l'Afrique occidentale au 1/2 M^e et notice explicative par J. BARRERE et M. SLANSKY. Paris, B.R.G.M., 1965.

trusions basiques au Nord d'une ligne allant de Bamako à Bafoulabé — ce sont alors les sills de dolérites qui ont pénétré les couches sédimentaires — ou encore avec les granites dits de la série ultime, sans doute d'âge jurassique, que l'on rencontre dans l'Adrar des Iforas.

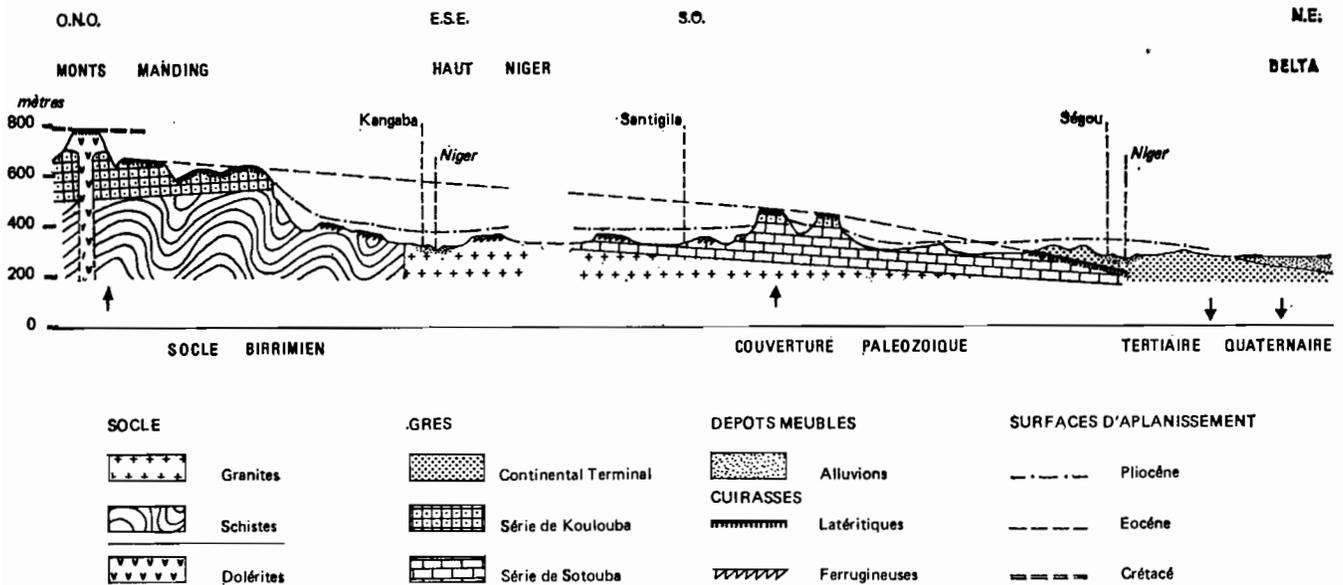
Les formations sédimentaires font leur apparition avec l'Infracambrien. De la falaise de Tambaoura au Hombori dans la Boucle du Niger, la plateforme est dissimulée sous une couverture qui, tant en épaisseur (plusieurs centaines, voire milliers de mètres) qu'en étendue (quelque 1 200 km),

représente une masse considérable qui n'est d'ailleurs que la partie méridionale du bassin de Taodeni. Il s'agit surtout de grès siliceux horizontaux — ou presque — entrecoupés parfois de schistes ou de dolomies. Plus ou moins grossiers et durs, ils témoignent d'une formation sous-marine peu profonde. L'Infracambrien est séparé du Cambrien par une tillite, conglomérat glaciaire, servant depuis 1960 de repère de datation. A celui-ci appartient la série de Kayes qui s'étend jusqu'au-delà de Nara, de même que le Nord de Taodeni, mais Taodeni lui-même est Carbonifère.

CROQUIS 1
CARTE GEOLOGIQUE ET PLUVIOMETRIQUE



CROQUIS 2
RELIEF DE LA PARTIE OCCIDENTALE DU MALI
 (COUPE SCHEMATIQUE ET INTERPRETATION GEOMORPHOLOGIQUE DE P. MICHEL)



Les flèches indiquent le sens et l'ampleur des mouvements épirogéniques

Les formations plus récentes sont beaucoup moins étendues : Crétacé inférieur de l'Adrar des Iforas, Continental intercalaire du Sud de Taodeni et de Nara, Crétacé du Détroit soudanais, c'est-à-dire du fossé d'effondrement qui s'est constitué là où devait s'inscrire la branche descendante du Niger. Il s'agit le plus souvent de grès, d'argiles ou de sables. Puis l'Eocène marin donne sur la bordure occidentale de l'Adrar des Iforas des marnes, des argiles, parfois des calcaires. Avec la fin du tertiaire, c'est le Continental terminal aux séries fluviolacustres argilo-sableuses dans la région de Ségou et le Gondo (Sud de Bandiagara) et aux grès argileux dans le Détroit soudanais. Enfin le quaternaire est présent dans le Nord du Mali avec des plateaux gréseux ou calcaires (Namada), dans la vallée du Niger avec des alluvions anciennes et actuelles et, au Nord du 15° parallèle, largement, sous forme de dunes de sable mises en place par le vent.

Le relief

Le relief s'inscrit entre les limites de 25 mètres, sortie du fleuve Sénégal et 1150 mètres à Hombori (4). C'est dire qu'il n'y a pas de hautes montagnes. L'explication tient à l'histoire géologique elle-même, relativement paisible au cours des âges. Depuis l'ère primaire, on n'enregistre aucun mouvement orogénique et les séries sédimentaires successives ont gardé leur horizontalité du début, à la faveur de leur rigidité propre ou de celle du socle

sous-jacent. Toutefois des cassures se sont produites et par endroits des mouvements verticaux, avec des exhaussements ou des affaissements, quoique encore ici d'assez faible portée, comparativement à d'autres pays africains. Il s'en suit une grande platitude, une excessive monotonie qui n'a cessé de retenir l'attention de tous les observateurs.

Au Nord du pays, le massif de l'Adrar des Iforas, extrémité du puissant Hoggar, culmine à moins de 900 mètres ; il présente une allure chaotique, due à la décomposition des granites en amas de blocs groupés en chaînons épars. Au Sud les roches éruptives donnent des reliefs en dôme, que ce soient les granites au Sud de Bougouni ou les dolérites de Bafoulabé ; ils ne représentent jamais que des accidents peu notables dans le paysage.

Les reliefs les plus caractéristiques proviennent des grès qui apparaissent généralement en surplomb par rapport aux terrains avoisinants. Quatre masses se dégagent : à l'Ouest le Plateau manding (altitude maxima : 794 m), au Sud le massif de Sikasso (820 m), au Sud-Est le Plateau dogon (777 m) et lui faisant suite immédiatement le massif de Hombori déjà cité. Quant aux secteurs avoisinants, ils se tiennent autour de 100/200 m (bassin du Sénégal) ou 300 m (bassin du Niger). On voit ainsi le contraste qui s'accuse et qui par endroits peut être très vif. Dans le Hombori, le Gandamia offre une muraille continue sur 60 km jaillissant du sol de 500 m et plus. Les contacts p'aine-plateau dogon, (falaise de Bandiagara) et, pour le plateau manding face Nord-Est (Monts manding) et Ouest (falaise de Tamboura) sont en général brutaux. Cependant les

(4) Cf. carte p. 56.

autres faces et les plateaux eux-mêmes n'ont pas été épargnés par l'érosion : ainsi le pendage naturel du Plateau manding a-t-il été suivi par les différents affluents du Sénégal qui l'ont largement entaillé et même évidé — et il est curieux de voir vers Bafoulabé les gigantesques buttes-témoins au toit plat qui ont subsisté, tout comme celles vers Hombori, mais elles-mêmes déjà en voie de démantèlement (telle la célèbre main de Fatma). On ne peut pourtant que s'étonner de la grande résistance qu'ont offert ces grès aux agents d'érosion particulièrement actifs à certaines époques et dont on relève encore la marque vers les 600 m dans le Sud-Ouest (surface d'aplanissement de l'Eocène). Il faut penser qu'elle est liée au cuirassement qui, affectant toutes les surfaces dans les conditions particulières du milieu géologique et climatique, entraîne en quelque sorte une fossilisation des reliefs.

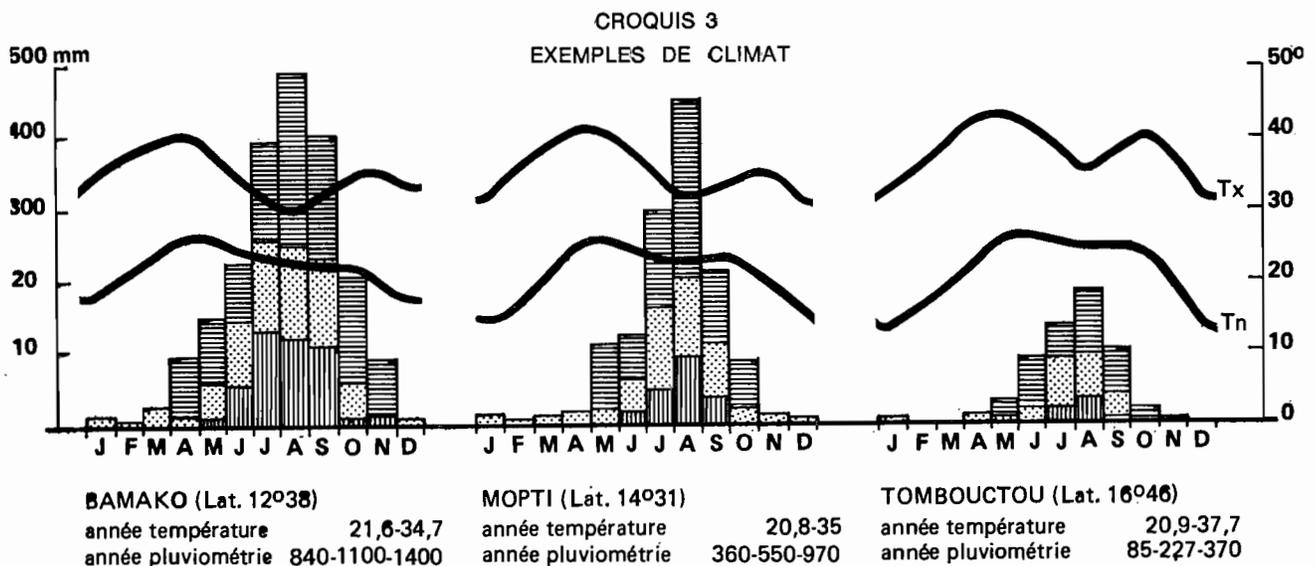
Les matériaux emportés par les eaux se sont largement répandus en nappes et ont formé dans les parties déprimées des glacis soumis eux aussi à l'influence contradictoire de l'accumulation et du creusement suivant l'évolution climatique et du cuirassement protecteur. Il s'en suit un paysage de pénéplaine où apparaissent des terrasses

ou leurs vestiges sous forme de petits reliefs tabulaires, l'ensemble donnant l'impression d'étagement, de gradins.

Enfin la partie aride du Mali, au Nord du 15° parallèle a été soumise au modelé éolien. Le recouvrement sableux prend l'allure d'un océan, donc parfaitement plat sauf des vagues et des creux, ces alignements dunaires étant plus ou moins élevés (parfois 20 mètres) et espacés, mais généralement orientés dans le sens du vent dominant (E.-N.-E.) et plus ou moins amollis vers le Sud sous l'action des pluies et de la végétation.

Le climat

Le climat du Mali (5) peut se définir comme entièrement tropical d'après la classification de Köppen basée sur la température : nulle part un mois de l'année ne voit sa moyenne descendre au-dessous de 18° et son amplitude diurne devenir inférieure à celle qui oppose le mois le plus chaud au mois le plus froid. Tout le pays est situé sous de basses latitudes où les apports d'énergie solaire restent en tout temps considérables, et une continentalité égale et un relief peu marqué n'apportent pas de nuances.



NB. les températures sont les moyennes minimales (Tn) et maximales (Tx) en °C (1951-1960)
la pluviométrie est représentée minima (hachures) moyenne (rayures) maxima (points) en mm (1931-1960)
d'après les aperçus de l'ASECNA

De la sorte le poste d'observation le plus septentrional, où les contrastes sont par conséquent les plus marqués, Tessalit (latitude 20° 12'), enregistre ses températures les plus basses en janvier avec 12° 8 (alors que les maxima atteignent 27° 3 et 27° 2 en décembre) et les plus élevées en juin avec 42° 6 (pour 28° 3 de minimum). Si l'amplitude diurne varie de 13° 5 (décembre) à 15° 9 (avril) soit en moyenne 14° 5, le contraste entre le mois le plus chaud (juin : 35° 5) et le plus froid (janvier 20°), soit 15°, est bien à peu près du même ordre.

Pour Sikasso (latitude 11° 19'), les extrêmes sont moins accusés. Le thermomètre ne monte pas au delà de 37° 7 en mars et ne descend pas en-dessous de 14° 8 en janvier, mais les maxima connaissent une chute en août (30° 7) plus forte que celle de décembre (33° 6) et les minima ne décroissent pas régulièrement après le mois le plus chaud (24° 2), octobre constituant en quelque sorte un deuxième plafond (22° 5). L'amplitude diurne décroît régulièrement

(5) Cf. carte p. 6.

de 20° 2 en janvier à 9° 1 en août (et vice versa), l'opposition entre le mois le plus chaud (avril avec 30° 9) et le plus froid (janvier 24° 3) ne jouant plus que sur 6° 6 avec toutefois un deuxième minimum (août 26° 1) et un deuxième maximum (octobre 28°). Mais si l'on compare les isothermes annuelles, Sikasso avec 27° 3 n'est plus loin de Tessalit avec 28° 6. Ces deux exemples ont été choisis à dessein parce qu'entre eux se tiennent toutes les différences de température, essentiellement en rapport avec leur position en latitude.

Les autres éléments du climat dépendent de façon plus large de la circulation atmosphérique à l'échelle planétaire. L'alternance des saisons est liée à peu près au déplacement apparent du soleil au cours de l'année. En hiver domine le régime des hautes pressions issues du Sahara qui engendrent des vents théoriquement du Nord-Est, les alizés. En été, la situation est inversée et c'est l'anticyclone de l'Atlantique Sud (Sainte Hélène) qui envoie un flux d'air maritime dévié au passage de l'Equateur dans le sens S.-E., la mousson. La rencontre de ces deux grandes masses détermine la convergence intertropicale (C.I.T.). Elle se déplace du Sud au Nord — et vice versa — à peu près comme le soleil, envahissant le Mali de mars à août et refluant pour un temps à peu près aussi long. Sous le régime des vents du Nord, l'air est sec. Il devient même parfois extrêmement brûlant quand, en mars ou avril, il prend une direction Est-Nord-Est, on l'appelle alors harmattan. Sous vent du Sud, l'air se charge alors de l'humidité apportée par la zone guinéenne et l'Océan, mais comme nous l'avons vu la nébulosité abaisse en même temps la température. Au passage d'un régime à l'autre se développent des phénomènes électriques connus sous le nom de tornades.

La pluie est étroitement liée à ce mécanisme : elle suit de peu la montée de la C.I.T. et s'arrête avec son retrait. L'intervalle entre ses deux passages annuels est d'autant plus long que l'équateur est proche, si bien que la saison des pluies dure six mois à Sikasso pour seulement trois à Tombouctou (17° parallèle) et deux à Tessalit, le nombre de jours passant lui aussi de 90 à 22. Il en va encore de même pour la tranche d'eau annuelle avec à une extrémité 1 360 mm et à l'autre 165 mm et 117 mm. Cette décroissance en latitude de la pluie se lit sur la carte des isohyètes qui suivent très sensiblement les parallèles quoique s'infléchissant légèrement au Sud dans le sens N.O.-S.E. et au Nord dans le sens inverse, l'effet des reliefs intervenant probablement.

La pluviométrie n'est pas évidemment la même d'année en année, d'un lieu à un autre où des averses exceptionnelles peuvent la modifier, mais aussi sur de vastes étendues selon les mouvements de la C.I.T. Ainsi pour Bamako où la moyenne est de 1 160 mm dans une période de dix ans, on la verra diminuer une année jusqu'à 830 mm pour dépasser une autre 1 400, mais le contraste est plus fort encore à mesure que l'on s'élève en latitude ; à Tessalit, au lieu de 117 mm, on aura une fois 40 mm et une autre 186. La durée de la saison (et le nombre de jours de pluie) reste en général de même importance, mais elle pourra suivant les cas commencer ou finir plus tôt ou plus tard et connaître des temps d'arrêt. On voit toutes les implications qui peuvent en résulter dans un pays qui est

dans l'ensemble aride, où l'évaporation est forte, en saison sèche bien sûr, mais même pendant les pluies si celles-ci viennent à marquer le pas.

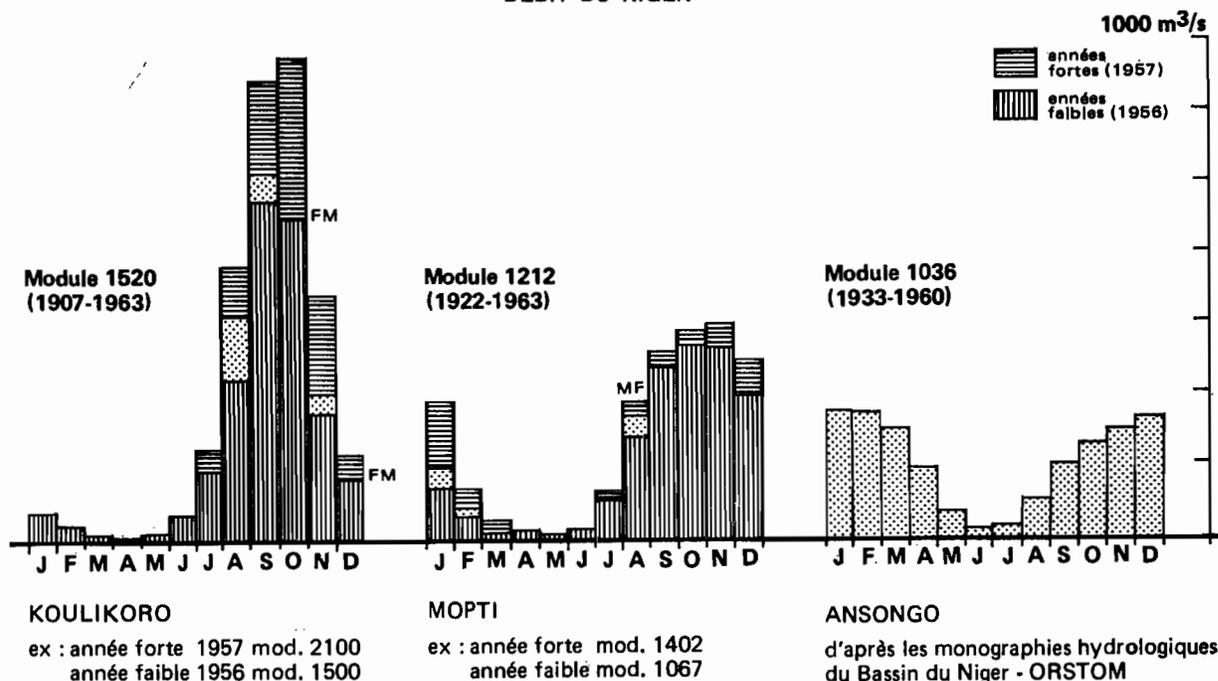
L'hydrographie

L'hydrographie est la résultante de la pluie et du relief, mais elle déborde du cadre des frontières, puisqu'elle ne prend de signification qu'au travers des bassins. Sans doute l'eau météorique constitue-t-elle l'essentiel de leur alimentation, mais la plus grande part provient de Guinée où elle se concentre sur les montagnes du Fouta Diallo et quand elle parvient au Mali, c'est déjà sous la forme de belles rivières qui alimentent les deux bassins principaux, Sénégal et Niger, intéressant d'ailleurs chacun plusieurs pays.

Le Sénégal provient de la réunion de trois rivières : le Baoulé qui se jette dans le Bakoy, le Bakoy dans le Bafing à Bafoulabé ; enfin ce dernier reçoit à la frontière du Sénégal la Falémé. Ces rivières ont dû se frayer passage au travers du Plateau manding et offrent chacune d'abord une direction Sud-Nord avant d'être déviée à l'arrivée au Kaarta vers l'Ouest et l'Océan. Les affluents de rive droite, Kolimbiné, et Karakoro n'ont qu'une faible importance. La traversée des grès est parfois difficile et marquée de seuils rocheux et de chutes comme celles de Gouina et de rapides avec creusement de marmites comme au Félou en amont de Kayes. Mais dès cette ville l'altitude n'est plus que de 25 m et une large plaine se dégage.

Le Niger intéresse une partie beaucoup plus considérable du Mali qu'il prend en écharpe au S.-O. et à l'Est de Bamako sur plus de 1 600 km. En amont de Bamako, il traverse les terrains anciens du bassin de Siguiri. Il longe le Plateau manding qui ne reçoit que de courts affluents. Sur la rive droite par contre, il est grossi du Fié, du Sankarani grossi lui-même du Wassoulou-Balé. Un peu en aval de Bamako, il franchit les grès par les rapides de Sotuba et de Kenié et parvient à Koulikoro dans une large plaine qu'il suit sans à-coup sur 300 km jusqu'à Diarafabé. A Markala se trouve l'ancien lit qu'il parcourait autrefois en direction du Nord, aujourd'hui delta mort, et que l'Office du Niger a entrepris de régénérer, mais à Diarafabé il se scinde en deux branches, dont celle du Nord s'appelle le Diaka, et il commence à se ramifier en de nombreux bras décrivant une sorte de delta (delta vif). A Mopti il reçoit son plus gros affluent le Bani, lui-même renforcé d'affluents, en remontant : le Banifing (de San), le Banifing (de Sikasso) et la Bagoé, la partie supérieure s'appelant Baoulé, l'ensemble venant du Sud et même de Côte-d'Ivoire. Les bras du Niger se réunissent une première fois au lac Débo (250 km²), mais pour se séparer à nouveau à la sortie en deux bras principaux, le Bara Issa et l'Issa ber, et se ramifier en nombreux défluent alimentant des lacs, ceux-ci s'allongeant souvent dans le sens d'orientation des dunes entre lesquelles ils s'insèrent (E.-O.) : Niangaye (350 km²), Aougoundou (90), Do (130), Gakoreï (45), Garou (100), Haribongo (60) sur la rive droite ; Horo (20), Fatl (35), Télé (70), Gouber (25), Kamango (40) et surtout Faguibine (630) sur la rive gauche. A la hauteur de Tombouctou toutes les eaux se réunissent et le fleuve s'écoule alors d'Ouest en Est en décrivant toute une série

CROQUIS 4
DEBIT DU NIGER



de méandres et en dégageant de petites îles, puis après avoir franchi le seuil (peu conséquent) de Taoussa, il marque un coude à Bourem et prend son chemin vers le Sud, rencontrant encore ici et là quelques seuils rocheux (Ansongo, Labézenga). Cet ample mouvement qui, de Mopti à Ansongo, a renversé le sens de sa marche donne naissance à la Boucle du Niger à l'intérieur de laquelle s'étend l'aride Gourma. Ainsi entré à l'altitude de 325 mètres, il ressort du Mali à un peu moins de 200 m, avec une pente moyenne de 0,08/1 000 ce qui permet d'avancer que le Niger est un fleuve sage.

Mais le Niger — comme le Sénégal — est un fleuve irrégulier. Son débit dépend des précipitations groupées sur une même époque de l'année, d'ailleurs assez longue (plus de six mois) pour le haut bassin en Guinée. Il y a donc une crue annuelle correspondant à la saison des pluies. Celle-ci, en raison du temps qu'elle met à se propager, ne se fait vraiment sentir à Bamako qu'à la mi-juillet, date de l'établissement des pluies, pour atteindre son maximum en septembre (à Koulikoro : 5 240 m³/s et 6 m de hauteur). L'énorme masse d'eau déborde en beaucoup d'endroits du lit mineur (large d'environ 800 m) pour se répandre dans les plaines avoisinantes et même transformer le delta central (de Ké Massina au lac Débo) en un immense marécage. Mais ici la crue est freinée et son maximum atteint seulement Diré en décembre (2 200 m³/s) et l'extrémité du Mali un mois plus tard (Ansongo 1 775 m³/s). De la même façon les minima observent un décalage d'une extrémité à l'autre du Mali (Koulikoro en avril avec 67 m³/s et Ansongo en juin avec 135 m³/s). Un filet d'eau serpente alors entre d'épais bancs de sable et les petits affluents sont à sec.

Ces données sont des moyennes et en réalité deux années de suite — comme pour les pluies — ne se présentent jamais de façon identique. En quantité d'abord : en année sèche, le maximum de la crue ne dépassera pas à Koulikoro 4 500 m³/s, tandis qu'en année humide, il sera du double ; dans le temps ensuite, il peut se manifester dès le 10 septembre comme tarder jusqu'au 11 novembre et s'étendre en durée de part et d'autre de chacune de ces dates, avec aussi des pulsations. Les résultats sont identiques pour le Sénégal : ainsi relève-t-on à Galougo (100 km en amont de Kayes) un maximum moyen de 2 600 m³/s en septembre, mais celui-ci pourra osciller entre 2 000 et 4 000 m³/s.

Au Nord du 14^e parallèle, tout écoulement tend à disparaître ; l'eau des pluies s'accumule dans les dépressions sous forme de mares souvent groupées en chapelets rappelant d'anciens réseaux hydrographiques. Une partie importante s'infiltré en constituant des nappes phréatiques et une autre s'évapore, effaçant toute trace d'eau superficielle dès janvier ou février.

Si l'eau superficielle (rivières, mares) est utilisée partout où elle existe, l'eau souterraine doit généralement être mise à contribution à certaines périodes de l'année. En beaucoup d'endroits les terrains sont imperméables. Cependant, ils sont recouverts d'une couche de sol et les roches les plus compactes sont le plus souvent fissurées, éclatées. Les parties déprimées jouent aussi le rôle de pièges à eau, si bien que les régions qui en sont totalement dépourvues sont rares, ainsi, envahis par les sables, l'erg du Ouagadou ou le Nord de Niafunké, mais même ici, à une certaine profondeur toutefois (au moins 50 m), se trouve une

nappe d'eau puissante au niveau du Continental terminal, tout comme dans la plaine du Séno, au Sud de la falaise de Bandiagara.

Les sols

Les sols du Mali n'ont pas encore été étudiés de façon systématique. Alors que ceux de l'Office du Niger avaient fait l'objet de reconnaissances pionnières approfondies, l'ensemble du pays est resté en marge des recherches qui ont touché vers les années 60 presque toute l'Afrique — et particulièrement l'Afrique francophone avec les équipes de l'O.R.S.T.O.M. Toutefois les grands enseignements recueillis en milieu semblable ont pu être extrapolés à partir d'autres facteurs, eux mieux connus (géologie, relief, climat, végétation...).

Au Nord, les *erg* de sable et les *rag* caillouteux à peu près stériles dominent. L'Adrar des Iforas, au milieu de la roche à nu, renferme des sols subdésertiques qui commencent au 19° parallèle et sont relayés du 18° au 15° par les sols bruns subarides où les dépôts éoliens l'emportent, avec peu de matière organique et une faible fertilité. Au Sud, la nature géologique entraîne soit des lithosols squelettiques soit des sols ferrugineux plus profonds et plus ou moins lessivés, d'une fertilité en relation avec leur évolution. Il faut signaler l'importance des cuirasses (appelées en peul : *bowal*, pl. *bowé*, et en bambara : *fouga*). Elles affleurent souvent la couverture gréseuse, au pied des glacis, dans les terrasses fluviales ; en fait on les retrouve toujours à quelque profondeur, mais la faiblesse générale des pentes et des grosses averse met généralement les sols meubles superficiels à l'abri du danger excessif d'érosion qui les dénuderait. Enfin plus au Sud encore apparaissent des ferrisols mieux structurés, plus riches en éléments échangeables et par conséquent plus fertiles.

Beaucoup de roches se sont décomposées en argiles, mais leur mélange avec les limons et les sables amène une infinité de combinaisons très sensibles à la topographie. Les parties déprimées renferment généralement des sols hydromorphes avec plus d'humus et, de façon variable, des terres noires ; ils présentent fréquemment le caractère de terres battantes.

En définitive, par delà l'effet de zonation due au climat, le mélange des formes est très complexe et oblige à des études de détail très poussées lorsque l'on recherche les applications.

La végétation

L'effet du climat, et tout particulièrement de la pluviométrie, influe de façon étroite sur la végétation. Aux nuances près qu'apportent la constitution géologique et le relief, celle-ci revêt une allure zonale et de l'Ouest à l'Est du pays, à latitude égale, on ne trouvera pas de différences sensibles tandis qu'on les perçoit rapidement dans le sens des méridiens. Du point de vue taille et densité, il y a décroissance continue du Sud vers le Nord comme pour la tranche d'eau annuelle ; du point de vue des espèces,

modification aussi, certaines ayant des limites septentrionales assez précises (comme le karité sur le 13° 30 parallèle). Parmi ces zones, on remarquera d'abord que la forêt n'a pas sa place, celle-ci se cantonnant étroitement à la zone guinéenne (1 500 — 1 800 mm de pluie, 8° parallèle). Toutefois, le long des rivières pérennes, les galeries forestières où pousse le palmier à huile remontent jusqu'au 11° parallèle.

La plus grande partie du Mali appartient à la savane. Il s'agit d'une formation particulière où les arbres se combinent — c'est ici toujours le cas — à la prairie de graminées. Ces arbres peuvent être de belle venue et existent d'ailleurs souvent à cheval sur la zone guinéenne. On citera comme exemple *Lengué* (*Atzella africana*), *Caillédra* (*Khaya senegalensis*), *Véne* (*Pterocarpus erinaceus*), *Santan* (*Daniellia Oliveri*). Mais bien souvent, surtout en milieu densément peuplé, l'homme a modifié le paysage, abattant à l'occasion de ses cultures certaines espèces pour ne laisser subsister que celles qui lui sont plus directement utiles par leurs fruits : baobab, néré, tamarinier, karité, balanzan (kad du Sénégal) — ce dernier pour son feuillage qui vient à contre saison. L'usure des sols entraîne aussi la croissance d'espèces plus rustiques. Par exemple au *Combretum glutinosum* au feuillage opulent se substituera le *Guiera senegalensis* très banal au Nord. Les graminées, plantes annuelles, appartiennent à de nombreuses espèces mais l'usure des sols tend à faire proliférer l'*Imperata cylindrica* qui étouffe toutes les autres et nuit en particulier à la reprise de la végétation arborée. Les feux de brousse qui parcourent tous les ans la savane en saison sèche ont d'ailleurs contribué à éliminer certaines espèces qui ne leur résistent pas.

Toute cette zone de savane qui s'étend d'Ouest en Est sur des milliers de kilomètres a reçu le nom de zone soudanienne. Dès que la pluie diminue, avec l'isohyète 500 mm sur le 15° parallèle environ, la végétation s'amenuise encore et les épineux deviennent dominants, toutes sortes d'acacias, mais aussi des euphorbes, des palmiers doum, parfois encore des rôniers et des baobab. Les touffes d'herbe sont moins hautes et plus espacées, et les graminées du genre *cram-cram* sont aussi chargées de piquants. Cette zone appelée sahélienne se dégrade vers le Nord aux abords du Sahara où plus rien ne pousse sauf un tapis herbacé fugace, au hasard des pluies.

La faune

Elle est commune à toute la savane africaine, mais elle a subi une dégradation profonde depuis l'introduction des armes à feu. Les herbivores étaient autrefois abondants : l'éléphant vers Niéro et Hombori, la girafe vers Nara, les antilopes un peu partout et, en zone sahélienne, les gazelles. Les carnivores les chassaient : lions, panthères. Enfin certains tronçons de rivières comportaient de nombreux hippopotames, lamantins et crocodiles. Oiseaux, singes et poissons continuent à se multiplier — et aussi les serpents venimeux. La faune entomologique a beaucoup mieux résisté quoiqu'il semble que les vols de sauterelles aient pu être maîtrisés. A peu près partout les mouches et les moustiques pullulent surtout en saison des pluies. Mais ils deviennent particulièrement dangereux dans les sec-

teurs les plus humides par exemple les galeries forestières où se multiplie la tsé-tsé (*Glossina palpalis*) vecteur de la maladie du sommeil, ou les cascades où vit la simule (*Simulium damnosum*) qui propage l'onchocercose.

Le milieu humain

Population

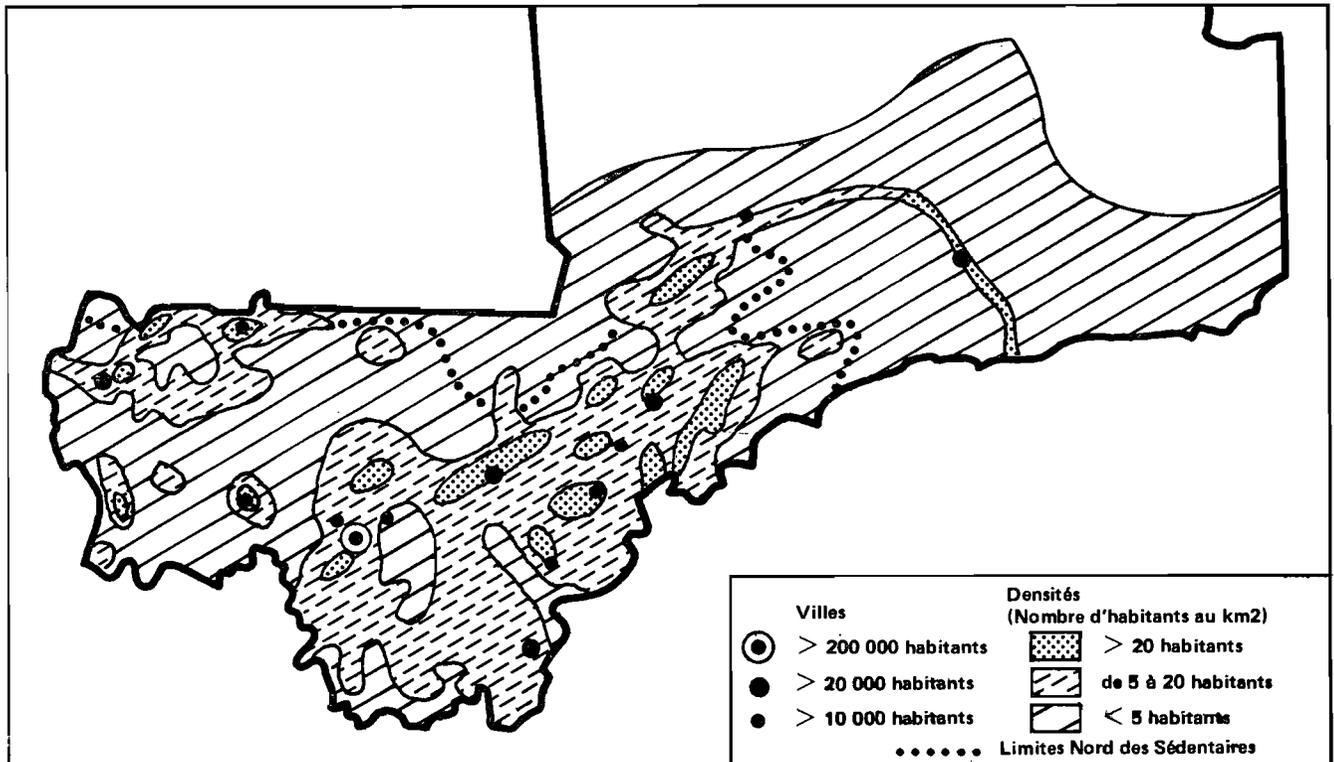
La population du Mali était estimée en 1961 à 3 730 000 habitants. Ce chiffre résulte d'une enquête par sondage à 3 % (6), mais la répartition de la population est connue avant tout par les recensements effectués périodiquement par l'Administration. C'est à partir d'eux seulement que s'établissent les cartes de densité (7).

Ramenée à la surface totale, la densité est de 3 h/km², mais il est bien évident que ce chiffre ne signifie rien si l'on n'enlève pas les territoires sahariens pratiquement vides. On obtient alors 10 h/km², ce qui donne déjà une idée plus juste du degré d'occupation de la campagne malienne. Toutefois bien des contrastes apparaissent. Certains secteurs sont peu peuplés (moins de 5 h/km²), même au-dessous du 15° parallèle, ainsi les secteurs sans eau des cercles de Nara ou de Niono, tout le haut bassin du Sénégal dont les cercles de Kéniéba et de Kita, les hautes vallées des affluents du Bani dans les cercles de Bougou-

ni, Dioïla, Kolondléba, Kadlolo, Sikasso. Il n'est pas douteux que les galeries forestières qui accompagnent souvent les cours d'eau ne constituent un milieu répulsif par leur parasitisme, et cela parfois sur des distances importantes. Bien que les guerres et la traite aient joué, il ne semble pas que ces facteurs expliquent de façon suffisante de nombreux vides. Par contre des secteurs très peuplés pourraient trouver leur origine dans les conditions particulières de sécurité qu'offraient leurs sites. Ce serait le cas des rebords des plateaux gréseux, comme la falaise de Bandiagara d'où les habitants serrés sur son sommet ou à sa base sont allés coloniser, une fois la paix venue, la plaine avoisinante ; la même remarque peut être faite pour la falaise de Tambaoura ou pour les rochers du Kaarta.

Mais des sites tout différents ont été mis aussi à profit. Il s'agit de la vallée du Niger qui rassemble à elle seule maints avantages : la salubrité, une eau permanente souvent poissonneuse, de riches plaines alluviales, une voie de communication sans égale ; dans la Boucle elle permet l'élevage par l'abondance de ses pâturages aquatiques. Aussi, très anciennement l'homme, s'y est-il installé et c'est là qu'ont fleuri la plupart des empires soudanais, aidant aussi à la concentration de la population. Dans tous ces cas on atteint, ou même dépasse, les 20 h/km², ce qui entraîne déjà, dans l'état actuel des techniques d'exploitation, certains problèmes. C'est paradoxalement le long des rives du Niger, lorsqu'il contourne le semi-désertique Gourma, que la population est la plus dense, dépassant souvent, mais de façon linéaire, les 50 h/km².

CROQUIS 5



(6) Enquête démographique au Mali 1960-1961, Paris, I.N.S.E.E., (1968), 349 p. mult.

(7) Cf. fig. ci-dessus.

TABLEAU 1
DONNEES DEMOGRAPHIQUES COMPAREES

		1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970
(A), Population totale	(M)	1,9	2,2	2,5	2,8	3,1	3,4	3,8	4,5
(B), Centres > 10 m	(n)	0	0	2	3	4	5	6	14
(C), Population de (B)	(m)	—	—	20	41	67	130	228	426
(D), C/A	%	—	—	1	1	2	4	6	9
(E), Population de Bamako	(m)	3	7	10	20	30	70	130	200
(F), E/C	%	—	—	50	49	45	54	57	47
(G), E/A	%	0,1	0,3	0,4	0,7	1	1,6	3,7	4,5

* D'après F. GENDREAU : Centres urbains, in Démographie comparée, Paris, D.G.R.S.T., 1967.

TABLEAU 2
POPULATION DU MALI EN 1970

	0 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 60 ans	+ 60 ans	Total
Hommes	497	395	381	1 147	85	2 505
Femmes	482	376	361	1 225	76	2 520
Total	979	771	742	2 372	161	5 025

* Evaluation du Service de la Statistique.

Ailleurs, dans la plus grande partie des régions de Bamako, de Ségou, de Sikasso, les densités oscillent entre 5 et 20 habitants. De petits noyaux se remarquent ici et là, généralement en liaison avec un village plus important, mais sans qu'on puisse aisément discerner s'il s'agit de causes physiques ou de causes humaines, bien que celles-ci paraissent le plus souvent déterminantes. Les différences d'aptitude des sols n'ont pas joué à plein et ce sont souvent les plus légers qui sont les plus recherchés par opposition aux plus lourds, plus fertiles mais plus difficiles à travailler. En définitive le peuplement reste inachevé et le paysage ne se trouve pas transformé. Mais cette situation vraie en milieu traditionnel risque d'évoluer rapidement avec l'explosion démographique et l'urbanisation.

L'enquête démographique a fait ressortir la structure de la population. Il y a un nombre pratiquement égal d'hommes et de femmes (99 — 100) (8), mais une incertitude plane, surtout si l'on considère la répartition des sexes suivant les groupes d'âge (voir tableau 2). La répartition de tranche à tranche est plus acceptable pour l'ensemble de la population avec 44 % pour les moins de 15 ans, 51 pour les 15 à 60 ans et 5 % au-dessus, ce qui est sensiblement conforme à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

Des indications sont fournies aussi sur l'état matrimonial. Les 2/3 des hommes sont mariés pour 95 % les femmes. Chez celles-ci 80 % le sont déjà à 20 ans tandis

que pour les hommes ce pourcentage ne sera atteint que 10 ans plus tard. Le veuvage affecte 3 % des hommes et 16 % des femmes, soit leur moitié au-dessus de 55-60 ans. Les hommes mariés à plus d'une femme représentent 28 %, soit un taux de polygamie de 1,35 (nombre de femmes par homme marié) ; ce taux varie avec l'âge pour être maximum entre 50 et 60 ans (1,56). La mobilité conjugale se traduit en moyenne par 1,27 mariage par femme, étant maxima à 45 ans. La famille compte en moyenne 11 personnes et comprend de la sorte 2 ménages (pour 50 % de l'ensemble de la population).

Pour les données de mouvement, on note une natalité s'élevant à 62 ‰ qu'il faudrait plus vraisemblablement ramener à 55 ‰ pour qu'elle soit conforme à la fécondité observée. Celle-ci de 5,35 enfants par femme de 45 ans (pour une fécondité actuelle cumulée de 7,44) devrait être portée à 6,5. Sur l'ensemble des femmes de plus de 50 ans, 6 % n'ont jamais eu d'enfants. Les Soudaniens semblent avoir une fécondité plus forte que les Sahéliens et des taux de stérilité inverses. Le niveau de fécondité est maximum entre 20 et 24 ans. Comme à l'habitude il décroît sensiblement avec la polygamie.

La mortalité est estimée à 30 ‰. Elle est minima entre 10 et 15 ans et se relève ensuite progressivement pour s'accélérer à partir de 55 ans. Mais c'est au plus jeune âge qu'elle est la plus forte bien que l'enquête n'ait enregistré que le chiffre peu vraisemblable de 120 ‰ pour la tranche 0 — 1 an. L'espérance de vie à la naissance serait de 35 ans (un an de moins et un de plus pour les

(8) A Bamako, en 1970, sur les naissances enregistrées, il y eut 5 761 garçons et 5 328 filles (108 pour 100).

hommes et pour les femmes), la durée moyenne de la vie ne dépassant pas 75 ans. De la comparaison du taux de natalité et de celui de mortalité peut être déduit le taux d'accroissement annuel qui serait de 25 ‰, amenant un doublement de la population en 28 ans. Le taux net de reproduction, dérivé des taux de fécondité et de survie, serait de 1,95.

Il est difficile de comparer les chiffres globaux de population à différentes périodes pour tenter de vérifier ces données. D'une part, les limites territoriales ont varié plusieurs fois et les migrations n'ont jamais été mesurées avec précision, d'autre part, plus on remonte dans le temps, plus les recensements deviennent imprécis et inexacts. On rappellera seulement que le Soudan de 1951 était considéré comme ayant 3 440 000 habitants. Comparés aux chiffres obtenus dix ans plus tard, l'accroissement aurait été pour cette période de 1,4 ‰, ce qui n'a pas paru conforme à la réalité et a incité à une révision des chiffres amenant à 4 100 000, soit en 1965 4 550 000 et en 1970, 5 025 000.

Il conviendrait d'ailleurs d'apporter des nuances à chacun des taux qui ont été reproduits ici en fonction des différents genres de vie pratiqués.

Les différents genres de vie

Les genres de vie sont conditionnés par le milieu physique. La plus grande partie de la population (90 ‰) se trouve en zone soudanienne où la quantité des pluies annuelles et leur durée permettent l'agriculture. L'homme s'enracine au sol, il est *sédentaire*. Peut-être autrefois se livrait-il exclusivement à des activités de cueillette. Celles-ci ont encore cours de façon exceptionnelle, les années de disette, mais même à longueur d'année pour certains produits spontanés comme les fruits du karité, du néré, du baobab, des palmiers et de bien d'autres arbres ; toutefois elles ne revêtent qu'un caractère tout à fait subsidiaire, de même que la chasse devenue trop peu rentable avec l'accroissement de la population, ou la pêche dans les marigots, très systématique mais également de maigre rapport en raison de la faible durée de leurs eaux, hormis la zone d'inondation du Niger. Enfin l'élevage apparaît tout à fait marginal ; il est souvent contrecarré par les épizooties communes à la zone soudanienne, surtout la trypanosomiase au Sud du pays, mais de toute façon il ne semble pas convenir aux habitudes, du moins pour le gros bétail qui est surtout envisagé comme un capital auquel on ne touche pas, ou qui circule seulement comme dot.

En zone sahélienne les conditions sont toutes différentes. La culture n'y est plus possible sauf milieux particuliers : fonds de mares, rares oasis. Par contre l'abondance des pâturages en saison des pluies y incite à l'élevage, mais il faut le reste du temps chercher l'eau ailleurs auprès d'une mare, d'un puits, d'un marigot. Ainsi l'homme est-il *nomade*, ou plutôt transhumant, car il effectue ses déplacements selon un rythme généralement bien défini, aux nuances près qu'imposeront des hivernages plus ou moins humides ou décalés dans le temps. La saison sèche amè-

ne les nomades à s'installer sur la zone soudanienne, à se rapprocher par conséquent des sédentaires d'où des interpénétrations dans les genres de vie. Rares sont ceux qui se suffisent du produit de leur troupeau — essentiellement du lait — sauf peut-être lors des pluies. Ils cultivent ou font cultiver pour eux à la frange des deux zones et de plus en plus échangent avec les agriculteurs (produits ou services).

L'un et l'autre de ces genres de vie entraînent les mêmes conséquences économiques. C'est l'autosubsistance : chaque famille produit ce qui lui est nécessaire et n'éprouve pas le besoin, au sein de la civilisation traditionnelle, de commercer. Il n'y a pas de division du travail, sauf pour les forgerons auxquels est réservé le monopole des métaux (ou de la poterie pour leurs femmes) au sein d'une caste particulière, héréditaire, à la fois crainte et méprisée. Toutes ces sociétés ont aussi été, à divers degrés et suivant diverses modalités, des sociétés esclavagistes et par ce biais une certaine répartition du travail s'effectuait.

Enfin il faut mentionner le genre de vie *citadin* où, contrairement à ce qui vient d'être dit, les hommes ne se réunissent plus pour l'exploitation exclusive des ressources naturelles, mais pour pratiquer l'artisanat ou le commerce, instruire, prier ou administrer. Cette situation n'a pas été fréquente dans l'histoire du Mali, à l'exception près de Dienné et de Tombouctou et des capitales des empires qui se sont développés de façon éphémère. Cependant on constate depuis le début du siècle, et plus particulièrement depuis ces dernières années, une véritable explosion urbaine qui suit celle enregistrée partout en Afrique et dans le monde et dont les conséquences s'avèrent incalculables à tous les points de vue (démographique, économique, politique...).

Les estimations de 1969 révélèrent l'existence de 28 centres de plus de 5 000 habitants, représentant un peu plus de 500 000 h., soit 10 ‰ de la population totale. Les six chefs-lieux de région sont les villes les plus importantes (plus de 20 000 h.). Bamako toutefois l'emporte avec 190 000 h. (9), soit 3,7 ‰ de l'ensemble du Mali et 37 ‰ de cette population urbaine. Sa croissance s'est faite sur 50 ans (1915-1965) à la cadence moyenne de 6,5 ‰, celle des capitales d'Afrique francophone, mais il faut distinguer deux phases : très lentement (4,7 ‰) jusqu'à l'indépendance où elle devait atteindre les 100 000 h., et de façon presque galopante depuis lors (11 ‰), rattrapant ainsi le retard par rapport aux autres capitales africaines.

L'habitat

Les genres de vie ont une répercussion directe sur l'habitat. Les nomades n'occupent aucun site de façon permanente et doivent plus ou moins se disperser pour assurer une meilleure utilisation des pâturages ou se partager les ressources en eau. Obligés à se déplacer fréquemment,

(9) Le recensement de 1965-66 (non publié) a compté 161 284 habitants (77 999 hommes et 83 285 femmes), plus 6 799 personnes de passage ; celui de 1960 avait donné 128 400 pour 76 200, en 1958.

leur habitation devra être démontable, légère et facile à transporter, aussi utilisent-ils la tente faite de quelques piquets de bois et d'un voile ; le mobilier se réduit à un lit, des nattes, quelques bagages et des selles. En période chaude certains nomades vivent pratiquement à l'air libre, se protégeant seulement par quelques nattes et des remparts d'épineux. A la limite du domaine des sédentaires, les sahéliens, beaucoup moins mobiles, ont adopté la hutte entièrement végétale. Celle-ci sera ronde ou plus ou moins rectangulaire (case tortue), faite d'arceaux entrecroisés recouverts de paille ou de diverses sortes de nattes, souvent les seuls matériaux emportés en cas de déplacement.

Chez les sédentaires l'habitat imprime véritablement une marque sur le paysage. En général les sites retenus sont les parties basses où l'eau se trouve facilement, à faible profondeur et toute l'année. Cela entraîne une concentration justifiée autrefois aussi par des raisons de défense (entretien de fortifications). Les familles ont tendance à se regrouper entre elles selon les liens du sang, sous l'autorité d'un même patriarche assisté d'un conseil d'anciens. Elles se divisent entre elles l'espace environnant pour installer leurs cultures. La forme de groupement est alors le village avec toutes les tailles possibles ; mais en pratique devenu trop grand, il doit pour beaucoup de raisons, dont les commodités d'accès aux champs, se scinder ou donner naissance à des hameaux de culture dans un rayon de 5 à 10 km ou plus. En fait la taille moyenne du village au Mali est d'environ 400 habitants.

Ces villages sont édifiés à peu près exclusivement avec la terre prise à leurs pieds. Mélangée avec de l'eau et quelquefois de la paille, elle sert sous le nom de banko à monter les murs des cases qui sont les cellules constitutives de la maison. Leur forme est, suivant les lieux, ronde ou quadrangulaire, celle-ci dominant dans la vallée moyenne du Niger. Dans le premier cas, le toit sera conique et en paille, dans l'autre en terrasse en banko. Ces cases de plus ou moins grandes dimensions reçoivent des destinations différentes : pièces de séjour d'un ménage, d'un homme ou d'une femme et des enfants en bas âge, magasin, cuisine ; un peu plus grandes, pièces de réception du chef de famille ; un peu plus petites, étables, serres, salle d'eau. Ces cases peuvent former de petits ensembles en s'accolant, ce qui est particulièrement aisé quand elles sont quadrangulaires. De toute façon elles s'assemblent autour d'une cour où, en raison du climat, la plus grande partie des activités domestiques s'exercent. La maison est la réunion de ces cases autour d'une ou plusieurs cours, abritant un ou plusieurs ménages d'une même famille et souvent délimitée par une clôture. Suivant les régions les greniers, petites cases surélevées où l'on conserve les récoltes, font partie de la maison ou sont édifiés au milieu des champs. Le village regroupe un ensemble de maisons souvent autour d'une place centrale comportant un grand arbre, des abris à l'ombre desquels les hommes se réunissent et un espace où l'on peut danser la nuit ; il existe aussi des édifices du culte. Les maisons peuvent être serrées, séparées seulement par les chemins, comme admettre entre elles des jardinets ou des parcs pour le bétail. Parfois le village est fragmenté en quartiers qui correspondent fréquemment à des différenciations sociales ou ethniques.

Les ethnies

Le Mali comprend un grand nombre d'ethnies, certaines en propre, d'autres en commun avec les Etats voisins. Il s'agit de groupes plus ou moins étendus qui se reconnaissent un passé commun, qui partagent des coutumes et qui généralement, mais pas nécessairement, parlent une même langue et observent une même religion. L'opposition apparemment la plus radicale se tiendrait entre Sahéliens et Soudanais. Les premiers en effet sont d'ascendance nord-africaine, par conséquent de race blanche, et de souche berbère plus ou moins arabisé. On distingue parmi eux les Maures, à cheval sur la Mauritanie et encore présents au Nord de Gao (Kounta) et les Touaregs, dans toute la boucle du Niger et de part et d'autre aussi de la frontière du Niger. Certains assuraient autrefois le commerce caravanier à travers le Sahara. Aujourd'hui ils semblent de plus en plus se rapprocher de la zone soudanienne. S'y imbriquent aussi largement les Peuls, ethnie d'origine complexe qui s'est répandue au cours des derniers siècles d'Ouest en Est depuis le Fouta sénégalais ou guinéen jusqu'au Cameroun et notamment dans le Delta central du Niger. Certains sont de teint clair évoquant une ascendance hamito-sémitique mais ils ont adopté la langue négro-africaine des Toucouleurs.

Ces trois peuples de pasteurs étaient en même temps guerriers et imposaient le plus souvent aux sédentaires de lourds tributs, prélevant sur eux non seulement de la nourriture mais des hommes qu'ils utilisaient pour leur service, les fixant dans certains villages de culture de leur création. C'est ainsi que se sont constitués des sous-groupes ethniques particuliers appelés suivant les cas Harratin, Bella, Rimaïbe, amalgame de toutes sortes d'ethnies, ne tardant pas non plus à se métisser avec les maîtres eux-mêmes qui tendent ainsi à se fondre de plus en plus dans la race noire.

Avec la pacification, les Peuls se sont répandus en groupes dans certaines provinces plus méridionales et, métissés avec les populations en place donnant ici les Khassonkés, ailleurs les Wassouloukés, encore ailleurs des Foula. Ils poursuivent de nos jours une dispersion individuelle dans la plupart des villages de sédentaires où ils louent leurs services de bouviers ou de bergers. Ils ont de plus en plus tendance à la sédentarisation, si quelques petits groupes voisins du Sénégal apparaissent encore comme des nomades au sens véritable du terme.

La zone soudanienne, à ces exceptions près, est le domaine exclusif de la race noire, avec un même fond commun de population qui s'appellerait soudanais. Toutefois des incertitudes apparaissent. Ainsi pour les Bozo : il s'agirait du groupe le plus anciennement installé dans la vallée du Niger. Autrefois chasseur comme en témoignent ses instruments, il a aujourd'hui le monopole de la pêche dans les défluent du Niger, ce qui lui vaut aussi une vie partiellement nomade suivant les saisons quoique l'agriculture gagne beaucoup en son sein. Les Songaï semblent également différents. Leur domaine est la vallée du Niger depuis le lac Débo jusque vers Niamey, et spécialement la Boucle. Ce sont des agriculteurs, mais les conditions même du milieu les obligent à entretenir un terroir amphibie, mouvant comme la crue, à tel point qu'ils y ont

adapté leur habitat, vivant dans les mêmes huttes que les nomades, déplacées au gré des saisons. Enfin les Dogon qui, à beaucoup d'égards, sont de culture soudanaise, présentent des points communs avec des Voltaïques de Haute-Volta ou du Ghana, notamment dans leur habitat si particulier aux maisons bien structurées et dans certaines de leurs techniques d'agriculture qui les apparenteraient à l'ensemble des montagnards paléonigritiques. Les Bobo du Mali sont aussi d'affinité voltaïque. Que peut-on dire des Sénoufo et Minianka dont une partie du domaine est en Haute Côte-d'Ivoire ? Leur agriculture, l'opulence de leurs greniers étonnent : mais cela peut s'expliquer en partie par les conditions particulières d'un milieu plus généreux. Plus que tous autres ils semblent avoir formé des communautés villageoises strictement repliées sur elles-mêmes, particularistes au possible, mais ils ont subi de ce fait beaucoup de dominations qui ont altéré leur originalité de groupe.

A ce type de société peut s'opposer celui qui a donné naissance aux empires, bien que cela ne signifie pas que des structures hiérarchisées aient été son fait à tout moment et partout à la fois. On y trouve les Soninké dont l'aire actuelle est contiguë à la frontière mauritanienne, mais les villages se rattachant à eux par l'origine subsistent nombreux au milieu des Bambaras, dans les cercles de Ségou, du Massina et jusqu'à Mopti, et là où le commerce, qu'ils ont très en honneur, leur a permis de s'implanter. Le moteur de la société soninké ne se trouve pas au niveau de l'ethnie mais du clan, ce qui vaut à l'intérieur une très effective solidarité, sinon de farouches oppositions. Au Sud des Soninké se tiennent les Malinkés, habitants du plateau gréseux qui se sont fortement enfoncés vers la Guinée et la forêt en remontant les vallées du Haut-Niger, après avoir connu autrefois une expansion considérable vers l'aval. Enfin au cœur du pays s'est développée l'ethnie bambara qui est spécifiquement malienne et dont l'explosion à partir de Ségou a recouvert partiellement beaucoup d'autres domaines comme on vient de le voir (Soninké, Malinké, Sénoufo) émettant des prolongements également vers l'Est et l'aval du Niger et vers l'Ouest et le Kaarta.

Tels sont les principaux groupes ethniques du Mali, les autres faisant plutôt figure de castes comme les Somono, pêcheurs des Bambara, les Dioula et les Diawambé, commerçants, ou d'accidents historiques comme les Toucouleur de Niéro ou de Bandiagara.

Langues

A chacun des grands groupes qui viennent d'être mentionnés correspond une langue particulière qui comporte souvent à l'intérieur d'elle-même des dialectes, ainsi pour le Songay, sans compter toutes les variétés de Sénoufo, de Dogon. Par contre le Malinké est très voisin du Bambara si bien que cette langue de l'ethnie déjà la plus nombreuse est comprise de Mopti jusqu'au Sénégal et par beaucoup de Soninké qui la parlent concurremment à la leur. En aval de Mopti commence le domaine du Songay. Quant au Peul, son foyer le plus important est la zone d'inondation du Niger et Bandiagara, mais en raison de

la dispersion de ses locuteurs, il est compris un peu partout. Enfin on signalera parmi les langues des nomades le Tamaheq des Touaregs.

Religions

Si la langue est un obstacle partiel à la bonne compréhension des Maliens entre eux, la religion serait plutôt un facteur d'unité. En effet traditionnellement toutes les populations partagent un animisme qui a les mêmes racines, si ce n'est les mêmes moyens d'expression. Même vision cosmique, même foi en un monde surnaturel, même éthique. Le mythe se présente partout sous des formes équivalentes ; il relie la société des vivants aux ancêtres, assurant un rôle prépondérant à ses membres les plus âgés, chargés d'opérer la jonction et de rendre le culte. Les actes de la vie quotidienne sont imprégnés de principes religieux et des cérémonies caractérisent les moments essentiels de la vie des individus (initiation) ou de celle du groupe (rites agraires), avec souvent la participation de sociétés comme celles des masques. Sur ce vieux fond est venu se greffer au cours des siècles l'Islam, qui a connu des périodes de progression, par voie pacifique ou guerrière, tout comme de régression. Souvent il n'a été adopté que pour ses pratiques extérieures sans transformer la vie sociale. Toutefois depuis le début du siècle, à la faveur de la colonisation ou par réaction contre elle, il a largement fait tâche d'huile et a solidement implanté ses sectes, tidjanya, qadria, hammalisme...

L'histoire

Elle occupe une place particulière au Mali en raison de l'importance des événements qui ont marqué son passé et du souvenir qui en est resté dans la conscience de ses habitants. Elle est pour eux une source de légitime fierté et pourrait être à la base de la formation toute récente de l'idée de nation, si elle ne recélait pas aussi en elle certains germes d'opposition que les années sauront vite résorber tant les traits de ressemblance l'emportent.

Cependant cette histoire, jusqu'à ce jour, n'avait été révélée, soit au travers de la tradition soit des textes, que par les africanistes européens et bien qu'en général animés de sympathie pour ses héros, ils n'en donnaient à peu près forcément qu'une interprétation personnelle. On rappellera avant tout le monumental « Haut-Sénégal Niger » de Delafosse, daté de 1911. Fragmentaire parce qu'il n'a fait intervenir qu'une partie bien minime de la tradition et incertain en raison de nombreuses hypothèses fragiles, il n'en constitue pas moins le premier inventaire sérieux des questions qui se posent. Quant aux textes anciens, pour la période couverte par les Arabes jusqu'aux Portugais, ils ont été colligés et critiqués avec beaucoup de sûreté par R. Mauny dans son « Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age » (1961).

Avec l'Indépendance, l'histoire va prendre un regain d'intérêt et perdre son optique à peu près exclusivement

française. Les étrangers qui ne fréquentaient le Soudan qu'épisodiquement avant 1960 (10) y sont attirés plus nombreux : ils viennent diriger certaines expéditions dont ils supportent la charge financière et suscitent en même temps des vocations maliennes. Mais celles-ci se sentent alors particulièrement à l'aise quand il s'agit de recueillir la tradition orale. De jeunes chercheurs venus des universités s'y consacrent de plus en plus nombreux avec l'outillage intellectuel voulu et une liberté toute nouvelle, voire une dialectique qui jusque là ne trouvait que difficilement à s'exprimer.

Nous allons essayer de retracer sommairement les grandes lignes de l'histoire du Mali telles qu'elles apparaissent le plus généralement aujourd'hui.

A l'époque préhistorique d'abord, l'installation ancienne de l'homme est signalée de longue date déjà, notamment près de Bamako. O. Davies (11) commentant les fouilles de G. Szumowski (1952-1955) estime que la culture sangoënnne s'est développée dans la savane à l'Acheuléen, c'est-à-dire au cours du dernier pluvial, mais il n'est pas certain que le Paléolithique final (moustérien-atérien) soit présent. Par contre le Néolithique se rencontre couramment, surtout au Nord du pays. C'est à Asselar que Th. Monod a trouvé en 1927 les restes humains les plus anciens d'Afrique de l'Ouest qui ont pu être récemment datés au C 14 comme remontant à 4 400 ans avant J. C. D'autres datations concernent des sites habités, permettant d'affirmer que l'agriculture était pratiquée entre 2800 et 1350 avant J. C. sous cette latitude de 21°, c'est-à-dire beaucoup plus au Nord qu'il n'est possible aujourd'hui (12).

Des témoignages archéologiques nombreux révèlent l'existence d'une civilisation, sur laquelle il est encore difficile de se prononcer, au haut Moyen Age : différents tumulus, les cercles de pierres dressées de Tondiraro... dans la boucle du Niger, hypogées de la région de Bougouni... L'attention est portée aussi sur les ethnies qui ont occupé autrefois les falaises de Bandiagara et dont les Dogon ont gardé le souvenir sous le nom de Tellem. Les anfractuosités pratiquement inaccessibles dans lesquelles ils vivaient ont été fouillées ces dernières années, ce qui a permis d'établir des datations s'échelonnant depuis au moins l'an mille, en même temps que la mise à jour de séries de crânes et d'objets courants (13). La montagne de Hombori elle-même, à la suite d'une ascension d'alpinistes en 1959, a révélé la présence ancienne de l'homme sur son sommet.

Le Mali n'entre dans l'histoire qu'avec les récits des voyageurs arabes qui l'ont atteint par le Nord et qui y trouvèrent aux diverses époques des Etats constitués faisant contraste avec les sociétés fermées qui peuplaient alors l'Afrique. Ainsi de précieux jalons chronologiques sont conservés et des notations sur divers personnages ou sur les mœurs du moment.

Le premier texte est celui d'El Bekri (1068) consacré au Ghana, c'est-à-dire au pays des Soninké entre vallée du Sénégal et boucle du Niger, limité sensiblement au Sud au 14° parallèle et au Nord au Dahar de Tichit. Il y est surtout question de la capitale qui semble correspondre à Koumbi Saleh (Sud de Timbedra) où d'imposantes ruines se remarquent, qui ont fait l'objet de fouilles en 1950, reprises encore tout récemment. Des fouilles menées systématiquement à Tegdaoust, à 300 km à l'Ouest, dans un contexte identique, ont permis de relever depuis 1960 les traces d'une occupation prolongée et de collecter un matériel abondant en cours d'étude. Ainsi toute la frange sahélienne vivait-elle en contact étroit avec l'Afrique du Nord par l'intermédiaire du commerce caravanier. Mais cette situation ne se prolongea pas vers l'Ouest au-delà du XIII^e siècle. Déjà les Almoravides, en même temps qu'ils conquéraient le Maroc, s'attaquaient à Ghana et le détruisaient en 1076, mais surtout la croissance de l'Empire du Mali entraîna l'effondrement de l'Etat soninké sous les coups portés par Soundiata Keita en 1240.

Cet empire s'est développé dans la vallée du Niger autour de Kangaba, la ville sainte des Mandé d'où est partie la diaspora qui a atteint aussi bien le pays dogon que le littoral atlantique et où sont aujourd'hui encore conservées très vivaces les traditions et une culture voilée de mystère. Soundiata est vraiment un personnage d'épopée dont on sait à vrai dire peu de choses, mais qui a laissé le souvenir d'un grand chef et d'un conquérant inlassable mort à la tâche en 1255. Ses successeurs plus ternes ont été oubliés devant la figure prestigieuse de Mansa Moussa qui régna de 1307 à 1332 et qui fût connu des Arabes également par son pèlerinage à La Mecque — montrant le rôle que jouait déjà l'Islam à cette époque.

Il porta les limites de l'empire à leur extension maxima, c'est-à-dire de l'Atlantique à l'Adrar des Iforas et des limites du désert à celle de la forêt. Les écrivains arabes Al Omari (1337) et Ibn Battuta (1352) ont parlé avec beaucoup d'admiration de ce pays et de ses souverains, mais leurs renseignements, de seconde main pour Al Omari, sont parfois d'interprétation difficile. C'est ainsi que l'emplacement de la capitale — ou des capitales — reste toujours conjectural. Niani sur Sankarani, avancé souvent comme un site probable, a été fouillé ces dernières années par une équipe d'archéologues guinéo-polonais (14). Il semble qu'à ce jour les résultats ne soient pas encore décisifs. Des fragments de poteries ont été exhumés sans signification majeure et les datations obtenues au C 14 renvoient à des périodes soit antérieures soit postérieures à celle que l'on attendrait. L'Empire du Mali n'a pas connu une apogée durable et les coups successifs reçus depuis la mort de Mansa Moussa ont amené son extinction progressive (attaque de Tombouctou par les Mossis en 1336, par les Touareg en 1435, et au siècle suivant action des Songay qui vont même jusqu'à piller la capitale en 1545).

La tradition fait l'objet actuellement d'études attentives. Celle que récitent les griots du Mandé fournit des textes poétiques d'un réel intérêt pour la science. Empreints de

(10) On rappellera cependant les importantes missions allemandes dirigées par L. FROBENIUS entre 1907 et 1912.

(11) DAVIES (O.) *Sites du paléolithique moyen à Bamako. Notes afr.*, 1961, 5-10.

(12) MAUNY (R.) et GAUSSEN (J. et M.) *Commentaires sur la datation au Carbone 14 de deux villages néolithiques du Sahara malien. Bull. I.F.A.N.*, B, 1968, 1317-21.

(13) WASSING (R.S.). *De Tweede Tellem expeditie naar Mali*, I ; II. *Afrika* (La Haye), 1965, 19, 219-223, 250-255.

(14) FILIPOWIAK (W.) *Contribution aux recherches sur la capitale du royaume du Mali à l'époque du Haut Moyen Age* (Afrique occidentale). *Archaeologia polona*, 1968, 10, 217-232, 13 fig.

merveilleux, de faits magiques, ils comportent des indications précieuses du point de vue sociologique (15) mais ils ont toujours une implication politique et l'on a peine à en extraire des éléments historiques sûrs, surtout en matière de chronologie ; même les généalogies, avec l'inter-vention d'ancêtres mythiques, ne se laissent pas établir aisément et le synchronisme des personnages est en général douteux. C'est notamment la conclusion de recherches aussi fouillées que celles relatives à la « légende de la dispersion des Kusa », épopée soninké (16). C'est la raison pour laquelle il est si peu commode par exemple de reconstituer le passé des Diawara, à l'Est de Nioro, qui formèrent un royaume entre le XV^e et le XVII^e siècles et dont les ruines de la capitale Diara sont toujours visibles.

Avec le XV^e siècle, l'empire Songay s'épanouit. Ses origines sont obscures aussi, mais une progression incassable se remarque dans la vallée du Niger de l'aval vers l'amont, depuis Koukya (VII^e siècle) vers Gao (X^e), puis Tombouctou et Dienné. Sous Sonni Ali (1464-1492) des conquêtes ont lieu en tous sens, mais l'organisation est le fait de l'Askia Mohammed qui s'empara du pouvoir en 1493 et le garda jusqu'en 1528. Il sut donner une cohésion solide aux provinces de l'empire tout en repoussant leurs frontières à l'Est comme à l'Ouest. Gao et Tombouctou, les grandes cités commerçantes de l'Afrique de l'Ouest du moment, connaissent leur plus grand développement et la vie intellectuelle y est florissante (17). Cependant la stabilité n'était pas définitivement assurée et surtout une rivalité avec le Maroc entraîna l'intervention de ce pays en 1591 et les Songay furent défaits à Tondibi (Nord de Gao). Les Marocains ne surent pas organiser durablement leur victoire et progressivement les Touareg grignotaient le pays pour s'en rendre tout à fait maîtres en 1737. L'histoire de cette période est relatée dans des chroniques locales, qui évoquent aussi l'empire du Mali, les *tarikh el Fettach* et *es-Sudan*, écrits respectivement au XVI^e et au XVII^e siècles. Des recherches ont encore été entreprises ces dernières années sous l'égide de l'UNESCO en vue de retrouver si possible de nouveaux textes.

Au XVIII^e siècle une nouvelle hégémonie fait son apparition avec le royaume bambara de Ségou. La figure de Mamari Coulibali, dit Biton, s'impose dès 1712 et il mène campagne aussi bien vers Dienné que dans le Kaarta, mais c'est surtout la dynastie fondée par Ngolo Diara en 1766 qui assure au royaume toute sa puissance avec une armée qu'il conduit jusqu'à Tombouctou, dans le Yatenga et vers le Sahel ; son fils Monzon est guerrier, mais en même temps organisateur. Avec ses successeurs la situation embrouillée par les rivalités personnelles devient précaire et le royaume succombe devant El Hadj Omar en 1860. L'histoire de Ségou appartient déjà à l'époque moderne — l'explorateur écossais Mungo Park a aperçu ses murs le 23 juillet 1796 — et il est sûr qu'un travail opiniâtre permettra de la reconstituer en grande partie.

C'est ce qui est en train de se faire pour tout le XIX^e siècle. Le royaume de Massina, juste mentionné par Barth,

a livré récemment une partie de ses secrets (18). On sait maintenant comment à partir de peuplades nomades — les Peul — il se façonna en un Etat fortement structuré qui devint lui-même conquérant sous la bannière de l'Islam. Son fondateur fût l'imam Checkhou Amadou qui installa sa capitale — dont le mur d'enceinte subsiste — à Hamdallaye (au Sud de Mopti). A sa mort en 1845 son fils Amadou Cheikhou continua son œuvre, mais ses successeurs ne parvinrent pas à contenir le choc d'El Hadj Omar (1862).

Ce chef toucouleur du Sénégal, Khalife de la Tidjania, vint fonder un Etat également théocratique (19) à Nioro après avoir connu de multiples péripéties liées en partie à la présence française le long du Sénégal (défense de Médine en 1857). Il défit les Bambara et les Peul, mais trouva la mort dans les rochers de Bandiagara en 1864. Son fils Ahmadou devint roi de Ségou jusqu'en 1890 et essaya vainement ensuite de reconstituer une hégémonie chez les Haoussa.

Un peu après El Hadj Omar en 1874, Samori, malinké de Guinée, entreprenait de fonder un Etat manding (20). Arrêté au Nord par les positions françaises, il voulut s'étendre en pays sénoufo, mais rencontra l'opposition du roi de Sikasso Tiéba et dût alors se replier sur les confins de la Côte-d'Ivoire d'où il ne cessa d'agir sur le Sud du Mali jusqu'à ce que les armées françaises l'aient refoulé, puis capturé à la frontière de Sierra Leone en 1898. La même année tombait aussi Sikasso défendue héroïquement par l'allié de Samori, Ba Bemba, frère de Tiéba.

Ainsi s'achevait la conquête du pays tout entier par la France, dont les jalons furent la prise de Bamako par Borgnis-Desbordes en 1883, celle de Ségou en 1890 et de Nioro en 1891, de San, Dienné, Bandiagara au cours de la dernière campagne d'Archinard en 1893, tandis que Tombouctou devait se soumettre au futur maréchal Joffre en 1894. Toutefois le Sahel n'était pas encore complètement pacifié : la liaison avec l'Afrique du Nord ne fut complète qu'en 1904, Oualata occupé en 1912. Les Oullimindens ne déposèrent définitivement les armes qu'en 1916.

Les frontières

L'histoire récente du Mali a marqué sa géographie de façon capitale — et peut-être irréversible — en lui traçant ses frontières. Il ne s'agissait pas d'ailleurs au départ de frontières véritables mais de simples limites entre parties d'un même ensemble, l'A.O.F. Si pour les colonies littorales, le partage de l'Afrique entre pays européens a reflété leurs rivalités, avec le Soudan (comme pour la Haute-Volta et le Niger), il s'est agi avant tout de constituer un territoire intérieur que l'immensité des distances et la nature particulière des problèmes réclamaient, l'expérience de quelques années (1899 à 1904) ayant prouvé qu'on ne

(15) NIANE (D.T.) *Soundjata ou l'épopée mandingue*. Paris, Présence afr., 1960, 155 p.

(16) MEILLASSOUX (Cl.), DOUCOURE (L.) et DIAOWE (S.). *Dakar*, I.F.A.N., 1967, 135 p.

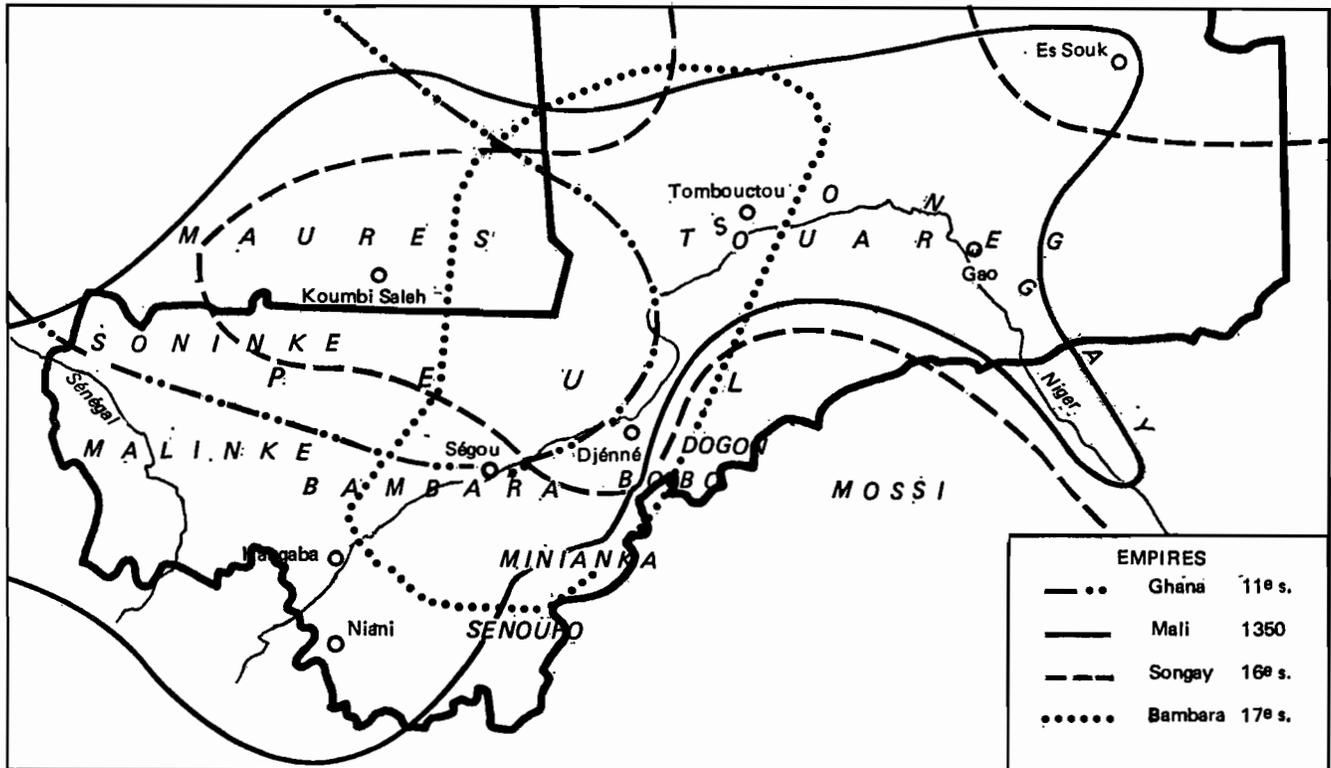
(17) CISSOKO (Sékéné Mody). *L'Intelligentia de Tombouctou aux XV^e et XVI^e siècles*. Bull. I.F.A.N., B, 1969, 927-952.

(18) BA (A. HAMPATE) et DAGET (J.). *L'Empire peul du Macina*. Tome I (1818-1853). Paris La Haye, Mouton, 1962, 309 p.

(19) SAINT-MARTIN (Y.J.). *L'Empire toucouleur 1848-1897*. Paris, Le livre africain, 1970, 192 p.

(20) PERSON (Y.). *Samori, une révolution dyula*. Dakar, I.F.A.N., 1968. Tome I : 600 p., Tome II : 672 p., Tome III : à paraître.

CROQUIS 6
LES GRANDS EMPIRES



pouvait pas l'administrer depuis Saint-Louis. Mais ces limites retouchées plusieurs fois auraient évidemment pu être différentes puisqu'en général rien ne plaide de façon indiscutable davantage pour un tracé que pour un autre. De même que pour le choix de la capitale qui fut d'abord Kayes, on imagine fort bien qu'au lieu de Bamako, elle eut été Ségou pour des raisons historiques ; mais les mobiles économiques l'ont emporté et le bien fondé du choix semble s'être largement vérifié.

Le tracé de la limite Sénégal-Soudan remonte au décret du 24 décembre 1895 qui l'a fixée sur la Falémé en tenant compte de l'enclave historique marquée par le marigot Sénou Kolé. Des discussions avaient d'ailleurs eu lieu au sujet de l'attribution du cercle de Bakel et des pays riverains de la Gambie. Le Conseil Général du Sénégal sut faire poids pour qu'ils restent dans sa mouvance. Avec la Guinée la situation a été longtemps confuse, le partage s'étant fait avant même que les pays n'aient été entièrement explorés. C'est ainsi que le Fontofa qui est en prolongement direct du Fouta Diallo est resté au Mali, alors que Siguri plus soudanais est passé à la Guinée comme tout le haut bassin du Niger. La délimitation au travers des Monts manding n'arrive pas non plus à suivre la ligne de partage des eaux entre le Sénégal et le Niger qui théoriquement s'imposerait, mais est d'ailleurs très mal marquée sur le terrain.

Du côté de la Côte-d'Ivoire, c'est la limite ethnique qui

est insaisissable. Les Bambara sont assez bien circonscrits, mais le bloc Sénoufo est coupé, ce qui est d'ailleurs sans importance réelle puisqu'il n'a pratiquement pas d'unité. La frontière ne peut que très difficilement se matérialiser sur le terrain, elle serait plutôt climatique, séparant un domaine dit soudanien et l'autre guinéen.

Ce n'est qu'en 1919 que le Haut-Sénégal - Niger a été amputé de la Haute-Volta, la situation antérieure devant être rétablie de 1932 à 1947, et ce sont les limites précédemment tracées entre cercles qui ont été gardées. A l'Ouest la frontière voltaïque traverse une mosaïque d'ethnies dont il eût peut-être été bien difficile de sauvegarder l'intégrité territoriale de l'une tout en respectant celle des autres. Toutes les contestations qui se sont élevées à propos du rattachement de certains cantons n'ont jamais pu amener de modifications sensibles au statut fixé en 1919.

Entre Niger et Mali la frontière traverse une zone occupée par les nomades ; elle est toute théorique et n'avait été précisée que par des conventions qui s'efforçaient avant tout de répartir au mieux les points d'eau de chaque côté d'une ligne imaginaire. Il semble qu'à l'origine le cercle de Gao était plutôt appelé à appartenir au Niger, tant pour ses populations nomades que sédentaires. Toutefois du point de vue de la navigation, autrefois très importante, Gao regardait vers Bamako et non vers Niamey (d'ailleurs promue capitale en 1921 seulement).

Au Nord la délimitation avec l'Algérie n'a été entreprise qu'en 1905. Elle consacrait le dépeçage du Sahara entre territoires limitrophes, ce qui valut l'éclatement du bloc des Touareg du Hoggar; les retouches postérieures n'ont jamais été que de détail alors qu'il en est allé tout différemment avec la Mauritanie. En 1913 en effet, la limite fut fixée au puits d'Aïoun el Atrouss, mais des problèmes de nomadisation rendirent l'administration très compliquée si bien qu'en 1945 il fut décidé de regrouper toutes les populations maures sous la même autorité et la limite fut ainsi fixée au 15° 30 parallèle. Une légère retouche est intervenue en 1962 au profit du Mali le long du 6° méridien, une des rares exceptions au principe désormais admis de l'intangibilité des frontières en vigueur au moment de l'Indépendance.

La présence française

La présence française a influencé de façon certaine les Etats africains sur lesquels elle s'est exercée, par la langue, par les traditions administratives, par les principes de centralisation, par l'emprise culturelle. Son effet a été partout identique, mais plus ou moins profond suivant les territoires, ceux comme le Soudan étant restés plus à l'écart que les territoires côtiers. La raison en est simple : les difficultés de pénétration, mais aussi une richesse actuelle moindre, d'où en régime libéral une faible attirance. Produisant peu, ayant peu à vendre, leurs moyens se trouvaient ainsi limités, d'autant plus qu'en vertu de la règle d'autonomie budgétaire, ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Toutefois avec le système fédéral les ressources douanières, les plus importantes, étaient redistribuées sur une base à peu près égalitaire, ce qui avantageait les plus pauvres. Cependant le Soudan bénéficia à partir de 1932 d'une source particulière d'investissement avec l'Office du Niger subventionné directement par Paris.

L'intervention de l'administration a eu aussi une action en dent de scie. Elle n'a vraiment commencé qu'avec son installation à Bamako, soit en 1908, et presque tout de suite elle a été contrariée par la guerre. Il en est résulté une certaine désorganisation, des famines et quelques rébellions (Béledougou, 1915). Les projets de mise en valeur ont repris vers 1923, mais la crise de 1929, quoique avec un peu de retard, a eu ses répercussions : suppression de cercles, démembrement de la Haute-Volta. Enfin la guerre de 1939-45 a marqué un nouvel effacement. Par contre la période 1946-57 a été la plus féconde. D'abord la Constitution de la 4^e République en supprimant le statut de l'indigénat conférait en quelque sorte la citoyenneté aux ressortissants d'outre-mer avec la garantie des libertés fondamentales et l'égalité des traitements (au sens large et restreint, loi Lamine Guèye) ; ensuite le FIDES accordait pour la période décennale qui allait suivre des transferts financiers comme jamais il ne s'en était effectué, ce qui a permis un développement considérable des structures et des infrastructures.

L'Administration ne connut qu'une implantation diffuse jusqu'à l'Indépendance et ressembla plus à celle d'une Préfecture qu'à celle d'un Etat en puissance. Quelques

centaines de fonctionnaires français en assuraient la marche, avec quelques milliers d'africains recrutés sur place ou venus des autres territoires, les cadres supérieurs étant communs. Les bases militaires près des centres les plus importants étaient chargées de l'ordre (un régiment à Kati près de Bamako et quelques bataillons ou compagnies ici et là).

La capitale fut évidemment toujours la mieux pourvue en personnel et en matériel. Autour du Gouverneur qui dépendait lui-même du Gouverneur Général de l'A.O.F. et du ministre de la France d'Outre-mer, les chefs de service, eux-mêmes dépendant des directeurs de Dakar, assuraient le fonctionnement des différents secteurs administratifs, ce système ayant duré jusqu'à la mise en application de la loi-cadre de 1957. Toutefois à partir de 1946 au contrôle hiérarchique s'ajouta celui de l'Assemblée territoriale, à deux puis un collège, de plus en plus consciente de son rôle et stimulée par l'activité sans cesse accrue des partis ou des syndicats.

Le rouage essentiel a été le commandant (administrateur, commis des services civils, officier quelquefois au début ou en certains endroits), au nombre de 16 pour les cercles en 1951 avec en plus 18 adjoints pour les subdivisions. Représentant du Gouverneur et était assisté d'une foule de tâches, l'ordre public, la justice civile, les contacts avec la population, mais à côté de cela il supervisait les constructions, l'entretien des voies de communication, routes, ponts, bacs, chaussées submersibles... Il présidait la Société de Prévoyance et était assisté d'un agent spécial pour les finances, de commis et de gardes-cercles. Il était tenu d'effectuer des tournées régulières dans les villages, notamment à l'occasion du recensement — en principe quinquennal — destiné à établir les rôles de l'impôt personnel et plus récemment les listes électorales.

L'échelon inférieur était assuré par les chefs de canton (environ 800) choisis soit pour leur notoriété (chefs coutumiers) soit pour leur efficacité (anciens militaires), et dont le rôle était de faire passer les consignes, de rendre la justice coutumière, d'arbitrer les petits conflits et surtout d'assurer la rentrée de l'impôt personnel. Bien que rétribués, ce n'étaient pas à proprement parler des fonctionnaires et ils ne disposaient d'aucun moyen d'action précis (bureau, personnel). Enfin les collectivités villageoises continuaient à s'administrer librement sous l'autorité du chef coutumier, parfois assisté d'un suppléant en cas de grand âge, avec son conseil.

Ce n'est que progressivement que les chefs-lieux des cercles s'étoffèrent en services publics, par exemple ateliers des Travaux publics, bureaux de poste, bases des services techniques : Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts suivant les cas. Leur emplacement avait été en général choisi en fonction d'impératifs militaires, mais aussi économiques, sur les fleuves, à la croisée de voies importantes, au centre de zones peuplées, revitalisant parfois des sites historiques abandonnés ou en déclin, si bien que le commerce put s'y installer commodément et des marchés s'ouvrir malgré le peu de marchandises à échanger et en dépit de la difficulté des communications. De la sorte de petits villages sont devenus en quelques dizaines d'années les grandes villes d'aujourd'hui, telles que Kayes ou Mopti.

Quant à la campagne, elle resta en grande partie étrangère à l'action de la colonisation. Elle fut peu pénétrée socialement : les écoles, les dispensaires s'implantèrent à un rythme lent. De façon directe, elle ne connut de sollicitations que pour le service militaire sur la base du tirage au sort ou de l'engagement volontaire. 12 000 soldats avaient déjà été recrutés avant 1914, près de 30 000 le furent de 1915 à 1918 (dont quelque 20 % périrent). L'impôt fut aussi régulièrement levé, en nature d'abord : corvée de portage et d'entretien des routes, puis en espèces (environ 500 F CFA par an et par personne de 15 à 60 ans). Aussi minime fût-il, cet impôt posa bien des problèmes dans un milieu d'auto-consommation absolue. Pour en réunir le

montant, il fallut produire et s'insérer dans le circuit monétaire auquel par la suite d'ailleurs on reconnut bien des avantages sur le plan économique. De la sorte certaines cultures ou certaines cueillettes se sont développées (arachide, coton, gomme...) et les hommes ont pris l'habitude progressive de s'expatrier momentanément pour gagner quelque argent (21). Tous les hommes — et maintenant quel que soit leur âge — sont sortis de leur village pour y revenir en général, la saison ou quelques années après, non pas fortune faite, mais avec une mentalité nouvelle. Ainsi tout autant que la colonisation, c'est la civilisation industrielle qui se trouve à la base des transformations dont il va maintenant être question.

INSTITUTIONS

GENESE

Les origines de la République

L'histoire de la République du Mali ne peut pas s'expliquer sans évoquer certains événements importants ayant eu lieu au cours des quinze années qui ont précédé sa création : la Charte de Brazzaville (1944), la Constitution française de 1946, la création des partis politiques en Afrique et particulièrement celle du R.D.A., sans compter les répercussions d'événements comme ceux qui amenaient la fin des empires coloniaux en Extrême-Orient. Le cadre institutionnel a ouvert aux élites nouvelles, généralement des fonctionnaires issus de l'Ecole William Ponty, l'accès aux postes politiques alors que celui des carrières administratives aux plus hauts niveaux leur était le plus souvent bouché. C'est ainsi que les décisions de l'exécutif purent être discutées non seulement à l'échelon territorial et fédéral mais à celui de la Métropole. Il n'est pas dépourvu de signification de rappeler que Mamadou Konaté fut élu vice-président de l'Assemblée Nationale à la législature de 1956, année de sa mort. M. Modibo Keita lui succéda jusqu'à la dissolution de la Chambre (1958). De même, quoique d'un parti différent, Fily Dabo Sissoko et Hamadou Dicko eurent accès aux fonctions ministérielles. On conçoit que dotés des prérogatives de parlementaires français, députés ou sénateurs aient exercé un rôle non moins négligeable à l'échelon des cercles. Parallèlement les contacts internationaux se multiplièrent, notamment par la Fédération syndicale mondiale d'obédience marxiste, et le Soudan fut aussi représenté au congrès afro-asiatique de Bandoeng (1955) qui marqua une étape capitale dans la voie de la décolonisation.

Ce n'est toutefois qu'avec la loi-cadre du 23 juin 1956 et sa mise en application le 24 mai 1957 que les Africains commencèrent à prendre en main leurs destinées. A cette date eut lieu le renouvellement de l'Assemblée Territoriale et le Rassemblement Démocratique Africain remporta une

victoire complète, comme d'ailleurs dans la plupart des autres territoires. Le Parti Soudanais Progressiste, favorable à une simple évolution constitutionnelle, perdait toute audience, avant de se laisser absorber par le parti rival et de voir ses chefs disparaître tragiquement (Mbodje en 1958, puis F. D. Sissoko et H. Dicko en 1964). Il ne faisait plus de doute que la voie choisie à plus ou moins long terme serait la sécession.

La période 1957-58 assura la transition. Le chef de l'exécutif restait un fonctionnaire français, mais l'autorité passait à un vice-président et à un conseil des ministres élus par la nouvelle assemblée. En même temps s'opérait une décentralisation, la plupart des services administratifs se dégageant de toute allégeance vis-à-vis de Dakar. Mais le nouvel édifice ne prend vraiment forme qu'à la suite du référendum d'application de la constitution de 1958. Le Soudan opte alors pour son autonomie interne au sein de la Communauté et devient le 24 novembre République Soudanaise. Celle-ci va élaborer sa propre constitution (23 janvier 1959), mais différents courants agitent alors ce qui cessait d'être l'Afrique Occidentale française. Tandis que les Etats côtiers comme la Guinée (déjà indépendante) et la Côte-d'Ivoire ne voient aucun inconvénient à faire cavalier seul, les Etats intérieurs prennent conscience du danger que représenterait pour eux l'isolement et le Soudan décide de mener campagne pour le maintien d'un organisme fédéral. Il ne trouve cependant comme partenaire convaincu que le Sénégal avec lequel il va former la Fédération du Mali, du nom de l'ancien empire né sur les bords du Niger qui rayonna à son apogée au XIV^e siècle sur un territoire à peu près équivalent aux deux pays, mais la capitale était cette fois Dakar. Le chef du gouvernement fédéral était Modibo Keita, par ailleurs Premier ministre du gouvernement de la République soudanaise et le Président de l'Assemblée, L. S. Senghor. Les deux Etats organisent chacun leur compétence interne, accélèrent l'africanisation de leurs cadres à tous les échelons et élaborent leurs plans de développement. Parallèlement une lourde

(21) Voir page 43.

structure commune est mise en place, les dispositions prises pour l'indépendance et l'accession à la souveraineté nationale (pour la Fédération seule). Cette indépendance fut obtenue par voie d'accords et devint effective le 20 juin 1960. Toutefois les divergences ne tardèrent pas à se manifester et la Fédération éclata le 20 août suivant.

Le Soudan devenait ainsi totalement maître de ses destinées le 22 septembre, considérant cette date comme celle de sa véritable indépendance et en faisant celle de sa fête nationale, et il reprenait pour son compte le nom de Mali. Le nouvel Etat en pleine euphorie se trouvait dans une conjoncture difficile puisque son débouché maritime habituel avec Dakar lui était coupé et que par ailleurs il rejetait son ancien tuteur — la France — qu'il accusait d'avoir soutenu le Sénégal dans les événements pénibles pour son amour-propre autant que son intérêt qu'il venait de subir. Il se produisit alors un magnifique raidissement dans l'épreuve qui peut être, à bien des égards et très justement, considéré comme la marque de l'éclosion du sentiment national. C'est l'Union soudanaise — R.D.A. réunie en congrès extraordinaire le 22 septembre 1960 qui définit les grandes options sur lesquelles va s'engager la politique du pays et qu'il importe de se rappeler, eu égard aux répercussions qu'elles vont avoir par la suite (22).

*
**

Le Congrès donne mandat impératif à la Direction Politique et au Gouvernement.

SUR LE PLAN NATIONAL :

— de s'attaquer immédiatement et vigoureusement à la décolonisation économique ;

— d'instituer rapidement des structures économiques nouvelles en renversant et développant les circuits commerciaux dans le cadre d'une planification socialiste fondée sur les réalités africaines ;

— d'user de tous les moyens pour implanter une infrastructure ferroviaire, routière, fluviale et aérienne conforme aux besoins du Pays ;

— d'intensifier la production agricole pour augmenter la consommation intérieure et le potentiel d'exportation ;

— d'user de tous les moyens pour l'implantation d'industries de transformation afin d'éviter des frais inutilement onéreux ;

— d'accentuer les recherches minières pour faire du Mali un Etat digne de l'Afrique moderne ;

— de diriger et de contrôler efficacement l'économie du Pays par l'Etat qui y prendra une part de plus en plus active, notamment par la mise en place d'un Office National du Commerce Extérieur et l'intensification du Secteur Coopératif ;

SUR LE PLAN AFRICAIN :

Fidèle à sa ligne politique traditionnelle, l'Union Soudanaise R.D.A. affirme une fois de plus sa solidarité avec tous les peuples africains.

En conséquence, le Congrès insiste pour la création avec tous les Etats frères d'un Grand Marché Commun Africain pouvant faire face avec efficacité à ceux des autres continents.

— Propose comme corollaire de ce Marché Commun et cela pour la facilité des échanges, l'institution d'une zone monétaire avec tous les peuples africains à quelque expression qu'ils appartiennent.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL :

Conscient de la solidarité universelle des peuples, le Congrès opte pour une coopération économique générale.

Invite le Gouvernement du Mali à entrer en relations « économique et commerciale avec tous les peuples sans exclusive aucune ».

*
**

Le régime de la Constitution de 1960

Ce même 22 septembre 1960 était adoptée la nouvelle constitution. Celle-ci débutait par un préambule humanitaire d'une grande élévation de ton, exaltant les Droits de l'Homme et se donnant pour fin la réalisation de l'Unité africaine. La répartition des pouvoirs se trouvait ainsi définie : au Gouvernement la place prépondérante revenait au Président en même temps Chef de l'Etat élu pour la durée d'une législature ; il nommait les ministres et à tous les emplois. L'Assemblée, unique, était élue au suffrage universel et direct pour 5 ans. Elle investissait le Président qui était responsable devant elle et votait les lois. Une Cour d'Etat veillait à la constitutionnalité des lois tandis qu'une Haute Cour de Justice aurait pu juger le Président du Gouvernement. Le pouvoir judiciaire enfin était garanti dans son indépendance.

Les premières années du Mali ont été vécues sous le signe de la foi et de l'enthousiasme. Dès le 28 septembre, c'est l'admission à l'O.N.U. et, par le fait même, l'entrée dans le concert des nations. Son délégué y prend violemment la France à parti : les relations sont alors tendues et le resteront encore plus ou moins les mois qui suivent. Ainsi est-ce au cours d'une réunion du corps diplomatique, le 20 janvier 1961, que le Président fait savoir qu'il demandait à la France d'évacuer les bases militaires qu'elle n'avait jusqu'à ce jour cessé d'entretenir — ce qu'elle fera dans les mois suivants. Cependant A. Malraux, ministre d'Etat, se rendra à Bamako en mai et des négociations seront ouvertes et poursuivies sans cesse avec des lenteurs, des hauts et des bas, sans que l'aide de la France soit jamais interrompue, les contacts existant au niveau ministériel — de certains ministres — sans atteindre jamais le sommet.

En ce qui concerne les voisins, la fermeture des frontières avec le Sénégal eut risqué d'entraîner l'asphyxie du Mali si la Côte-d'Ivoire n'avait pas accordé les facilités de son port d'Abidjan. Cependant le différend s'aplanit progressivement à partir du 15 mars 1963 et la liaison ferroviaire est rétablie en juin. Les projets d'aménagement du fleuve Sénégal rapprochent non seulement Sénégal et Mali mais la Mauritanie et la Guinée tous ensemble. Avec

(22) Extrait du Rapport sur le Plan Quinquennal 1961-65, pp. 5-6.

ces deux pays le Mali entretient des rapports privilégiés, parvenant avec le premier à une rectification amiable de frontière ; avec la Guinée surtout l'identité de vues est à peu près complète et au Ghana une charte est établie tendant à une union des Etats africains. Malgré des divergences d'orientation, parfois d'intérêt, les relations restent généralement bonnes avec la Haute-Volta, le Niger et surtout la Côte-d'Ivoire ; de même avec l'Algérie dès son indépendance en juillet 1962.

Mais l'ouverture du Mali sur les grandes puissances mondiales est beaucoup plus spectaculaire. Les circonstances qui entourèrent son indépendance lui valurent beaucoup d'intérêt et de sympathies et de nombreux concours lui furent offerts sous forme de dons en nature, d'assistance technique ou de prêts en espèces. Les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, l'U.R.S.S., la Chine, certains pays de l'Est se montrèrent les plus généreux et plus discrètement mais non moins efficacement la Communauté économique européenne. En 1961-62, le Président fut l'invité de nombreux pays et il visita tour à tour Londres, Tunis, Le Caire, Belgrade, Moscou, Prague, Bonn, et en dehors des accords qui en résultèrent, économiques ou culturels, il en tira un très grand prestige personnel qui affermit son autorité. On remarqua le souci constant de ménager les différents blocs tout en manifestant un intérêt très net pour les pays neutralistes. De nombreux chefs d'Etat africains, de hauts représentants des grandes puissances vinrent aussi en visite à Bamako qui vécut chaque fois dans la liesse. Cependant les orientations se firent de plus en plus précises, préparées par les missions de ministres, et c'est vers Pékin et ses Etats satellites que s'orientent les déplacements du Président. Peu de temps après, il fait à Bamako l'éloge solennel du socialisme et du communisme. Une exposition de la Chine est organisée en fin 1963 à Bamako, mais elle est aussitôt suivie d'une autre non moins importante de l'U.R.S.S., puis des U.S.A.

A l'intérieur du Mali, le Président effectua aussi de nombreuses tournées marquées par de grandes manifestations. L'inauguration de l'aéroport de Tombouctou, les conférences économiques à Bamako... avaient lieu avec beaucoup de solennité, comme les Congrès du Parti, les fêtes de la jeunesse ou de l'armée.

La politique intérieure fut marquée aussi d'une intense activité. Il y eut d'abord à réorganiser les services publics dont beaucoup avaient vécu jusqu'ici sur une base fédérale, avec du personnel — africain ou européen — étranger, certains à vocation internationale, comme l'Aéronautique civile ou les P. et T. ayant à conclure de nouveaux accords. Ensuite le grand moteur de la vie du pays devait être mis en marche avec l'application du 1^{er} Plan quinquennal adopté par l'Assemblée Nationale le 18 août 1961. Celui-ci se voulut très ambitieux avec une augmentation de la production intérieure brute de 10 % par an, dont 20 % réservés aux investissements et les exportations croissant de 19 % par an. Pour espérer parvenir à de tels résultats, il fallait une véritable mobilisation des masses, une discipline implacable et des sacrifices considérables.

Or la campagne, même solidement encadrée sur le plan politique, est difficile à remuer, surtout si elle n'entrevoit pas le bénéfice des opérations qu'on lui propose. A la ville où beaucoup de laisser-aller s'était accumulé au cours des

années écoulées, la fiscalité dût être accrue et les fonctionnaires en furent très affectés. Les commerçants se voyaient aussi lésés par la mise en place de sociétés d'Etat qui entendaient se substituer largement à eux. Pour parer au danger de fuite des capitaux, il fut décidé la création d'une monnaie nationale le 1^{er} juillet 1962, mais celle-ci compliqua le règlement des échanges, notamment avec les pays limitrophes. Il s'en suivit un vif mécontentement qui amena des mesures répressives et un malaise qui n'alla que s'accroissant. Par ailleurs en fin 1963 l'armée eut à briser au Nord du pays la révolte de certaines fractions touareg.

La même année la mauvaise gestion des sociétés d'Etat devient évidente et les campagnes de dénonciation contre les auteurs de malversations commencent. En 1964 des mesures d'austérité doivent être imposées pour renflouer le budget. En 1965 les difficultés économiques se précisent. Le ravitaillement des centres urbains se fait précaire, d'abord parce qu'ils avaient crû de façon démesurée, ensuite parce que liés à de mauvaises récoltes et au découragement des paysans, les prix montent. Le marché noir s'installe, certains font figure de profiteurs. Quelques intéressantes réalisations industrielles vont prendre place, mais dont on ne peut attendre immédiatement toute la rentabilité.

Pour parer à cette situation, l'emprise idéologique sur les masses est renforcée ; mais la chute de K. Nkrumah (27-2-66) ébranlera durement la confiance dans le régime et un Comité national de défense de la révolution est aussitôt créé, avec renforcement de l'action du parti et de ses éléments durs. Des mesures doivent être prises pour réduire les dépenses et le retour dans la zone franc est envisagé. Devant la situation financière de plus en plus grave la dévaluation du franc malien intervient le 5 mai 1967 ; mais le mécontentement ne cesse de croître. En août la révolution culturelle commence, entraînant la dissolution du Bureau politique le 22 août, la remise des pouvoirs au Comité National de Défense de la Révolution (C.N.D.R.), l'épuration des hauts fonctionnaires, l'examen des titres fonciers, la saisie de 168 taxis. Les milices populaires dotées d'armement et principalement constituées de jeunes étendent leur contrôle, créant une situation étouffante à laquelle la liberté d'esprit du peuple malien se plie très mal. L'Assemblée Nationale est d'ailleurs supprimée le 22 janvier 1968 et remplacée par une délégation législative formée de 28 de ses membres. C'est dans ces conditions qu'intervient pacifiquement le *coup d'état du 19 novembre 1968*. De l'armée se détache un petit groupe de jeunes officiers qui s'emparent du Chef de l'Etat au retour d'une tournée sur le fleuve sans la moindre opposition. Un Comité militaire de Libération nationale est mis en place et le Lieutenant Moussa Traoré prend la direction de l'Etat en promettant de mettre en place des institutions nouvelles. La constitution de 1960 est suspendue et une loi fondamentale promulguée le 6 décembre (23).

Au bout de quatre années d'exercice du pouvoir les orientations définitives ne semblent pas encore totalement arrêtées. Un Programme triennal de redressement économique et financier a été élaboré au cours du premier semestre de 1969 et mis aussitôt en application (24). Le

(23) Voir en annexe.

(24) Voir page 105.

retour à une situation normale du point de vue constitutionnel est considéré subordonné à sa pleine réalisation. En l'absence d'une vie politique officielle, avec le jeu des partis notamment, les grandes décisions sont prises par le C.M.L.N. au sein duquel des tendances diverses s'affrontent. Ainsi l'a laissé entrevoir l'élimination, le 27 mars 1971, du Capitaine Yoro Diakité, son vice-président et président du Gouvernement jusqu'au 19 septembre 1970, censé représenter une tendance « passéiste » et condamné le 1^{er} août 1972, après un procès sommaire, aux travaux forcés à perpétuité — le même sort ayant été réservé au capitaine Malick Diallo.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

Comme on l'a vu, le Mali a participé activement à la vie internationale depuis son indépendance. D'abord à l'O.N.U. auquel il a aussitôt été admis, siégeant même de 1966 à 1968 au Conseil de Sécurité ; ensuite à l'Organisation de l'Unité Africaine depuis sa création en 1963 (siège à Addis Abeba) (25). La position du Mali est proche de celle de cette organisation. Elle se définit par le non-alignement, le respect mutuel de la souveraineté nationale, la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats, le soutien aux peuples opprimés.

Cependant le Mali pratique une politique extérieure très souple, sur la base de l'intérêt bien compris tout comme de l'amitié. Le Mali entretient des relations diplomatiques avec la plupart des pays. Cependant sont exclus ceux qui ont été mis au ban des nations par l'O.U.A. pour leur attitude colonialiste : le Portugal et la République d'Afrique du Sud. De même ceux pour lesquels existe une alternative : Corée du Sud, Vietnam du Sud, Chine nationale et République démocratique d'Allemagne (bien qu'avec celle-ci existent des accords, mais cette condition a été imposée par la République Fédérale pour l'entrée du Mali à la Communauté européenne).

Au départ, de nombreuses ambassades avaient été ouvertes, mais rapidement les frais engagés nécessitèrent des regroupements. Ceux-ci se sont faits sur une base géographique. Par exemple, l'ambassadeur en France est également accrédité auprès de Londres, de Rome, de Berne et de Madrid. Au total, 13 représentations diplomatiques fonctionnent actuellement, sans compter celles auprès des organismes internationaux. Inversement 47 pays sont représentés à Bamako, mais pour les mêmes raisons leurs ambassadeurs n'y résident pas tous, assumant la charge de plusieurs postes et desservant, par exemple depuis Dakar, le Sénégal et le Mali. Cependant malgré l'absence de réciprocité, certains pays ont voulu être présents à Bamako comme la Pologne ou la Tchécoslovaquie. Au total 19 pays y entretiennent une délégation.

Le Mali depuis 1960 a noué des liens de coopération avec quelque 38 pays étrangers. Avec la France, ils avaient été établis pour le compte de la Fédération du Mali le

22 juin 1960, mais ils n'ont pas été repris par la République du Mali à sa création, si bien que la situation est restée indécise jusqu'à ce que de nouveaux accords aient été signés le 2 février 1962, et sur un point bien particulier — la circulation des personnes — le 8 mars 1963. De nouveaux pourparlers sont intervenus en 1965 qui ont été suivis d'accords sur la monnaie en 1967 (15 février et 19 décembre), puis le 30 décembre 1968 pour le développement économique et social ; enfin le 10 avril 1970 (26) sur l'enseignement supérieur. Ils portent aussi de façon générale sur le personnel technique mis à la disposition de l'administration malienne et dont le nombre s'élevait en 1971 à 420 agents (dont 90 du contingent) après avoir connu un maximum de 441 en 1968 et un minimum de 246 en 1963 (les trois quarts sont d'ailleurs des enseignants). Par ailleurs, le 22 septembre 1972 a été signée une convention fiscale.

On relève des accords bilatéraux avec de nombreux pays qui les renouvellent régulièrement, l'U.R.S.S., la Chine parmi les plus importants, l'Allemagne Fédérale, la Yougoslavie, la R.A.E., la Corée et le Vietnam démocratique. Tous ces pays envoient des techniciens, médecins, professeurs, ingénieurs, octroient une aide financière et culturelle et entretiennent des échanges commerciaux sur des bases contractuelles.

Enfin les organisations spécialisées des Nations Unies tiennent une place importante au Mali : B.I.T., U.N.E.S.C.O., F.A.O., et lui ouvrent les ressources du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) tandis que l'Agence Internationale pour le Développement lui prête. Le Mali a également signé la convention de Yaoundé pour l'Association à la Communauté européenne (27) et il bénéficie ainsi des crédits du Fonds Européen pour le Développement (F.E.D.).

Le Mali cherche le rapprochement avec ses voisins par des ententes régionales, telles que l'Organisation des Etats riverains du Sénégal ou l'Autorité de Développement intégré de la région Liptako-Gourma.

L'O.E.R.S. est née d'une conférence intergouvernementale qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 1962 à Conakry et où se retrouvaient Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal. Elle reprend en l'élargissant un projet dont l'exécution s'était matérialisée depuis 1933 sous la forme d'une Mission d'Etudes, puis d'Aménagement, du Sénégal — dont le siège était à Saint-Louis. Les buts sont le développement agricole de la Moyenne Vallée, la production d'énergie et le développement industriel dans Haut Bassin, l'aménagement des conditions de navigabilité de Kayes à Saint-Louis ; la pierre d'angle serait la construction d'un barrage envisagé d'abord à Gouina puis à Manantali sur le Bafing, avec l'aide financière du fonds spécial de l'O.N.U.

Mais l'ambition des quatre Etats est aussi l'harmonisation des plans de développement, des programmes d'enseignement de la législation sociale, en un mot l'établissement d'une coopération bien au-delà de ce trait d'union qu'est le fleuve. Partant même de l'idée que le Fouta Diallo comme

(26) Cf. ROLLET, *Liste des engagements... souscrits par la France*, Paris, Pédone.

(27) Loi du 20 février 1964 (J.O. 1-4-64).

(25) Loi du 6 juin 1963 (J.O. 1-7-63) sanctionnant l'adhésion.

château d'eau est un moyen de rapprochement entre pays, ce serait ainsi tout l'Ouest africain qui serait amené à coopérer au sein d'un même ensemble régional à l'intérieur de l'O.U.A.

Pour le fonctionnement de l'O.E.R.S., il a été mis sur pied des rencontres annuelles des chefs de gouvernement, des ministres intéressés et sans périodicité précise de parlementaires. Le secrétariat exécutif a été installé à Dakar depuis 1967 avec 3 sections (planification, développement, affaires sociales). Un délégué de chacun des Etats assume successivement la présidence.

Cependant chaque soubresaut politique qui affecte l'un d'eux est une cause de retard à l'avancement des réalisations et des désaccords profonds se sont manifestés au cours de l'année 1971 qui ont entraîné une révision des bases de l'Organisation, d'une part quant à ses participants, la Guinée n'en faisant plus partie, d'autre part quant au but, limité à l'aménagement, la nouvelle organisation s'appelant désormais : organisme pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.).

L'A.D.I.L.G. concerne à la fois le Mali, la Haute-Volta et le Niger et tend à la mise en valeur en commun d'un quadrilatère limité par une ligne Tombouctou - Kidal au Nord, les frontières Sud de la Haute-Volta et du Niger au Sud, une ligne passant par Tombouctou et Ouagadougou à l'Ouest et une autre parallèle partant de Kidal jusqu'à la frontière de Nigeria à l'Est, soit une étendue de quelque 350 000 km². Cet organisme a été mis sur pied en août 1970. Son siège est Ouagadougou et il doit fonctionner de façon permanente au niveau ministériel, les réunions alternant de capitale en capitale. Les problèmes posés sont l'exploitation des ressources minières de chacun des pays concernés (manganèse, phosphates, calcaires, cuivre), leur évacuation par la navigation fluviale ou par la voie ferrée (prolongée de Ouagadougou à Dori et de là sur Ansongo ou sur Niamey), leur éventuelle transformation sur place, l'aménagement des axes routiers internationaux, les recherches hydrogéologiques, le développement en commun de l'élevage justifié par la transhumance de part et d'autre des frontières.

La communauté économique du bétail et de la viande qui a été mise sur pied le 18 mai 1970 entre les pays de l'Entente, s'est ouverte en juillet 1971 au Mali.

En plus des concertations avec les voisins immédiats, il milite aussi pour les rapprochements africains plus larges. Sans doute ne fait-il pas partie du groupe des 14 Etats francophones de l'O.C.A.M. bien qu'il ne lui manifeste aucune hostilité, mais il se montre très favorable à un accord général des pays de l'Afrique de l'Ouest par-dessus les frontières historiques. Déjà un projet de groupe régional a été élaboré en 1966 — comportant une union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui doit faire place à une Commission économique de l'Afrique de l'Ouest dont la création a été décidée à Bamako précisément, le 20 mai 1970, suivie du traité du 3 juin 1972 (28). Le but est de favoriser les échanges entre les Etats membres, de promouvoir l'industrialisation, d'améliorer l'infrastructure.

(28) Cf. *Afrique contemporaine*, n° 62, p. 19.

Sur certains points particuliers des conventions ont été passées, tel le traité sur le fleuve Niger du 26 octobre 1963 avec la création d'une commission le 25 novembre 1964, ou encore l'adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique créée à Niamey le 20 mars 1970 entre pays francophones (29). Il sera fait allusion aux autres conventions dans les chapitres ultérieurs (30).

LA POLITIQUE INTERIEURE

Le parti

Avant d'aborder les Institutions, il convient de décrire rapidement ce qu'a été le *Parti* jusqu'en 1968, tant sa vie a marqué la physionomie de l'Etat naissant. Depuis sa fondation en octobre 1946, il se développa sous le regard généralement hostile de l'administration coloniale qui ne ménagea pas à l'occasion ses brimades à l'égard de ses militants fonctionnaires (déplacements, retard à l'avancement), tout en reconnaissant d'ailleurs en général leur courage et leur mérite. De ce combat finalement victorieux, appuyé par des couches de plus en plus larges de la population, l'Union Soudanaise, U.S.-R.D.A., tira sa légitimité qui lui permit de s'identifier à la nation entière et l'autorisa à décider souverainement de ses destinées en lui communiquant ses structures, ses méthodes et ses fins. « De la base au sommet, tout détenteur d'une parcelle de la souveraineté nationale la tient du Parti, c'est-à-dire du Peuple » (Madeira Keita).

Les structures sont celles qu'appliquent les grands partis politiques monolithiques. L'Instance suprême est le Congrès qui se réunit en principe tous les deux ans. C'est une réunion très large d'information et de prise de conscience, conçue avec un certain faste. Mais la vie quotidienne du Parti se passe aux différents niveaux de la nation, l'organisation nationale, la sous-section régionale, le comité de village. A chacun d'eux se trouvent des organes de conception, bureau exécutif de quelques membres, de contrôle sous forme de comités se réunissant moins souvent, et d'exécution, beaucoup plus larges : conférences nationale ou régionale (31) ou au village assemblée générale. Une action à double courant se produit, entre la base et le sommet, les instances inférieures élisant chacune leurs représentants à l'instance régionale et inversement les mots d'ordre allant de la tête à la base avec adaptation aux échelons intermédiaires.

Le Parti englobe l'ensemble des formes de la vie publique qui se dégagent au sein de la nation : syndicats, groupements d'anciens combattants, associations à but religieux, mouvement de la paix. Il lui arrive même souvent de

(29) Ordonnance de ratification du 3 septembre 1970 (J.O. 15-9-70).

(30) WODIE (F.). *Les Institutions Internationales, régionales en Afrique Occidentale et Centrale*, Paris, 1970.

(31) SY (Seydou MADANI). *Recherches sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire*, pp. 86-202 : la subordination des organes constitutionnels aux institutions politiques au Mali.

prendre des décisions qui engagent le citoyen au même titre que les règlements de l'administration.

Des actions spécialisées visent aussi les femmes et la jeunesse. Les jeunes — de 8 à 25 ans — ont été très tôt sollicités, sachant leur enthousiasme, leur désintéressement et leur efficacité potentielle. Leur mise en mouvement présente des difficultés particulières vu leur hétérogénéité (intellectuels, paysans) non encore atténuée par la participation directe à la vie active, mais des tâches particulières leur ont été dévolues pour les y insérer : sociales par l'éducation des masses du point de vue de la production, de la santé ou de l'alphabétisation ; économiques par le service civique rural, la construction d'écoles, l'entretien des pistes ; idéologiques dans les formations de pionniers, les milices populaires et les brigades de vigilance. L'appui des femmes a été également recherché comme base indispensable à toute évolution et elles ont largement répondu à l'appel, soucieuses d'émancipation et désireuses d'égalité vis-à-vis des hommes. Non seulement elles discutent de leurs problèmes particuliers, mais elles sont aussi représentées dans tous les rouages du Parti.

La formation des militants, en dehors des voyages d'études qu'ils purent effectuer dans tous les pays du monde, en particulier dans les pays socialistes était assurée par une école des cadres dont le bâtiment prévu à cet usage a été construit avec l'aide de l'U.R.S.S.

Mais pour comprendre la force du Parti, il faut évoquer ses liens avec le Gouvernement. En effet le Chef de l'Etat était en même temps le Secrétaire général et les ministres appartenaient le plus souvent aux différents secrétariats spécialisés. Le secrétaire politique du Parti avait quasiment prérogative de ministre et c'est comme tel qu'il vint à Paris en 1962 signer les accords avec la France, ou encore qu'il conduisit une délégation ministérielle à l'O.U.A. la même année. Les quatorze membres du Bureau national assuraient l'orientation de toute la politique de l'Etat et la Commission politique jouissait d'un pouvoir de contrôle sur toute l'administration s'informant de l'état d'esprit ou de la conscience professionnelle de chacun de ses agents.

Le coup d'état de 1968 a suspendu les activités du parti, mais les structures provisoires qu'il lui a substituées avec le Comité militaire de libération nationale s'apparenteraient au système du parti, quoique par définition il ne concerne que l'armée tout en voulant assurer l'intérêt de l'ensemble de la nation. C'est devant lui aussi que le Chef de l'Etat est responsable et sur ses avis qu'il fonde son action.

Sachant que toutes les décisions concernant la vie de l'Etat s'élaboraient à l'intérieur du Parti, on a pu se demander quelle était la place des institutions telles qu'elles existaient dans la Constitution.

L'Assemblée nationale

Héritière de l'Assemblée territoriale, elle avait été mise en place en 1959 conformément à la Constitution de la République soudanaise et ne se sépara pas à la suite de la

nouvelle constitution de 1960 à la rédaction de laquelle elle participa. Elle fut renouvelée normalement à l'expiration de son mandat de 5 ans, soit en 1964, mais la nouvelle orientation prise par le Parti en 1967 amena sa dissolution.

Les élections au suffrage universel apportèrent au R.D.A., en mars 1959, 522 000 voix pour 167 000 au P.R.A., sur 695 000 votants et 2 149 000 inscrits et en avril 1964, 1 278 897 sur 1 448 203 (soit 88 % des voix), avec cette fois une liste unique R.D.A. (32).

L'Assemblée comptait en 1959, 80 membres, puis 78 en 1964. Elle avait à sa tête un président assisté d'un bureau et répartissait son travail entre 8 commissions. Celles-ci pouvaient à tout moment entendre les membres du gouvernement, mais le Président du Gouvernement devait être informé de leur ordre du jour.

Quant à son rôle, il était double : d'une part entériner la désignation du chef de l'Etat tous les 5 ans, n'ayant plus alors d'action sur lui qu'en cas de haute trahison, par l'intermédiaire d'une Haute Cour de Justice désignée par elle, d'autre part voter les lois. Ainsi les discussions en audience publique avaient-elles lieu beaucoup plus pour l'information générale que pour assurer la participation nationale à leur élaboration puisque celle-ci était déjà intervenue au sein du Parti. De même le Chef de l'Etat et le Gouvernement informaient aussi la nation et le monde de leurs décisions les plus importantes. Une des prérogatives de l'Assemblée était le vote du budget au cours d'une session annuelle qui lui était consacrée, mais son initiative en matière d'amendements était passablement limitée.

La constitution de 1960 a voulu opérer une décentralisation à tous les échelons en créant des assemblées délibératives auprès de chacun d'eux. Ainsi a-t-il été prévu des assemblées régionales élues au suffrage universel sur scrutin de liste majoritaire à un tour, à raison d'un conseiller pour 20 000 habitants. Leur rôle devait consister à voter un budget, à déterminer le taux des taxes régionales, à donner des avis sur le programme d'équipement et de développement économique et social, sur la gestion du domaine régional, sur les emprunts à contracter, sur les bourses et secours scolaires. Toutefois ces assemblées n'ayant pas été établies, des commissions spéciales comprenant les commandants de cercle et les chefs des services régionaux se réunissent annuellement pour la seule préparation des budgets régionaux.

A l'échelon du cercle se tiennent en principe tous les trois mois des conférences de cadres réunissant sous l'autorité du Commandant les élus et les responsables locaux du Parti, les chefs de service et les chefs d'arrondissement. En même temps qu'est fait le point, les décisions et le programme de travail pour les mois à venir sont arrêtés.

Il n'y a pas de conseil à l'échelon de l'arrondissement, mais directement à celui de la cellule de base, la commune ou le village. Le Code municipal de 1966 (33) a supprimé

(32) Chiffres relevés dans Marchés Tropicaux, à ces dates.

(33) Loi du 2 mars 1966 (J.O. 31-3-1966)

(34) Bamako et Kayes l'étaient depuis 1918.

les anciennes distinctions parmi les villes les plus importantes en communes de moyen et de plein exercice (34). Ainsi existe-t-il 13 communes gérées par un conseil municipal de 11 à 37 membres élus au suffrage universel pour une durée de 5 ans. Toutefois les conseils ont été suspendus en novembre 1968 et remplacés par des délégations spéciales de 3 à 7 membres qui ont compétence pour régler les affaires communales. A Bamako a été institué un conseil de district semblable aux conseils municipaux qui vote le budget et a pouvoir délibératif (35). Quant aux villages (ou aux fractions nomades), ils comportent un conseil élu aussi pour 5 ans au scrutin de liste majoritaire à un tour et comptant de 5 à 13 membres.

L'exécutif

Il a joué un rôle considérable au Mali depuis l'Indépendance. Sous l'ancienne constitution le Président était en quelque sorte l'héritier des prérogatives du Gouverneur mais sans autre limitation que celle pouvant venir de l'Assemblée nationale suivant le schéma qui vient d'être exposé. Il en va de même dans la période transitoire actuelle où le Chef de l'Etat ne répond de ses actes que devant le C.M.L.N. — et bien sûr devant la nation qui sera finalement appelée à valider ses choix. Le rôle du Président est capital, d'une part parce que comme chef de l'Etat il représente le pays vis-à-vis de l'étranger, d'autre part parce qu'il dirige le Conseil des ministres dont il peut évidemment infléchir la politique. De plus, il assure souvent la charge d'un ou plusieurs ministères-clé comme l'Intérieur ou la Défense.

Les ministres dépendent du Président qui les choisit et devant qui ils sont responsables. Si précédemment l'équipe ministérielle a été stable dans son ensemble, les départements ont cependant souvent changé de titulaire. Avec le gouvernement militaire, elle a été en partie, puis en fin de compte en totalité renouvelée sans modification essentielle des structures, soit 11 ministères plus un secrétariat d'Etat et, ayant prérogative de ministre, le Président Directeur général de la Banque de Développement (36). Un des ministères-clé a été celui du Plan, souvent confié au ministre le plus en vue du moment. Depuis 1968, il est confondu avec un autre département et son action se passe au travers d'un Comité de direction du Plan. Celui-ci est composé de représentants de 5 commissions nationales par secteur présidées par un ministre ; il consulte une commission économique et sociale où se retrouvent l'Administration, les syndicats, la Chambre de Commerce ; il reçoit les arbitrages du Conseil Supérieur du Plan, et ceux du Gouvernement et du C.M.L.N. (37).

Les ministres, outre la collaboration qu'ils apportent collectivement au Président, dirigent un département et à ce titre ont pouvoir hiérarchique et disciplinaire sur le personnel qui en dépend. Ils sont aidés dans leur tâche par des cabinets qui comprennent directeur, chef, attachés et

des conseillers techniques nommés par décrets. On estimait en 1966 que 20% des cadres supérieurs maliens étaient absorbés par les cabinets et 35% par le corps diplomatique.

L'Administration

Elle se décompose en deux parties : centrale et régionale. L'administration centrale groupe à Bamako un ensemble de services qui ont été mis en place pendant la période coloniale, mais des textes nouveaux les régissent. Alors que précédemment ils dépendaient un à un directement du Gouverneur, ils forment actuellement des directions rattachées par affinités à des ministères. La loi du 13 avril 1967 (reprenant des textes antérieurs), elle-même revue en 1969 (38) en donne la liste avec leurs attributions les regroupant, selon leur vocation en administrations d'Etat, en Services financiers et économiques, en Services de développement et d'infrastructure, en Services sociaux. Des décrets postérieurs précisaient l'organisation interne (par exemple celui du 2 août 1967 pour les directions et services relevant du Secrétariat d'Etat à la Présidence chargé de l'Economie rurale).

Les services publics sont soumis au contrôle de l'Inspection générale de l'Administration qu'ils dépendent de l'Etat ou des autres collectivités, sauf l'Armée et la Sécurité d'Etat. Des vérifications sur place sont effectuées qui donnent lieu à des rapports.

L'usage des deniers publics est soumis préalablement au visa du Contrôle financier et a posteriori de l'Inspection générale des Finances à l'occasion de missions inopinées avec rapport à l'appui. L'ensemble de ces corps a été regroupé en un Contrôle général d'Etat par la loi du 23 novembre 1967, devenu en 1970 Inspection générale des Affaires économiques, administratives et financières (39).

L'administration régionale a connu une transformation plus complète depuis 1958. L'échelon stable est celui du cercle (le nom lui-même est resté) ; il continue à dépendre d'un commandant nommé par arrêté du ministre de l'Intérieur et dont les prérogatives n'ont pas changé. Toutefois le nombre des cercles a considérablement augmenté, par transformation des anciennes subdivisions ; ils sont aujourd'hui 42, sans doute à titre définitif.

Suivant une évolution qui a été générale dans tous les Etats africains — déjà en germe en 1954 sur le plan économique et correspondant d'ailleurs aux efforts effectués dans le même sens en métropole — la régionalisation a vu le jour en 1960 (40). Six régions ont été créées regroupant de 5 à 9 cercles en un ensemble géographiquement homogène à la tête duquel se trouve le chef-lieu, la ville administrative principale, sinon centrale. Aucune innovation n'a été nécessaire, toutes celles retenues bénéficiant déjà en fait d'une certaine prééminence par leur importance, qui ne fera d'ailleurs que se renforcer avec leurs nouvelles

(35) Ord. 15 mars 1969 (J.O. 15-3-69).

(36) Comme déjà le Gouverneur de la Banque du Mali d'après décret du 1-2-63.

(37) Cf. Programme triennal, pp. 247-251.

(38) Ordonnance du 6 juin 1969 (J.O. du 15-7-69) fixant la liste des directions nationales des Services publics.

(39) Ord. du 8 janvier 1970 (J.O. 15-1-70).

(40) Lois des 7 juin 1960 (J.O. 13-7-60) et 1^{er} avril 1965 (1-5-65).

fonctions car elles doivent être toutes dotées de relais des services centraux couvrant les cercles de leur juridiction. A la tête se trouve un Gouverneur dépendant de l'Administration centrale et nommé par décret en Conseil des ministres. Il joue un rôle d'animateur, présidant la commission régionale et périodiquement une conférence des cadres ; il veille à l'exécution des programmes établis par les responsables du Parti, notamment en matière économique. Il contrôle les commandants de cercle, les services techniques et assure la liaison avec l'Assemblée régionale. Il est responsable de la sécurité, ordonnateur du budget régional. Les ministres peuvent lui déléguer certains de leurs pouvoirs. On voit par là qu'il jouit largement de la confiance du Gouvernement.

Il n'y avait pas sous l'administration coloniale de structure administrative au-dessous du cercle (ou de la subdivision). Les chefferies de canton ne remplissaient que des fonctions auxiliaires ; mal vues en général des populations, elles furent supprimées en 1958. De toute évidence le pays était sous-administré et le premier souci du Conseil de gouvernement en 1957 fût de créer des postes administratifs dont les chefs pouvaient en même temps jouer un rôle politique, placés entre la population et les commandants de cercle alors encore tous français. Avec la loi de juin 1960, la fonction est institutionnalisée et un rouage nouveau apparaît, l'arrondissement. Chaque cercle en comprend un certain nombre se répartissant l'espace de façon continue, et ils sont au total environ 280. Le chef d'arrondissement est nommé par arrêté du ministre de l'Intérieur : il assure les contacts directs avec la population ; il collecte les impôts et est aussi officier de police judiciaire et d'état civil. L'arrondissement doit être le plus souvent bâti de toutes pièces, les seules installations préexistantes étant tout au plus une école ou un dispensaire, mais il y aura là en germe de nouveaux petits centres, si l'emplacement s'y prête, par exemple sur une route fréquentée, à proximité d'un marché ou d'un lieu de ravitaillement.

Enfin à la base les collectivités villageoises (ou les fractions de tribus) sont administrées par des chefs de village désignés par le Commandant de cercle sur proposition du Conseil de village, mais en règle générale l'institution a continué à fonctionner sur ses bases traditionnelles, le chef de village assumant en plus de la police et de la voirie les fonctions de juge conciliateur et de collecteur d'impôt.

Les communes font l'objet d'un contrôle plus étendu de l'autorité de tutelle. Sous la loi de 1966 (41), maire et adjoints étaient élus par les conseils municipaux ; depuis 1969, le maire est remplacé par un administrateur délégué nommé par décret et Bamako forme un district de 13 arrondissements.

Il n'est pas besoin de souligner l'importance de la fonction publique dans un pays dont l'Administration est le moteur principal de l'activité. Celle-ci était déjà fortement implantée lors de l'Indépendance, mais la plupart de ses cadres étaient constitués de fonctionnaires français ou d'africains appartenant au personnel de la Fédération.

Remis à la disposition de leurs gouvernements, une crise eût pu se faire sentir si des mesures exceptionnelles n'avaient été prises. De nombreux fonctionnaires bénéficièrent d'un avancement rapide tandis que de nouveaux furent recrutés, soit parmi les agents du secteur privé, soit à partir des jeunes gens nouvellement sortis des écoles.

Des stages organisés à l'étranger ont facilité ces promotions rapides, en même temps qu'était mise sur pied une Ecole Nationale d'Administration (42). Celle-ci avait été ouverte dès octobre 1958, mais son but était surtout de pourvoir rapidement à la formation politique des cadres. En novembre 1964, elle fonctionna sur des bases nouvelles avec une scolarité portée à trois ans, deux niveaux de concours (brevet élémentaire et baccalauréat), le passage du cadre B au cadre A étant ultérieurement possible, et au-delà de la première année commune, 5 sections (administration, affaires économiques, magistrature, travail, diplomatie). Les locaux ont été construits avec l'aide de l'U.R.S.S. qui fournissait aussi un contingent important de professeurs et dispensait l'enseignement idéologique. Le nombre d'étudiants était de 130 en 1968. Depuis 1969, un contingent d'élèves sortants vient effectuer des stages pratiques en France.

Un Conseil supérieur de la fonction publique a été mis en place en juin 1970 (43) pour formuler des avis sur le statut de chacun des cadres existant en vue de leur harmonisation. Ceux-ci étaient au nombre de 22 en 1966 (44).

L'Armée

L'Armée occupe une place particulière dans les services publics du Mali (45). Au départ des forces françaises, la jeune armée malienne trouva des structures solides et un noyau d'encadrement déjà formé dans les écoles françaises. C'est ainsi qu'un poste de Major général pût être créé pour le Colonel A. Soumaré précédemment en fonction à l'Etat-Major de Dakar (46). Cependant une tâche considérable devait être menée pour adapter l'armée aux conditions nouvelles qui lui étaient proposées puisqu'il ne s'agissait plus de constituer des éléments d'intervention mais une véritable force nationale.

Elle fût au départ dotée d'un budget relativement important, correspondant à 8,4% du budget ordinaire. Ceci lui permit d'entretenir des effectifs de 3 500 hommes. Les officiers reçurent une formation de deux ans à l'Ecole Interarmes de Kati dont la première promotion sortit en 1964 ; mais il fallut faire appel à de multiples concours extérieurs notamment à des instructeurs égyptiens. Le matériel a été fourni en partie par l'U.R.S.S. (dix chars d'assaut et 3 avions Mig), par les Etats-Unis ou la France pour d'autres avions, du matériel lourd ou de l'équipement, par la Chine pour du matériel léger d'infanterie.

(42) Décret du 3 janvier 1963 (J.O. du 15-3-63).

(43) Ordonnance de mars 1970.

(44) Loi du 3 août 1966 (J.O. 19-8-66).

(45) Ordonnance du 31 décembre 1969 (J.O. 1-1-70).

(46) Né à Saint-Louis le 12 janvier 1905, décédé à Paris le 2 octobre 1964.

(41) Loi du 2 mars 1966 (J.O. 31 mars 66) dite code municipal.

L'armée a été appelée à de multiples tâches en dehors de celles qui font partie de sa vocation naturelle (par exemple la répression de la rébellion touareg de 1963-64). Elle a participé à des chantiers routiers, à des travaux sur champs collectifs, à la lutte contre les inondations. Mais on lui demanda de s'occuper aussi de la formation idéologique des masses — et elle fût elle-même l'objet de fortes pressions politiques. On fêta avec éclat tous les ans, et en particulier en 1968, l'armée populaire et révolutionnaire. Cependant celle-ci supporta mal d'être placée en concurrence avec les milices créées en 1966 et c'est d'elle qu'est sorti le mouvement de novembre 1968.

La Justice

Le *Pouvoir judiciaire* n'a pas été organisé au Mali en vue de son autonomie et d'un rôle d'arbitre entre l'exécutif et le législatif. Il est conçu comme un service public ordinaire qui participe de l'orientation générale du régime. Sans doute la Cour d'Etat par sa section constitutionnelle devait-elle être appelée à trancher en cas de conflits de compétence et à donner son avis en matière de constitutionnalité des lois ou sur la validité des accords internationaux, mais il fallait pour cela qu'elle fût saisie par l'un ou l'autre des pouvoirs avant que les textes aient été promulgués, et de toute façon ses avis ne paraissaient pas devoir être obligatoires. Elle devait également veiller à la régularité des opérations de referendum et statuer sur celle des élections des membres de l'Assemblée nationale — fonctions qui restèrent toutes théoriques.

La même Cour d'Etat comportait encore deux sections, une du Contentieux et une autre des Comptes. La première était le tribunal administratif de droit commun ; la deuxième jugeait de tous les comptes publics. Le degré supérieur se trouvait à la Cour suprême avec ses sections judiciaires et administratives, appelées à remplacer respectivement la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat de Paris (47). Toutefois faute d'avoir pu prendre connaissance de leur jurisprudence, il est difficile d'apprécier la façon dont elles ont fonctionné. La Cour d'Etat a même été absorbée par la Cour suprême (48).

Une nouvelle législation a refondu la Cour suprême (49). Celle-ci comprend maintenant 19 membres répartis en quatre sections : constitutionnelle, judiciaire (avec trois chambres : civile et commerciale, criminelle, sociale), administrative et des comptes.

Si avec l'indépendance les instances supérieures étaient entièrement à aménager, pour le droit commun toutes les structures de base se trouvaient déjà en place avec l'ère coloniale et particulièrement depuis le décret du 30 avril 1946. Toutefois des réformes intervinrent immé-

diatement (50). La justice coutumière n'existe plus qu'en conciliation et les tribunaux de droit local sont supprimés par le Code de Procédure civile (51) ; du même coup cessait toute confusion entre l'Administration et la Justice, et tous les justiciables voyaient mises à leur disposition les mêmes garanties que celles accordées jusqu'alors aux Européens ou aux catégories juridiquement privilégiées de la nation.

A la base de la pyramide se trouvent les Justices de Paix à compétence étendue à raison de une par cercle. Elles fonctionnent avec un juge unique, mais supposent le contrôle du Procureur de la République du chef-lieu de la région ; elles connaissent des questions de simple police, correctionnelles ou civiles.

L'échelon supérieur est représenté par les tribunaux de Première Instance aux chefs-lieux des régions avec président, juge d'instruction, procureur et greffier, mais leurs fonctions sont les mêmes que celles des justices de paix. A Bamako le tribunal est beaucoup plus étoffé avec 11 magistrats. C'est là aussi que se tient la Cour d'assises à vocation nationale avec un président, deux conseillers, deux assesseurs tirés au sort, un membre du Parquet et un greffier (personnel partagé avec les autres juridictions). Elle juge les crimes au cours de sessions trimestrielles. Enfin, toujours à Bamako, la Cour d'Appel coiffe l'édifice avec 11 magistrats (7 du siège et 4 du parquet) et des greffiers. Elle comprend une chambre civile qui a également vocation en matière coutumière, une chambre sociale et une chambre criminelle qui, comme chambre d'accusation, saisit la Cour d'assises. A signaler que toutes les juridictions peuvent dans l'étendue de leur ressort tenir des audiences foraines.

Enfin en 1969 (52) a été créée une Cour de sûreté de l'Etat pour réprimer les atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure qui cependant doivent être sanctionnées selon les règles du droit commun.

Le Mali a connu aussi les juridictions d'exception dans le domaine politique. La sédition de 1962 a été jugée par un tribunal populaire formé par un délégué du Parti, deux représentants de l'organisation des femmes, deux des syndicats et deux représentants des anciens combattants. C'est lui qui prononça les condamnations contre Fily Dabo Sissoko et Hamadoun Dicko. Par ailleurs la délation fût stimulée en matière économique surtout à partir de 1965 et des sanctions extra-judiciaires furent prononcées.

La réforme judiciaire de 1961 fut difficile à mettre en application venant en même temps que l'africanisation totale du personnel qui était jusque là exclusivement composé d'expatriés, à l'exception des auxiliaires. C'est à ceux-ci qu'échut la charge de constituer la nouvelle magistrature, 11 greffiers confirmés et 19 qui suivirent des stages de perfectionnement (53). Non seulement la fonction ne s'improvisait pas, mais la tâche devenait infiniment plus lourde et neuf ans après la mise en place de la réforme, le ministre de la Justice devait constater le manque préjudiciable de

(47) Loi du 15 mai 1961 (J.O. 24-6-61) et décrets de nomination du 25 août 1961. La Cour d'Etat a été créée le 13 février 1959 et ensuite réorganisée.

(48) Loi du 13 mars 1965 (J.O. 15-4-65).

(49) Ord. du 24 décembre 1968 (J.O. 1-1-69).

(50) Loi du 15 mai 1961 portant organisation judiciaire.

(51) Loi du 19 août 1961 (J.O. 4-9-61).

(52) Ord. du 18 septembre 1969 (J.O. 15-9-1969).

(53) Voir l'Essor du 8 janvier 1962 : « la Réforme judiciaire ».

moyens et de personnel qualifié (54). Il évoquait aussi parmi les malaises qui frappaient la magistrature l'absence d'un statut et d'une discipline de la profession. Sans doute le problème général de la fonction publique est-il rejoint ici, mais il apparaît plus aigu s'agissant d'un corps qui réclame des garanties spéciales pour son indépendance : ici pas de Conseil supérieur de la Magistrature, mais pas davantage d'inamovibilité pour les magistrats du siège.

EVOLUTION DU DROIT

Avec l'Indépendance, le Mali, comme tous les Etats africains, a été amené à se constituer son propre droit des personnes.

Le droit des personnes

Une des premières démarches a été la promulgation d'un code de la nationalité (55). Il y est prévu qu'« est malien l'enfant légitime ou naturel né au Mali d'un père ou d'une mère d'origine africaine qui y est né lui-même ». Mais cette mesure n'est pas restrictive : ainsi une étrangère mariée à un Malien le devient, sauf si elle le refuse. Par ailleurs une procédure de naturalisation simplifiée avait été mise en place de façon à réserver un accueil fraternel aux étrangers désireux d'acquérir la nationalité malienne, et plus particulièrement dans le but de préparer les voies de l'unité du continent africain.

Dans le domaine des libertés individuelles, la Constitution de 1960 avait proclamé la garantie des Droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration universelle du 10 décembre 1948. Il était même prévu une existence légale des partis politiques : « ils se forment et exercent leur activité librement dans le respect des principes démocratiques, des intérêts, des lois et règlements de l'Etat ». En fait, seul le Parti unique eut droit de cité et les intérêts de l'Etat reçurent de plus en plus la primauté jusqu'au mouvement du 19 novembre 1968. La liberté d'expression subit le même sort. Les moyens officiels restèrent à la seule disposition du Parti : radio, presse ; l'introduction de littérature étrangère fût limitée à celle admise par la Librairie populaire. Les centres culturels étrangers, sauf ceux des pays de l'Est, virent leur action très limitée.

Une des mesures les plus difficilement admises concerna le travail obligatoire. Interdit par le Code du Travail, il devient licite s'il est décidé par une collectivité locale dans son ensemble, c'est-à-dire à l'occasion de ce qu'on a appelé les

investissements humains. Ceux-ci paraissent en effet conformes à l'intérêt des villages qui y étaient tenus, ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité nationale, mais les motifs en furent-ils mal explicités, y eût-il des abus de la part des responsables, ceux-ci devinrent vite impopulaires et furent le plus souvent rejetés comme une contrainte intolérable.

A l'inverse, dans la nouvelle législation malienne beaucoup d'éléments ont été accueillis avec satisfaction. Le même code du travail (56) s'est avéré une refonte utile des dispositions du Code du travail de 1952 enrichi de la réglementation qui suivit son application. Il fixe les règles relatives à l'apprentissage, au contrat de travail, à la mise à la retraite avec ses indemnités, aux conditions générales du travail, à l'hygiène et à la sécurité. Il traite des différends dont la solution dépend pour les cas individuels, de la conciliation (57) ou du tribunal (un par région, — 3 membres : Etat, employeur, travailleur) et pour les cas collectifs, d'abord d'un conseil d'arbitrage et éventuellement, en dernier ressort, du Conseil des ministres. Un Conseil supérieur du travail (58) organisme à représentation paritaire, étudie les problèmes du travail et de sa rémunération.

Les syndicats qui ont joué un si grand rôle sous le régime colonial et au moment de l'Indépendance sous une forme unifiée, ont vu leur liberté bien entamée par la raison d'Etat et leur activité très limitée en novembre 1968 : acceptée sur le plan professionnel avec les délégués et les comités d'entreprise, elle a été restreinte sur le plan politique, notamment par les entraves apportées au fonctionnement de l'Union nationale des Travailleurs maliens qui regroupe les 13 syndicats nationaux par branches. L'U.N.T.M. envoie cependant au titre professionnel 10 représentants, comme le Gouvernement et la Chambre de Commerce, à la Commission économique et sociale placée auprès du Comité de Direction du Plan.

Le droit des personnes a connu une évolution notable avec la loi sur le mariage (59). Préparée par un large mouvement d'opinion et une consultation des masses, elle vise à donner à la femme dans la famille la place qui lui est reconnue sur le plan politique (60). Elle fixe un âge minimum pour le mariage (18 ans pour l'homme, 15 pour la femme). Le consentement des parents n'est plus obligatoire au-delà de 21 et 18 ans, mais celui de l'intéressé est condition *sine qua non*. La femme ne peut pas contracter un nouveau mariage si le précédent n'est pas dissout. Quant à l'homme il n'a droit qu'à quatre épouses, à moins qu'il n'ait opté pour la monogamie à son premier mariage. Dans ce cas le régime de la communauté est possible, sinon c'est toujours celui de la séparation des biens, et chaque épouse est alors considérée comme

(56) Loi du 9 août 1962 (J.O. 15-10-62).

(57) En 1970 pour 680 litiges, 588 ont été réglés en conciliation et 71 au tribunal.

(58) Loi du 13 avril 1967 (J.O. 15-5-67).

(59) Loi du 3 février 1962, modifiée le 23 janvier 1963. DICKO (Ousmane Boubou). *Le mariage et le divorce au Mali*. Penant, 1969, 319-329 et 471-486.

(60) BAZIN-TARDIEU (Danielle). *Evolution du statut et de l'image de la femme dans la société malienne*. Thèse de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1971.

(54) Voir l'Essor du 20 février 1971 : Discours du Lieutenant Joseph MARA, ministre de la Justice, aux magistrats.

(55) Loi du 3 février 1962 modifiée le 2 mars 1968 (J.O. 31-3-68) Diarra (T.D.). Traits particuliers du Code de la nationalité malienne. *Rev. jur. polit. Ind. Coop.*, 1971, 539-542. Pour l'état-civil, loi du 17 février 1968 (J.O. 1-4-68).

constituant un foyer. Le montant de la dot est limitée à un maximum de 20 000 francs pour la femme non encore mariée, et de 10 000 francs si elle l'a déjà été. Le mari est le chef de famille et doit à sa femme la protection (celle-ci lui doit obéissance). Elle peut exercer une profession avec son accord ; en son absence elle le remplacera. La répudiation est interdite. La séparation de corps est possible par consentement mutuel et peut être convertie en divorce. Celui-ci admet cinq causes restrictives (dont l'alcoolisme et l'impuissance) ; le tribunal en décide après échec de la procédure de conciliation dont le chef de la circonscription administrative est l'agent. Le remariage est alors admis au bout de trois mois. Enfin le mariage présente à l'égard de la loi un caractère laïc ; il a ses formalités et donne lieu à la rédaction d'un acte.

Pour tous les autres domaines, il a été établi qu'« en attendant la promulgation du Code civil malien, les règles relatives aux successions, donations (aux rapports des époux, à l'exercice de leurs droits et de ceux des mineurs), demeurent applicables devant les juridictions visées dans le présent code » (61).

De la sorte la propriété foncière reste soumise à l'esprit de la réglementation antérieure à l'Indépendance (62) qui disposait que « les terres vacantes et sans maître appartiennent à l'Etat ». Pour les autres, les droits d'usage en vigueur gardent donc toute leur valeur ; ils peuvent être constatés par immatriculation (encore peu courante) et leur dépossession ne peut intervenir que pour cause d'utilité publique, après application de la procédure d'expropriation.

Il semble bien que localement, là où les terres cultivables se font rares, par exemple autour des lacs du cercle de Goundam, les droits coutumiers ont été transférés aux utilisateurs.

Il faut remarquer que le domaine privé de l'Etat est en plein accroissement avec les aménagements qu'il réalise dans les zones irrigables (63) et dont les exploitants ne seront plus que des tenanciers moyennant paiement de redevances annuelles. Bien qu'il s'agisse de terrains généralement peu utilisés, sauf pour les pasteurs, des problèmes d'éviction se trouvent soulevés.

(61) Loi du 19 août 1961, art. 231 (J.O. 4-9-61). Code de procédure civile, commerciale et sociale.

(62) Décrets du 26 juillet 1932 (J.O. A.O.F., 1933, pp. 426 ss) et du 20 mai 1955 (J.O. A.O.F., 1956, pp. 1806 ss).

(63) Voir p. 51.

Le droit des sociétés

L'évolution du droit des sociétés mérite une mention particulière. En effet, si avant l'Indépendance, il y avait peu de sièges sociaux à Bamako, rapidement la situation va changer, la loi faisant même obligation à celles-ci d'adopter la nationalité malienne. Mais parallèlement aux formes classiques de société anonyme, à responsabilité limitée, conformément à l'option socialiste, les efforts vont être poursuivis dans deux sens, coopératives et Sociétés d'Etat.

Les coopératives avaient déjà été expérimentées, au moins depuis 1950, soit à titre privé (Missions catholiques) soit public, à l'initiative de l'Agriculture, mais la plupart des expériences avaient échoué. Dans un contexte nouveau, elles pouvaient être reprises. En dehors des Sociétés mutuelles de Développement rural qui ne disposent pas encore de leur autonomie de gestion, on recensait en 1967 (64) 254 coopératives dans les domaines les plus divers : consommation (152) (65), élevage (39), bâtiment (25), artisanat (15), pêche (13), maraîchage (6).

Les transports ont dû aussi se grouper en coopératives pour s'obliger à coordonner leur action.

Les Sociétés d'Etat ont vu le jour juste au lendemain de l'Indépendance. Créées de toutes pièces, sauf pour certaines régies déjà existantes, entrant seulement dans certains cas en concurrence avec le secteur privé en place, il n'y eût pas de problèmes de nationalisation (66). Les nouvelles sociétés fonctionnent en principe selon les règles du droit privé avec autonomie financière, mais leur capital est constitué par l'Etat à qui reviennent les profits ou les pertes. C'est lui aussi qui exerce la tutelle et le directeur est nommé en conseil des ministres. Au départ, elles dépendaient d'un ministère spécial. Elles furent rattachées en 1968 à différents ministères selon leur vocation particulière (67). Il en sera reparlé d'un point de vue économique à propos de l'industrie, des transports ou du commerce qu'elles concernent pareillement.

(64) DULFER (E.). *Institutions de formation coopérative dans les pays africains*. 1971, F.A.O.

(65) Loi du 25 janvier 1963 (J.O. 10-2-63) sur les coopératives urbaines.

(66) Voir toutefois décret du 15 décembre 1966 (J.O. 1-1-67) portant approbation du protocole d'accord entre le Gouvernement du Mali et la Société Messafric.

(67) Ordonnance du 14 décembre 1968 (J.O. 15-12-68) modifiant la loi du 18-7-67 portant refonte des sociétés d'Etat.

LA VIE SOCIALE

L'étude des institutions trouve son prolongement direct dans celle de la vie sociale, les aspirations du gouvernement et celles des populations se rejoignant dans la solution des problèmes concernant leur santé, leur éducation, leurs loisirs, dans la recherche d'un mieux-être général, d'une liberté plus grande, d'un emploi assuré.

LA SANTE

Comme tous les pays pauvres, le Mali connaît de graves problèmes de santé publique. A côté des affections individuelles qui touchent tous les humains, un milieu insuffisamment maîtrisé l'expose à des épidémies, lui vaut des endémies qui tuent leurs victimes, mais tout autant les diminuent, souvent de façon sélective, selon les âges ou les genres de vie. Devant ces fléaux, la collectivité est encore très mal armée pour réagir efficacement (68).

Les maladies

Sans prétendre dresser un inventaire complet des *maladies*, on signalera d'abord celles transmises par des insectes. Ceux-ci se développent dans des conditions écologiques bien déterminées et transportent d'un individu à un autre, par voie de piqûre ou de morsure, parasites ou virus. Ainsi pour la trypanosomiase, maladie du sommeil, dont le vecteur est la mouche tsé-tsé, ou glossine, qui vit dans les fourrés ou les galeries forestières, sensiblement au-dessous du 12° parallèle. A peu près jugulée, des foyers sont réapparus récemment dans la région de Koutiala et non loin de Bamako. L'onchocercose qui entraîne au stade final la cécité est propagée par une petite mouche, la Simuli, qui affectionne les eaux vives et dont le domaine est également le Sud du pays, certains secteurs étant plus fortement contaminés comme le Farako (Sud Sikasso). Le paludisme aux effets apparemment moins spectaculaires est beaucoup plus répandu ; le moustique anophèle inocule diverses sortes de plasmodium qui s'attaque au sang, provoque des crises de fièvre et affaiblit l'organisme, ceux des jeunes enfants étant les plus vulnérables ; l'activité du moustique est la plus forte au moment des pluies et par conséquent les régions les plus sèches connaissent de longues périodes de rémission. La fièvre jaune qui a fait autrefois tant de ravages dans les rangs des Blancs semble moins virulente

chez les Africains où elle est susceptible de se manifester épisodiquement ; ainsi est-elle réapparue non loin de Bamako en 1969. Elle est véhiculée aussi par un moustique, *Aedes aegypti*. On citera encore l'action néfaste de certains parasites qui provoquent des rickettsioses, des bilharzioses, des filarioses, le pian, le ver de Guinée.

Parmi les maladies épidémiques quelques-unes retiennent particulièrement l'attention. La variole est très tenace : elle a sévi avec vigueur comme dans toute l'Afrique occidentale vers 1955, mais les statistiques les plus récentes en signalent encore un certain nombre de cas, au moins jusqu'en 1968 où elle semble s'arrêter ; plus d'un millier en 1962 et 63, quelques centaines ensuite avec 5 à 10 % de décès chaque fois. La méningite cérébrospinale revient en zone soudanienne à chaque saison sèche, mais des dix dernières années, 1969 a été la plus meurtrière avec 11 600 cas signalés, dont 4 100 à Bamako et un peu plus de 10 % mortels, surtout chez les jeunes. Les plus jeunes sont également très sensibles à la rougeole dont les cas déclarés se sont élevés, sur une moyenne de 7 ans (1962-69) à 23 000 suivis de quelque 660 décès, mais les écarts sont considérables d'année en année. Enfin, nouveau venu, figure le choléra dont on peut craindre qu'il ne soit maintenant endémique. Ayant éclaté à Mopti, en novembre 1970, il n'a pas tardé à se répandre en empruntant la voie du fleuve, laissant recenser près de 3 000 cas en trois mois avec 37 % de mortalité.

Les maladies dites transmissibles revêtent une grosse incidence sociale. La lèpre atteint plus de 100 000 personnes, à peu près 2 % de la population, inégalement répartie d'ailleurs, deux fois plus dans le Sud pour moins de 1 % dans le Sahel. La tuberculose est également fréquente : des enquêtes menées en 1963 par l'O.M.S. ont relevé des taux de morbidité de 2,6 % dans les centres urbains et davantage en 1968 dans la région de Ségou. A l'inverse de la lèpre, la syphilis est très répandue en zone sahélienne, et partout les autres maladies vénériennes. Enfin, il faudrait parler des maladies de carence, de celles qui sont entraînées par l'absorption d'eaux polluées, par une mauvaise préservation contre le froid de l'hiver. Mais dans tous ces cas, les statistiques manquent pour préciser l'étendue et la profondeur des ravages opérés.

Le Service de Santé

Pour mener la lutte, tout un dispositif a été mis progressivement en place. Un *Service de Santé* fût créé au Soudan dès la conquête. Les formations hospitalières confiées au Corps de santé des Troupes coloniales ne purent au début satisfaire que les besoins de l'Armée et de l'Administration — avec leur personnel africain et leurs familles, et à titre onéreux, les civils européens. Le premier hôpital

(68) L'annuaire statistique de 1968 donne la décomposition des causes de décès enregistrés dans les formations sanitaires : sur 10 961, 1 683 rougeoles (dont 1 450 chez des moins de 5 ans), 1 500 paludismes (dont 1 060 de moins de 5 ans), 900 entérites, en tout 1 972 décès d'enfants de moins de 1 an et 2 736 de 1 à 5 ans.

fût celui de Kayes disposant ensuite d'une antenne à Kati. L'hôpital du Point G sur la colline de Bamako date de 1913. Le laboratoire de biologie de Bamako a été ouvert en 1908, chargé entre autres des analyses et des vaccinations.

En 1930 fonctionnaient 24 dispensaires avec médecin, 12 avec infirmier et 14 maternités. En 1947, les 2 hôpitaux cités offraient 284 lits et les 31 centres médicaux et les 22 maternités répartis dans les cercles respectivement 352 et 390. On comptait aussi 35 dispensaires. En 1954 ces chiffres sont passés à 441, 517 et 522 lits. Pendant la même période les infirmeries et dispensaires ont crû de 66 à 135. L'hôpital du Point G s'est considérablement agrandi et reçoit des patients de l'intérieur ; un nouvel hôpital au centre de Bamako — Gabriel Touré (69) — entre en service en 1959, tandis que la maternité contiguë avec 80 lits fonctionne depuis 1955.

Des formations spécialisées ont été ouvertes en 1934 avec l'Institut Marchoux consacré à la lutte contre la lèpre qui soigne les malades (aujourd'hui 100 lits et un village post-cure pour 400 personnes) (70) et en même temps effectuée des recherches et forme des contrôleurs (71), puis en 1953 l'Institut du Trachome équipé de 80 lits, également centre de traitement et de recherches. Enfin l'Office du Niger a été doté de son propre dispositif médical avec un hôpital à Markala et des antennes dans les trois principaux centres (en tout 110 lits). Les missions catholiques et protestantes tiennent également une trentaine de dispensaires.

Depuis l'indépendance, l'infrastructure médicale s'est conformée au nouveau schéma de l'Administration. L'hôpital du Point G — et son annexe de Kati — est l'hôpital national (700 lits) ; chaque région — y compris Bamako avec Gabriel Touré — a son hôpital (en tout 1 040 lits) ; chaque cercle a son centre et sa maternité (en tout 1 225 lits) ; enfin chaque arrondissement a au moins un dispensaire, l'ensemble en faisant 288. A ceci il convient d'ajouter l'Office du Niger et les Missions ou centres de soins privés.

A côté de cette infrastructure fixe — appelée en 1921 Assistance médicale indigène, le Gouvernement général de l'A.O.F. avait mis sur pied en 1946 une organisation de médecine préventive, le Service général d'hygiène mobile et de prophylaxie (S.G.H.M.P.) qui par définition se proposait d'aller vers les malades, actuels ou éventuels, pour combattre les grands fléaux sociaux décrits plus haut. Des équipes volantes assuraient le dépistage, envisageaient les possibilités de traitement, s'efforçaient d'opérer l'assainissement. C'est ainsi que furent créées des hypnoseries pour les sommeilleux, des colonies pour les lépreux.

Cependant, avec l'éclatement de la Fédération, le rattachement des secteurs maliens de ce service au service national de santé devenait inéluctable, alors même que son particularisme lui avait déjà été reproché. Le service des grandes endémies n'est plus aujourd'hui qu'un petit rouage dans le grand ensemble et si ces onze secteurs ont été

maintenus, leur fonctionnement ne s'avère bien souvent que théorique ; sans doute les maux combattus ont-ils reculé, mais le manque de vigilance risque d'entraîner un retour offensif par défaut de prospections sans relâche. Les nouveaux cas dépistés le sont essentiellement dans les centres de même que les soins donnés. A noter que sur 34 000 lépreux en traitement régulier, 14 000 le sont à l'Institut Marchoux.

L'Institut Marchoux et l'Institut d'Ophtalmologie tropicale ont conservé leur caractère interétatique. Ils fonctionnent au sein de l'Organisation de Coopération et de Coordination pour la lutte contre les grandes Endémies (O.C.C.G.E.) à laquelle ont adhéré tous les Etats de l'ancienne A.O.F. et dont le siège est à Bobo-Dioulasso. Parallèlement à l'action sur le malade doit prendre place celle sur le milieu. C'est ainsi que la destruction de bois sacrés a été prescrite ou que les abords des cours d'eau de la région de Bamako ont été pulvérisés à la dieldrine ou encore que dans le secteur agricole du Farako les gîtes à larves sont traités depuis 1962 pour y juguler l'onchocercose. Le service d'hygiène a aussi une action spécifique mais qui s'exerce essentiellement dans les villes. Il est chargé entre autres depuis 1942 de l'Inspection médicale des Ecoles.

Au titre de la médecine préventive, il faut signaler l'ampleur des campagnes de vaccination qui ont été menées ces dernières années. Le rythme a été en moyenne de 500 000 pour la fièvre jaune depuis 1965 et l'ensemble pour la variole de 5 000 000. Ces vaccinations sont souvent à effet polyvalent, ainsi pour la variole le 1 000 000 de doses inoculées en 1969 associaient pour moitié la fièvre jaune — 350 000 dans la région de Bamako en décembre à la suite du début d'épidémie — et pour un quart la rougeole ; de même les 600 000 doses de 1970. Cependant là encore l'infrastructure est telle que ce sont en général les centres urbains qui sont protégés en priorité, ainsi pour la vaccination contre la rougeole ; lors des épidémies de méningite de 1969, les vaccins (80 000 doses) ont été utilisés à Bamako, encore en 1970 pour le choléra (265 000 doses). Des campagnes localisées sont en cours, telle la vaccination au BCG pour les moins de 20 ans dans la région de Ségou prise comme zone pilote (120 000 en 1968-69 dont 19 000 en ville).

L'éducation sanitaire reste un gros problème, notamment au sein des masses rurales (72). Si elles se montrent en général fort dociles aux convocations d'ensemble sur place, elles hésitent encore souvent à se rendre aux chefs-lieux, manifestant des craintes de tous ordres. Par ailleurs elles ignorent les fondements de l'hygiène et de la nutrition dont on conçoit la difficulté d'application dans le dénuement où elles vivent. Un service spécial a été créé avec des véhicules et un équipement audio-visuel mais son action ne peut être que très limitée, de même celle qu'exercent la presse ou des manifestations comme les journées de la santé qui ont lieu tous les ans depuis 1961. Seule toutefois l'école ou l'éducation de base sont en mesure d'avoir une action étendue et parallèlement tout le personnel du Service de Santé. Celui-ci d'ailleurs, par l'intermédiaire de son syndicat

(69) Médecin soudanais mort de la peste à Dakar en 1934.

(70) J. LANGUILLON, *L'Institut Marchoux, Acta leprologica*, 1966.

(71) *Essor*, 3 février 1970 sur le village post-cure du Samanko.

(72) Une carte sanitaire individuelle, obligatoire, a été instituée par décret du 29 octobre 1962 (J.O. du 15-11-62).

national, s'exprime abondamment. Au cours de son congrès du 2 février 1970, il a formulé de nombreuses propositions quant à l'organisation de séminaires, de journées médicales, en vue du développement de la recherche scientifique, de la médecine traditionnelle ; il a alerté aussi l'opinion sur certains problèmes, notamment la difficulté du ravitaillement en médicaments. Enfin des œuvres privées viennent relayer l'administration dans son action socio-médicale comme la Croix-Rouge malienne.

Pour faire fonctionner cet édifice encore bien incomplet, les moyens sont très réduits. A la tête, dépendant du ministre de la Santé publique, se trouve la Direction nationale de la Santé coiffant quatre divisions techniques : l'assistance médicale, la médecine socio-préventive (S.G.E., Protection maternelle, infantile et scolaire, nutrition, éducation sanitaire et secourisme), les laboratoires, l'approvisionnement pharmaceutique. A l'échelon régional, un directeur, conseiller technique du gouverneur, supervise toute l'activité médicale de la région ; de même le cercle forme circonscription médicale. Cependant en dehors de Bamako, le nombre de médecins est si peu élevé que ces fonctions sont cumulées avec celles de médecin traitant, de même que, en un certain nombre de cas, celles de médecin sont remplies par des infirmiers d'Etat. Les statistiques concernant le personnel montrent une augmentation régulière avec quelquefois des fluctuations notables (par exemple de 1965 à 1966). Les chiffres de 1970 (73) donnent 134 médecins, dont 62 étrangers et un bon tiers à Bamako, 12 pharmaciens, 6 dentistes, 120 sages-femmes, 234 infirmiers d'Etat, 1 200 infirmiers ordinaires et 228 auxiliaires chargés des circuits de traitement de la lèpre.

Le personnel malien est maintenant formé en grande partie à Bamako. Le grade de docteur en médecine s'acquiert à l'étranger et notamment à Dakar, mais depuis 1970 fonctionne à côté du Point G une école d'assistants médicaux (74) dont les principes rappellent ceux de l'ancienne école de médecine de Dakar fermée en 1954 (durée des études : 4 ans après le baccalauréat - 20 places par an). En 1963 a été ouverte une école secondaire de la Santé publique (75), comme il en existait précédemment à Dakar, dont la première promotion d'infirmiers, infirmières et sages-femmes diplômés d'Etat est sortie en 1964, le niveau de recrutement étant celui du Diplôme d'études fondamentales. Enfin une école primaire forme depuis 1958 (76) des infirmiers d'un niveau élémentaire (l'équivalent du C.A.P.).

Du point de vue financier, le Service de Santé vit des crédits budgétaires et de l'aide étrangère. Au budget de 1970 étaient inscrits 2 563 millions sur une masse de 21 195 M soit 12%, dotation encore bien faible, mais supérieure toutefois à celle d'années comme 1962 ou 1968, où le pourcentage était tombé à 10. Plus de la moitié des dépenses représentent des frais de personnel, si bien que lorsqu'on déduit la part des médicaments et du matériel

(73) D'après les services de Santé au Mali ; cf. Afrique médicale 1970 p. 553 ; idem in Essor de septembre 1968. L'annuaire statistique de 1970, porte au 31-12-69, 95 médecins dont 34 pour les services centraux et 25 pour la région de Bamako. Ils étaient en 1954, 44 dont 29 européens.

(74) Loi du 13 juin 1968 (J.O. 15-6-68).

(75) Loi des 11 août 1961 (J.O. 15-9-61) et 31 mai 1963 (J.O. 1-7-63)

(76) Arrêté du 11 avril 1958.

technique (à peu près 30%), les crédits de fonctionnement apparaissent très réduits, ce qui est particulièrement préjudiciable lorsqu'il s'agit de services comme la lutte contre les maladies transmissibles où la mobilité est une condition fondamentale d'efficacité. Or cette distorsion risque de devoir encore s'accroître dans les prochaines années, avec l'indispensable intégration dans la Fonction publique d'agents de niveau supérieur.

L'aide étrangère se manifeste sous forme de personnel détaché par les différentes assistances techniques (en 1970, 62 médecins, dont 13 français) ou par l'Organisation mondiale de la santé ; en dérogation à ses principes, celle-ci a financé la campagne antivarivole et tuberculose. Pour le fonctionnement, une bonne part de l'aide vient du Fonds international de secours à l'enfance dont la contribution en 10 ans a été de 920 millions de francs sous forme de véhicules ou de matériel médico-social. Enfin l'école d'assistants médicaux et l'extension de l'hôpital du Point G ont été subventionnées par le F.A.C., l'école secondaire de santé par l'U.R.S.S. et l'Institut de biologie humaine par le F.E.D.

Les soins médicaux sont gratuits. Toutefois des redevances sont perçues pour le séjour en hôpital. La journée en salle commune est comptée 500 F dans les hôpitaux dits nationaux et 200 F dans les hôpitaux régionaux, sauf pour les enfants de moins de 12 ans qui ont la gratuité totale. Les salariés ne versent que 20% du montant réclamé, la différence étant à la charge de leur administration ou de leur entreprise. Les recettes ainsi effectuées sont minimes (50 M) et reviennent de toute façon au Trésor.

Au milieu de ces difficultés le choix d'une politique est délicat. Avec moins de 500 F par an et par habitant consacrés à la santé, il n'est pas possible de pourvoir aux besoins réels de chacun. Aussi la doctrine définie en 1964, réaffirmée dans un plan décennal devant couvrir la période 1966-1976 (77) a-t-elle été celle de la primauté accordée à de la prophylaxie, objectif repris dans le plan triennal qui dit : « priorité donnée à la médecine socio-préventive ; pour la médecine curative, consolidation ou renforcement de ce qui existe plus que des créations spectaculaires ».

Les affaires sociales

L'action du Service de la Santé est prolongée par celle des *Affaires sociales* (qui constituent depuis 1968 un Secrétariat d'Etat autonome (78) dont une femme a été titulaire jusqu'en 1972). Ce service, en germe dans le service social créé à Bamako en 1952, alors un des premiers d'A.O.F., anime des centres sociaux (les 58 de 1970 seront ramenés prochainement à 37) destinés à la formation des femmes. Y sont donnés des conseils aux mères, un enseignement ménager, des principes d'hygiène, des bases d'alphabetisation, mais ils doivent aussi dorénavant contribuer au développement communautaire, en brousse notamment, là

(77) Plan décennal de Développement des services de santé (1-7-66 à 1-7-76).

(78) Ordonnance du 31 mars 1969 (J.O. 1-4-69).

où sont engagées des opérations de développement agricole. Des expériences intéressantes ont été menées à Bamako (Hamdallaye) et à Sanankoroba, à 45 km au Sud de la capitale.

Le fonctionnement de jardins d'enfants, 48 à Bamako et 1 dans chaque chef-lieu de région, est au nombre de ses attributions, en association avec les familles. Il mène une action en faveur des mineurs délinquants. Dès 1953 ceux-ci furent éloignés de la prison et confiés au Centre de Sotuba où se faisait leur rééducation. En 1961 le Centre se trouvait à Bollé (15 km de Bamako), mais privé d'eau et par conséquent inutilisable pour des travaux agricoles, il doit être transféré dans des bâtiments déjà existants à Maniamougou. Par ailleurs un centre d'observation est prévu. Un service médical a la charge des handicapés physiques. Figurent encore parmi les attributions du Secrétariat toutes les campagnes en faveur de la famille, contre la prostitution, la drogue...

Le personnel des affaires sociales est formé depuis 1962 à l'école des aides et assistantes sociales de Bamako qui comprend deux niveaux (C.E.P. et D.E.F.). Des stages à l'étranger, à la faveur de bourses, lui permettent des recyclages périodiques. En 1970, il y avait 52 assistantes sociales et 179 aides sociales en service (79).

L'action officielle trouvait précédemment un prolongement dans celle de la Commission sociale des femmes du Parti. Elle entretenait notamment à Bamako un foyer de la Femme qui disposait de certains moyens matériels (véhicules, machines à coudre, manuels). Elle formait des animatrices bénévoles et organisait aussi tous les ans depuis 1963 la journée de la Femme malienne.

Si l'actuelle Union nationale des femmes a un rôle politique plus effacé, il n'est pas moins vrai que les femmes voient leur importance s'affirmer, en accord d'ailleurs avec leur personnalité qui est très forte.

L'EDUCATION

D'après l'enquête démographique 1960-1961, la plus grande partie de la population était à l'époque illettrée, c'est-à-dire ne sachant ni lire ni écrire le français. Sur 2 300 000 résidents de 10 ans et plus, 66 000 faisaient exception, soit 2,9 %, avec une répartition très variable suivant l'âge, le sexe et le milieu (en ville, près de la moitié des jeunes de 10-14 ans étaient scolarisés pour environ 4 % en campagne). En 1957 (80) le taux de scolarisation était évalué à 8 % alors que le Dahomey accusait 28 %, la Côte-d'Ivoire 25 % et le Sénégal 24 %. Seuls la Mauritanie, la Haute-Volta et le Niger (ce dernier 3,5 %) venaient après le Soudan. Là

encore il semble bien que les Etats côtiers aient été plus favorisés que ceux de l'intérieur, plus riches, plus densément peuplés, ouverts plus tôt à l'influence occidentale et aussi plus perméables à celle des missions chrétiennes qui ont joué un rôle très important dans la scolarisation du Golfe de Guinée.

L'enseignement au Soudan n'a pourtant pas laissé la France indifférente. Dès l'installation des écoles sont ouvertes, école des fils de chefs à Kayes (1895), écoles primaires là où sont créés des cercles. Un service de l'Enseignement est mis sur pied en 1903, déjà bien organisé en 1912. Cet enseignement est destiné à former une élite et par conséquent ne fait place qu'à un nombre limité de maîtres et d'élèves. Il est calqué étroitement sur l'enseignement primaire métropolitain. Toutefois la nécessité de s'adapter aux besoins locaux est très vite ressentie. En 1899 déjà, la librairie A. Colin publie un livre de lecture et d'instruction à l'usage des élèves des écoles du Soudan français. L'adaptation amène aussi à des différenciations : les écoles rurales comportent un enseignement agricole ; elles trouvent leur couronnement dans l'école normale de Katibougou qui date de 1935. A Bamako, c'est une école primaire supérieure qui est ouverte en 1923 (81), futur lycée Terrasson de Fougères de 1949. L'enseignement arabe n'est pas rejeté comme en témoigne la Médersa de Dienné (1906) puis de Tombouctou (1914). Les nomades qui se sont généralement montrés réfractaires à l'école sont suivis jusqu'à leurs campements par les écoles nomades (1917). Enfin des cours du soir ont été très tôt organisés pour les adultes avec des fortunes diverses.

La réforme de 1962

Avec l'Indépendance, l'enseignement va prendre un essor considérable. Déjà les années précédentes, les représentants à l'Assemblée, dont bon nombre étaient des instituteurs, menèrent une action vigoureuse en faveur des attributions budgétaires. L'objectif était double : d'une part accroître au maximum le nombre des bénéficiaires, d'autre part dispenser une somme de connaissances beaucoup plus complètes. Ce faisant devaient être satisfaits également deux besoins : la promotion individuelle et la formation rapide des cadres nécessaires à la nation en vue de son indépendance totale. Ces idées maîtresses ont été concrétisées dans la réforme de 1962 (82).

L'enseignement dit fondamental comporte alors deux cycles. Le premier cycle — précédemment enseignement primaire — voit sa durée limitée à 5 ans au cours desquels est subi un test décidant de l'accès au second cycle de 4 ans. Ces neuf années correspondent à l'enseignement minimum que devrait recevoir tout Malien. La sanction en est le diplôme d'études fondamentales (D.E.F.). A ce stade déjà un grand nombre d'élèves s'engagent dans la vie active, mais les meilleurs, sélectionnés par une Commission

(79) AUDIBERT (Andrée), *la formation des travailleurs sociaux en Afrique francophone*. 1972, Paris. Institut des Sciences Sociales du Travail.

(80) A.O.F. 1957, p.115.

(81) Essor 14-6-63 : le Lycée M.-Askia a fêté le 40^e anniversaire de la fondation de l'établissement.

(82) Loi du 17 septembre 1962, décrets d'application du 9 octobre 1962 (J.O. 15-10-62).

nationale, ont la faculté d'entreprendre les études secondaires comportant comme auparavant 2^e, 1^{er} et Terminale, couronnées par le baccalauréat (en deux parties).

A chaque étape intermédiaire existent des bifurcations vers le technique : à la fin du premier cycle vers des centres à orientation pratique (C.O.P.), (mais en 1971 ils n'avaient pas encore pu être mis en route faute de personnel) ou un peu plus tard vers des centres de formation professionnelle qui préparent des travailleurs qualifiés et délivrent au bout de deux ou trois ans des certificats d'aptitude professionnelle. C'est à ce niveau aussi que se placent les écoles d'infirmiers (1949) ou d'aides sociales (1958), de préposés aux P. et T. (1969), aux Douanes, l'école de Police (1970), les Centres d'apprentissage agricole ou de formation professionnelle, l'Institut national des Arts (section métiers).

Après le cycle fondamental s'ouvrent le lycée technique dispensant un baccalauréat technique et les écoles spécialisées : Ecole centrale pour l'industrie, le commerce et l'administration ; l'Ecole secondaire de la Santé ou des assistants d'élevage ; cycle court de l'Ecole nationale des Ingénieurs, de l'Institut polytechnique rural, de l'Ecole nationale d'administration ; l'Ecole nationale des Postes et Télécommunications, l'Institut national des Arts. Ces études durent trois ou quatre ans et débouchent sur un brevet de technicien. Les élèves des classes terminales de ces enseignements sont déjà assimilés à des fonctionnaires (83).

Enfin l'édifice s'achève par un enseignement supérieur ouvert aux seuls bacheliers, comprenant l'Ecole normale supérieure (1963), l'Ecole d'Administration (1964) dont le niveau supérieur est accessible aux élèves ayant réussi le cycle élémentaire, l'Institut polytechnique rural (même système), précédemment Ecole fédérale de Katibougou (1949), l'Ecole nationale d'Ingénieurs, ex-Ecole fédérale des T.P. (1954) et, dernière en date (1969), l'Ecole des assistants de médecine, pharmacie et école dentaire. Ces différents types d'enseignement supérieur d'une durée en principe de quatre ans sont évidemment considérés comme les éléments d'une future université. Ils ne peuvent cependant encore pourvoir à tous les besoins puisqu'en 1971 à côté de leurs 731 étudiants, 1 437 étaient à l'étranger.

Plus accessible, l'école de 1962 se veut aussi plus adaptée à la fois à la vie pratique et aux réalités maliennes : ainsi dans le premier cycle étaient prévus la machine à coudre et l'établi pour les deux sexes. Les programmes doivent être africanisés (sans qu'il soit question un instant d'écarter la langue française comme instrument de culture) (84). En seconde, l'histoire est consacrée uniquement au Mali ; la littérature fait une large part aux écrivains negro-africains ; dans toutes les classes l'éducation civique a une place d'honneur, et la philosophie, conformément aux options politiques majeures du pays, est enseignée au travers du marxisme. L'abrègement de l'enseignement secondaire est compensé par une spécialisation plus grande des sections. Les lettres classiques voient débiter le latin et le

grec qui se poursuivent en philosophie-lettres, tandis que les lettres modernes donneront la philosophie-langues. Les classes de sciences du secondaire se partagent de leur côté en sciences exactes et en sciences biologiques. L'enseignement suivant les programmes français continue à être donné dans une école de Bamako pour le personnel de l'assistance technique.

Un Institut pédagogique national a été créé en 1962 pour mettre sur pied l'application des programmes et en particulier rédiger les fiches destinées à la préparation des cours des enseignants ; il s'occupe aussi de la formation pédagogique de ces derniers, de l'orientation scolaire, des examens et des cours par correspondance ; il travaille en liaison avec les organismes similaires des autres Etats, en particulier ceux d'Afrique francophone (85).

L'application de la réforme de 1962

Elle n'a pas été sans poser de gros problèmes. En matière de locaux, de nouvelles écoles ont dû être ouvertes ; de 298 en 1958, elles sont passées à 928 en 1970 (publiques et privées). Parallèlement le nombre de classes devait être accru là où les bâtiments n'en comportaient que 3 et surtout aux chefs-lieux de cercles où doivent exister les deux cycles. A chaque chef-lieu de région devrait même fonctionner un lycée. Un effort particulier fut fait à Bamako avec la construction de celui de Badalabougou (pour 900 pensionnaires et 300 externes) sur la rive droite du Niger et à proximité immédiate de l'Ecole normale supérieure. Les anciens Collège de Jeunes filles et Collège technique ont été transformés aussi en lycées. En campagne, spontanément ou à la demande de l'Administration, plus ou moins avec son aide financière, bon nombre d'écoles furent construites par investissements humains, mais souvent le personnel ne pût être fourni.

Il était en effet difficile de satisfaire immédiatement tous les besoins nouvellement créés. En 1960, 1 400 enseignants étaient à l'œuvre ; 10 ans après ils étaient 6 400. Ce n'est pas les 3 cours normaux, les collèges et lycées qui avaient pu y pourvoir, pas plus que l'assistance technique étrangère qui comptait, en 1969, 409 représentants (dont 288 français, 80 russes). Ceux-ci n'exercent pas en principe dans l'enseignement fondamental. Pour parer au plus pressé, il a donc été fait appel à tous les titulaires du certificat d'études primaires qui étaient chargés des plus petites classes, tandis que les moniteurs en place étaient promus aux fonctions d'instituteurs.

En même temps une partie importante des élèves achevant leurs études étaient intégrés à l'enseignement, ceux des deux dernières années du 2^e cycle dirigés vers des centres pédagogiques régionaux pour devenir en un an maîtres du 1^{er} cycle et les titulaires du D.E.F. vers les écoles normales secondaires pour donner en 2 ans des maîtres du 2^e cycle tandis que seuls les bacheliers poursuivaient à l'Ecole normale supérieure, en vue de l'enseignement secondaire.

(83) Décret du 3 octobre 1969 (J.O. 15-9-69, p. 760).

(84) Cependant le ministre a déclaré récemment : « notre objectif demeure de promouvoir les langues nationales, après toutes études nécessaires en langue d'enseignement ». Cf. Essor 14-9-71.

(85) Informations Pédagogiques n° 4, janvier-février 1970.

Pour hâter leur formation, les futurs enseignants ont été un moment spécialisés au maximum en vue d'une classe donnée ou d'une matière seulement, ce qui a permis de réduire le temps nécessaire à une année. En guise de complément, des stages annuels obligatoires de 6 semaines pendant la période des vacances ont été prévus, de même que l'enseignement par correspondance ou par radio des centres pédagogiques.

L'encadrement du personnel du ministère de l'Education nationale fait intervenir des directions au niveau de chaque enseignement. L'enseignement fondamental est divisé en 14 inspections ; l'enseignement secondaire en inspections générales par discipline.

Cette administration pèse évidemment très lourd sur le budget. Toutefois il convient de remarquer qu'une grande partie du personnel (60 %), n'a qu'un statut d'auxiliaire ; que l'enseignement privé occupe une place non négligeable et payant mais subventionné, revient moins cher que l'enseignement public (Lycée Prosper Camara (86), Centre d'apprentissage de Niaréla, Collège Notre-Dame du Niger pour les filles et 74 écoles) ; que l'assistance technique étrangère est complétée par des dons en nature importants, matériel pédagogique, etc. Pour diminuer les frais, l'internat a été supprimé dans l'enseignement fondamental alors que les bourses sont la règle dans le secondaire. Il n'en reste pas moins que la part du budget consacré à l'éducation est passée de 11 % en 1962 à 25 % en 1971. Ceci représente une dépense d'environ 1 200 F par habitant, l'élève du fondamental revenant à 22 000 F et celui du secondaire à 300 000, l'étudiant à 400 000 et le boursier à 540 000 (87). Quant aux investissements, supportés, en dehors de la participation des collectivités locales, à 85 % par l'aide étrangère, ils ont représenté pour la période 1960-65, 10 % des investissements publics.

Les résultats de la réforme

Les résultats quantitatifs sont éloquentes. Alors qu'à la veille de l'Indépendance, les écoles primaires n'offraient que 58 000 places, en 1965, 154 000 (au lieu de 101 000 prévues au plan quinquennal), en 1971 le premier chiffre était multiplié par 3 — et même par 20 pour les années assimilables à l'enseignement secondaire français, correspondant à un accroissement annuel de 9 % — et de 31 % pour le seul secondaire qui accueille maintenant le quart des effectifs du premier cycle fondamental.

Le taux de scolarisation par rapport au nombre d'enfants scolarisables est passé ainsi de 11 à 21 % (la parité fille-garçon n'a pas encore été réalisée, sur 100 entrées dans le premier cycle les filles n'étant en 1970 que 37 et dans le second cycle 27), et par rapport à l'ensemble des plus de 10 ans à 4,7 %. Ramenée au nombre d'individus par classe, la moyenne reste raisonnable avec dans le premier cycle un peu moins de 40, mais plutôt faible dans le

secondaire, 20, et le supérieur, 8. Pour les différentes régions du pays, c'est Bamako qui vient en tête : 31 % des effectifs pour 19 % de la population, Sikasso et Mopti en queue avec 14 et 13 % pour 19 et 20 %. Une certaine hostilité envers l'école subsiste encore par endroits.

Du point de vue qualitatif les résultats sont beaucoup plus discutables, comme il ressort des analyses faites par les enseignants eux-mêmes au cours de deux assises nationales, en 1964 et juste après la révolution de 1968, en décembre. Côté élève, on constata que c'était une erreur préjudiciable à la majorité d'en recruter au-delà de 8 ans révolus, de conserver les incapables en leur permettant de poursuivre après avoir déjà redoublé des classes (27 % dans chacune des 3 premières années) et en voulant coûte que coûte les amener au niveau du diplôme. On réclama même le rétablissement du certificat d'études et on mit beaucoup d'espoir dans l'enseignement agricole qui pourrait être dispensé dans les zones des « Opérations ».

Côté enseignant, la nécessité de respecter des conditions de recrutement fût rappelée ; des difficultés ont été rencontrées du fait d'assistants techniques ne parlant pas français et devant s'exprimer par l'intermédiaire d'interprètes. Côté enseignement, il apparût que la réduction d'une année de la durée du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental sans en avoir pour autant allégé les matières avait été préjudiciable à son bon équilibre. En 1969 elle a été ramenée à 6 ans et pour le secondaire à 3 ans. Par ailleurs un certain nombre d'enseignements se sont chevauchés entraînant des gaspillages en personnel.

Peut-on dans ces conditions porter un jugement sur le niveau des études ? Si l'on s'en tient seulement à la sanction des examens, on constate que le nombre de reçus était en 1957 au brevet de 175 sur 344, au baccalauréat 1^{re} partie de 59 sur 132, 2^e partie de 38 sur 56 ; en 1965 au D.E.F. 1 009 sur 1 710 et au baccalauréat 1^{re} partie 164 et 2^e partie 139 sur 278 ; en 1969 le D.E.F. n'a compté que 1 521 reçus sur 6 741 candidats et en 1970 le Bac 1^{re} partie 694 sur 1 504, 2^e partie 358 sur 644 (88).

Il serait intéressant de connaître avec précision les débouchés offerts aux diplômés. De façon générale il ne semble pas que les besoins en main-d'œuvre aient guidé les orientations, au moins jusqu'en 1969 où a été décidée la création d'un bureau de planification. Le 1^{er} cycle à défaut de C.O.P. en laisse la moitié sans emploi. Le D.E.F. ouvre sur l'enseignement et sur les écoles techniques. Mais au sortir de celles-ci le problème n'est pas *ipso facto* résolu car l'enseignement s'avère souvent inadapté aux besoins réels. Il y a un risque de saturation rapide sauf au niveau des comptables ou des mécaniciens. Après le baccalauréat les écoles supérieures et surtout l'enseignement sont susceptibles d'offrir des places, mais de nombreux jeunes profitent aussi des bourses pour l'étranger consenties par l'Etat ou les pays hôtes. En 1970, ils étaient 800 dont 300 en France, 200 en U.R.S.S., 90 au Sénégal, 75 en R.D.A. et 50 en R.A.E., en 1972 plus de 1 000. Il est cependant difficile de se faire une idée exacte du nombre de ceux qui depuis 1960 ont reçu une formation à l'étranger et qui

(86) Du nom du premier prêtre malien, Père blanc, ordonné en 1936 et mort en 1961.

(87) Décret du 13 juin 1969 (J.O. 15-6-69) sur le régime des Bourses.

(88) Le baccalauréat malien a été reconnu équivalent du baccalauréat français par arrêté du 10 octobre 1963.

ont pu à la suite de celle-ci s'intégrer dans les cadres de la Nation. En 1972 l'Etat a institué un système de contrat pour lutter contre les non retours.

Depuis 1962 des retouches ont dû être apportées à l'application de la réforme. Le rythme de progression prévu n'a pas été exactement tenu, notamment au seuil du secondaire, et la sélection a dû jouer. En 1970 le C.E.P. a été rétabli (89) et sur 17 500 candidats en 7^e, 6 900 ont été éliminés. Il a été reconnu aussi que l'enseignement manquait encore trop de réalisme et l'on a préconisé le retour au ruralisme qui avait été la doctrine des années 1932 à 1946. Aussi les élèves-maîtres doivent-ils savoir cultiver la terre comme ils y entraîneront leurs élèves. Dans le secondaire les matières scientifiques seront privilégiées par rapport aux littéraires, et celles-ci complétées par les mathématiques.

Enfin les conditions de recrutement des enseignants ont été reprises. L'accès des centres pédagogiques d'enseignement général suppose le D.E.F. et le stage y dure 2 ans, celui des écoles normales secondaires ou d'enseignement technique féminin (école de Ségou) (90) 4 ans.

Au Programme triennal les besoins exprimés consistent, plutôt que d'ouvrir de nouvelles classes, à reconstruire en semi-dur les locaux provisoires qui sont plus de la moitié (quelque 3 000). De même pour les lycées, il ne s'agit que d'extension de ceux qui existent déjà. Ainsi en 5 ans n'est-il prévu d'augmenter la scolarité qu'à la cadence de 1% par an, ce qui représente tout de même, avec l'évolution démographique, 5 à 10% d'effectifs supplémentaires chaque année, se traduisant aussi par des inscriptions budgétaires de 33% supérieures à l'issue de la période considérée et de la moitié du budget en 1981 si ces prévisions sont respectées. L'introduction de la télévision scolaire en circuit fermé, expérimentée actuellement avec l'aide du F.A.C., modifiera peut-être partiellement les données du problème.

L'éducation de base

L'*alphabétisation des adultes* a toujours été considérée comme une fin aussi nécessaire que celle des enfants. En ville des cours du soir ont été donnés très tôt et l'éducation de base a été essayée à Ténenkou en 1955-56, mais l'action de masse ne l'a été vraiment qu'en 1960 avec la création d'un service spécialisé, rattaché au ministère de l'Education nationale (Enseignement fondamental) (91).

Les premiers concours extérieurs vinrent de l'U.N.E.S.C.O. et de l'A.I.D. qui permirent la formation de personnel aux Etats-Unis ou en France et des acquisitions de matériel.

(89) Arrêté du 20 avril 1970 (J.O. 1-5-70) instituant le certificat de fin d'études du 1^{er} cycle de l'Enseignement fondamental.

(90) Ordonnance du 13 août 1969 (J.O. 15-8-69).

(91) Décret du 12-5-67 sur l'Organisation de l'éducation de base (J.O. du 1-8-67).

(92) ZYSS (Witold). Projet pilote d'alphabétisation fonctionnelle au Mali. *Chron. Unesco*, 1971, 374-377.

Le service a été organisé à 3 échelons : un centre national coordonne les opérations et prépare le matériel, dix centres régionaux le répartissent, forment le personnel, contrôlent le travail ; des centres locaux au niveau du village fonctionnent avec du personnel bénévole recruté sur place parmi les lettrés qui reçoivent une formation appropriée. Le matériel fourni consiste en postes de radio, tableaux, fiches... les comités d'alphabétisation sous la responsabilité des chefs de village ou des unités de production doivent assurer la propagande, acheter le pétrole et les piles, au besoin construire des locaux.

Les chiffres de 1965 faisaient état de l'existence de 400 centres avec 26 000 auditeurs, alors que le plan quinquennal s'était fixé pour objectif 1 000. La participation de l'U.N.E.S.C.O. en 1967, le Mali étant choisi comme un des sept Etats pilotes pour l'Afrique, est venue à point avec une aide importante en matériel et en personnel, si bien que le nombre des centres est passé en 1971 à plus de 1 250 et les participants à 60 000 — soit la moitié des objectifs fixés. Ceux-ci ont été aussi revus dans un sens pratique ; il s'agit d'alphabétisation fonctionnelle (92) s'adressant aux ouvriers de l'industrie ou aux agriculteurs en tant que producteurs. Les zones d'action prioritaires retenues ont été la capitale d'une part (E.D.M., C.M.T.R., S.O.N.A.T.A.M.), les zones des opérations agricoles (sur 67 arrondissements) d'autre part. Du même coup l'usage du français cède le pas aux langues nationales : bambara et ultérieurement peul, songoy, tamacheq. Un cycle complet porte sur deux ans et en tout 600 heures.

La bonne marche d'une telle entreprise dépend évidemment, tout autant que des moyens matériels, de la bonne volonté des responsables et de l'enthousiasme des masses. La mise en train a été lente, mais le succès semble maintenant assuré, et la participation de l'Unesco, prévue d'abord jusqu'en 1971, a pris fin en décembre 1972.

La recherche scientifique

La recherche scientifique — organisée — a connu ses débuts au Soudan en 1942, avec la création d'un centre local de l'Institut français d'Afrique noire (I.F.A.N.) en 1944 (93). Sa pièce maîtresse fut le Parc biologique installé dans le ravin qui mène à la colline de Koulouba, passé aux mains des Eaux et Forêts en 1959. La partie inférieure a été plantée en jardin botanique ; au-dessus se trouve le zoo qui possède un beau choix d'animaux de la zone soudanienne. Cependant instrument remarquable pour la recherche, celle-ci n'eut jamais la possibilité de l'exploiter.

Sur le Niger, à Diafarabé puis à Mopti, fonctionna un Centre de Recherches hydrobiologiques d'où sont sorties sous la plume de J. Daget des études fondamentales concernant les poissons de l'Afrique de l'Ouest. On rappellera aussi la présence sur le Niger de 1954 à 1960 du bateau laboratoire du C.N.R.S. le « Manogo » sur lequel travailla l'ethnologue Z. Ligiers. Le Centre I.F.A.N. lui-même hérita d'un vieux bâtiment à Koulouba et n'obtint pas la

(93) J.O. Soudan du 15-2-44.

construction des locaux prévus à proximité du Parc et où devaient se retrouver réunis l'embryon de Musée commencé en 1953 et les autres services. Les secteurs de recherches comprenaient la préhistoire et l'archéologie, la géographie et toutes les sciences humaines étaient prévues. Les Archives du Gouvernement étaient englobées.

C'est à partir de ces bases qu'a été créé, en 1962, l'institut des sciences humaines du Mali (94) qui regroupe maintenant une dizaine de chercheurs maliens. La bibliothèque en a été détachée en 1968 pour être érigée en Bibliothèque nationale et s'installer dans un bâtiment situé à Bamako sur la vieille route de Kati.

Enfin à la tête s'est constitué un Conseil supérieur de la Recherche scientifique et technique (95) dont le rôle est de planifier la recherche dans tous les domaines et de veiller à la protection du patrimoine artistique et historique du pays. Il ne semble cependant pas déployer la même activité que son homologue en matière agronomique.

La recherche scientifique est réglementée (96) ; toute mission doit faire l'objet d'une autorisation préalable et comporte certains engagements quant à l'utilisation des résultats.

ACTIVITES SOCIALES

Nous aborderons maintenant les différentes activités sociales appelées à conférer à l'homme son épanouissement physique ou moral : mouvement de jeunesse, sports, arts, culture, religion.

Mouvement de jeunesse

Les *Jeunes* sont regroupés dans un mouvement national unique de Pionniers créé en 1960 (97), qui a été maintenu en 1968 tout en perdant son caractère contraignant. Il doit favoriser la formation civique, morale et pratique en fonction des besoins du pays. Ses bases ont été précisées dans un séminaire tenu à Bamako du 27 au 30 novembre 1968. Il dépend de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports dont les relais sont trois directions nationales (Sport, Arts et Culture, activités dirigées) et des directions régionales, celles-ci sous le contrôle de l'inspecteur de l'enseignement fondamental comprenant un comité culturel et de plein air et différents responsables dont un secrétaire permanent qui est en même temps directeur du mouvement. Les moyens d'action sont les maisons de jeunes et les chantiers ; enfin

(94) Loi du 17 septembre 1962 (J.O. 15-10-62).

(95) Loi du 30 janvier 1967 (J.O. 1-3-67), révisée le 13 juin 1968 (J.O. 15-6-68).

(96) Décret du 10 juin 1968 (J.O. 15-6-68).

(97) Loi du 11 juin 1960 (J.O. 15-7-60).

à l'échelon du cercle se retrouve un animateur et un comité local chargé du fonctionnement de centres d'éducation populaire, des orchestres et des troupes folkloriques. Un des objectifs de l'Inspection générale est l'échange de jeunes entre pays. La semaine nationale de la jeunesse, dont la première s'est tenue en juin 1962, a été transformée en 1970 en biennale, alternativement artistique et culturelle ou sportive.

Les sports

Les sports (98) ont connu, comme en beaucoup de pays d'Afrique un remarquable essor depuis la guerre. Déjà à Bamako les Stades Assomption (1928) ou R. P. Bouvier (1954) devenu Mamadou Konaté, où les matches de football se disputaient à une cadence ininterrompue virent leur capacité devenir nettement insuffisante pour une ville en pleine croissance. Aussi un stade omnisport a-t-il été construit en 1965 au pied de la colline du Point G, offrant 25 000 places. La plupart des villes se sont dotées progressivement de leur propre terrain et Bamako dispose aussi d'un hippodrome.

Parallèlement des sociétés sportives se constituaient avec des équipes très vivantes au sein desquelles européens et africains se retrouvaient amicalement. On rappellera la Jeanne d'Arc et le Foyer qui organisaient des rencontres non seulement sur place mais entre villes et même, pour les meilleures, de capitale à capitale.

Actuellement il existe huit fédérations maliennes dont les plus actives sont celles de football et de basket-ball ; les autres concernent le hand-ball, la boxe, le judo, le cyclisme, l'athlétisme et la natation. On notera qu'en basket-ball sur 2 300 licenciés en 1968-69, 600 étaient des filles. Les fédérations encadrent des ligues à l'échelon régional et des districts à celui des cercles. On compte en tout 72 clubs. Le football malien a acquis une grande renommée à l'étranger notamment avec Satif Keita (Domingo).

Les arts

Les *Arts* sont innés chez les Maliens. On sait la richesse d'expression de la sculpture sur bois, notamment des masques rituels utilisés par les Dogon, les Bambara, les Sénoufo, et tout autant la beauté envoûtante des danses et des chants que contient le folklore des plus humbles villages. Il est apparu indispensable, non seulement de sauvegarder cet inestimable patrimoine, mais de l'adapter aux temps modernes et c'est pour cela que fût créée en 1932 la Maison des Artisans soudanais de Bamako. Il s'agissait à la fois de répertoire des techniques et de les adapter, de regrouper du personnel, d'aider à sa reconversion, de lui faciliter l'écoulement de sa production. C'est à cette fin qu'ont été ouverts les souks où se fabriquent en permanence, selon l'inspiration traditionnelle, des objets

(98) L'Informateur, 1970, n° 7-8.

de bois, de la maroquinerie, des bijoux, des sculptures en ivoire, des couvertures et des tissus. La clientèle est non seulement la foule des résidents européens ou des touristes de passage mais, directement ou par essaimage des anciens apprentis, toute la nouvelle société urbaine.

L'artisanat n'est qu'un aspect de cette créativité artistique, car les Africains se sont révélés particulièrement doués pour les jeux scéniques (99). La démonstration en a été faite entre autres à l'École William Ponty, tant par la création de pièces où les idées anciennes et modernes trouvent un équilibre que par leur représentation, mise en scène et interprétation des rôles. Des troupes se sont constituées, surtout à partir des établissements scolaires, et l'émulation y joua un grand rôle. Des compétitions au sein de l'A.O.F. furent même organisées à partir de 1955 entre les différents Centres culturels et on se souvient du succès retentissant de telle pièce. A l'imitation de Keita Fodeba et de ses Ballets africains de notoriété universelle, une troupe nationale du Mali a été formée en 1959 qui a emporté tous les suffrages au Festival des Arts nègres de Dakar en 1966 et tout autant dans les différentes capitales du monde où elle s'est produite. 1969 voit la naissance de la compagnie du Théâtre National. Plus modestement les Sociétés d'Etat ou les administrations locales orientent une part des loisirs collectifs vers le théâtre, exposant leurs problèmes, leurs propres aspirations ou les aspirations nationales — et l'on conçoit quel rôle il peut ainsi jouer dans le développement de l'idéologie malienne. Toutefois il est remarquable de constater combien au travers des thèmes dictés, la liberté naturelle d'expression et de critique est restée intacte, associant à l'esprit du pur classicisme français tout l'humour de la race. La Maison du Parti où le C.M.L.N. a installé ses services en 1968 a été, grâce à sa salle de spectacle, le lieu privilégié de ces rencontres pour Bamako.

Conscient de ces richesses, le Mali a décidé la création d'un Institut National des Arts (100). Celui-ci inclut d'une part l'ancienne Maison des Artisans à titre de Section des Métiers d'Art. Les élèves y entrent comme en 5^e fondamentale, suivent un apprentissage de 3 ans au bout desquels est décerné un C.A.P. La section des Beaux-Arts d'autre part recrutée au niveau du D.E.F. et doit enseigner en 4 ans la peinture, la décoration, les arts graphiques, le modelage. Enfin était prévue une section conservatoire de musique et art dramatique destinée à former des comédiens de métier ou des cinéastes et des professeurs spécialisés pour le second cycle de l'enseignement fondamental.

La culture

La culture n'a pas encore donné lieu à la création d'un ministère comme en France ou au Sénégal. Ses orientations lui viennent d'un Comité de Direction social et culturel, puis Conseil supérieur de l'Education et de la Culture (101).

(99) CORNEVIN (R.). *Le Théâtre en Afrique noire*. Paris, 1970, spécialement pp. 205-214.

(100) De la Maison des Artisans à l'Institut National des Arts. Mali, 1966, n° 1, 20-22.

(101) Loi du 23 mars 1961 (J.O. du 1-5-61) et Ordonnance du 22 juillet 1970.

Ses moyens d'expression se ramènent à la presse, à la radio, au cinéma.

La presse n'a pas d'existence officielle et se limite à un quotidien d'information, l'*Essor*, dont un certain nombre d'articles sont repris dans une édition hebdomadaire, sensiblement suivant la formule déjà existante depuis 1950 avec le *Soudan français*. Y sont traités les événements politiques locaux, déclarations et déplacements des dirigeants, l'activité diplomatique, des aspects de la vie internationale et les grands problèmes de l'actualisation tels qu'ils sont ressentis au travers de différents pays du monde, tandis que des enquêtes et des reportages mettent l'accent sur les problèmes plus spécifiquement nationaux. Les 2 000 exemplaires du tirage touchent essentiellement la capitale. Il est question que le bambara soit employé concurrentement au français (102). Il l'est depuis mars 1972 pour un petit mensuel destiné aux masses rurales, appelé *Kibaru* (c'est-à-dire les Nouvelles), dont le tirage est passé de 5 000 à 8 000 exemplaires en août. Une Agence nationale d'Information (A.N.I.M.) existe depuis 1961 (103). Les journalistes ont été formés sur place ou dans divers pays dont la Tchécoslovaquie. La profession est réglementée.

Plus efficace est la radio servie par des installations augmentant sans cesse de puissance comme les quatre émetteurs de 50 kW mis en place par la Chine en 1969 et qui permettent d'atteindre l'Europe, l'Amérique et même l'Extrême-Orient. Elle a bénéficié aussi depuis 1957 de l'aide et de l'expérience de la Radio française, directement (SORAFOM) puis par le canal de l'OCORA. La Maison de la Radio avec quatre studios prépare les émissions d'une durée de 80 heures par semaine. Celles-ci se font pour moitié en français, pour un quart en bambara et le reste dans les différentes langues nationales. Les informations tiennent une grande place (45 %), les nouvelles personnelles étant très prisées. Viennent ensuite les variétés (30 %), l'éducation (15 %) et la publicité que régit l'agence Havas. Une deuxième chaîne a été inaugurée en septembre 1971 ; ses émissions vers l'étranger ont dû être supprimées en octobre 1972 par raison d'économie.

L'audience de la radio est considérable. Il n'est pas de petit village, de campement nomade qui ne possède son poste transistor. En plus existent des séances d'écoute collective, notamment pour recevoir les programmes éducatifs.

Le cinéma n'a pas la même influence. La production malienne n'a fait que débiter en 1969 avec la réalisation d'un court métrage (Bambo). Le service cinématographique de l'Information (Scinfoma) a réalisé deux moyens métrages : « Le retour de Tiéman » et « Cinq jours d'une vie » et, en 1972, un long métrage : « Le Mali, carrefour de civilisations ». Les films projetés dans les salles proviennent donc essentiellement des chaînes de distribution habituelles et d'apports occasionnels réunis par l'O.C.I.N.A.M. C'est donc la pensée du monde blanc qui est véhiculée dont une grande part — notamment du point de vue moral — est rejetée par les Africains. Une commission de censure existe d'ailleurs.

(102) Déclaration du ministre de l'Information au 1^{er} Séminaire de l'Information (Bamako, 2 août 1971).

(103) Loi du 3 août 1961 (J.O. 15-9-61).

La « Librairie populaire » du Mali entend exercer la censure de la pensée extérieure en matière politique ou morale à travers les importations de livres dont elle assure la plus grande part. Mais ceux-ci pénètrent aussi par l'intermédiaire des Centres culturels entretenus par les pays étrangers, surtout français, américain, russe, qui proposent aussi des séances de cinéma, des conférences et même du théâtre (104). En 1971 une exposition-vente du livre français a été organisée au bénéfice de la « Librairie populaire ».

On signalera aussi, au titre des activités culturelles de Bamako, un ciné-club (Askia Nouh), une Association des Sciences naturelles qui publie un bulletin annuel, un Club des Amis du Tourisme qui organise chaque semaine des sorties dans des sites archéologiques ou pittoresques, le Rotary-Club de Bamako.

Enfin il convient de ne pas oublier que la littérature malienne de langue française a révélé des talents parmi ses intellectuels, hommes politiques ou non. Ainsi le roman de Yambo Ouologuem, « Le devoir de violence », a remporté en 1968 le prix Renaudot et par deux fois, en 1965 et en 1971, le prix de l'Association des Ecrivains de langue française a couronné des auteurs maliens (Seydou Badian Kouyaté pour « Les dirigeants africains face à leur peuple », et Massa Makan Diabaté pour « Janjou »).

La religion

Il convient d'évoquer aussi la place de la religion dans la vie sociale. Sans doute les formes ancestrales restent-elles très vivantes mais, ne comportant pas de côtés institutionnels, au moins au-dessus des communautés de base, leur impact ne peut être mesuré exactement. On ne saurait en dire autant des grandes religions monothéistes qui possèdent aussi plus ou moins des assises matérielles.

Ainsi l'Islam, pourtant sans hiérarchie véritable, forme-t-il tout de même un réseau au travers duquel circulent ses grands courants de pensée avec, dans la plupart des villages, des imams pour la transmettre de même que les marabouts pour enseigner le contenu du Livre. Certains d'entre eux exercent une influence prépondérante, représentative des grandes tendances contemporaines en Afrique, la Tidjania venant en tête, suivie par la Qadria dans la Boucle du Niger (105). La voix des plus importants ne manque pas d'être entendue en haut lieu, même si l'idéologie politique leur est en principe indifférente. On notera encore la multiplication des mosquées, surtout dans les centres urbains.

Le catholicisme s'est largement développé au Mali depuis la fin du siècle dernier. D'abord représenté par les Missions de la Congrégation du Saint-Esprit comme au Sénégal, puis en même temps par la Société des Pères Blancs, il relève depuis 1901 exclusivement de cette dernière. Initialement tourné vers les postes de brousse où la vie spirituelle

pouvait être plus intense, il s'est orienté après la seconde guerre mondiale vers les villes naissantes de façon à toucher les nouvelles élites, si bien qu'en 1960 pratiquement chaque chef-lieu, même dans les secteurs sahéliens entièrement musulmans, avait son poste (en 1969, 45 stations) avec sa chapelle, en principe trois religieux et souvent à proximité une communauté de religieuses des Sœurs blanches de Notre-Dame d'Afrique ou de treize autres congrégations. Le Soudan a formé un Vicariat apostolique à Bamako dès 1921 dont furent détachées par la suite plusieurs préfectures. A partir de 1955 les structures ecclésiastiques normales ont été instaurées avec création de l'archevêché de Bamako et de cinq évêchés dont les territoires ont été ultérieurement accordés aux divisions administratives (sauf l'évêché de San supervisant les Bobo) et Gao dépendant de celui de Mopti. Le premier archevêque africain a été intronisé en 1962. Il y a maintenant 149 prêtres européens en service et 16 africains. Plusieurs autres sont en formation au séminaire de Koumi (Haute-Volta) et plus lointainement au préséminaire Pie XII qui joute le Lycée Prosper Camara ou à Togo, tandis que les sœurs sont formées au noviciat de Kati et qu'existent plusieurs écoles pour les catéchistes. Les religieuses elles-mêmes sont 138 dont 32 africaines.

L'église catholique, en dehors des 41 000 maliens qu'elle a baptisés et de 18 000 catéchumènes (106) exerce un rôle social non négligeable dans la vie du pays, même là où elle n'a encore recueilli aucune adhésion religieuse. A côté de ses postes, elle a ouvert des écoles et des dispensaires aussi fréquentés que ceux de l'Etat. Les Pères Blancs ont reçu une formation très poussée qui leur permet de les diriger, mais tout à la fois d'être des conseillers éclairés de la vie quotidienne, pour la production, en matière de coopératives, certains possédant même de hautes qualifications, si bien que la « Mission » est toujours le siège d'une grande activité malgré des moyens matériels souvent limités, sauf des subventions particulières pour les œuvres sociales comme l'enseignement.

Dans les villes, l'action culturelle en dehors des écoles est plus importante. Ainsi à Bamako, le Centre Dioliba comporte une bibliothèque de 15 000 livres avec un centre de documentation en matière sociale, et il organise des cycles de conférence. Le Centre professionnel de Niaréla, créé en 1956, a été reconnu comme un modèle du genre. Un Secrétariat social aide à la formation de responsables en matière syndicale ou pour l'entraide. Ailleurs des activités à finalité plus directement économique ont, soit une valeur exemplaire, soit un rôle en matière d'emploi, telle la manufacture de tapis des Sœurs de Ségou, ouverte en 1929. Le Centre d'animation rurale près de la mission de Tominián poursuit des buts identiques.

Si les rapports entre l'Eglise et l'Etat sont fondés sur une compréhension réciproque, des points de tension restent inévitables ; cependant en matière d'enseignement ils ont été résolus par l'insertion des écoles catholiques dans l'enseignement public (Convention du 8 août 1972). Les structures monolithiques qui ont été élaborées se sont révélées parfois incompatibles avec les mouvements dits d'action

(104) Voir page 30.

(105) CHAILLEY (A.). *Aspect de l'Islam au Mali*, in : Notes et études sur l'Islam en Afrique, Note, C.H.E.A.M., 1962.

(106) Chiffres tirés de l'Annuaire de l'Eglise catholique en Afrique, 1972-73.

catholique ou d'inspiration essentiellement religieuse. Dans toute la mesure du possible les adaptations ont été recherchées pour ne pas altérer le dialogue.

Les missions protestantes sont venues plus tardivement au Mali. Elles comptent quatre sociétés qui se répartissent géographiquement le pays : Gospel Missionary Union installée depuis 1918 surtout dans les cercles de Kita, Bamako, Kolokani, Nara, Koulikoro, Bougouni, Yanfolila, Kolontiéba, Ségou, Niono et Massina ; Christian Missionary Alliance, depuis 1923 dans les cercles de Sikasso, Koutiala, Yorosso, San, Tominian, Dienné, Mopti, Bandiagara, Koro, Bankas et Douentza ; la Mission baptiste évangélique depuis 1949 dans la boucle du Niger ; enfin la Mission unie mondiale depuis 1952 dans la région de Kayes. Ces missions ont donné naissance à des églises qui sont maintenant indépendantes. Depuis 1961, elles se sont regroupées en Fédération reconnue par l'Etat malien et représentée devant lui. Certaines collaborent avec l'Association des églises évangéliques d'Afrique et de Madagascar (siège à Nairobi). Le nombre des ressortissants est de 20 000 chrétiens environ avec plus de 130 pasteurs maliens et 85 missionnaires. Ces églises n'entretiennent pas d'écoles privées, mais des dispensaires (8), des maternités (3) et un orphelinat. Les pasteurs maliens reçoivent leur formation en bambara dans les écoles bibliques Mana (Bamako), Ntorosso (San), Kéniéba. La formation en français se fait à Yamoussokro (Côte-d'Ivoire) et Emmaüs (Suisse). Pour le niveau supérieur, la faculté théologique de Vaux-sur-Seine (France) est indiquée. Les bibles en bambara, les nouveaux testaments en dogon et en bwamou sont largement diffusés.

URBANISME ET HABITAT

Question sociale, étroitement liée au développement économique, celle de l'urbanisme et de l'habitat. Il y a peu à dire sur la campagne qui n'a encore à ce point de vue enregistré d'évolution profonde. A part quelques villages « cassés » et reconstruits à l'alignement, la seule tentative remarquable est celle de Dioliba à 30 km en amont de Bamako, et évidemment des initiatives individuelles dont certaines ont pu bénéficier de prêts du Crédit agricole pour l'achat de tôles des toitures ou de ciment pour la fabrication de parpaings.

Toutes les transformations s'observent en effet en ville. Dans le temps elles ont d'abord concerné l'urbanisme. Les grandes villes ont été dotées de plans directeurs et la plupart, dans leur progression très rapide, ont pu cependant garder une allure ordonnée. Il faut dire qu'en raison de la nature du matériau : briques d'argile crue, les retouches ne posent pas de problèmes insolubles : ainsi pour Badalabougou, nouveau quartier sur la rive droite du Niger à Bamako qui s'était mis à proliférer à l'annonce de la construction du pont, il n'a pas été difficile de le reprendre lorsque l'aménagement en a été décidé en 1963, au grand dam bien sûr des spéculateurs sur les terrains. Bamako a

pris sa physionomie de ville moderne pendant la première guerre mondiale, sous l'égide du gouverneur Terrason de Fougères. De belles avenues plantées de caïlcédrats ou de fromagers ont été tracées en même temps que des fossés étaient creusés pour l'évacuation des eaux usées ou sauvages qui précédemment stagnaient et étaient cause d'une grande insalubrité. Les nouveaux quartiers indigènes ont adopté un plan orthogonal délimitant des concessions de 30 mètres de côté, système adopté pour Médina Koura et maintenu pour les autres, mais dans la plupart des cas ramenés à 15 mètres — et payant — en raison de la rareté présente du terrain (107).

Chaque ville pose son problème particulier. A Bamako, c'était la traversée du fleuve qui entrava longtemps l'extension. Mais déjà le pont construit en 1959 s'avère insuffisant et la mise en service du nouvel aéroport va entraîner à plus ou moins brève échéance la nécessité d'un deuxième à l'amont. Kayes a eu à lutter contre les inondations provoquées par la crue du Sénégal et parer à l'érosion qui mine les rues et les maisons de son quartier Plateau. Ségou bâti sur une plaine au bord du fleuve doit aussi procéder à l'assainissement de ses nouveaux quartiers. A Mopti, au même niveau que les hautes eaux et malgré ses digues, toute extension nécessite le remblaiement préalable des parcelles susceptibles d'être bâties. Quant à Gao, le sable est un fléau pour la circulation.

Enfin les mêmes efforts d'aménagements sont réclamés partout : bitumage des principales voies de circulation, poussiéreuses en saison sèche, bourbeuses pendant les pluies, construction de marchés couverts, d'abattoirs, distribution d'eau, d'électricité et éclairage public réalisés seulement dans quelques grands centres (108), enlèvement des ordures ménagères et évacuation des eaux, protection contre l'incendie. Chacune de ces tâches est à la discrétion des municipalités sur leur propre budget. Cependant pour certaines actions le financement vient de Bamako, par exemple pour l'installation progressive de l'eau et de l'électricité par l'E.D.M.

Côté habitat, le Programme triennal précise (109) que des réformes doivent être mises en œuvre pour promouvoir l'habitat populaire :

- nécessairement mettre un terme à l'anarchie qui règne quant aux prix de construction qui varient du simple au double suivant les constructeurs ;
- entreprendre la synthèse des études effectuées pour l'utilisation de matériaux locaux traditionnels et les compléter si nécessaire ;
- essayer une normalisation de cette catégorie de logement pour atteindre le plus bas prix possible, travail qui revient à la Direction générale des Travaux Publics (Laboratoire, Service de l'Habitat est-il précisé, faisant allusion aux conflits d'attribution avec la S.E.M.A.).

(107) VILLIEN-ROSSI, Bamako, capitale du Mali, in Bull. I.F.A.N., 1966, 249-38. Une loi du 20 janvier 1960 (J.O. du 1-3-61) avait décidé que « les constructions en banco ou vétustes situées à Bamako et appartenant à des particuliers ou à des sociétés devraient être démolies et reconstruites en matériaux durables dans un délai de 6 mois » à peine de retrait du titre foncier.

(108) Cf. page 67.

(109) Page 70.

En milieu urbain, l'habitat prend beaucoup d'importance. A part les villas construites autrefois par l'Administration pour les fonctionnaires expatriés, il n'y a pas assez de logements convenablement équipés pour satisfaire aux besoins de cadres de plus en plus nombreux, jeunes et sans fortune personnelle, conscients aussi des exigences présentes du confort et de la salubrité. Sous l'égide de la Société immobilière du Soudan (Société d'économie mixte créée en 1950), des essais d'habitation économique avaient débuté en 1952 sur la vieille route de Koulikoro, mais sur une échelle limitée. Or aujourd'hui les demandes sont estimées à près de 3 000 pour la seule capitale. 400 logements de 3 à 8 pièces ont été construits à Badalabougou entre 1964 et 1968 et en 1970 une deuxième tranche de 460 logements, pour une valeur de 1 350 M environ dont 700 en infrastructure, est en cours d'exécution, avec surtout des 5 pièces et, moins nombreux, des 4 pièces. Le maître d'œuvre est la Société d'Équipement du Mali (S.E.M.A.), société d'économie mixte à laquelle participent au côté du Gouvernement la Caisse centrale de Coopération économique et la Caisse des Dépôts et Consignations (110). Un terrain de 100 hectares lui a été réservé qu'elle aménage progressivement et fait construire par des entreprises. Des capitaux sont empruntés à moyen terme à la Banque de développement et l'Etat apporte aussi sa contribution. Les logements, d'une valeur de 3,3 à 4,3 millions suivant le type, sont mis en location-vente, au tarif moyen de 20 000 F par mois sur une durée de 20 ans, somme encore élevée si l'on songe que les revenus de base atteignent en moyenne 45 000 F. Le recouvrement des créances s'avère souvent difficile et le précompte sur les salaires a dû en définitive être rejeté en raison de la carence des organismes intermédiaire (111). Un système d'épargne logement a été institué, complété par un fond national du logement alimenté par une taxe prélevée sur les loyers (112).

Le Programme triennal avait prévu l'investissement de 1,2 milliard sur prêt intérieur pour financer la construction de 400 logements (dont 50 à Ségou et 50 à Mopti). La révision de 1971 porte sur 2 262 M provenant de l'aide extérieure.

MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOI

Quelques données générales sur la main-d'œuvre et l'emploi permettront de fixer les moyens présents de l'économie avant d'envisager ses différents secteurs.

D'après l'enquête statistique 1960-61, le taux d'activité de la population apparaît fort élevé. Il se situerait pour la population âgée de plus de 15 ans à 97,3% chez les

hommes et à 87,6% chez les femmes, un peu plus faible toutefois en milieu urbain (95,8 et 65,3); mais, comme il est dit dans le commentaire, ces chiffres sont sans doute surestimés, notamment pour la classe des hommes de plus de 60 ans qui serait encore active à 92%; pour les femmes, la notion d'activité ne semble pas non plus avoir été très bien comprise (plus de 97% au-dessous de 50 ans, suivi d'une décroissance brutale); enfin on peut se demander si les jeunes de 15 à 20 ans en ville étaient bien actifs à 99% pour les hommes et à 91,7% pour les femmes.

Ces chiffres ne sont cependant pas surprenants si l'on considère, toujours d'après l'enquête, que l'agriculture emploie respectivement 86,6 et 91,6% des actifs masculins et féminins et l'on sait qu'en campagne tout le monde participe aux travaux des champs en fonction de ses possibilités. Même en milieu urbain, le secteur agricole représente encore 29,7% pour les hommes et 44,2% pour les femmes. Ainsi le Mali renferme-t-il un potentiel de travail relativement élevé, 42% de sa population (soit 2 300 000 individus sur 5 000 000 en 1970) (113). Mais comme partout en pays de savane l'activité n'est pas permanente ni même jamais absolument totale. Le rythme des pluies ne l'autorise que peu de mois par an — 5 à 8 — laissant les autres à un désœuvrement entier et, même à la saison, l'emploi serait souvent incomplet si des cultures industrielles ne venaient s'y ajouter.

Le besoin de s'occuper, celui de gagner aussi quelque argent a incité depuis longtemps les hommes jeunes à pratiquer les migrations saisonnières. Vers les centres urbains, peu développés et équipés, elles ne pouvaient qu'être limitées, à la différence de celles intéressant certaines zones rurales privilégiées. Ce fut d'abord le Sénégal au moment du grand développement de la culture de l'arachide. Des bras supplémentaires y furent nécessaires et l'action gouvernementale encouragea leur venue. Aux meilleures années, autour de 1930, 40 000 soudanais prenaient le train vers le cercle de Kaolack pour y offrir leurs services pendant la saison des pluies, privant alors de leur travail leurs villages d'origine où ils revenaient — avec cependant quelque gain — à la saison suivante en consommateurs. Cette situation n'a pas résisté à la crise de l'arachide et surtout à la concurrence du nouveau genre d'agriculture qui s'est développé en Côte-d'Ivoire avec les plantations arbustives: l'embauche est alors possible pour la durée de la morte saison avec retour au village pendant les cultures. Au cours de cette période des économies sont réalisées qui permettent l'achat de biens d'équipement (bicyclettes, habillements) pour la famille, le paiement de l'impôt et la constitution des dots en vue des mariages. Certains partent aussi pour des séjours plus longs, pouvant atteindre quelques années, emmenant avec eux femmes et enfants, et d'autres s'en vont même à titre définitif. Ce système des migrations vers l'étranger avait connu avant l'indépendance une forme particulière avec les engagements dans l'armée française et en 1970 encore la France versait le montant de 7 400 pensions.

(110) Loi du 15 janvier 1963 (J.O. 15-1-1963).

(111) *Essor*, 14 août 1971.

(112) Loi du 30 janvier 1967 (J.O. 1-3-1967) et décret du 6 septembre 1968 (J.O. 1-10-1968).

(113) Le B.I.T. In : Projections de la main-d'œuvre - Afrique, Genève, 1971, compte que sur 5 088 800 habitants, il y a 56% d'actifs, soit 2 848 000, plus pour les hommes (59%) et moins pour les femmes (53%) dont le nombre est sensiblement équivalent de celui des hommes.

Une nouvelle forme succède avec les départs comme mainœuvres en France, particulièrement nombreux — de l'ordre de 2 500 — chez les Soninké de la frange mauritanienne où les ressources monétaires sont pratiquement inexistantes. Ces mouvements où chaque jeune prend son tour revêtent presque l'allure d'un service civique au profit de la collectivité.

Sans doute ces migrations entraînent-elles un affaiblissement en main-d'œuvre, surtout lorsqu'il s'agit d'hommes jeunes dans la plénitude de leurs moyens et si elles ne se situent pas à des périodes d'inaction forcée. Par les économies amassées et rapatriées, elles augmentent cependant quelque peu les disponibilités monétaires du pays.

Avec l'essor urbain amorcé dès 1950, et surtout l'effort d'industrialisation qui lui est lié depuis 1962, les migrations vont prendre une orientation nouvelle. Sans connaître exactement son ampleur, la croissance de Bamako montre bien qu'elle n'est plus le seul fait de naissances excédentaires, mais d'un exode rural soutenu — et il en va de même pour la plupart des autres centres principaux. Malheureusement aucune enquête détaillée ne précise les activités de cette population et la proportion des chômeurs. Tout au plus, sous l'impulsion du B.I.T., un recensement de l'ensemble des salariés a-t-il été effectué en 1966 mais, à défaut de mise à jour, il ne reflète plus la situation véritable puisque de nouveaux postes de travail n'ont cessé d'être créés.

52 417 salariés avaient été dénombrés (114). Parmi eux 84 % relevaient du secteur public, directement (23 993) ou indirectement par les entreprises ou les coopératives d'Etat (21 415). Le nombre des agents de l'Etat de 7 855 (115) au 1^{er} janvier 1956 est passé au 20 juillet 1970 à 26 707. On estime que sa progression annuelle est de 8 %. Le Mali est ainsi un des pays d'Afrique francophone où la fonction publique est la plus forte, par rapport à la P.I.B. comme à la population (1 agent pour 252 habitants, et pour 139 avec toutes les collectivités publiques). Ils constituent évidemment une lourde charge pour le budget, bien que près de la moitié des agents n'aient que statut d'auxiliaire. Malgré les nouveaux diplômés, ceux des cadres supérieurs sont encore en faible nombre, et l'on a calculé que pour l'un deux, il y avait 6 secrétaires, 36 commis et 15 dactylos, ce qui rend l'administration lourde et peu efficace et obligée de maintenir auprès d'elle une assistance technique étrangère sans cesse renouvelée.

Le personnel des entreprises d'Etat était, d'après la même enquête, trois fois plus nombreux que celui des entreprises privées (7 009) ; les premières regroupent 286 unités, pour les autres 270, et sont donc beaucoup plus importantes quoique encore de dimensions modestes, mais les unes et les autres ne sont d'ailleurs pas comparables. Il serait difficile de juxtaposer les chiffres de 1957 (16 300) à ceux de 1966, car le secteur agricole n'apparaît pas et c'est en 1966 aussi que l'industrie a commencé à ouvrir le plus d'emplois.

(114) Cependant les comptes économiques de l'A.O.F. 1956 faisaient état de 54 000 salariés pour le Soudan, 20 000 pour le secteur public et 34 000 du secteur privé dont 45 % pour le primaire, 26 % pour le secondaire et 29 % pour le tertiaire.

(115) A.O.F. 57, p. 312. L'augmentation était déjà pour l'A.O.F. en 1956 de 35 % en 4 ans, chiffres comprenant la sécurité, mais pas les communes et les journaliers.

Le marché de la main-d'œuvre est contrôlé par l'Inspecteur du Travail et par un Office qui fonctionne à Bamako depuis 1939 (116). Il s'occupe du placement des travailleurs, du visa de leurs contrats (1570 en 1970), de la formation professionnelle. Il aide à l'orientation des travailleurs vers les perspectives du plan. Les statistiques annuelles montrent que les demandes d'emploi sont en augmentation constante surtout depuis 1967, dépassant 8 000 en 1970. Les offres sont cependant beaucoup moins nombreuses, de l'ordre de 2 000 par an, et satisfaites en grande partie. Il n'en reste pas moins que les 3/4 des candidats à un emploi ne le trouvent pas.

Les salariés bénéficient en plus de la protection légale d'avantages sociaux. Des caisses d'allocations familiales et une caisse de compensation ont fonctionné à partir de 1956, chargées aussi en 1957 (117) de la gestion des accidents du travail. Leur a succédé en 1961 (118), l'Institut national de Prévoyance sociale qui couvre en plus les retraites (119). Celui-ci avait immatriculé en fin 1961, 16 617 salariés et en fin 1965 25 717. Le montant des cotisations était passé de 389 M à 649 et celui des prestations de 410 à 590 ; dans ce chiffre les allocations familiales comptant pour 75 %, les accidents 4 %, les maladies 5 % et les retraites 16 %. A noter le taux différent des allocations familiales, dans la fonction publique : 2 000 F par mois et par enfant sans limitation, dans les autres secteurs 600 F. En 1970, le nombre d'accidents déclarés a été de 1 483 dont 38 mortels (moyenne des 6 dernières années 1 340 dont 11 mortels).

C'est au titre de main-d'œuvre qu'il semble convenable de faire intervenir la présence d'étrangers non africains. Ceux-ci en effet ne séjournent qu'à temps limité et ne se fondent pratiquement jamais dans la population, même les Libano-Syriens qui semblaient pourtant un moment s'être intégrés.

De 2 915 en 1946, les étrangers étaient devenus 7 382 en 1956 (120). La plus grande partie étaient français, mais à partir de 1960 le nombre de ceux-ci diminue jusqu'à 1 720 en 1962 pour se stabiliser autour de 2 500 à partir de 1967, familles comprises. A l'inverse les étrangers de toute nationalité appartenant surtout aux services de coopération de leurs pays respectifs n'ont cessé d'être plus nombreux.

La plus grande partie des étrangers comme de la main-d'œuvre malienne sont rassemblés à Bamako. Il ne faut donc pas trop s'étonner de sa croissance rapide, signalée plus haut (121). Sur l'ensemble, l'enquête de 1967 avait dénombré déjà 23 000 salariés dans la région de Bamako dont 10 000 agents de l'Etat (12 500 au chef-lieu en 1970). La région de Ségou comptait 12 700 salariés dont 2 700 dans l'Administration. La croissance des autres villes est beaucoup moins certaine quoique sans doute sous-estimée, mais elle ne peut pas être aussi directement imputée à la création d'emplois.

(116) Arrêté du 28-9-57 (J.O. du 15-10-57).

(117) Arrêté du 26 mai 1937 ; réorganisation les 2 mars 1960 et 12 juin 1961 (J.O. 1-6-61).

(118) Loi du 15-9-61 (J.O. du 30-5-60).

(119) Loi du 18-5-61 créant une caisse de retraite (J.O. du 24-6-61).

(120) A.O.F. 1957, p. 101.

(121) Voir p. 14.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'AGRICULTURE

La place de l'agriculture dans la vie de la nation est précisée par l'enquête agricole 1968-69 (122) où la population rurale, excluant les centres de plus de 5 000 habitants est estimée à 90 % de l'ensemble, et la population agricole, celle qui vit à titre principal du travail de la terre, à 84 %. Dans ces conditions elle constitue normalement le souci prioritaire du gouvernement. Aussi était-il déjà précisé à propos du 1^{er} Plan (1961-66) que « l'essentiel de l'augmentation de la production sera obtenu dans l'agriculture et l'élevage... L'effort principal sera dirigé vers l'agriculture pour des raisons simples et évidentes. Il fallait d'abord raffermir l'indépendance alimentaire du Pays avant de se lancer plus en avant. Il fallait aussi développer prioritairement les exportations. Or, seuls l'agriculture et l'élevage permettent d'envisager une augmentation très rapide des exportations ».

Si cet objectif n'a pas été atteint, il n'en reste pas moins capital et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il ait été formulé à nouveau dans le Programme Triennal 1970-72 : « le secteur primaire étant un élément important du secteur productif, les efforts doivent porter en priorité sur ce secteur, capable à court terme de progresser rapidement et de parvenir à éliminer les principaux déséquilibres de l'économie malienne : le déficit de la balance commerciale et le déficit budgétaire, tout en accroissant les revenus des paysans qui constituent la plus grande partie de la population » (p. 14).

Les modes traditionnels

Pour bien comprendre les problèmes de l'agriculture au Mali, il faut se rappeler ses *modes traditionnels* qui sont d'ailleurs ceux de toute la savane ouest-africaine. Le but essentiel est la subsistance et les techniques sont celles héritées des siècles. C'est de la pluie qu'on attend tout. Sans doute chaque village dispose-t-il de cuvettes qui permettent les cultures sous inondation, à plus forte raison ceux qui avoisinent les fleuves, mais la maîtrise de l'eau n'est qu'imparfaitement atteinte et reste trop aléatoire. Si

les cultures riches des jardins de case sont habituelles, de même que celles de début de saison sèche entretenues à la faveur d'un arrosage assidu, elles ne représentent au total qu'un faible pourcentage.

L'exploitation revêt un caractère familial. Il existe bien une discipline collective pour le partage des terres qui en général sont en propriété indivise au niveau de la communauté villageoise, mais la mise en culture est le fait des familles elles-mêmes (environ 10 personnes), si ce n'est de plus en plus des ménages (33% des cas) et même, dans certains cas et pour de petites parcelles, des individus eux-mêmes (femmes, jeunes gens).

Le travail est exécuté surtout à la main. Une grande partie de l'effort porte sur l'ouverture de champs nouveaux au détriment de la brousse, avec abattage à la hache des arbres et mise à feu des bois et des herbes sèches. Cette préparation se fait sans hâte dans les semaines qui précèdent la venue des pluies. Par contre les labours sur les anciens et les nouveaux champs demandent qu'une première pluie soit tombée pour ameublir le sol et permettre le passage de la houe, mais c'est aussi le moment des semailles et il faut alors se hâter. Souvent intervient le travail collectif des sociétés de culture formées par les jeunes gens, rapide mais pas toujours soigné. De toute façon se constitue un premier goulot d'étranglement d'où découle nécessairement une limitation des superficies cultivées. Celles-ci varient suivant la nature des sols et les types d'agriculture, mais elles ne dépassent pas en moyenne 80 ares par travailleur, la taille des exploitations étant donc limitée à 4 hectares (chiffre variant suivant les régions de 3 à 5 hectares). Les sarclages qui doivent se succéder à des moments bien précis de la croissance de la plante entraînent aussi un travail considérable. Diverses sortes de plantes sont semées en proportion variable. Les mils l'emportent, mais ils sont souvent mélangés par exemple avec les haricots, association qui occupe en surface 25% de l'ensemble.

Ce type d'agriculture nécessite de la part du paysan beaucoup d'expérience. Il lui faut savoir choisir convenablement la date du semis par rapport aux pluies sous peine de voir sa semence perdue, choisir celle-ci en fonction de la durée de son cycle végétatif et la confier au type de sol qui lui convient le mieux. Toutefois la sélection est inconnue, la rusticité des plantes présentant dans bien des cas d'ailleurs un avantage à l'endroit des maladies. Il s'y ajoute l'effet des ennemis des cultures (avec les singes, les ruminants, les sauterelles et surtout les oiseaux), d'où la nécessité de les surveiller pendant toute leur croissance — ceci étant le rôle des enfants — et par la suite, avec les rongeurs et les insectes qui s'abattent sur les greniers, quels que soient les soins qui aient été apportés à leur confection. Les résultats sont par conséquent de faibles rendements à l'hectare, qui assurent sans doute bon an mal an la nourriture des hommes mais sont d'un rapport

(122) Le Service des Statistiques procède depuis 1966 à des enquêtes systématiques par sondage dont les résultats sont régulièrement publiés. Un progrès considérable se trouve ainsi réalisé par rapport aux estimations habituelles du service de l'Agriculture. Toutefois des réserves sont encore nécessaires, malgré des améliorations continues. Ainsi la surface cultivée serait passée de 13 850 à 18 050 km² de 1966 à 1967, mais la taille moyenne des parcelles tombe en un an de 0,80 à 0,70 ha, et même de moitié à Ségou... Les experts estiment que c'est l'enquête 1966-67 qui a fourni les résultats les plus significatifs pour ces dernières années.

ridicule eu égard à l'effort fourni. D'après l'enquête de 1967-68 la production des céréales avait été de 225 kg par habitant (mais l'année suivante de 155 seulement — et même 35 pour Gao), ce qui est à peine suffisant.

Enfin, problème tout aussi grave, cet effort ne sert à rien dans la constitution d'un capital foncier. En effet, à défaut d'amendements, les sols sont vite épuisés par les cultures qu'ils subissent, autant qu'ils peuvent en supporter, la technique étant même de pousser leur rendement jusqu'au bout, non par un système de rotations calculées, mais par une succession et des associations de plantes des plus exigeantes au moins exigeantes. En fin de cycle, seules les mauvaises herbes sont capables de pousser et il faut laisser le champ retourner à la brousse, en le déplaçant progressivement ou en l'abandonnant. La durée de la jachère arborée doit être d'au moins quinze à vingt ans pour que les sols aient le temps de récupérer et pour qu'un matériau ligneux en quantité suffisante se reforme, condition d'une nouvelle fertilité. En pays relativement peu peuplé comme le Mali, consacrant seulement 18 000 km² à ses cultures (4% du Mali sans Gao), il y a encore presque partout assez d'espace pour que ce temps de repos soit respecté, mais il n'en sera pas toujours ainsi. Ces méthodes aboutissent à une grande dispersion des terrains de culture, d'où des pertes de temps en déplacement, et à un morcellement des exploitations en multiples parcelles, nuisible à leur conduite rationnelle (taille moyenne 0,70 ha, soit 1,2 pour le millet, 0,5 le riz, 0,35 l'arachide, 0,15 le maïs). Par ailleurs les terres ne subissent pas de bonification. Alors qu'elles pourraient être convenablement essouchées, épierrées, aménagées contre l'érosion, améliorées par des rotations judicieuses de cultures et des apports d'engrais, le travail passager qui y est déployé l'est en pure perte pour l'avenir.

Dans ces conditions l'agriculture traditionnelle se trouve dans une impasse. Elle a bien intégré sans peine de nouvelles cultures, mais elle ne sait pas inventer de nouvelles méthodes pour lui permettre d'intensifier son emprise sur la nature. Il semble ainsi difficile d'admettre que la révolution agraire puisse se produire spontanément sans l'intervention des pouvoirs publics.

La modernisation

La modernisation de l'agriculture doit obligatoirement passer par divers stades. Au Mali, c'est l'Institut d'Economie rurale de Bamako qui en a la charge effective depuis 1968 (123). Ses activités couvrent la conception, la coordination, le contrôle. Il dirige l'ensemble des recherches appliquées et établit les différents programmes. Sans doute les techniques nouvelles à promouvoir sont-elles connues dans les grandes lignes depuis longtemps. Des centres de recherche en Afrique, comme Mbambey au Sénégal, et dans le monde tropical, y consacrent leurs efforts depuis des années et ont accumulé une expérience considérable, mais

l'application nécessite encore de nombreuses mises au point en fonction de chaque milieu particulier — et c'est pour cette raison que le Mali comme chaque pays doit posséder ses propres stations.

La recherche

Les stations de recherche et d'expérimentation sont d'abord les fermes régionales qui assurent en même temps la vulgarisation (cf. infra). La plus ancienne en date est celle de Mpésoba (Koutiala) qui remonte à 1925. D'abord orientée vers les recherches cotonnières, elle fait aujourd'hui des recherches d'agronomie générale. Les deux autres fermes régionales de Samanko (Bamako) et de Samé (Kayes) installées après l'indépendance dans les anciennes sisaleraies, s'adonnent aux mêmes problèmes. Il existe d'autre part des stations spécialisées pour une culture particulière. Ainsi le coton est étudié par l'Institut de recherches du coton et des fibres textiles (I.R.C.T.) à Ntaria (1950) tout près de Mpésoba ; il l'a été également (jusqu'en 1970) à Kogoni, au Nord de l'Office du Niger, pour le coton irrigué comme pour les riz dressés (expérimentés de 1930 à 1950 à Kayo au Sud de l'Office du Niger), tandis que les riz flottants sont étudiés à Ibétémi (1952) près de Mopti (les deux riz par l'I.R.A.T.). Enfin les fruits sont étudiés à Bamako (quartier de Djikoroni) par l'I.F.A.C. qui dispose aussi d'autres antennes.

Chaque année depuis 1960, vers le mois d'avril, le Comité de la Recherche agronomique formé de tous les spécialistes en poste au Mali se réunit pour exposer les résultats des observations de l'année écoulée permettant de définir des objectifs pour les années à venir.

Une des tâches principales des stations agricoles est la *sélection* des semences. Elles essayent un grand nombre de variétés locales ou étrangères pour les améliorer, avec toutes les ressources que la science de la génétique offre aujourd'hui. On parviendrait ainsi compte tenu des particularités d'un milieu donné à trouver celles qui sont susceptibles de fournir les meilleurs rendements à la meilleure qualité. Les essais ne doivent pas se limiter seulement à la station mais être poursuivis en plusieurs autres endroits pour vérifier les résultats.

Pour le riz, en régime d'irrigation, il a fallu mettre au point, en vue de la récolte mécanique, des variétés dont la maturité s'échelonnait suffisamment dans le temps, résistant à la verse (124) et à longs grains pour l'usinage ; à partir de 1963 on a envisagé leur réponse aux engrais. Des hybridations intéressantes ont été obtenues entre variétés locales et d'Extrême-Orient. En régime de submersion (plus d'un mètre d'eau) on a recherché des variétés résistant à l'égrenage tout comme à la sécheresse qui peut suivre les premiers temps à la mise en terre.

Pour les mils, les essais ont été multiples, mais ont manqué de l'indispensable continuité ; il faut attendre 1959

(123) Décret du 18 juillet 1968 (J.O. 15-7-68) sur l'organisation de l'I.E.R., créé par ordonnance du 29 novembre 1960 (J.O. 1-1-61).

(124) Accident par lequel les moissons sur pied sont couchées à terre.

pour que soit mis en place un centre de sélection à Mpésoba. A côté d'échecs comme sur les sorghos nains américains, des résultats intéressants ont été obtenus avec le *Njéniko* qui donne des rendements de 155 % supérieurs, soit 1 800 kg/ha avec une très bonne valeur gustative.

Pour le coton, les efforts qui avaient d'abord été concentrés sur le *Nkourala* puis sur Allen 333-52 ont été reportés depuis 1970 sur BJA 592, originaire du Tchad, dont le rendement est de 25 % supérieur.

Pour l'arachide, la diffusion porte sur les variétés 28-206 et 48-47 qui proviennent de Mbambey et sont utilisées avec succès au Sénégal.

Enfin obtenir les variétés les meilleurs n'est pas tout ; il faut encore les vulgariser et obtenir qu'elles deviennent les seules utilisées pour éviter les hybridations.

Un second thème de recherche vise la *culture attelée* (125). Alors que les efforts se sont portés sur elle dans toute l'Afrique, mais avec plus ou moins de bonheur, ici le succès a été incontestable, préparé déjà de longue date puisque des origines en 1923, on serait passé à 5 000 charrues en 1940, 25 000 en 1957 pour atteindre 76 000 en 1969 (126).

L'intérêt de la culture attelée se juge à divers points de vue : sûrement la peine de l'homme, mais pour le gain de temps — et donc la possibilité d'augmenter les surfaces — les résultats sont variables. L'attelage est lent, il faut souvent trois personnes pour l'accompagner, il ne résiste pas à plus de cinq heures de travail par jour. Par contre celui-ci est plus régulier, plus en profondeur. Il y a les frais d'acquisition, mais en contrepartie une certaine association de la culture et de l'élevage se réalise, avec un apport de fumure. A vrai dire tout dépend du genre de culture envisagé.

Pour la culture du mil, menée rondement à la houe comme on a vu, il ne semble pas y avoir d'avantage. Mais pour l'arachide ou le coton, sur des terrains déjà aménagés en vue d'un assolement, le gain de temps est réel avec une charrue légère (moins de 30 kg). Cependant il faudrait encore utiliser les semoirs qui répandent en même temps l'engrais et facilitent une culture plus serrée, plus rectiligne qui permet à son tour le passage du sarcloir et — pour l'arachide — de l'arracheuse, tous ces appareils pouvant d'ailleurs se combiner en un seul appelé multi-culteur. Pour le riz la charrue lourde (environ 70 kg) s'impose et grâce à elle les labours peuvent atteindre toute la profondeur désirable. Enfin l'emploi de la charrette — une vingtaine de mille en service — est aussi un progrès considérable.

La culture attelée pose beaucoup de problèmes d'adaptation : le dressage des animaux (à la rigueur l'âne dans les terres légères du Sahel) et leur alimentation rationnelle au moment où ils doivent fournir l'effort ; le choix des

instruments, leur entretien et leur réparation. Pour ces diverses questions, le Mali a passé un accord de coopération avec le Centre d'Etude et d'Exploitation du Machinisme Agricole Tropical d'Antony (92) et l'expérimentation se fait au Centre de Samanko. L'objectif ultime sera la mécanisation dont les premiers essais remontent à 1949 avec le secteur pilote de Culture mécanique de Massina. Des applications en grand ont lieu à l'Office du Niger et concerneront les Opérations-riz.

Un troisième thème de recherche porte sur les *fertilisants* en vue d'augmenter les rendements et aussi de reconstituer les sols, si possible en se dispensant des longues périodes de mise en jachère.

Deux directions s'offrent naturellement, l'usage des fumiers ou compost et celui des engrais. Le premier est peu onéreux. Il y aurait eu en 1965 quelque 6 000 fumières installées, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire grand chose quant à l'efficacité (quantité et qualité).

L'engrais est d'un emploi plus facile pour le transport et l'épandage. Il nécessite toutefois de nombreux essais pour déterminer sa composition en fonction d'une culture donnée, des sols, des effets rémanents qu'on peut en attendre, son dosage optimum et aussi la date à laquelle il convient de le répandre. Une fois ces problèmes résolus, les résultats sont en général tellement spectaculaires que le paysan est conscient du bénéfice qui l'attend malgré le coût relativement élevé d'un produit que le Mali doit importer. Ce bénéfice sera évidemment beaucoup plus appréciable pour les cultures de gros rapport et deviendra déterminant dans leur extension, mais pour être maximum toute une organisation doit être mise sur pied pour le stockage, le transport, la vente à crédit, sans négliger les directives de l'encadrement technique.

Il n'est pas certain que l'usage d'engrais dispense de toute jachère ; il devrait aussi aller de pair avec une discipline attentive dans la rotation des cultures.

Dans les années à venir les rendements pourraient encore être augmentés par l'emploi de fongicides pour le traitement des semences, de pesticides ou insecticides pour lutter contre les parasites des végétaux, en plus d'un soin particulier pour protéger les récoltes dont le quart environ serait la proie des insectes ou des rongeurs.

Les structures d'encadrement

Des *structures d'encadrement* très hiérarchisées ont été mises en place pour promouvoir le développement rural (127). A la tête se trouve la Division du Développement rural puis, contrôlés par les fonctionnaires d'autorité de la circonscription, à la région une Direction régionale du Développement rural, au cercle, un Secteur de Développement rural confié en principe à un ingénieur des travaux agricoles ; à l'arrondissement, une Zone d'Expansion rurale

(125) VIGUIER, Les sorghos, pp. 49-55.

(126) Chiffre de l'enquête agricole 1968-69, qui donnait d'ailleurs 90 000 l'année précédente. Cf. aussi *Bull. Liaison Comité Machinisme O.M.*, 1959, n° spécial, et *Promotion rurale*, 1966, n° 7.

(127) Voir la revue *Action rurale*, numéro spécial sur l'Organisation du monde rural en République du Mali, 1963.

(Z.E.R.) avec un conducteur agricole, enfin les secteurs de base regroupant un certain nombre de villages sous la conduite de moniteurs aidés d'encadreurs volontaires. Ces structures ont fonctionné avec difficulté en raison de l'insuffisance des techniciens disponibles et de leur formation, et en fait tous les postes n'ont pas été pourvus et les responsables de chaque échelon étaient le plus souvent de la qualification immédiatement inférieure à celle prévue. Il a été reconnu que « l'expérience d'un encadrement diffus et polyvalent de fonctionnaires permanents a été l'un des principaux facteurs de stagnation de l'agriculture » (128). Toutefois les nouvelles institutions ont gardé le même dispositif — mais en lui laissant beaucoup plus de souplesse. A la tête prend place le Service de l'Agriculture, branche de la Direction générale de la Production.

A cette structure rigide correspondait une organisation professionnelle non moins centralisatrice et contraignante, les *Sociétés mutuelles de développement rural*, héritières directes en 1958 des anciennes sociétés de prévoyance dont le caractère autoritaire, avec la présidence de l'administrateur, avait soulevé l'hostilité des populations. Les S.M.D.R. de 1960 (129) dépendent de la Direction nationale de la Coopération et fonctionnent sous la tutelle étroite des Gouverneurs et des commandants de cercle, en principe en attendant que les structures coopératives aient pris une consistance suffisante. L'échelon de départ commence au village avec le Groupement rural de Production et de Secours mutuel qui englobe obligatoirement tous les producteurs du village sous la direction de son conseil. Il devait se constituer un capital à partir des cotisations de ses membres et du produit des entreprises collectives. Ces groupements formaient des groupements ruraux associés au niveau supérieur des secteurs de base, puis à celui des Z.E.R. des fédérations primaires auprès desquelles prenaient place les Centres coopératifs d'Education et de Modernisation agricole, enfin au cercle la S.M.D.R. proprement dite.

Les S.M.D.R. avaient gardé aussi — et renforcé — les attributions des S.P. : distribuer les semences et le matériel agricole en récupérant après la campagne la valeur et les intérêts, commercialiser la production, assurer l'approvisionnement en denrées de première nécessité.

Toute cette organisation a eu beaucoup de peine à fonctionner et n'a plus d'existence réelle (la direction de la Coopération a été supprimée en février 1970). En principe, outre que les villageois devaient ainsi prendre en main leur destinée et la responsabilité de leur développement, un des avantages de ce système était de servir de garantie aux prêts du gouvernement. Institué en 1952, le *Service du Crédit agricole* et, depuis 1964, de *l'Equipe rural* fonctionnait avec l'aide de la Banque de la République du Mali. Le crédit limité à 4 fois le montant du capital social déposé devait permettre aux collectivités d'acquiescer des attelages et du matériel pour leurs cultures ou pour les aménagements agricoles intéressant plusieurs villages. Toutefois les capitaux constitués sont restés très faibles, les champs collectifs qui devaient y subvenir n'ayant connu qu'un maigre succès (en 1965, 1 700 ha rapportant

35,5 M ; le rendement du coton par exemple atteignait 165 kg pour 400 en culture individuelle et, de la sorte, le dispositif s'est vu bloqué. « Le S.C.A.E.R., à cause des contraintes qui lui ont été imposées et particulièrement à cause de sa dépendance de la Banque de Développement n'a pu répondre à la mission qui lui était confiée » (130). Il a surtout revendu le matériel que le gouvernement acquiesrait.

En novembre 1968, le contre-pied est pris et la libéralisation adoptée, et si les coopératives villageoises subsistent, ce n'est plus qu'à titre facultatif. Le S.C.A.E.R. est doté d'une certaine autonomie, ayant ses moyens financiers propres : une dotation, le montant des taxes sur les exportations du coton, éventuellement, des subventions de l'aide extérieure et le bénéfice d'emprunts. Il est vraisemblable qu'il fera jouer largement la garantie des Opérations.

Dans le Programme triennal, il est dit (130) que « le gouvernement malien a opté, au moins pour la promotion des produits-clés, pour la formule dite des Opérations ». Ce sont des organismes administratifs bénéficiant de l'autonomie de gestion pour le développement d'un produit déterminé sur une aire géographique limitée. L'opération assure la vulgarisation technique, l'approvisionnement en biens de production, la distribution du crédit comme intermédiaire et dans certains cas se voit attribuer le monopole de la commercialisation. Elle procède elle-même au recrutement, à la formation ou au recyclage de son personnel. Elle peut être confiée à une société d'intervention, mais demeure sous la tutelle du ministre de la Production ».

On voit ainsi comment se trouve résolu, avec des modalités régionales différentes et sur des bases jetées dès 1965, le problème de la promotion de l'agriculture et de son encadrement. Celui-ci est en partie confié à des techniciens étrangers mais en même temps sont formés les homologues qui, à plus ou moins brève échéance, prendront la relève.

Il convient maintenant de préciser où sont formés les *agents d'encadrement* (131). L'Institut polytechnique rural de Katibougou (132), héritier de l'Ecole rurale de 1902, forme, en 3 ans d'études, à la fois des techniciens de travaux (niveau B.E.P.C.) et des ingénieurs de travaux (niveau baccalauréat), le nombre d'étudiants par année étant d'environ 70. L'Institut exploite une ferme de 30 hectares ; ses aménagements, datant de 1955, ont été complétés récemment par l'aide soviétique et l'U.N.E.S.C.O. Au niveau des moniteurs agricoles, les fermes régionales assurent l'apprentissage ou le perfectionnement en même temps que les essais, les multiplications de semence et les démonstrations. Actuellement existent 3 centres d'apprentissage agricole (Samanko, Samé, Mpésoba), recrutant au niveau de la 7^e année d'enseignement fondamental, formant des moniteurs, des infirmiers vétérinaires ou des préposés aux Eaux et Forêts en 3 années (dont une de stage pratique) à raison de 90 par promotion. Il est envisagé d'en créer trois nouveaux, à Dioro, à Sofara et au lac Horo.

(130) Programme triennal, p. 19.

(131) Etablissements d'enseignement agricole... Fiches de renseignements. B.D.P.A., 1969, pp. 111-121.

(132) Décret du 7-7-69 (J.O. du 15-7-69).

(128) Programme triennal, p. 23.

(129) Loi du 9 juin 1960 (J.O. 2-7-1960).

L'expérience la plus originale a sans doute été celle des écoles saisonnières, lancée en 1962, au niveau des Z.E.R. Les élèves y recevaient au cours d'une période de quelques mois (mai à mars) un enseignement essentiellement pratique, ne nécessitant aucune instruction préalable. A la sortie un équipement de culture attelée leur était prêté et ils devaient devenir pour leurs villages d'origine des cultivateurs pilotes. Ces écoles très bien conçues matériellement reçurent un financement du F.E.D. D'abord dépendantes du Service de l'Action rurale, elles fusionnèrent en 1966 avec le Service civique très politisé du ministère de la Défense (133) pour donner les Centres d'Animation rurale rattachés au Ministère de l'Education. De 79 ils ne sont plus que 47 en 1970 avec des crédits très réduits. Ils reçoivent chacun annuellement une vingtaine de paysans volontaires âgés de 20 à 30 ans et sont constitués en unités autonomes de production de 30 à 150 ha (en tout 2 075 ha, avec des rendements inférieurs à la moyenne nationale qui ne permettaient pas l'autosubsistance prévue). Le centre privé de Tominian s'occupe de jeunes ménages et devant le succès de la formule un autre va ouvrir à Koni (région de San).

Lutte contre les ennemis des cultures

Une place particulière doit être réservée dans l'action des pouvoirs publics à la lutte contre les ennemis des cultures (134). Il s'agit en premier lieu du criquet migrateur (*Locusta migratoria migratoides*) dont l'aire grégarigène se situe entre Ségou et Tombouctou, mais ses vols concernent ensuite toute la partie de l'Afrique du Sud au Sahara. Aussi est-ce l'Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (O.I.C.M.A.) basée à Kara (près de Diafarabé) qui assure la détection de l'orthoptère en train de devenir grégaire et intervient s'il est nécessaire, notamment au moyen de pulvérisations par avion.

Le criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*) représente un autre fléau dont les centres de formation sont plus nombreux, moins connus et souvent extérieurs à l'Afrique occidentale, avec des échanges suivant les saisons entre le Maghreb et la zone soudanaise. La lutte se fait seulement sur les aires d'invasion. Là aussi pour être efficace, elle doit revêtir une forme internationale quoique dans le cas présent plus restreinte. Il y a une base légère à Gao, mais les moyens d'action sont concentrés à Dakar, à l'Organisation commune pour la lutte antiacridienne (O.C.L.A.) qui a fusionné en 1966 avec la lutte antiaviaire pour donner l'O.C.L.A.L.A.V. Dans le dernier cas il s'agit du mange-mil (*Quelea quelea*) dont la prolifération étonnante cause des dégâts aussi conséquents que ceux des acridiens. Le centre de la lutte au Mali est à El Oualadji.

Mise en valeur des terres

A côté de l'action de masse qu'ils ont entreprise, les pouvoirs publics se sont intéressés de longue date à une

mise en valeur portant sur des étendues géographiquement très circonscrites mais susceptibles de parvenir à un degré d'intensité tel qu'elles influent d'une part sur la production, d'autre part sur les mentalités elles-mêmes.

Une de ces entreprises les plus spectaculaires a été l'*Office du Niger* sur lequel on a beaucoup écrit depuis sa création officielle en 1932, et même ses tout premiers débuts en 1920 (135). Il devait avoir un rôle pilote pour tout l'Empire français et c'est pourquoi son administration et ses crédits dépendaient directement du ministère des Colonies. A sa cession au gouvernement du Mali, le 15 mai 1961, celui-ci continua à lui garder tout son intérêt et le Plan quinquennal en fait même un pivot essentiel : un effort très important sera demandé à l'Office du Niger ; en 1965, l'ensemble de la production agricole sera à l'indice 170 (indice 100 en 1959) grâce à l'Office du Niger d'une part, à l'agriculture traditionnelle ensuite.

On connaît le principe. Au Nord-Est de Ségou, le Niger s'épandait dans une vaste plaine qu'il a quittée aujourd'hui en dirigeant son cours vers l'Est et qui a donné ce qu'on appelle le delta mort. Les terres alluviales normalement aptes à l'agriculture n'abritaient qu'une population très diffuse d'éleveurs, en raison de l'aridité et du manque d'eau. Or la configuration du terrain se prêtait à la revivification de l'ancien réseau hydrographique et à l'irrigation moyennant la création d'une retenue sur le Niger à la hauteur de Sansanding. Pour cela un barrage de 816 mètres fut construit à Markala entre 1940 et 1947 qui, élevant le plan d'eau de 5 mètres, permettait de dériver une partie du débit pendant plusieurs mois de l'année en direction soit des plaines de rive gauche (canal du Massina) soit franchement vers le Nord (canal du Sahel). Ensuite il est possible à la faveur d'une série d'aménagements d'irriguer une surface qui avait été estimée à 950 000 hectares.

Un service des Travaux neufs effectua le creusement de canaux et de drains et édifia les digues de retenue. Mais en même temps il fallait aplanir le terrain pour obtenir une lame d'eau de hauteur constante. Ces aménagements ne purent avancer que progressivement, en fonction des moyens matériels disponibles et de crédits considérables. De 18 000 ha en 1949, ils sont passés à 51 000 en 1959 et furent poursuivis jusqu'en 1965 à concurrence de 55 000 hectares, bien que la surface mise effectivement en culture n'ait plus guère augmenté depuis 1960. Ils couvrent les secteurs de Kolongotomo et Kokri le long du Niger et au Nord ceux de Molodo et de Niono pour le Kala inférieur et plus en aval de Kogoni et du Kouroumari. Le coût de ces travaux s'est élevé à environ 500 000 F l'ha. Il convient de préciser que les canaux principaux, présentant une section suffisante et un système d'éclusement, permettent la navigation de chalands allant jusqu'à 250 t. Par ailleurs les poissons ont conquis tout le réseau favorisant la pêche, tandis que les troupeaux trouvent de leur côté un abreuvoir facile quoique leur présence soit souvent préjudiciable aux digues.

(133) Décret du 20 juillet 1966 (J.O. 15-8-1966).

(134) Voir l'histoire in A.O.F., 1957, p. 187.

(135) GUILLAUME (M.). La riziculture des plaines inondées de la vallée du Niger. *Agronomie tropicale*, 1960, 73-91, 133-187, 273-319, 390-413 ; la troisième partie est sur l'Office du Niger et comporte un croquis détaillé des installations de Markala.

Un problème tout aussi difficile à résoudre que l'aménagement a été le peuplement. Il a fallu faire appel à des cultivateurs parfois fort éloignés, jusque dans les cercles plus au Sud et même en Haute-Volta et d'ethnies différentes. On leur appliqua un régime de colonat. Ils recevaient en prêt une certaine surface de terrain (en principe 1 ha par habitant) et l'eau nécessaire contre abandon d'une partie de leur récolte (400 kg/ha de riz, 200 kg de coton ou 10 000 F en 1970). Ils étaient logés dans des villages préalablement construits. Les digues assuraient en partie les liaisons. Le nombre de colons atteignait 38 000 en 1960 (dont 6 000 Mossi), mais il resta toujours insuffisant et nécessita le recours à la mécanisation appliquée au secteur de Molodo à concurrence de 12 000 ha et, accessoirement, pour des labours ou le battage en régime de colonat.

Le fonctionnement d'une entreprise de cette envergure s'est toujours révélé délicat. L'irrigation a des exigences impérieuses : une bonne synchronisation pour parvenir à une répartition judicieuse de l'eau au moment voulu et à la quantité voulue, l'évacuation aisée du surplus provenant tout aussi bien de pluies trop abondantes, enfin l'entretien constant des installations depuis la protection des plus importantes jusqu'au simple curage des dernières rigoles d'amenée d'eau. La mécanisation doit rechercher une rentabilité à laquelle s'oppose le coût des instruments, des matières premières et de la main-d'œuvre spécialisée. Au niveau individuel se place l'encadrement des colons et leurs méthodes de travail car il est bien évident que continuer à pratiquer la jachère ou s'abstenir du désherbage dans des terrains si intensément valorisés est une hérésie.

Or il semble bien que malgré la volonté des dirigeants d'utiliser l'outil au mieux, la situation soit allée en se détériorant d'année en année. Sans doute n'y avait-il plus l'aide métropolitaine inconditionnelle, 1 milliard F C.F.A. par an en moyenne. La conception dût être hésitante, passant totalement (sauf à la recherche) des techniciens français à ceux d'U.R.S.S. ou de Chine. Le parc de matériel, très hétéroclite par l'origine, privé de pièces de rechange et d'une surveillance ininterrompue, s'est trouvé considérablement diminué et les travaux de simple entretien ont été perdus de vue, ceux des canaux d'irrigation et du barrage lui-même qui est mis en danger par un affouillement partiel. Les mauvaises conditions du drainage ont été particulièrement ressenties les années trop pluvieuses comme en 1965 et 1967, entraînant une chute considérable du rendement. Faute de travail et d'encadrement, de fertilisants aussi, celui-ci a rejoint le niveau des cultures traditionnelles. Ce manque à gagner joint au faible prix auquel la production était achetée officiellement a fini de décourager les colons déjà peu enclins par ailleurs à participer aux charges de l'exploitation. Aussi progressivement les voit-on s'évader et leur nombre est tombé en 1965 à 30 000, tandis que le déficit de l'Office atteint des proportions considérables (on avance 2 750 M pour 1960-65). Le budget de 1971 dépasserait 3 milliards pour un chiffre d'affaires de 2,350 milliards en 1970.

On ne s'étonnera pas dans ces conditions que l'exposé du Programme triennal se termine par cette note pessimiste : « la situation actuelle est arrivée à un tel état de dégradation qu'on ne voit vraiment pas comment il serait possible d'établir la justification économique des investisse-

ments nécessaires qui ne peuvent être financés sur des ressources purement maliennes » (p. 115). Le problème de l'Office du Niger semble bien d'ordre humain : des cadres très politisés et souvent incompetents, un personnel pléthorique particulièrement au service des travaux neufs maintenu en veilleuse (4 000 pour 2 000 nécessaires). A l'inverse les colons, peu associés à la gestion, sont en nombre insuffisant si l'on veut récupérer les 10 000 ha aménagés actuellement inemployés. Enfin le statut de l'Office, établissement public autonome sous la tutelle du ministère de la Production, devrait aussi être revu pour permettre plus de souplesse à sa gestion (136). Il est signalé qu'aucune comptabilité véritable n'a été tenue depuis 1963 et que les relations débiteurs (SOMIEX, O.P.A.M.) créanciers (compagnies pétrolières) sont sans solution.

Pour augmenter les possibilités de production, le Service de l'Agriculture et le Génie rural entreprirent l'aménagement de plaines d'inondation le long du Niger ou de ses principaux affluents. Fertiles par leurs sols alluviaux, elles sont inutilisables en raison de l'excès d'eau pendant la crue, à moins que des ouvrages relativement peu importants ne permettent de maîtriser l'eau du fleuve lui-même ou des marigots qui s'y jettent. Les frais se limitent entre 25 à 30 000 francs maliens l'hectare (en 1965). En totalisant les surfaces disponibles, on parviendrait à un chiffre voisin de 1 000 000 ha. Successivement ont été ouverts à partir de 1948, et progressivement, les casiers du Diaka (8 000 ha), en 1950, ceux de Tamani (9 000 ha), en Haute-Vallée (4 400 ha), en 1956 sur le Bani (Konosso : 4 200 ha), en 1959 Dioro (4 000 ha), puis, de 1960 à 1963, 4 000 ha par an et 6 000 en 1964 portant la surface totale à 63 000 ha selon les chiffres de l'Institut d'économie rurale pour cette année-là.

Tous les aménagements sont loin d'être utilisés dans leur totalité. Le même rapport donne 26 000 ha. En 1969, entre Ségou et Mopti, on compte que sur 58 000 ha, 30 000 seulement sont mis en culture et 18 000 produisent. Près de Sikasso sur 3 870 ha, c'est le quart (137). Beaucoup de travaux n'ont pas été entretenus ; on s'en est mal servi, par négligence et manque d'encadrement. Le problème foncier n'a pas toujours été résolu non plus avec bonheur, certaines attributions allant à des fonctionnaires ou à des commerçants qui les exploitent plus ou moins bien avec de la main-d'œuvre salariée.

L'actuelle opération-riz (138) comporte : l'aménagement de nouveaux casiers dans la région de Ségou, l'un de 4 000 ha à Farako à l'amont, l'autre de 2 600 à Dioro à l'aval ; des travaux de défrichement sur le casier de Saramtomo Sine (6 200 ha) ; l'amélioration de la protection contre les crues de deux aménagements portant sur 4 000 ha déjà réalisés par les populations à Dioro. Le financement de ces travaux a été pris en charge par le F.E.D. en 1968, à concurrence de 1,9 milliard de francs maliens. Les deux premiers aménagements de Dioro et celui de San-Ouest ont reçu aussi une aide du F.A.C.

(136) Ind. et Trav. O.M., août 1971, pp. 653-658. Essor, 11-12 mai 1971. Voir la suite des explications à p. 55, 57, 59.

(137) L'Informateur, 1970, n° 7-8.

(138) Voir page 55.

Dans la région de Mopti, Dia (2 400 ha) et Ténenkou (5 100 ha) doivent être repris, tandis que seront commencés Mopti (6 800 ha) et Soufourlay (5 800 ha), ces travaux étant financés par l'A.I.D. et le F.E.D. L'objectif final est la mise en valeur de 78 000 ha (45 000 sur Ségou et 33 000 sur Mopti), intéressant 94 000 cultivateurs.

Avant l'indépendance la mise en valeur de certaines cuvettes lacustres de la boucle du Niger (Faguibine, Daou-nas...) avait été envisagée. Le lac Horo était doté d'aménagements hydroagricoles en 1942, mais leur utilisation n'a pas suivi. Il serait donc question de les reprendre pour mettre en culture de façon rationnelle près de 7 000 ha dont 2 600 sur deux saisons par an. Non seulement 10 000 familles verraient leur revenu passer de 130 000 à 180 000 F maliens, mais cette opération servirait de test.

La production agricole

La production agricole revêt un caractère primordial au Mali en raison de la proportion considérable de la population qui s'y adonne et de la faible place qu'occupent encore relativement les autres secteurs de l'activité économique. Mais aujourd'hui, non seulement il s'agit que les paysans assurent leur propre nourriture — ce qui a toujours bien réussi en raison des aptitudes du pays —, il faut encore qu'ils pourvoient à la subsistance des citadins chaque jour plus nombreux et si possible que se dégagent des excédents pour le commerce avec les Etats voisins. En outre l'agriculture doit travailler pour le marché mondial ou pour ses industries naissantes. Ainsi deux types de production coexistent-ils : la production vivrière et la production industrielle.

La production vivrière est dominée par le *mil*. Il s'agit parmi les graminées de deux genres très différents, les penicillaires et les sorgho, mais dans la pratique on les distingue commodément en petit et gros mils dont il existe pour chacun de nombreuses espèces et variétés. Leur localisation est en grande partie fonction de la pluviométrie. Le petit mil a besoin d'au moins 400 mm d'eau, mais il souffre au-delà de 1 000 ; inversement le gros mil ne supporte pas moins de 700 mm. C'est dire que l'un poussera essentiellement dans la bande sahélo-soudanienne, l'autre soudano-guinéenne, alors qu'entre eux existe toute la bande soudanienne où le choix interviendra en fonction des sols, des usages recherchés et surtout des goûts particuliers des utilisateurs. Toutefois à conditions égales, il semble bien que le rendement du sorgho soit supérieur (5/7 q/ha) à celui du millet (3 q/ha), très variable lui-même selon les conditions climatiques locales ou annuelles. Il est difficile d'apprécier la production annuelle des mils qui tourne probablement autour de 800 000 t. On le fait surtout en référence aux besoins des populations qui plantent de façon à les satisfaire largement mais sans plus (0,5 kg par habitant et par jour), un excédent pouvant apparaître, celui-là plus détectable puisque commercialisé, ou inversement un déficit qu'il faut alors combler également en passant par les circuits commerciaux.

Le mil préparé de diverses façons est l'alimentation de base pendant toute l'année, ou du moins la plus grande partie, car la soudure n'est pas toujours assurée. On y pourvoit d'ailleurs plus facilement en plantant des variétés hâtives qui, si elles rendent moins, arrivent à maturité en trois mois au lieu de cinq (octobre au lieu de décembre). Certaines espèces de mil sont réservées à la préparation d'une bière (*dolo* en bambara) qui est abondamment consommée par certains groupes ethniques, surtout au Sud-Est du pays, la transformation pouvant porter peut-être sur 100 000 t de grains. On donne aussi du sorgho aux chevaux, mais cet usage est malgré tout assez limité.

Le mil est resté tout entier dans le domaine traditionnel. Pas plus qu'il n'a fait l'objet de recherches systématiques il n'intéresse les plans nationaux que sous l'angle de l'amélioration d'ensemble des méthodes de culture. Il semble pourtant qu'il doive être encore pendant de longues années une céréale de base, parce que sa valeur nutritive est certaine — et tout au moins jusqu'à ce que le riz, d'un meilleur rapport, ait pu prendre la relève, les conditions de l'agriculture ayant changé.

Le *maïs* est aussi une céréale à large diffusion quoique moins apparente et doit représenter au moins 70 000 t par an. Il est souvent planté dans les champs de brousse en association, mais il occupe une grande place dans ceux qui entourent les cases. Bénéficiant de l'apport des déchets domestiques, il donne de bons rendements et surtout très rapidement, dès septembre au moment où les greniers sont généralement vides. Ainsi est-il une denrée d'appoint d'un intérêt considérable. C'est dans le cercle de Sikasso qu'on le rencontre le plus largement. Il fait aussi l'objet de culture de décrue dans les terrains inondables des vallées du Niger ou du Sénégal.

Le *fonio*, graminée rustique, mais aux grains très appréciés, a des rendements médiocres et ne doit pas compter pour plus de 20 000 t ; il pousse cependant facilement et on le sème en fin de succession sur les terres à la veille de retourner à la jachère et où rien d'autre ne viendrait. C'est souvent aussi, par sa signification mystique pour les Mandé, une culture réservée aux femmes.

La culture vivrière porte encore, mais beaucoup plus faiblement, sur des légumineuses comme les haricots « nié-bé » ou les pois souterrains, généralement en association avec le mil, ou sur les tubercules ou les rhizomes. L'igname se rencontre dans la région de Sikasso (mais plutôt au Sud), tandis que la patate moins exigeante en eau remonte plus au Nord et existe même sur terrain de décrue dans la boucle du Niger. Leur production est de l'ordre de 10 000 et 50 000 t. Le manioc dont la fortune a été si grande en Afrique n'a pas connu au Mali le même développement bien que sa production soit estimée à 200 000 t. Il est modérément estimé et ne résiste pas aux déprédations du bétail. Quant au blé, il est plus étroitement limité au secteur lacustre et sa production ne dépasse pas quelques milliers de tonnes.

Il faut enfin mentionner, bien que difficilement chiffrables, la place des cultures de légumes, pratiquées près des villages, souvent fumées et arrosées. Ainsi les oignons pour

TABLEAU N° 3
DONNEES PRINCIPALES DES ENQUETES AGRICOLES

	1966	1967	1968	1969
<u>Démographie</u>				
Population (d'après l'enquête) (m)	4 654	4 741	4 906	4 929
Population agricole (m)	3 860	3 950	4 118	4 171
Exploitations agricoles (m)	393	402	432	442
<u>Superficie cultivée (m.ha)</u>				
	<u>1 385</u>	<u>1 788</u>	<u>1 805</u>	<u>1 672</u>
Mil	830	882	581	546
Maïs	23	31	23	23
Riz	169	192	156	130
Arachide	122	126	101	96
Coton	47	71	78	67
Divers (associations...)	195	486	866	811
<u>Rendements (T/ha)</u>				
Mil (millet/sorgho)	0,73/0,99	0,78/0,90	0,58/0,74	0,65/0,97
Maïs (grain)	1,12	0,95	1,02	1,17
Riz (paddy)	0,80	0,73	0,66	1,08
Arachide (coques)	1,23	0,88	0,77	1,22
Coton (graine)	0,60	0,58	0,56	0,57
<u>Production (M.T.)</u>				
Mil	737	830	558	603
Maïs	76	66	66	151
Riz (paddy)	158	172	134	162
Arachide (coques)	159	119	96	136
Coton (graine)	32	42	50	44
<u>Cheptel des exploitations (M)</u>				
Bovins	1 407	1 691	1 627	1 720
(vaches)	(700)	(868)	(848)	(898)
Ovins et caprins	1 466	1 949	2 080	2 410
Chevaux	39	53	74	50
Anes	127	167	170	167

* Extrait de l'enquête agricole 1968-1969.

TABLEAU N° 4
DONNEES REGIONALES (*)

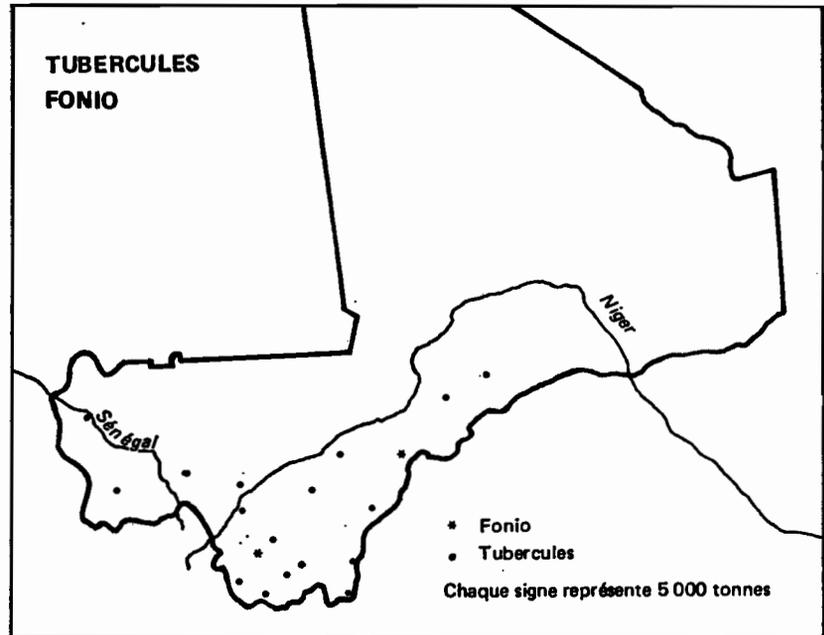
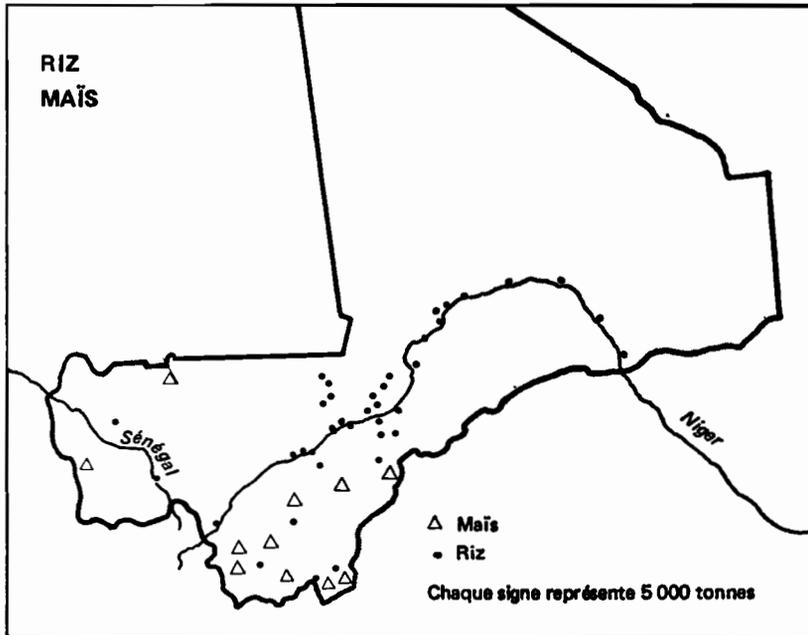
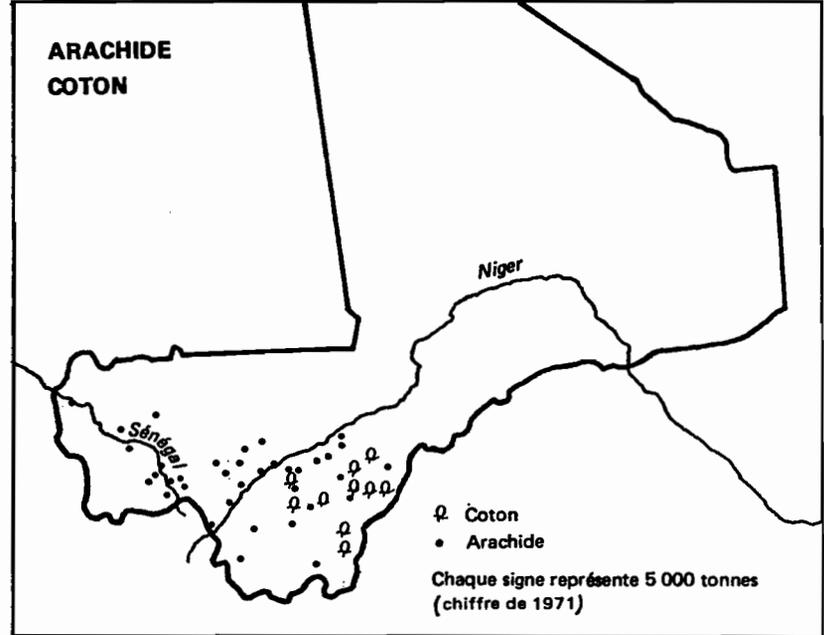
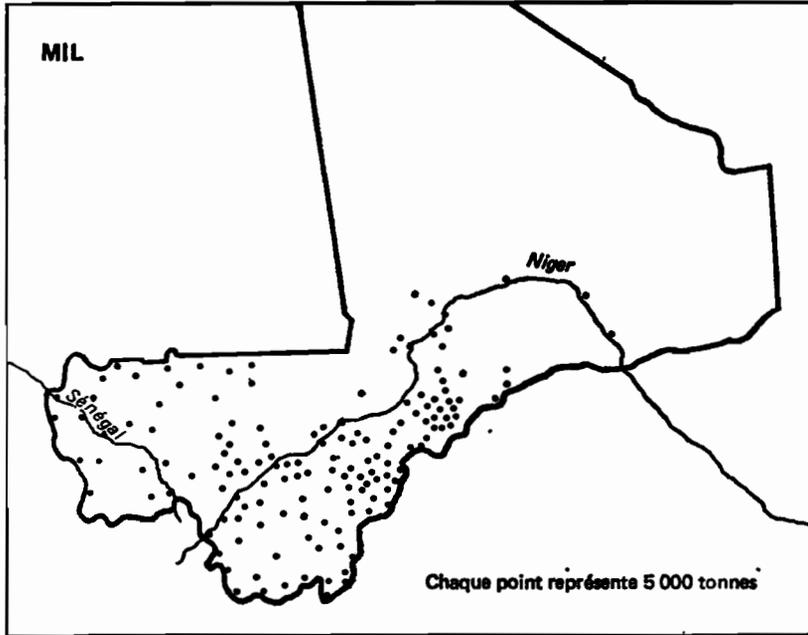
	Kayes	Bamako	Sikasso	Ségou	Mopti	Gao	TOTAL
Superficie (m Km2)	120	90	76	56	89	809	1 240
Population urbaine (m.H.)	717	883	871	729	954	586	4 741
Population agricole (m.H.)	670	674	816	662	863	265	3 950
Exploitation (E) (m)	61	63	64	72	102	40	402
Superficie cultivée (m. Ha)	206	334	466	308	322	64	1 700
- par exploitation (Ha)	3,40	5,30	7,30	4,30	3,20	1,60	4,20
- par habitant agricole	0,31	0,49	0,57	0,47	0,37	0,24	0,44
Superficie mil (m. Ha)	104	191	204	153	169	45	866
" riz	9	19	18	9	64	15	133
" arachide	58	23	22	18	1		121
" coton		15	34	10	3		62
Production mil (m. T.)	103	133	188	165	119	38	825
" riz	8	16	15	6	44	10	99
" maïs	12	8	37	5	3		65
" arachide	44	30	25	18	1		117
" coton		7	10	6	1		21
Cheptel bovin (m)	244	219	329	252	419	228	1 691
" ovin-caprin (m)	189	158	224	360	540	476	1 948
Cheptel bovin	4	3,5	5,2	3,5	4,1	5,7	4,2
" ovin-caprin	3,1	2,5	3,5	5	5,3	11,9	4,8
Chanvre (c) (m)	5,4	15	14,7	35,7	16,6	2,9	90
	0,9	0,2	0,2	0,5	0,2	0,1	0,2

(*) D'après l'enquête agricole 1967-1968.

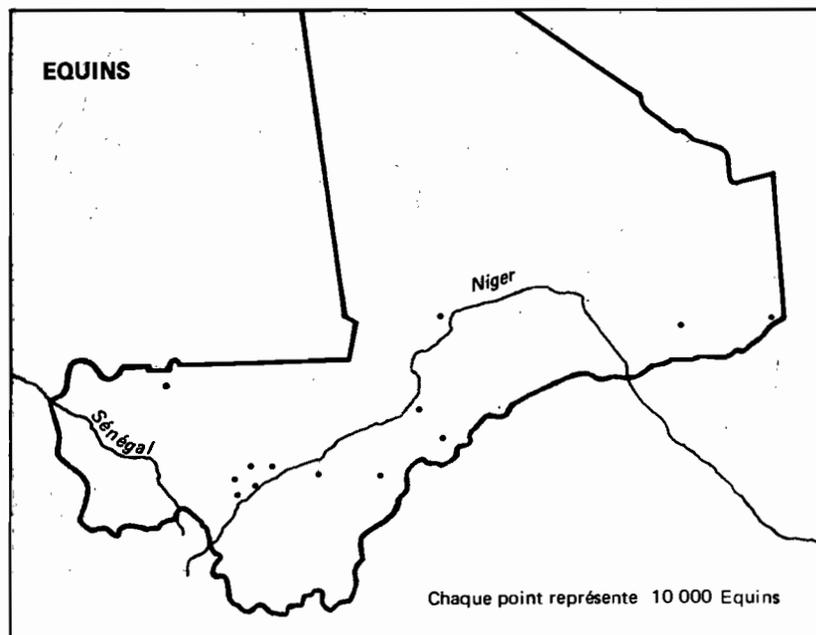
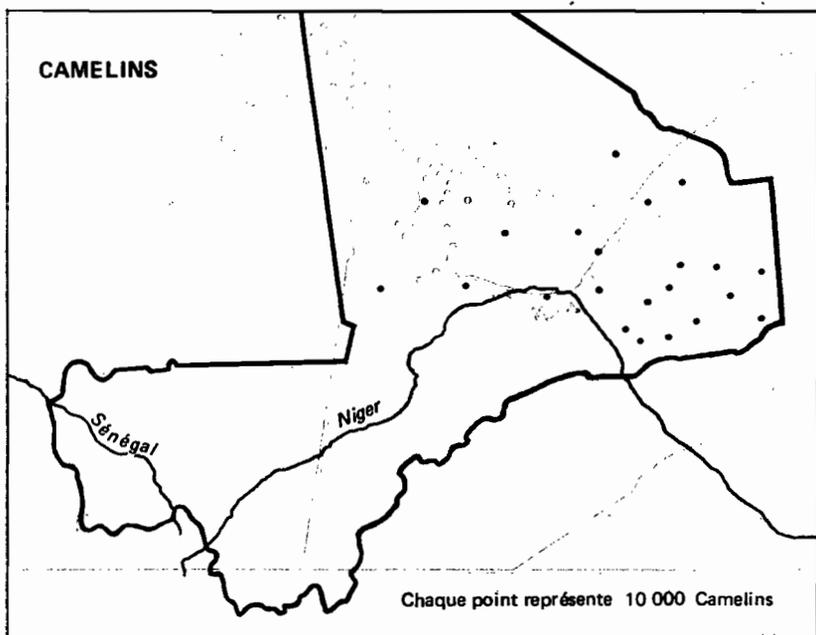
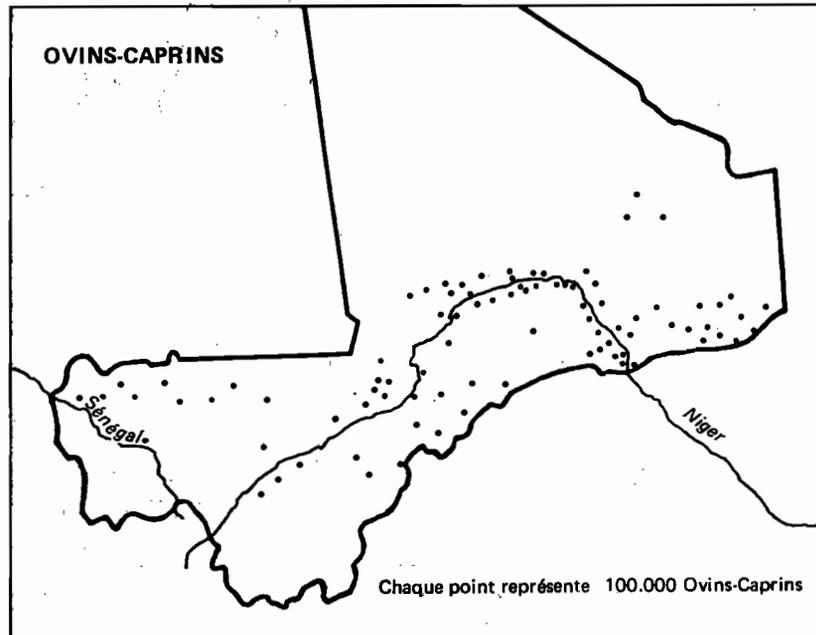
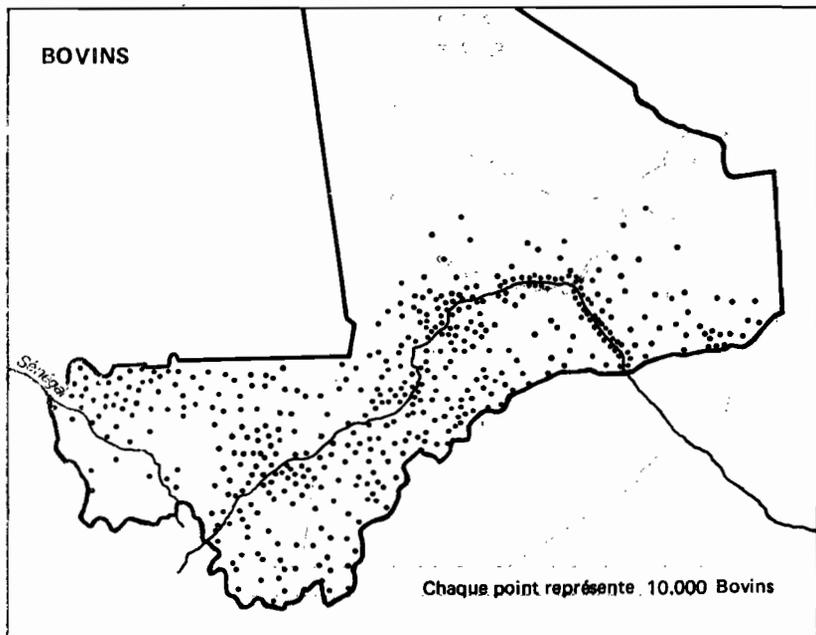
* A la dernière ligne lire « Charrues (c) (m) ».

CROQUIS N° 7
REPARTITION DES CULTURES

N.D. N° 4 081 - 4 082 - 4 083



CROQUIS N° 8
ELEVAGE : REPARTITION



lesquels la région de Bandiagara a acquis une réputation justifiée — mais qui font l'objet des mêmes soins dans toute la vallée du Niger et dans les cercles du Sud. Le piment, le gombo, la tomate jouent un rôle essentiel comme condiments, moins par leur tonnage que du point de vue nutritionnel, par les vitamines qu'ils apportent en même temps qu'ils agrémentent la saveur monotone des plats à base de céréales.

Avec les cultures suivantes, riz, arachide, coton, le domaine purement vivrier s'ouvre sur le commercial et l'industriel. Ces trois plantes en effet font bien partie, de plus ou moins longue date, des ressources traditionnelles, mais par la demande qu'elles reçoivent de l'extérieur, leur importance s'est beaucoup accrue, d'ailleurs différemment suivant les régions. Peu à peu elles se sont insérées dans une économie fondée non plus sur la seule subsistance mais sur le marché, et aujourd'hui les pouvoirs publics s'en préoccupent particulièrement, attendant d'elles les ressources qu'aucune autre activité n'est capable dans l'immédiat de leur apporter.

Le riz est très ancien au Mali et on a même de sérieuses raisons d'admettre que l'espèce particulière très répandue en Afrique de l'Ouest de riz flottant (*Oryza glaberrima*) serait originaire du delta central du Niger. C'est dans cette région aussi que la culture atteint son plus grand développement, dans les plaines immenses qui subissent l'inondation annuelle du Niger. Mais les techniques sont restées très sommaires, excluant toute tentative véritable de maîtrise de l'eau. La crue en effet varie d'année en année par sa date d'arrivée et de retrait, par son volume aussi, submergeant différemment les terrains et même si les riz s'adaptent à des conditions très diverses, les rendements déjà faibles par nature n'en subissent pas moins les contre-coups. Il est aussi un fléau lié à l'irrégularité de la crue et contre lequel la lutte reste en partie inefficace, la prolifération des poissons herbivores. De la sorte, cette culture qui pourrait être d'un rapport considérable comporte beaucoup d'aléas et doit aller de pair avec celle des céréales sous pluie, en milieu exondé.

En dehors des grandes zones d'inondation, la riziculture inondée est pratiquée par toute la population du Sud du Mali dans les fonds de mares ou de marigots, mais de façon tout à fait accessoire et selon à peu près les mêmes modalités que dans le delta central, bien que les variétés utilisées appartiennent à l'espèce *Oryza sativa*. Elle est souvent une activité féminine et représente un travail pénible en raison de la qualité des sols — lourds — qu'elle implique et de l'outillage utilisé — toujours le même. Le riz n'offre dans ces conditions qu'un appoint alimentaire, à l'occasion des festins par exemple. Sachant qu'il est parfaitement admis par la coutume, on s'étonnera qu'au moins dans le Sud plus humide, il ne soit pas cultivé sous la forme de riz de montagne, comme le font par exemple les Malinké de Guinée.

Le riz est entré très tôt dans le cycle des échanges en raison de sa facilité de transport, de conservation et de sa valeur marchande, et le Soudan d'avant 1914 et celui d'après 1940 en exportaient même vers le Sénégal, tant qu'ils n'avaient pas à supporter la concurrence de celui d'Indochine. Les besoins du Sénégal devenant de plus en

plus considérables à mesure que la culture de l'arachide était poussée, le Gouvernement général de l'A.O.F. incita le Soudan à augmenter sa production de riz et c'est pourquoi l'Office du Niger fût engagé dans cette voie dès 1949. Les statistiques montrent la progression obtenue. Toutefois si les conditions se prêtaient à une irrigation correcte, encore fallait-il que les problèmes techniques soient résolus : le bon aménagement des casiers et les moyens d'exploitation. Et c'est pour parer au manque de bras que l'Office fût partiellement amené à la pratique si contestable de la mécanisation : planage des terres au bulldozer, labour au tracteur, récolte à la moissonneuse-batteuse. Il faut avoir vécu sur le moment tous les problèmes qui se posaient pour comprendre l'énormité des difficultés rencontrées. De violentes critiques se sont élevées contre cette entreprise qui, du temps de la présence française, évoluait sans souci réel de rentabilité si l'on compare le coût des aménagements et du fonctionnement avec les rendements obtenus encore proches de l'extensif.

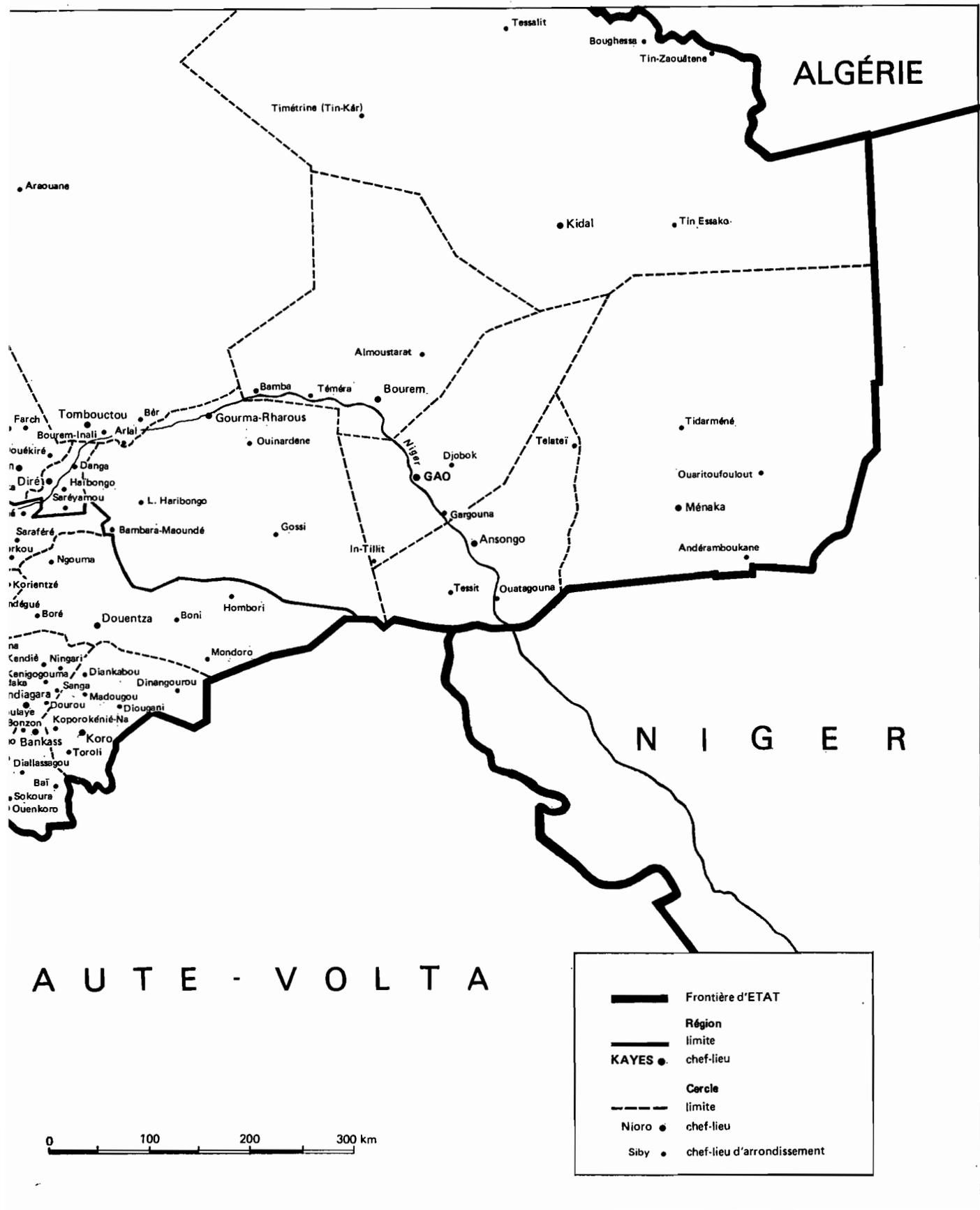
Le 1^{er} Plan quinquennal se proposait de remédier à cette situation, en faisant passer les rendements de 1,8 t en 1960 à 2,5 t en 1965 par la pratique du repiquage, comptant que le tarissement des subsides autrefois dispensés par Paris serait compensé par les investissements humains. L'objectif ne fut pas atteint pour les raisons déjà vues et la production se mit même à fléchir et les rendements aussi. Le Programme triennal, malgré les réserves qu'il formule, reprend à son compte les espoirs précédents sur la riziculture à l'Office du Niger, se proposant de porter les surfaces à 37 000 ha, en récupérant des terres et en en aménageant de nouvelles, mais surtout d'augmenter les rendements pour atteindre une production de 45 000 t.

La production de riz dans les plaines aménagées en dehors de l'Office du Niger a été évaluée à 29 000 t (dont 3 commercialisées) pour la campagne 68-69, ce qui est loin d'être négligeable et même encourageant pour l'avenir. C'est sur elle que se porte l'actuel effort de l'opération-riz préparée dès 1965 par la F.A.O. sur des crédits du P.N.U.D. et engagée en 1969 (139) dans les régions de Ségou et Mopti ; elle englobe en partie les nouveaux aménagements décrits plus hauts (140) (9 casiers de 23 715 ha) et vise à l'intensification des cultures dans ces casiers avec des rendements escomptés d'au moins 1 t de paddy à l'hectare, et peut-être 1,5 t. Elle doit assurer la distribution de semences sélectionnées, d'engrais, de fongicides, vendre du matériel et proposer des battages mécaniques ; une campagne de labours profonds est envisagée sur crédits du F.E.D. pour résorber le riz sauvage dans le Massina.

La vulgarisation de techniques nouvelles (avec l'aide du F.A.C. et de personnel de l'Assistance technique française en 1970-71) concerne 4 800 cultivateurs auxquels ont été attribués en 1970 17 600 ha contre des redevances de 50 à 60 kg de paddy à l'hectare qui seront cédées à l'O.P.A.M. Parmi le personnel 88 agents sur 137 assurent l'encadrement ; la direction est à Ségou. Un centre de spécialisation rizicole forme à Dioro depuis 1966 15 à 25 moniteurs par an.

(139) Décret du 27 mars 1969.

(140) Voir page 51.



ALGÉRIE

Timétrine (Tin-Kâr)

Araouane

Kidal

Tin Essako

Almoustarat

Bamba Téméra Bourem

Tidarméné

Farch Tombouctou Bér
Bourem-Inali Arlal
Ouékiré
Diré Halibongo
Seréyamou
L. Haribongo

Gourma-Rharous
Ouinaréne

Niamey (GAO)

Djobok

Gargoune

Ansongo

Tessaït

Ouaritoulout

Ménaka

Andéramboukane

Saraféré
Bembaré-Maoundé
Gossi
In-Tillit

Hombori

Douentza Boni Mondoro

Cendié Ningari
Diankabou
Sanga
Madougou
Dinangourou
Diougani
Koporokénié-Na
Koro
Bankass
Toroti
Diallassagou
Baï
Sokoura
Ouenkoro

N I G E R

A U T E - V O L T A

	Frontière d'ETAT
	Région
	limite
	KAYES chef-lieu
	Cercle
	limite
	Nioro chef-lieu
	Siby chef-lieu d'arrondissement

0 100 200 300 km

TABLEAU N° 5
OFFICE DU NIGER

	1974	1979	1944	1949	1954	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Données d'ensemble																	
Surfaces aménagées (m Ha)	2,8	12,0	25,5	26,0	36,2	43,2	44,5	45,0	46,0	48,9	52,6	54,6	54,7	54,7			
Surfaces cultivées		7,7	13,0	14,6	26,5	36,6	35,7	33,3	31,5	36,6	33,9	33,5	33,5	33,7			
Population (colons) (m)	3,9	13,3	21,8	20,2	26,3	34,7	37,0	37,2	37,3	35,0	33,4	30,3	31,2	29,7	30,0	30,3	
Riz																	
Surface (m Ha)	1,9	6,9	11,3	12,7	22,9	33,5	32,5	26,4	22,9	28,2	28,7	28,1	28,8	29,1	30,0	34,0	39,0
Rendement (T/ha)				2,1	1,9	1,7	1,7	1,6	1,7	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3	1,6	
Production (m. T paddy)	1,5			26,3	44,4	55,8	54,7	41,0	38,1	42,8	40,3	41,2	41,4	43,0	40,4	53,0	
Commercialisation (m. T)				26,2	37,2	37,0	37,6	37,6	23,5	23,0	26,9	22,4	24,2	25,9	29,5	25,2	36,1
Coton																	
Surface (m.Ha)		0,8	1,7	1,9	3,6	6,7	5,8	6,8	8,0	7,4	5,5	5,4	4,2	4,0	3,2	2,8	
Rendement (T/ha)				0,7	0,8	0,6	0,9	1,1	1,1	1,4	1,4	1,9	0,8	0,8	1,8	1,2	
Production (graine)				1,5	3,3	4,3	5,2	7,7	8,4	10,3	7,6	2,3	6,2	3,0	5,8		
Commercialisation (m. T)					2,9	2,1	3,6	4,6	7,0	7,7	9,4	6,4	2,3	5,8	2,6	4,0	3,3
Canne																	
Surface (m. Ha)													0,5	0,6	1,1	1,3	1,3
Rendement (T/ha)													56	58	54	54	
Production													25	33	50	50	
Sucre													2,6	3,3	4,8	5,9	

*D'après les annuaires statistiques.

N.B. : La production d'une année est considérée comme commercialisée lors de l'année suivante. Avant 1961, les surfaces englobaient le casier de Baguineda (3 300 ha).

L'Opération riz est scindée en deux depuis 1972 — et la nouvelle qui a son siège à Mopti bénéficie de l'appui de l'A.I.D.

A ces opérations nationales doivent correspondre des opérations régionales de moindre ampleur, sur Sikasso et Mopti, en faveur du riz traditionnel. Dans tous les cas il sera demandé aux producteurs d'assurer leur propre équipement, des crédits leur étant avancés pour l'achat d'un attelage et du matériel tandis que le coût des engrais sera supporté à 50 % par l'Etat.

Actuellement la production du riz provient à 55 % de la culture traditionnelle, à 28 % de l'Office du Niger, à 17 % des semi-aménagements. Le but attendu de la politique en cours est de la faire passer de 172 000 t en 1967 — stationnaire sans doute depuis 1950 — à 250 000 t en 1972, la commercialisation passant de 31 000 à 71 000 t. Alors qu'à partir de 1965 il a fallu importer — et jusqu'à concurrence de 20 000 t en 1970 — un surplus exportable de 30 000 t serait dégagé, l'objectif pour la production de 1977 étant 480 000 t.

Il n'est pas douteux qu'une action sur les prix ne soit aussi nécessaire. En 1960 les cours du paddy avaient été abaissés de 10 à 8 F. Devant le peu d'enthousiasme des paysans à le vendre à ces conditions et l'extension corrélative du marché noir, il fût progressivement relevé à partir de 1965 pour atteindre 24 F en 1969 (141).

L'arachide, comme le riz, est une des grandes plantes alimentaires du Mali. Elle sert de matière grasse aux régions qui n'en connaissent pas d'autres, notamment sur la frange sahélienne ; cependant c'est surtout au titre de culture industrielle qu'elle est cultivée, en vue de l'exportation, et, comme telle, elle a subi les fluctuations de la demande — essentiellement de la part de la France jusqu'en 1960. Commencée un peu avant 1914, elle se développa à partir de 1920 et produisit 40 000 t coques en 1930 (90 % décortiquées sur place dès 1932). De 120 000 t en 1940 elle tomba avec la guerre à 45 000 t en 1945, mais remonta à 85 000 t en 1950 pour atteindre à nouveau 120 000 t en 1959.

L'arachide est une culture très prisée en raison de sa facilité : plante peu exigeante, venant bien lorsque le mil a déjà en partie épuisé le sol, ne demandant pas un travail et une attention excessifs, de bon rapport surtout dans les années à pluviosité convenable, et offrant par conséquent des bénéfices certains. Toutefois la faiblesse des moyens de transport et tout autant leur coût limitent l'extension aux cercles desservis par la voie ferrée ou le fleuve, la région de Kayes, de Bamako, déjà moins Ségou et Sikasso.

Depuis 1960 la production d'arachide, autant qu'on puisse la chiffrer, a été en baisse à peu près constante, passant de 125 000 t à 95 000 t en 1968. Il faut probablement lier cette chute, d'une part à la difficulté de la commercialisation entraînée par la pénurie des moyens de transport de 1961 à 1963, avec la fermeture du chemin de fer de Dakar au Niger, et aussi par la mauvaise organisation des circuits

(141) Voir page 95.

nouvellement mis en place, de la sorte une partie de la récolte a été tout simplement autoconsommée — d'autre part à celle des cours intérieurs tombant de 15,50 F en 1960 à 13 F en 1965, même s'ils devaient être relevés l'année suivante à 16 et à 24 F (dévalués) en 1968 ; par contre avec 30 F en 1969 la culture redevient rentable, et la production remonte en 1969-70 à 132 000 t (dont 57 000 commercialisées) et en 1970-71 à 156 000 t (dont 74 000 commercialisées), mais chute à nouveau en 1971-72 en raison de la sécheresse impitoyable.

Le gouvernement du Mali s'attacha dès 1965 à redresser cette situation. Il établit un programme de développement ayant en vue essentiellement l'augmentation de la production par celle des rendements (1 t/ha), mais par souci d'efficacité il en limita l'application à quelques secteurs dont la Haute-Vallée du Niger qui venait de faire l'objet d'études de reconnaissance poussées. L'exécution de cette « Opération-arachide » (142) fût confiée à son départ en 1967 au Bureau pour le Développement de la Production Agricole (B.D.P.A.) et le financement assuré par le F.A.C. Elle porte sur la vulgarisation, l'encadrement, le ramassage de la récolte.

La culture attelée est généralisée avec labour sur terrains essouchés ; ceux-ci sont fumés à l'engrais et soumis à l'assolement. Les semences sélectionnées et traitées aux fongicides sont utilisées en semis précoces et serrés (90 000 pieds/ha préconisés). Des traitements chimiques sont appliqués en cours de croissance. L'encadrement se fait au niveau du secteur de base (6 à 10 villages, soit 200 à 250 exploitants). L'alphabétisation fonctionnelle va de pair. La collecte est assurée avec transport gratuit des villages aux postes d'achat de la SOMIEX.

L'Opération intéressait au début 46 000 ha, soit une population de 570 villages et 268 000 habitants pour arriver à 103 000 ha et 687 000 habitants en 1970, incluant alors les cercles de Kita, Kolokani, Bamako, Koulikoro, Banemba, auxquels se sont joints ceux de Kayes et de Bafoulabé. Toutefois sur les derniers chiffres 43 000 ha ne correspondent qu'à une action diffuse. La consommation de semences sélectionnées est passée de 132 à 1 539 t, et celle d'engrais de 457 à 1 300 t.

Les résultats n'ont pas été, les deux premières années, ceux attendus, en raison de la pluviométrie défavorable, mais en 1969 et 1970 ils autorisaient l'optimisme avec 38 000 et 46 000 t collectées pour 30 000 et 42 000 t prévues, tandis que l'amélioration des cours entraînait un accroissement des surfaces. L'Opération a reçu du F.A.C. 293 millions de francs maliens en 1967, 258 en 1968, 385 en 1969 et 304 en 1970, soit un total de 1 256 millions, alors que le Mali versait de son côté 652 millions et le producteur 217. Les recettes ont été en même temps de 4 390 millions.

L'opération n'est plus maintenant subventionnée. Elle doit trouver son prolongement dans un effet d'entraînement obtenu, tandis qu'elle est reprise dans d'autres secteurs non encore touchés, mais retenus comme ayant la culture de l'arachide pour vocation principale (Ségou, San, Tomini, Massina, Niéro).

Le coton pose des problèmes beaucoup plus délicats que l'arachide. Sans doute sa culture revêt-elle un aspect traditionnel, mais elle porte alors sur une toute petite échelle (entre 1 000 et 4 000 t par an) avec des variétés très rustiques, à faible rendement et inutilisables dans l'industrie ; elle alimente seulement un artisanat de saison sèche qui garde, malgré la primauté de la production manufacturée, une certaine faveur.

La culture du coton au Mali est possible sous deux formes, avec irrigation et par conséquent en zone sahéenne, et sous pluie, donc en zone soudanienne, mais de préférence assez humide, au Sud du pays. Depuis 1920 des tentatives ont eu lieu dans les deux sens, stimulées par la demande de la métropole et par la concurrence des organismes chargés de promouvoir l'une ou l'autre forme. De toute façon, il fallait d'abord trouver les variétés marchandes susceptibles de convenir à des sols et à des climats tout à fait particuliers, ensuite les vulgariser et faire adopter par le paysan un type de culture qui suppose des contraintes auxquelles il n'était pas habitué.

Les efforts furent poursuivis sans relâche pour le coton sous pluie, notamment dans le cercle de Koutiala, mais les résultats restèrent indécis et en général peu encourageants. Tout naturellement l'Office du Niger recueillit les faveurs, bénéficiant d'ailleurs du précédent de la Djezira du Soudan égyptien, mais là aussi les problèmes de tous ordres ne manquèrent pas, mettant la perspicacité des responsables à dure épreuve. Problèmes agronomiques de sélection, de choix des sols, de lutte contre un parasitisme d'autant plus agissant que les variétés retenues étaient plus pures, de techniques culturales et d'irrigation, problèmes humains de main-d'œuvre, d'encadrement, problèmes économiques de transport, de prix de revient... De la sorte les progrès furent très lents, malgré les dépenses considérables engagées, notamment en ce qui concerne la mécanisation. Ils furent cependant constants jusqu'en 1963. Ce moment marque un tournant : l'Office du Niger commence à périliter. De 9 400 t de coton-graines produites en 1964, on tombe à 3 000 en 1970 et on décide alors d'abandonner.

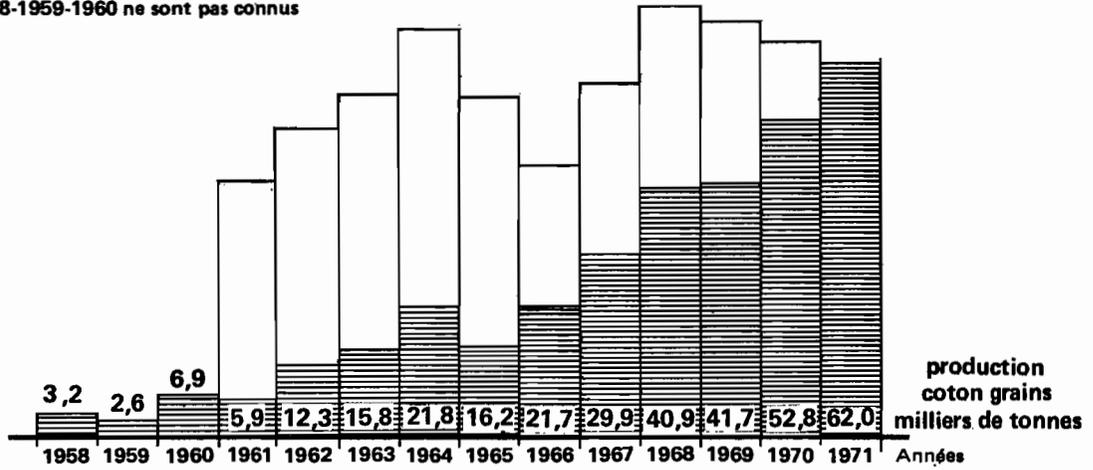
A l'inverse la culture sèche connaît un essor prodigieux. Cet essor est lié à l'action de la Compagnie française pour le Développement des Fibres textiles (C.F.D.T.), société d'économie mixte (dont le siège africain était au départ à Bobo-Dioulasso) qui opéra au Soudan dès 1952. Elle fût confirmée dans son action par le gouvernement malien en 1960, à charge pour elle de vulgariser le coton dans la zone vouée à cette culture : les cercles de Dioïla, Ségou, San, Tomini, Koutiala, Yorosso et Kadiolo, soit sur quelque 2 500 villages, comptant plus d'un million d'habitants. C'est ce qu'on appelle maintenant l'Opération-coton.

La C.F.D.T. joue un rôle de conseiller. Elle assure l'encadrement avec des agents formés sur le tas parmi les jeunes gens sortant de l'école à raison de un pour environ 2 500 habitants, eux-mêmes contrôlés par des surveillants à l'échelon de la Zone d'Expansion rurale et ensuite par des chefs de secteurs dont plusieurs expatriés. La tâche consiste à apprendre à semer correctement, en ligne et à la densité voulue, à la date convenable et sur des champs préalablement labourés à la charrue. La semence doit

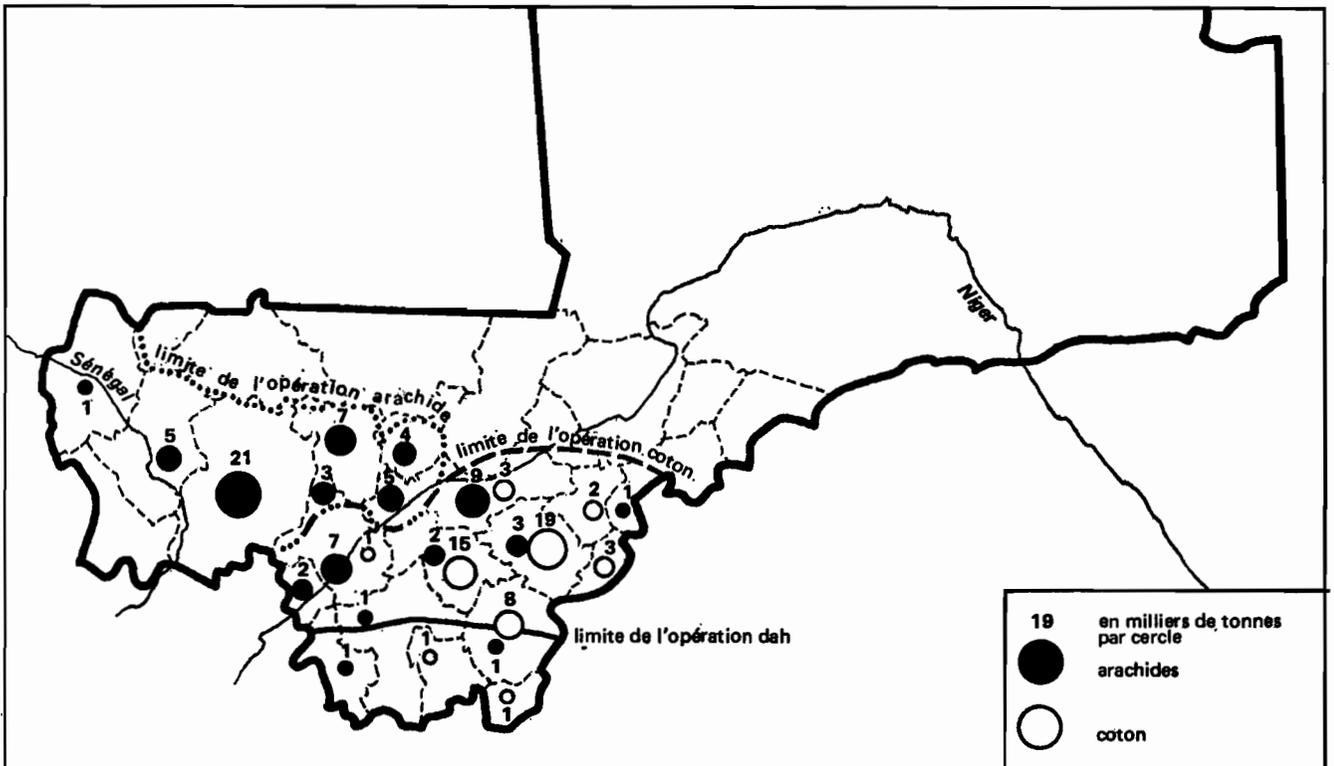
(142) Arrêté du 20 juin 1967, complété le 22 avril 1969 (J.O. 1-5-69).

CROQUIS N° 9
 PRODUCTION
 OPERATION COTON

surface en milliers d'ha 43 51 57 67,6 50,2 44,5 58,8 71 68,9 65,7
 1958-1959-1960 ne sont pas connus



CROQUIS N° 10
 PRODUCTION
 OPERATIONS ARACHIDE - COTON



provenir uniquement de graines sélectionnées. Ces champs doivent être démarqués, sarclés, recevoir une fumure organique ou minérale qui assure le doublement des rendements, encore améliorés par les traitements fongicides ou insecticides. Enfin beaucoup de soins sont nécessaires à la récolte, les pieds arrachés et brûlés, la culture suivante étant du mil, puis le cas échéant de l'arachide, l'un et l'autre bénéficiant de l'enrichissement du sol produit par la culture du coton ; enfin une jachère de deux ans est prévue.

La C.F.D.T. procure la semence, vend à crédit les engrais, et les insecticides à des tarifs préférentiels agissant pour le compte du S.C.A.E.R., elle propose au comptant le matériel (charrues, charrettes, herses, pulvérisateurs) ; elle achète finalement la récolte pour l'usiner (143). Le coût des subventions est supporté en partie par le F.E.D. pour les véhicules, en partie par le F.A.C. pour la construction des usines, le personnel expatrié et le soutien aux produits chimiques. Les résultats ont été spectaculaires. Le nombre des cultivateurs de coton est maintenant de 70 000. Non seulement les surfaces plantées sont passées de 42 000 ha en 1960 à 65 000 ha en 1970, dont un peu plus de la moitié soumis aux engrais minéraux, mais les rendements ont suivi, allant de 0,3 à 0,8 t/ha, et jusqu'à 2 t (coton graine) dans les meilleurs cas, si bien que la production a atteint en 1970-71, 57 700 t, dont 52 700 commercialisées. Les paysans, très sensibles aux cours, apprécient le bénéfice qu'ils réalisent ; le trésor malien en tire aussi avantage par les taxes qu'il prélève, même si celles-ci ne représentent que 45 % du prix frontière sans compter que le tiers de la récolte de 1970 a été écoulé dans la zone-devises. Ainsi la culture du coton dans les conditions économiques actuelles apparaît-elle comme une opération rentable et susceptible d'un accroissement encore considérable. C'est ainsi qu'il a été envisagé en 1972 de l'étendre à la région de Kayes.

Ainsi les trois grandes cultures commerciales du Mali font-elles l'objet d'une intervention de l'Etat, les opérations auxquelles elles donnent lieu étant séparées et géographiquement bien délimitées sans qu'il y ait évidemment d'incompatibilités naturelles et au point même qu'il apparaît souhaitable qu'à une phase ultérieure elles se rejoignent, le coton et l'arachide entrant ensemble dans l'assolement et le riz gagnant partout où le terrain le permet.

Une opération de développement intégrée a toutefois été menée entre 1966 et 1970 dans la Haute-Vallée du Niger (144). Financée par le F.A.C. et conduite par le B.D.P.A., elle couvrait 7 500 km². Son but était de promouvoir les cultures de coton, d'arachide, de mil, de riz, de tabac et de légumes. Un certain entraînement a été obtenu, mais il est apparu finalement préférable de ne porter les efforts que sur une culture à la fois (145).

Des opérations particulières ont encore été mises sur pied non plus cette fois en vue d'une exportation possible, mais pour éviter des importations coûteuses en devises et néfastes à l'indépendance économique. La plupart ne posaient pas de problèmes du point de vue agronomique :

sucre de canne, fruits et légumes, tabac, seul le thé étant une entreprise vraiment nouvelle.

La canne à sucre a été essayée d'abord en 1930, puis entre 1962 et 1968 par l'I.R.A.T. ; elle pousse bien avec de l'eau, condition éminemment remplie à l'Office du Niger. Aussi est-ce là — Dougabougou — que la culture sur une base industrielle a été entreprise par les spécialistes de Chine. De 1966 à 1969 la surface est passée de 495 ha à 1 050, avec des rendements de 50 à 65 t/ha, soit environ le 1/10^e en sucre. Un tiers du terrain doit être laissé en jachère tandis que sur le reste on répand environ 400 kg d'engrais à l'hectare. La coupe se fait à la main. La récolte est envoyée en totalité à l'usine. Cette culture est un beau succès sur le plan agronomique, aussi prévoit-on non seulement de la développer sur Dougabougou, mais également dans la région de Sikasso, dans les casiers de Loumana.

Les fruits et légumes ont fait l'objet d'efforts notables aux abords de Bamako pour en alimenter le marché et plus spécialement dans les casiers de Baguineda qui appartenaient précédemment à l'Office du Niger et sont devenus en 1961 ferme d'Etat. Ses 3 000 hectares ont été consacrés aux besoins de la conserverie en mangues, goyaves et tomates ; pour cette dernière culture, il fallut faire appel aussi à tous les villages de la région — ce qui n'a pas été sans difficultés vu les faibles bénéfices laissés. Les plantations de manguiers greffés déjà largement répandues autour de Bamako et de Koulikoro ont connu une grande extension.

Le thé pose des problèmes particuliers. Inconnu dans la culture traditionnelle, il était couramment admis qu'il ne pouvait pas pousser dans les conditions d'altitude et d'hygrométrie du Mali. Des spécialistes chinois l'ont essayé en 1962 près de Kita (où il a échoué) et de Sikasso, à Banankoni, à 10 km à l'Ouest de cette ville. Les 4 hectares en culture en 1968 ont obtenu un rendement de 1,5 t/ha en thé vert. Une ferme de 400 ha a été installée en 1967 à Finkolo (à 25 km à l'Ouest de Sikasso) dont 100 sont dévolus au thé et les autres aux céréales, aux arbres fruitiers et à l'élevage (146). Si les résultats expérimentaux sont probants, on ne peut pas encore préjuger de ceux de l'exploitation à grande échelle, en raison notamment des questions de main-d'œuvre — 600 personnes pour la seule plantation.

Le tabac, à la différence du thé, est une culture traditionnelle, mais les variétés produites sont difficilement utilisables dans l'industrie et celle qui vient de s'installer à Bamako doit se fournir en partie à l'étranger. C'est pour cette raison que des essais ont été effectués dans la Haute-Vallée (et à l'Office du Niger) où les conditions de terrain et de climat, après la saison des pluies, sont favorables. Les résultats sont encourageants et depuis 1969 le B.D.P.A. y encadre une opération subventionnée par le F.E.D. qui a permis en 1971 la récolte de 150 t avec l'espoir de 450 en 1974. Si cette culture est astreignante, elle est d'un bon rapport (plus de 600 F par jour de travail) et emporte l'adhésion de la population.

(143) Voir page 73.

(144) Arrêté du 3 mai 1969 (J.O. 1-6-69).

(145) *Marchés trop.*, 21 août 1971.

(146) LA COGNATA (G.), in : *Cahiers d'Outremer*, 1972, 448-458.

Le *dah*, plante normalement cultivée pour ses fibres utilisées dans la confection des filets de pêche, fait l'objet de recherches actuelles en vue de la sacherie. Par contre les plantations de sisal de Dakandapé près de Kayes (1907) et du Samanko près de Bamako qui appartenaient à des sociétés privées ont totalement disparu depuis 1960. Les autres productions, celles-là spontanées comme la gomme arabique, le kapok et le karité, sont suivies de façon très variable suivant les années. Le karité reste toutefois une production très intéressante concernant une grande partie des régions de Bamako, de Ségou et de Sikasso, et l'utilisation des amandes sur le plan local dépasse sans doute 150 000 t. Elle pourrait être largement valorisée sur une base industrielle.

En conclusion, on soulignera la grande diversité des productions agricoles du Mali, sécurité pour l'économie et promesse d'une richesse certaine si les conditions d'exploitation s'améliorent comme attendu. Dans la négative, des difficultés ne manqueraient pas de se faire jour en ce qui concerne l'équilibre vivrier, étant donné l'accent mis sur les cultures industrielles et la diminution progressive des actifs ruraux par rapport à l'ensemble de la population dont la demande par individu ira par ailleurs augmentant.

L'élevage

L'élevage est non seulement une des ressources essentielles du Mali — la seconde avec 20% de la production intérieure brute, c'est aussi l'activité quasi exclusive de 500 000 de ses habitants, mais — on l'a vu en évoquant les genres de vie (147) — il n'a rien de rationnel, que ce soit chez les sédentaires ou chez les nomades.

Si l'on considère les sédentaires, ils ne le pratiquent que de façon assez marginale, nettement en-dessous de ce que les ressources naturelles permettraient. Sans doute le milieu de savane ne s'y prête pas pleinement avec un parasitisme intense. Mais le gros problème est celui de la gêne que causent aux cultures des troupeaux divagant en permanence. Le paysan le résoud traditionnellement par l'abstention, et quand il se trouve sur des parcours de transhumance, les conflits avec les nomades sont constants. Aujourd'hui, il préfère confier la garde d'un bétail dont il devient de plus en plus avide à des bergers peul qui, en même temps, le soignent et l'exploitent.

Les sédentaires élèvent plus de 1 600 000 têtes de bovins (148) (dont 850 000 vaches, 180 000 bœufs et 400 000 veaux) à raison d'une moyenne de 4,2 têtes par exploitation, avec des variations régionales (Bamako, Ségou descendent à 3,5 pour Sikasso 5,2), et aussi individuelles, près de 50% n'en ayant pas du tout alors que 2% se partagent 35% de l'ensemble, soit plus de 35 têtes par exploitation. Les

ovins-caprins sont plus de 2 000 000, en moyenne 4,8 par exploitation, la proportion étant plus forte à l'Est qu'à l'Ouest, et les 2/3 de l'ensemble n'en ayant pas du tout.

C'est de toute façon chez les sahéliens que l'élevage tient la place prépondérante avec les 2/3 des bovins et les 4/5 des ovins-caprins. La densité d'occupation est inégale, suivant la qualité des pâturages et les ressources en eau, mais en quelques secteurs elle atteint certainement déjà la limite admissible. Aussi voit-on des bœufs de grande taille en état perpétuel de déficience, particulièrement en fin de saison sèche. Aucun fourrage artificiel en effet ne leur est distribué et leur nourriture n'est souvent faite que de liges de graminées ou de feuillages desséchés de très faible valeur nutritive.

Le Mali compte aussi un peu plus de 300 000 ânes, 100 000 chevaux et 100 000 chameaux ; l'élevage du porc est très limité.

La composition du troupeau est encore défectueuse. Aucune sélection n'est pratiquée et la proportion de taureaux ou de bêtes âgées reste très forte. On compte que sur 100 têtes, il y a 39 vaches, 6 taureaux, 22 génisses, 14 bouvillons et 19 veaux (149). La fécondité des vaches semble ne pas dépasser 0,65 par an, mais en plus de cela la mortalité est très forte, jusqu'à 1/3 avant l'âge d'un an. Aux autres âges, elle est aussi très sensible, en raison de la sous-alimentation et du sous-abreuvement chroniques tout aussi bien que des épizooties.

L'élevage porte sur des animaux de caractères variés mais tous bien adaptés à leur milieu. Pour les bovins le Nord et le Sud sont partagés entre deux espèces. Au Nord, en zone sahélienne chaude et sèche, on ne rencontre que des zébus. Ce sont des animaux d'assez grande taille, 1,25 m la femelle, 1,55 m le mâle. Le poids peut atteindre 300 kg pour l'une et 400 kg pour l'autre, avec un rendement en viande de 45 à 50% et 6 à 8 kg de cuir. Parmi les zébus, on distingue entre cornes courtes, les maures ou les touareg, et cornes plus longues, les peul, qui supportent une certaine humidité. Les uns et les autres ont des aptitudes différentes, soit pour porter, soit pour l'engrais, également pour le lait, en moyenne 2 à 4 litres par jour (lactations de 500 à 700 litres). Aux zébus s'opposent les taurins bien adaptés à la savane et tolérants à la trypanosomiase ; seuls les sédentaires les élèvent. Ce sont des animaux de plus petite taille (0,95 - 1,15 m suivant le sexe) et par conséquent de moindre poids (200-350 kg). Leur viande est de bonne qualité et le rendement peut atteindre 50% ; le lait est proportionnellement aussi abondant ; le cuir représente 4 kilos. Les bœufs s'entraînent bien au travail qu'ils exécutent à la mesure de leurs forces. Zébus et taurins, à la limite de leurs aires géographiques, se mélangent en races assez bien typées comme celle que conservent les Bambara.

Les ovins et les caprins offrent le même contraste entre le Nord et le Sud. Au Nord les sujets sont de taille plus grande (un peu moins de 0,70 m pour les chèvres, plus pour les moutons), sur de hautes pattes, très bien adaptés aux

(147) Cf. page 14.

(148) Enquête agricole 1968-1969. (Etant donné leur caractère tout à fait aléatoire, il ne sera pas fourni de chiffres sur l'évolution du cheptel, pas plus qu'il n'en a été fourni pour la santé ou pour la production agricole en général). Voir carte de répartition p. 53.

(149) LACROUX M., SARNIGUET J., TYE J., *Exploitation du cheptel bovin au Mali*, 1965.

conditions de la transhumance. Leur poids va de 25 à 40 kg chez les premiers et de 30 à 45 pour les autres, avec un kilo de lait par jour contre 200 g. Il y a aussi différentes races, notamment pour les moutons, les uns étant à poils, les autres dans le Delta central à laine. Au Sud, ovins comme caprins sont de petite taille (autour de 50 cm) avec des pattes courtes et d'un poids correspondant, inférieur à 20 kg. Leur rendement en chair est appréciable (50%), mais leur lait ne compte pas.

L'usage du troupeau dans la vie traditionnelle revêt des caractères bien particuliers. Chez les sédentaires, il représente un capital, une monnaie d'échange pour les dots notamment. Le laitage est consommé, la viande aussi, mais sans régularité, surtout à l'occasion des fêtes et des grandes réjouissances. La force de traction n'est utilisée que depuis les années 1930 pour les charrues ou les charrettes, et de façon encore bien limitée, et le dressage n'appartient pas encore aux techniques courantes. Enfin l'engrais animal est en grande partie perdu.

Chez les Sahéliens, le bétail est la ressource essentielle. Le lait est un élément important de l'alimentation, surtout lors de la transhumance d'hivernage. On l'absorbe frais, caillé, additionné ou non d'eau; on en extrait la crème pour un beurre évidemment liquide et vite ranci. Les animaux servent au puisage de l'eau, aux transports, particulièrement le chameau dont c'est la fonction première, mais celui-ci ne vit qu'aux confins du Sahara et sa santé devient précaire au-dessous du 15° parallèle. A cette latitude les bœufs sont dressés à porter les charges et même les humains, comme les chevaux ou les ânes. La viande est moins consommée encore que chez les sédentaires — sauf en ce qui concerne les ovins et les caprins. Les sous-produits par contre tiennent une grande place : les peaux, notamment dans la confection des outres, dans la tente des Touareg, les poils de chameau ou de mouton dans celle des Maures, les cuirs pour la fabrication des sandales, comme tapis de sol.

Pour l'ensemble du Mali, on a calculé que la consommation de viande (abats compris) par habitant est en moyenne de 21 kg par an, dont la moitié en bovin, soit au total 100 000 t en 1969, ou quelque 400 000 bovins et 4 000 000 ovins-caprins dont seulement 80 000 et 73 000 contrôlés. Enfin le bétail fait de plus en plus l'objet d'un trafic commercial vers les centres urbains et les régions plus développées du littoral, la Côte-d'Ivoire ou le Ghana. Les exportations réelles ont été estimées à 180 000 bovins et à 185 000 ovins-caprins (soit 20 000 et 2 200 t) alors que les contrôles ont porté en 1969 sur 67 000 et 60 000. Pour parvenir à destination, les troupeaux ont à franchir à pied de longues distances, conduits par leurs propriétaires ou plutôt par des intermédiaires spécialisés, dont certains appartiennent à une ethnie particulière, les Diawambé. Au cours de ce voyage de plusieurs semaines, les bêtes ont beaucoup à souffrir; mal alimentées elles perdent une partie notable de leur poids (jusqu'à 25%) et le dixième périt. Par ailleurs les peaux sont souvent dépréciées par les marques au fer rouge et diverses cicatrices dues à des blessures ou à des parasites.

Devant cette situation, le Service de l'élevage, qui fonctionna au Soudan dès 1909, dût s'engager dans diverses

voies. Dirigé par des vétérinaires, il était normal que ceux-ci aient pensé en premier lieu à la lutte contre les épidémies. Une des plus tenaces est la peste bovine qui sévit à l'état endémique et est susceptible alors d'exercer de véritables ravages. Les campagnes de vaccination ont été entreprises à partir de 1925, mais il n'a vraiment été possible d'envisager la suppression du fléau qu'à la faveur de la grande opération lancée en 1961 sous l'égide de la F.A.O. (150) et efficace parce que s'appliquant à l'ensemble du troupeau, pour toute l'Afrique occidentale et centrale. C'est ainsi qu'au Mali, de 1964 à 1969, en deux phases de trois années chacune, 8 800 000 vaccinations ont été faites pour 4 670 000 têtes estimées. La péripneumonie, très meurtrière, et le charbon bactérien font aussi l'objet de mesures prophylactiques. Mais sévissent encore, de façon plus marquée au Sud, la trypanosomiase et les piroplasmoses qui s'attaquent au sang, et de nombreuses maladies parasitaires. Pour lutter contre ces maladies, toute une organisation a été mise sur pied comportant la fabrication des vaccins à Bamako et l'équipement vaccino-gène dans une vingtaine de centres répartis au travers du pays (en principe un par centre administratif : cercle, subdivision). Le nombre d'interventions est passé de 200 000 en 1935 à 500 000 en 1940, 1 million en 1949, 3 en 1960 et dépasse 5 actuellement.

Les résultats de cette action sanitaire ont été couronnés de succès si l'on en juge par les chiffres du taux naturel de croissance qui serait passé de 4% par an en 1928 à 10% en 1960 pour atteindre actuellement 15%. Pour les ovins-caprins, le chiffre avancé est de 30% (pour 4% environ en 1928).

Si l'exploitation du troupeau bovin s'élève à 12%, il reste un accroissement presque régulier de 3% qui, dans bien des cas, n'est pas une bonne solution en raison de la surcharge pastorale par endroits déjà constatée. Aussi le Service de l'élevage s'est-il attaché à trouver les moyens d'accroître les sources d'alimentation, d'améliorer la qualité du bétail, enfin de favoriser sa commercialisation.

La façon la plus simple d'obtenir le décongestionnement de certains secteurs très chargés comme les abords des points d'eau en saison sèche est d'en créer de nouveaux. Cette tâche n'est pas partout facile. Là où la nappe d'eau affleure, les éleveurs creusent chaque année des entonnoirs; ailleurs des puits parfois très profonds sont nécessaires et leur nombre est par conséquent limité. L'Hydraulique pastorale dans les années 1950 s'est efforcée de reconnaître les disponibilités en eau par des études de géologie appliquée, soit à partir des puits déjà existants, soit au moyen de véritables forages dans les cas les moins favorables. Il en a été ainsi ces dernières années pour l'aride Gourma avec des résultats peu concluants, alors que dans le Gondo, plus au Sud, ils ont été plus encourageants. Le cercle de Niafourké présente aussi bien des difficultés quoique la nappe du Continental terminal soit très riche. De façon générale de nombreux puits ont été ouverts depuis la colonisation, soit par l'Administration, soit dans les années 30 par l'Union ovine dans la boucle

(150) Dr LEPISSIER, Campagne conjointe O.U.A./C.S.T.R. contre la peste bovine en Afrique Centrale et de l'Ouest (1961-1969), Lagos 1971.

du Niger, mais tous n'ont pas donné également satisfaction. Certains trop profonds n'ont pas été utilisés ou, si on les a dotés de moyens d'exhaure mécaniques, ceux-ci n'ont pas été entretenus ; les puits eux-mêmes en viennent fréquemment à se combler s'ils ne sont pas curés régulièrement et tombent alors dans l'oubli.

On a essayé aussi d'aménager des mares pour les maintenir en eau plus longtemps, soit en les creusant soit en barrant les marigots dont elles font partie. Mais ce moyen est d'un intérêt moindre que le forage susceptible, lui, de débiter, régulièrement et à toute période de l'année, une eau pure et abondante. Les besoins restent très grands malgré ces efforts qui seront à poursuivre sans relâche, si même, avec les difficultés financières de ces dernières années, une pause a dû être marquée. De 1960 à 1966, 895 millions ont été dépensés pour de nouveaux points d'eau, et un programme de prospection financé par le P.N.U.D. a été mis en chantier en 1968 entre Nara et Niore. Enfin il n'est pas douteux que l'exploitation des ressources aquifères devrait aller de pair avec celle des pâturages, mais la reconnaissance méthodique de ceux-ci, question de personnel hautement qualifié et de données cartographiques suffisantes, est encore à peine ébauchée.

Pour faciliter la commercialisation, le Gouvernement a toujours eu en vue, cela dès 1936, l'aménagement des pistes d'évacuation du bétail. Depuis les marchés principaux partent des axes de transit, que ce soit de Niore vers Kayes ou vers Bamako, de Nara vers Bamako aussi et de toute la Boucle du Niger vers la Côte-d'Ivoire ou le Ghana.

Dans les années 1950, on en a équipé certains en gîtes d'étapes pour la nuit, comportant abri sommaire pour les bouviers, parc pour les animaux et puits pour les abreuver. Il en faut un environ tous les 25 km, suffisamment éloignés des villages pour éviter les conflits. Aujourd'hui 41 points d'eau sont encore en voie d'aménagement entre Niore et Bamako. Parvenu aux grands centres, le bétail est abattu sans avoir trop pâti du voyage. Il n'est pas douteux toutefois qu'avec l'amélioration continue des plus grandes routes, le camion sera de plus en plus appelé à effectuer les transports (151).

L'amélioration du troupeau devrait être obtenue par l'éleveur lui-même agissant sur sa composition, éliminant les sujets qu'il préfère souvent pour des raisons seulement esthétiques et ne gardant que ceux susceptibles d'un meilleur rapport. Elle devrait être complétée par une sélection rigoureuse des sujets reproducteurs. Le Service de l'élevage a hésité entre deux méthodes : l'une porte sur l'amélioration des races locales, parfaitement adaptées au milieu, ne nécessitant pas de soins particuliers, l'autre sur des croisements savants faisant intervenir des races étrangères hautement productives comme celles mises au point en Europe depuis le siècle dernier. Toutefois l'on remarque que si les produits sont satisfaisants, il est difficile de les adapter aux conditions locales — et sans doute de garder les caractères bien longtemps ; ils ne trouveraient vraiment leur place que dans des élevages améliorés.

Là aussi bien des expériences ont eu lieu, surtout en matière ovine, le but étant d'obtenir des laines ou des peaux de qualité. Des bergeries furent créées dès 1906 à Goubo (près de Niafouké), transférée en 1919 à El Oualadji, en 1925 à Niore, en 1928 à Nara, en 1929 à Gao. Destinées à la fois à l'expérimentation et à la vulgarisation, elles permirent de réaliser des croisements entre races mérinos et Massina qui donnèrent de bons résultats, mais difficilement exploitables ; dans l'ensemble elles n'ont pas atteint leur but et ont successivement disparu. Les essais du mouton astrakan à Niore ont tenu un peu plus longtemps, grâce à l'aide du Gouvernement général de l'A.O.F., mais là aussi l'échec devait être constaté en 1957.

De nombreux autres projets sont en cours de réalisation, ainsi le Centre de diffusion des bœufs de travail, à Doumanaba dans le cercle de Sikasso. En 1968-69, les besoins du cercle ont été de 1 500 paires et bientôt il en faudra 500 de plus par an. Le centre doit acheter les bœufs pour les conserver 5 à 6 mois, le temps du dressage, et les revendre par le canal de 5 antennes. A Yanfolila est également prévue une station pour la sauvegarde et l'amélioration du berceau de la race Ndama, avec une action régionale d'encadrement.

L'action des services vétérinaires sur les éleveurs ne peut, semble-t-il, être encore que bien limitée. En zone sahélienne, il est actuellement question de modifier les techniques extensives. Tout au plus conviendrait-il d'inciter à constituer des réserves de pâturage en saison sèche. En zone soudanienne, il est davantage nécessaire d'éduquer le paysan quant à l'hygiène, en particulier des parcs, aux soins et à la protection des jeunes, à l'exploitation du troupeau, castration, traite. Pour l'alimentation, l'introduction de cultures fourragères n'est pas à envisager de suite, mais le disponible devrait être mieux utilisé : fanes d'arachide, paille de riz... et les feux de brousse maniés judicieusement en vue d'une production échelonnée de regain.

Pour remplir sa mission, le Service de l'Elevage avait créé à Bamako en 1954 une école des assistants d'élevage qui est actuellement gérée par l'Institut Polytechnique rural (152). Les élèves recrutés au niveau du B.E.P.C. et formés en 3 ans sont environ 60 dont un tiers seulement de Maliens. Les infirmiers vétérinaires passent actuellement huit mois dans les Centres d'apprentissage agricoles comme les moniteurs et sortent à la cadence d'une quinzaine par an. Ces promotions apparaissent très nettement inférieures aux besoins. Quant aux vétérinaires, ils étaient 33 en 1971, dont 11 formés en France et y ayant obtenu le grade de docteur. Pour la recherche, le Service de l'Elevage entretient deux stations à Sotuba près de Bamako, et à Niono pour le milieu sahélien.

Parmi les grands projets du Gouvernement figure un ranch d'embouche à Niono. Les conditions de la région semblent particulièrement favorables avec de vastes étendues pâturables, l'eau de l'Office du Niger et aussi tous les sous-produits, paille de riz, déchets de l'industrie de la canne à sucre. 12 000 ha permettraient d'engraisser 8 à 9 000 bouvillons achetés aux éleveurs dans un rayon

(151) Abattoirs, page 70.

(152) Décret du 21 juillet 1969 (J.O. 15-9-69).

de 100 à 150 km, ceux-ci devenant en quelque sorte des naisseurs. En 18 mois, donc avec un gain de temps de deux ans, des bœufs de 700 kg seraient prêts à être livrés à l'abattoir industriel de Bamako, et peut-être même ensuite à l'exportation vu leur qualité supérieure. Toutefois les résultats n'auront qu'une action limitée — et surtout valeur exemplaire — puisqu'ils ne doivent pas correspondre à plus de 0,8 % du chiffre d'affaire sur les bovins.

Une phrase du programme triennal semble résumer la pensée officielle en matière d'élevage : « Seules les actions ayant pour objectif une plus grande intégration de la production de bétail et de viande dans le circuit moderne de la commercialisation laisseront des traces quantitativement repérables ». L'élevage mérite de gros efforts de la part des Pouvoirs publics et tout autant des éleveurs si l'on songe à l'accroissement de la demande qui est à attendre pour les années à venir, non seulement localement mais venant de pays voisins comme la Côte-d'Ivoire.

La pêche

La pêche fait partie des techniques soudanaises de production, mais de façon accessoire chez les agriculteurs vu la précarité des ressources hydriques une grande partie de l'année. Il est toutefois une exception notable avec la zone d'inondation du Niger. Celui-ci pendant la crue déborde de son lit pour envahir des plaines immenses où croît alors une prairie aquatique très dense et très riche ; elle-même entretient une faune piscicole au développement rapide et disponible dès le retrait des eaux. On a vu qu'un groupe ethnique — les Bozo — s'était, de date immémoriale, spécialisé dans cette exploitation, ayant établi de véritables droits d'usage sur la plupart des défluent. Si la soixantaine de mille qu'ils possèdent ses propres villages ou ses quartiers, pratiquant aussi, depuis plus ou moins longtemps, une certaine agriculture, à la saison sèche elle s'éparpille en de multiples campements pour suivre les migrations des poissons, les harponnant en pirogue et surtout les traquant au moyen de nasses ou de filets après les avoir au besoin canalisés par des barrages. Un autre groupe ethnique, les Somono, (20 000) se rattache aux Bambara ; il a le monopole de la pêche dans le fleuve lui-même où il opère de grandes battues collectives au filet ou des récoltes de moindre envergure à l'épervier. L'ensemble de la population des pêcheurs spécialisés — Sorko de l'aval compris — peut être apprécié à 90 000 individus.

La pêche dans ces conditions est une activité très fructueuse ; une famille de pêcheurs obtiendrait un revenu moyen annuel de 250 000 F avec un gain moyen de 70 000 F par pêcheur (153). Non seulement elle nourrit au jour le jour ceux qui s'y livrent, mais elle laisse un excédent très important qui est traité sur place en vue d'une conservation de longue durée et de la commercialisation. La technique la plus courante est le séchage par exposition du poisson au soleil pendant deux à trois semaines. Pour le fumage il est maintenu deux ou trois jours au-dessus de fours

ardents. Le produit obtenu est ratatiné, de couleur foncée et d'odeur très forte, réduit au quart de son poids, mais il pourra supporter les transports et les journées au soleil sur les marchés, et si sa valeur nutritive a beaucoup diminué, il constitue un condiment des plus appréciés pour agrémenter les préparations culinaires. A signaler aussi qu'une espèce de petits poissons, les *tineni* (*Alestes nigricatus*), fournit une huile alimentaire abondante.

Chaque habitant disposerait de 11,2 kg de poisson par an, à peine moins que de viande (12,9 kg), les besoins minimum en protéines animales étant ainsi couverts. Ces chiffres ne sont pas sûrs car il est difficile de connaître exactement le volume de la pêche. Les experts l'ont cependant évalué à 100 000 t dans la région de Mopti dont 40 000 de poisson consommé frais sur place et 60 000 traité, plus de 6 000 t pour le reste du Mali. Certains pensent qu'il n'y a là rien d'excessif et qu'une exploitation plus poussée favoriserait d'autant le renouvellement. Toutefois il semble bien qu'avec des méthodes moins primitives, la quantité commercialisée pourrait être augmentée. En effet, environ 30 % du poisson séché est détruit par des parasites (dont *Dermestes myaculatus* et *Necrobia rufipes*) qui se développent au stockage et dans les nattes qui servent d'emballage. On a préconisé différents moyens de traitement dont le passage dans un tunnel émettant des rayons X. On pencherait aujourd'hui vers la diffusion de petits fours solaires très simples, au niveau des campements, en plus de l'emploi généralisé d'insecticides dans les entrepôts. Cependant une telle innovation nécessiterait la création d'un service de vulgarisation employant des moniteurs, à raison de un pour dix fours, le nombre de ceux-ci devant atteindre 370.

De façon générale l'encadrement des pêcheurs devrait être sur le plan technique plus poussé et entraîner la mise sur pied d'un véritable service, distinct de celui qui gère actuellement la Direction des Eaux et Forêts, avec son siège à Mopti, marché le plus important de la pêche, et les sept secteurs en dépendant.

Un des efforts les plus remarquables de modernisation de ces dernières années a porté sur la motorisation des pirogues par hors-bords dont on compte quelque 500 en service. Ils permettent un gain de temps considérable si l'on songe à la lenteur de la propulsion à la perche. Il est d'ailleurs prévu de mettre sur pied trois ateliers pour assurer leur réparation, à Diré, à Dioro et à Mopti. Le port de pêche de cette ville a été équipé en 1958 de quais et de hangars pour entreposer le poisson qui y est réemballé avant d'être expédié vers le Sud (154). L'amélioration de ces installations est actuellement en projet.

Une Opération pêche a été lancée en février 1970 avec siège à Mopti ; la participation du F.E.D. doit s'élever à 1 milliard. L'exécution a commencé en avril 1972.

Les forêts

La forêt — ou plus exactement le boisement naturel — tient une large place dans l'économie traditionnelle. On sait que c'est elle qui assure en grande partie la régénération

(153) LAGOIN (Y.) et SALMON (G.). *Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'Ouest africain*, Mali, Paris, Coopération, 1967.

(154) Voir commercialisation, p. 90.

des sols. Elle répond aussi à tous les besoins des villages pour la cuisine, la construction, la forge, autrefois les haut-fourneaux. 1,1 million de tonnes de bois de chauffage seraient produites annuellement pour une valeur de 3,8 millions de francs dont 10 % commercialisés. Certains arbres, cailcedrats, ven, sô, se débitent bien en planches et alimentent même de petites scieries, à Bamako et à Markala. Le rônier était autrefois particulièrement recherché comme imputrescible et résistant à l'action des termites, notamment pour la construction des ponts ; il l'est encore aux confins sahéliens où les fûts rectilignes font défaut.

La brousse recèle aussi de nombreuses espèces utiles qui font l'objet d'une cueillette non seulement pour les usages locaux mais pour l'exportation. Le karité déjà cité pour son beurre sert encore comme bois d'œuvre. On recueille la fibre du kapokier en zone soudanienne et la gomme arabique en zone sahélienne. Toutefois une production qui se maintenait difficilement en raison de la concurrence et à la faveur de circuits commerciaux bien établis, a connu une chute considérable ces dernières années : le kapok qui représentait encore près de 700 t en 1957 est tombé à moins de 80 en 1964, la gomme qui avait atteint le chiffre record de 2 300 t en 1957, à 200 t.

Conscient de cette richesse, au moins potentielle, le Gouvernement par les Eaux et Forêts a essayé d'appliquer des mesures de protection, sans objet évidemment dans les régions peu peuplées mais particulièrement utiles aux abords des villes où au déboisement intense risque de s'ajouter l'érosion ; ainsi autour de Bamako, de Kayes, de Nioro. Egalement le long de la voie de chemin de fer et du fleuve où la coupe de bois alimentait les locomotives, en partie, jusqu'à la dieselisation en 1948 et les chaudières à vapeur des bateaux jusqu'en 1953. A cet effet, et dès 1935, des parcelles, parfois de plusieurs dizaines de kilomètres carrés, ont été mises en défens avec interdiction d'abattre les arbres, de cultiver et même de pâturer, au total (sans compter les réserves de faune), 1 323 km² en 1968 et 6 126 km² en 1970.

Cependant pour être efficaces ces mesures de classement doivent être accompagnées d'une surveillance rigoureuse et, si l'on veut obtenir une véritable régénération de la végétation, de certains travaux coûteux tels que constitution de pare-feux, ou même clôtures véritables de barbelés. Devant l'insuffisance des ressources, certaines forêts classées ont été momentanément délaissées, telle la Faya qui couvrait 320 km². Il faut dire que le maintien de la végétation naturelle présente de sérieux dangers, favorisant par endroits la prolifération de la mouche tsé-tsé.

Les Eaux et Forêts ont aussi en charge certaines plantations notamment de teck comme il en avait été créé dans la forêt de la Faya et au pied des Monts manding. Le 1^{er} plan leur a demandé de faire pousser les Gmelina pour alimenter en bois l'usine d'allumettes de Bamako — ce qui a commencé en 1966. Par ailleurs les ressources en bambou ont été mises à profit pour une petite industrie du mobilier sous l'égide de techniciens chinois. Toutes ces dépenses sont couvertes depuis 1969 par le fonds forestier national, mais l'Administration n'a cessé de tirer quelques revenus des permis de coupe délivrés à l'occasion de l'abattage d'arbres appartenant à certaines espèces.

Dans son bilan de 1970, on relève le contrôle de 182 000 stères de bois de chauffe, de 550 quintaux de bois de menuiserie, de 4 500 rôniers et doum, de 200 000 bambous et 51 000 de perches et perchettes (chiffres très variables d'une année à l'autre), enfin de 1 500 t de charbon de bois.

Enfin les Eaux et Forêts réglementent aussi la chasse (155). Depuis une vingtaine d'années le gibier a considérablement diminué ou même disparu de certaines régions avec la multiplication des armes à feu perfectionnées. La survie de certaines espèces rares est même gravement menacée. C'est dans le but de les protéger, au moins localement, qu'a été délimité en 1952 (156) le parc national de la boucle du Baoulé, milieu hostile absolument vide d'habitants, à 150 km au Nord-Ouest de Bamako, où se sont réfugiés notamment éléphants, buffles, bubales, hippotragues... Il n'est toutefois pas certain que ces dernières années la réglementation ait été observée dans toute sa rigueur. Par ailleurs des permis de chasse sont délivrés, au nombre de 2 630 en 1970 et des permis de pêche 638 la même année, assurant le tiers des recettes du service (sur un total voisin de 80 millions pour 60 en 1969).

INDUSTRIALISATION

L'industrialisation a été pratiquement inexistante au Mali jusqu'à l'Indépendance. Les raisons techniques aussi bien qu'économiques ont joué en ce sens jusqu'à ce que, délié de toute contrainte fédérale, il ait pu en décider autrement.

Du point de vue technique, les atouts sont peu nombreux. Les sources d'énergie sont faibles, ni charbon, ni pétrole encore reconnus, de la houille blanche, mal répartie ; en quantité limitée dans le bassin du Niger, elle abonde dans celui du Sénégal en amont de Kayes (Gouina) ; des projets ont vu le jour depuis 1925, mais ceux-ci font reculer devant l'ampleur des investissements et les résultats immédiats à en attendre. La matière première, les ressources minières susceptibles d'alimenter une industrie, ne sont pas encore assurées, de même qu'il serait difficile de leur trouver une utilisation ou une possibilité d'évacuation à faible prix. Enfin la main-d'œuvre éventuelle est très diluée et par surcroît sans qualification.

Du point de vue économique, cette dilution de la population, son pouvoir d'achat très bas, l'absence de capital ne sont pas favorables à l'extension du marché. Par ailleurs celui-ci a été confiné dans l'économie de traite, les denrées tropicales étant essentiellement recherchées par une métropole qui essayait en retour d'écouler le maximum de ses produits manufacturés. Mais dans la mesure où la mise

(155) Code de la chasse 11-11-69 (J.O. même date).

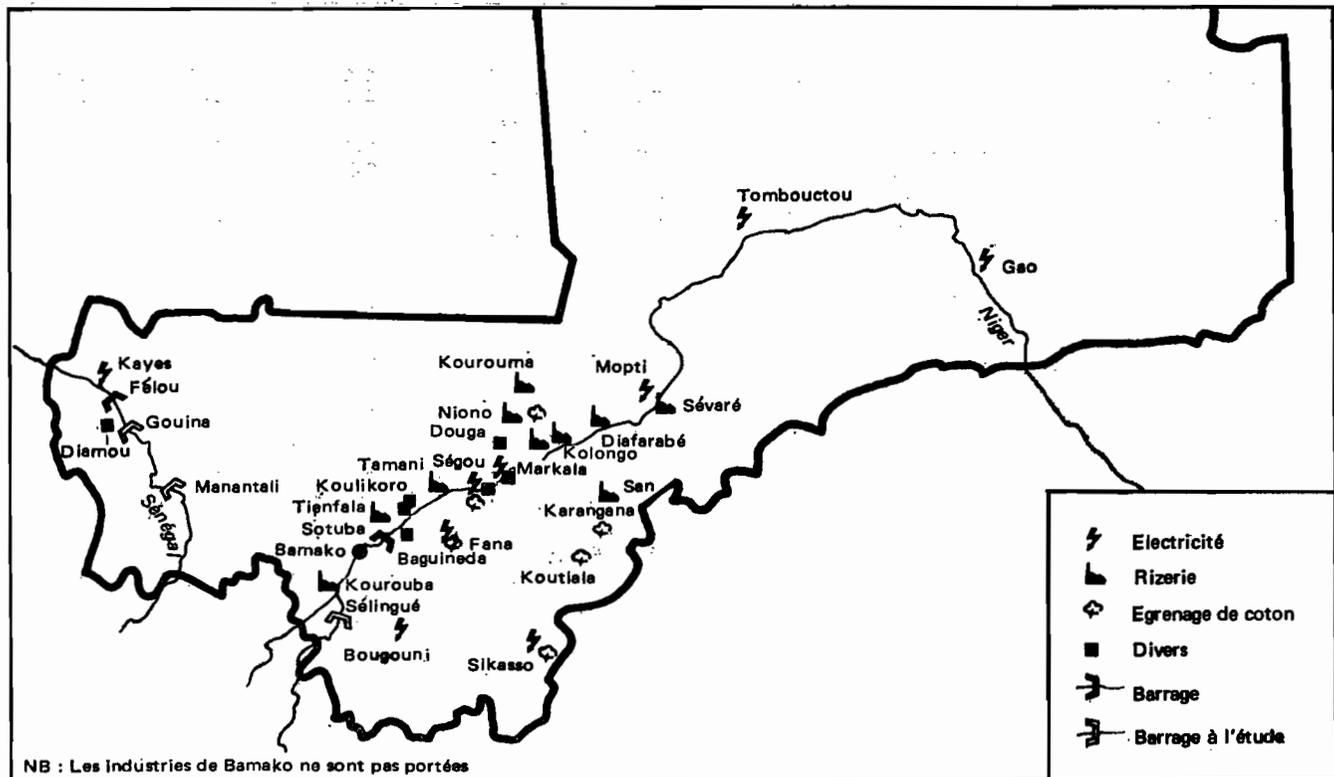
(156) Décret du 5 août 1954 (J.O. A.O.F. p. 1 502) : Le cercle de Kita est considéré comme Réserve complète depuis 1926. Cf. Renseignements coloniaux, 1934, p. 41.

en valeur de l'Outre-mer était décidée, les considérations impériales intervenaient : de produire là où il était possible au meilleur coût — et dans la concurrence au sein de l'A.O.F., les capitaux s'investirent de préférence dans les ports comme Abidjan ou Dakar, en raison de leur position vis-à-vis des grands marchés mondiaux, mais aussi suivant une tendance du développement actuel qui favorise surtout

les bords de mer (par exemple en France, Fos ou Dunkerque) (157).

Malgré les compensations qui s'opéraient au travers du système fédéral, le Soudan se voyait ainsi privé des bénéfices directs qu'apportent l'industrialisation et toutes les autres activités qui en découlent.

CROQUIS N° 11
LES INDUSTRIES



Types d'entreprises

Peu d'entreprises privées de caractère industriel ont donc vu spontanément le jour. Les grands services publics qui dans l'Europe d'avant 1940 fonctionnaient sous le régime de la société anonyme n'auraient pu exister ici sans le concours de l'Etat. Ainsi pour le chemin de fer exploité en régie, comme d'ailleurs les rizeries du Plan. Une formule intermédiaire fit son apparition en 1954 pour la distribution de l'électricité avec « Energie A.O.F. » où l'exploitation du réseau était affermée à un groupe privé avec participation financière de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. Ce système d'économie mixte où le Gouvernement se réserve la majorité des actions est toujours reconnu légalement (158) et s'est maintenu avec « Energie du Mali ».

(157) Ces difficultés interviennent même au sein des Etats indépendants où les régions côtières se développent infiniment plus rapidement que l'intérieur (Sénégal, Ghana, Nigeria).

(158) Loi du 23 juillet 1960 (J.O. du 15-8-60) sur les sociétés d'économie mixte.

Cependant c'est vers le régime de la Société d'Etat que le Mali s'est essentiellement tourné en 1960. Elles étaient 23 en 1965 et depuis 5 nouvelles ont vu le jour, couvrant à peu près tous les secteurs de l'économie.

On attendit beaucoup d'elles. « La mise en place des sociétés d'Etat ne suffit pas, il faut qu'elles obéissent aux impératifs économiques et idéologiques qui ont présidé à leur naissance ; autrement dit qu'elles soient, pour l'Etat une source de revenus, pour les travailleurs une source de bien-être et pour la communauté nationale un facteur déterminant dans le relèvement du niveau de vie. Ainsi à une certaine échéance les besoins de l'Etat en matière de ressources financières doivent être satisfaits beaucoup plus par les revenus de ces organismes que par la fiscalité telle que nous la connaissons aujourd'hui » (159).

Ces objectifs se révélèrent difficiles à atteindre et de sérieuses difficultés n'ont pas tardé à être enregistrées,

(159) Rapport du ministre au 2^e séminaire U.S.-R.D.A., 5-7 septembre 1962.

contribuant à déséquilibrer l'économie du pays. La plupart de ces sociétés naquirent dans l'improvisation, sans cadres et sans personnel exercé, avec des moyens hétéroclites et des capitaux insuffisants, une capacité largement inem-

ployée, sans comptabilité et sans réseaux commerciaux, sans coordination entre entreprises, avec aussi de lourdes contraintes de caractère social et un débiteur particulièrement récalcitrant en la personne de l'Etat.

TABLEAU N° 6
COMPTES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES EN 1969

	Nombre	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Fiscalité	Salaires	R B E
<u>Secteur moderne</u>						
Industrie	(1) 13	9,7	4,5	1,1	1,7	1,3
	(2) 13	7,2	2,9	1,8	0,5	0,4
artisanat	(2)	11,4	8,1			
Bâtiment	(1) 1	0,9	0,3	0,1	0,2	
	(2) 12	2,8	1,1	0,3	0,5	0,3
	(3)	3,4				
Transports	(1) 6	6,0	3,2	1,0	2,0	0,7
	(2) 6	1,1	0,7	0,1	0,3	0,3
	(3)	3,3				
Services	(1) 4	1,0	0,6	0,1	0,2	0,3
	(2) 9	1,5	0,4	0,1	0,1	0,2
	(3)	3,1				
Commerce	(1) 5	23,6	3,5	3,2	0,5	- 0,7
	(2) 50	5,7	1,6	1,0	0,3	0,3
	(3) 800	26,9	6,4	1,1	0,4	4,9
Pétrole	(2) 5	7,1	2,8	2,0	0,1	0,7
<u>Secteur traditionnel</u>	(3)	130,0	84,9	0,9	0,6	83,4
(commerce)	(3)	(36,7)	(15,0)	(0,9)	(0,2)	(13)
(non monétaire)	(3)	(60,4)	(45,2)	(0,0)	(0,0)	(45,2)
Total		233,2	118,9	12	8,6	96,8

(D'après les comptes économiques 1969).

(1) Public.

(2) Privé.

(3) Privé évalué.

N.B. : Le chiffre d'affaires comprend les achats de biens et services, les stocks et la valeur ajoutée. La valeur ajoutée comprend, outre la fiscalité, le salaire, le résultat brut d'exploitation, les intérêts et les assurances.

Celui-ci se retourna à plusieurs reprises contre certains directeurs et le mot de malversion fût même prononcé. Aussi lorsque la situation financière dût être redressée, une attention particulière a été apportée aux Sociétés d'Etat qui bénéficient de l'aide internationale. Une expertise comptable détermina celles qui étaient viables ou non. Le B.I.T. offrit du personnel de gestion et organisa des cours de formation. Le nouveau régime voulut accélérer les réformes, déclarant condamnées les sociétés vendant à perte et faisant même peser un moment la menace de fermeture sur les plus défaillantes. Le statut de chacune d'elles fût repris et quelques retouches ont été apportées (160). Un Institut de Productivité et de Gestion provisoire des entreprises d'Etat a même été créé en juillet 1971.

Ainsi tout le dispositif est resté intact. Il semble que les Maliens soient très attachés à leurs sociétés nationales

(160) Loi du 11 avril 1969 fixant le statut des grandes entreprises nationales (J.O. du 15-4-69).

qui représentent l'essentiel de leurs entreprises à caractère économique et font vivre aussi bon nombre de citoyens. Il n'est que de voir les études que leur consacre la presse (161) et diverses manifestations comme à propos du dixième anniversaire. S'il est difficile de porter un jugement sur le fonctionnement faute d'informations publiées, il apparaît certain que la gestion, en règle générale s'est améliorée mais, dans de nombreux secteurs, les déficits restent considérables, notamment celui du commerce, 3 milliards en 1969 pour le tout, dont la moitié pour la S.O.M.I.E.X.

Sans porter préjudice aux Sociétés nationales, une certaine marge a été laissée aux entreprises privées et certaines, à titre transitoire, ont même été favorisées. Un régime de conventions a été élaboré en 1962 (162), réservant des

(161) L'Essor a publié une série d'articles sur 15 Sociétés d'Etat en septembre 1970 et tient régulièrement au courant des nouvelles les concernant.

(162) Loi du 15 janvier 1962 (J.O. 15-2-62) portant statut des entreprises conventionnées.

avantages fiscaux aux sociétés dont l'installation pouvait présenter un intérêt particulier pour l'économie nationale. Le Code des Investissements (163) va encore plus loin pour encourager des apports de capitaux privés à l'industrie.

Un régime spécial est accordé aux entreprises prioritaires, c'est-à-dire à celles — nouvelles ou en extension — dont les activités s'insèrent dans le cadre des programmes de l'Etat. Si elles répondent à la procédure d'agrément, il leur est accordé outre la garantie de transfert intégral pour la valeur des investissements nouveaux, l'exonération temporaire des droits et taxes à l'importation (10 ans), de l'impôt sur le B.I.C. et de la patente (5 premières années d'exploitation), de certaines contributions foncières, enfin de la taxe sur biens de main morte. Les entreprises jugées de grande importance peuvent obtenir un régime particulier fixé conventionnellement pour une durée allant jusqu'à 20 ou 25 ans et assorti de différentes garanties d'ordre fiscal et économique.

Parallèlement la réglementation vise à faciliter la création de petites sociétés (164). Le capital minimum pour créer une société anonyme est ramené de 25 à 15 millions, une S.A.R.L. de 7 à 1 et une société à nom collectif de 3 à 0,5.

C'est la Direction nationale des Industries qui est chargée de la promotion industrielle. Elle étudie les projets, tant sous l'aspect technique qu'économique ; elle établit les programmes et prépare les conventions qui seront passées avec le secteur privé si elles ont reçu l'accord de la Commission nationale des Investissements.

Un fonds d'aide et d'équipement des sociétés d'Etat a été créé en 1971 (165) pour réaliser une péréquation entre sociétés bénéficiaires et déficitaires.

Energie

Les ressources énergétiques du Mali doivent être pour la plus grande partie importées (166) sous forme d'hydrocarbures dont le raffinage a été effectué à Dakar ou à Abidjan. L'acheminement se fait soit par le Dakar-Niger (3/5^e) en direction de Kayes ou de Bamako, soit par l'Abidjan-Niger vers Bobo-Dioulasso et ensuite par la route, soit encore pour la région de Gao par le Dahomey et le Niger. La quantité porte sur 60 000 mètres cubes en 1970 pour 35 000 en 1956 (167). Elle se répartit en pétrole (9 000 m³) dont une grande partie sert encore à l'éclairage, en combustible (8 500 m³), en essence (27 000 m³), en fuel oil (5 000 m³), en lubrifiant (2 500 m³), enfin en gas-oil (10 000 m³). Ces chiffres sont en baisse sur ceux des années précédentes.

(163) Ordonnance du 23 mai 1969 (J.O. 1-6-69).

(164) Décret du 5 décembre 1969 (J.O. 15-12-69).

(165) Ordonnance du 30 septembre 1971.

(166) Des recherches sur les carburants à base végétale ont été menées autrefois sans grands résultats (Cf. Biblio. Mali, 398 et 399).

(167) Il est possible toutefois que la consommation du chemin de fer n'ait pas été comprise dans les anciens chiffres.

La capacité de stockage des grands dépôts qui était, sans compter les stations services, de 6 444 m³ en 1953 et 7 744 m³ en 1956, est donnée en 1971 comme représentant 3 500 m³ pour Bamako et 440 m³ pour Kayes, plus 722 m³ sur les différents terrains d'aviation.

L'énergie électrique est fabriquée industriellement dans les villes, si l'on excepte un certain nombre de groupes électrogènes dans les petits centres où la distribution n'est pas assurée. La première usine a été installée en 1927 à 13 km en amont de Kayes sur les chutes du Félou pour utiliser la force motrice du Sénégal avec une puissance de 600 kW. Les suivantes fonctionnent au gas-oil (les 4/5^e du tonnage importé). Ce sont par ordre d'ancienneté Bamako (1925 - 680 kW (168) amenée progressivement en 1954 à 4 400 kW, en 1965 à 11 000 kW et finalement en 1971 à 14 000 kW), Markala (1935 - 1 550 kW), Gao (1952 - 600 kW), Bougouni (1954 - 110 kW), Kayes-Papara (1954 - 700 kW, d'abord construite comme centrale de secours), Mopti (1958 - 400 kW portée à 700), Sikasso (1964 - 400 kW, portée à 700), Tombouctou (1965 - 250 kW) et, dernières mises en service, Fana en 1971 (750 kW) et Koutiala en 1972, en liaison avec la construction des usines d'égrenage de coton. Par ailleurs en 1966 a été mise en marche une centrale hydroélectrique à Sotuba, à 12 km en aval de Bamako, utilisant le barrage des Aigrettes (1930) et deux turbines Kaplan d'une puissance de 6 800 kW, susceptible d'être doublée en adjoignant deux nouvelles turbines. Toutefois en raison du régime du Niger la production est irrégulière, fléchissant à la fois aux hautes eaux (la hauteur de la chute diminue) et aux basses eaux (le volume) ; elle peut atteindre 35 millions de kWh.

Actuellement la puissance installée s'élève à 22 500 kW avec une production en 1971 de 44,7 millions de kWh (dont 33,5 vendus). Ainsi celle-ci apparaît-elle comme doublant en moyenne tous les 6 ans, devant toujours largement l'augmentation des installations. Sans doute la consommation par habitant reste-t-elle très faible : 9 kWh comparée aux 77 du Sénégal, mais elle ne touche encore qu'une fraction limitée de la population (18 300 abonnés, dont 60 % à Bamako) et se répartit par moitié en usage domestique et en usage industriel.

Il y a peu de lignes de transport. Seul à partir de 1952 Ségo était relié à Markala (44 km). A l'intérieur des villes tous les quartiers sont encore loin d'être desservis. Cependant en 1970 dans Bamako le réseau moyenne tension mesurait 160 km (dont 56 souterrains) et celui basse tension 400 km.

A côté de ces insuffisances du réseau, le prix de revient reste élevé. En 1956 le kilowatt-heure-lumière était vendu 33 F, en haute tension de 21 à 25 F ; ces dernières années, il valait respectivement 40 et 18 à 33 F — et 47 % plus cher en 1968. Le bénéfice de l'énergie hydraulique ne s'est donc pas répercuté sur les consommateurs, mais les tarifs sont uniformes à travers le pays. C'est une société d'économie mixte, Energie du Mali, avec la participation à côté de l'Etat (55 %) de la C.C.E.E. (35 %)

(168) Bamako était alors alimenté par le groupe de la T.S.F. au moteur de 1 500 CV.

(169) Industries et travaux Outremer, 1971, 919-921.

et de l'E.D.F. (10%) qui est concessionnaire, ayant succédé en 1960 à Energie A.O.F. qui couvrait aussi la Mauritanie, la Haute-Volta et le Niger. 700 personnes y sont employées (service de l'Eau compris). L'exploitation a dans l'ensemble toujours été rentable (en moyenne 100 millions de revenus pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard). A la production de l'E.D.M., il faut ajouter celle des grandes unités industrielles dont la puissance installée est pour la S.E.P.O.M. 1 100 kW, la S.O.C.I.M.A. 2 700, la C.O.M.A.T.E.X. 2 500, l'Office du Niger 4 400.

Un certain nombre de projets sont en cours d'étude en vue d'une part d'assurer la fourniture de nouveaux centres, par exemple Koulikoro relié à Sotuba, d'autre part de tirer partie des ressources hydroélectriques potentielles, aux rapides de Kénié à 20 km en aval de Sotuba ou à Sélingué sur le Sankarani à 140 km de Bamako (avec une inondation remontant en Guinée) et peut-être à Manantali sur le Bafing à 80 km de Bafoulabé (169) pour 20 000 et 140 000 kWh. Enfin des études sont poursuivies au sein du laboratoire des Travaux publics pour le développement et l'utilisation de l'énergie solaire grâce à de petits fours artisanaux.

Parallèlement à l'électricité, l'E.D.M. assure aussi la distribution de l'eau là où celle-ci est organisée, dans les centres de Bamako, Kayes, Gao et Bougouni, et prochainement, à Sikasso et à Tombouctou. La production s'est élevée à 6 800 000 m³ en 1970 dont 5 400 000 pour Bamako. Dans la capitale le pompage des eaux du Niger existe depuis 1913, mais l'usine moderne ne date que de 1954, assurant le traitement par décantation et stérilisation. Avec une capacité de débit de 750 m³/heure et de stockage de 2 500 m³ et 2 400 dans les réservoirs haut et bas, 20 km de canalisation et 10 bornes fontaines, la limite a été atteinte en 1964 et l'on s'apprête actuellement à satisfaire une consommation estimée pour les années à venir à 30 000 m³ par jour (170), sur une base encore modeste de 75 litres par habitant, la moitié en usage domestique. Des travaux ont été entrepris en 1970 pour passer le débit à 2 400 m³/h, le traitement à 1 500 m³/h et le stockage à 12 800 m³. De nouvelles canalisations sont aussi posées. La vente de l'eau a rapporté en 1968, 155 millions.

Minerais

L'extraction des minerais n'a pas dépassé le stade artisanal (171). En ce qui concerne le fer, bien qu'elle ait résisté de longues années à la concurrence des produits importés et que des ruines de hauts-fourneaux soient encore ici et là visibles, on peut considérer qu'elle a maintenant complètement disparu. L'or s'était par contre maintenu depuis l'antiquité intéressant surtout les anciennes subdivisions de Kéniéba, Kangaba et Yanfolila. En saison sèche de grands rassemblements de population se constituaient sur les placers où, en creusant de nombreux puits, les alluvions aurifères étaient atteintes. Cependant, à

moins de pépites, la teneur moyenne ne dépasse pas 3 grammes au mètre cube et, en raison de la nappe aquifère, les recherches sont limitées en profondeur. En 1963 la nationalisation du sous-sol a entraîné l'arrêt de l'exploitation sur ses bases traditionnelles tandis que le gouvernement essayait de constituer des coopératives dotées de matériel de pompage de l'eau et de lavage des sables, mais aucune rentabilité ne pût être obtenue. De toute façon vu la faible production et les cours de l'or, il est difficile d'attendre des résultats appréciables. Néanmoins les placers de Kalana (Yanfolila) vont être mis en exploitation avec l'aide financière de l'U.R.S.S. (172). Enfin pour le sel, les gisements de Taodéni continuent à fournir 4 000 t par an, transportées par convois à chameaux (azala), jusqu'à Tombouctou à 800 km au Sud.

Le Mali n'est pas exempt de richesses minières utilisables pour l'industrie (173). En 1961 le rapport sur le plan quinquennal pouvait en donner une énumération succincte. « Des gisements importants existent dans cinq régions : Kayes, Bafoulabé (bauxite, uranium et thorium), Niore (fer), Haute Vallée (bauxite), Bougouni (lithium), Gao-Ansongo et Adrar des Iforas (cuivre, manganèse, platine, phosphates). Depuis 1961 la Société nationale de Recherches minières (S.O.N.A.R.E.M.) dirige les prospections assistées surtout par l'U.R.S.S. (accord avec Techno-export en 1971). Des équipes de tous les pays, après le B.R.G.M. et le C.E.A., se sont succédées — et plus particulièrement dans certaines régions comme Kéniéba. Les connaissances se sont accrues quant à la puissance des gisements, à leur teneur. De nouveaux indices ont été découverts, ainsi entre Kayes et Kita pour le lithium, la cassitérite, la colomboantalite, dans l'Adrar des Iforas pour l'uranium, dans le bassin de Taodéni pour le pétrole avec prospection sismique et sondage (en 1968 à Tahabamat = 2 000 m).

Les minerais lourds ne sont vraiment exploitables en raison des coûts élevés des transports que s'ils trouvent une utilisation locale (calcaires de Diamou, marbres de Bafoulabé) ou s'ils peuvent faire l'objet d'un enrichissement ou d'un début de transformation, comme c'est le cas pour les bauxites de Fria en Guinée. Les sources d'énergie disponibles sur les grands fleuves les permettraient, mais il ne suffit pas de préparer des produits nouveaux, encore faut-il les écouler. Et c'est en ce sens que les études se poursuivent depuis de longues années au sujet de l'aménagement du fleuve Sénégal, laissant à penser que la réalisation n'est pas encore pour demain.

Afin de susciter la recherche et l'exploitation des substances minérales, le gouvernement a édicté une nouvelle réglementation en 1969 (174) supprimant d'une part le monopole de la SONAREM, ouvrant l'accès d'autre part à toute personne possédant les capacités techniques et financières. Certains avantages fiscaux sont consentis et les bénéficiaires laissés à concurrence de 50%. Sur ces bases la firme Krupp a commencé à s'intéresser à l'uranium, la Texaco au pétrole (permis couvrant 500 000 km²) et la SOMINIG au manganèse.

(172) Loi du 31 mai 1963 (J.O. 1-3-64 et 15-7-65 pour le règlement d'application).

(173) KANE (Victor) Indices connus au Mali. Centre de Documentation de la Sonarem, 1967, 30 p. multigr. Reproduit 165 fiches de localisation d'indices avec une courte description et les noms des inventeurs.

(174) Loi du 23 mai 1969 (J.O. du 1-6-1969) portant Code pétrolier.

(170) Programme d'urgence pour le renforcement de l'adduction d'eau de Bamako. Ind. Trav. O.M., 1969, 358-359 (plan de Bamako).

(171) Décret du 18 mai 1961 (J.O. du 30-5-61) créant le Bureau minier du Mali.

Industries alimentaires

Si l'énergie et les matières premières minérales n'offrent pas encore une base sûre pour l'industrialisation, par contre les matières premières agricoles en excédent, une fois l'autoconsommation satisfaite, sont nombreuses et variées et l'idée de les transformer sur place pour faciliter leur transport et aussi les valoriser s'est fait jour très tôt.

Ainsi pour l'arachide, son évacuation s'est d'abord effectuée en vrac. Mais il est évident que décortiquée elle pèse un tiers en moins et occupe deux fois moins de volume, et même si elle est plus fragile et nécessite soit un ensachage soit des wagons spéciaux, le gain en transport est appréciable. C'est pourquoi des décortiqueuses à main ont été mises sur le marché dès les années 30. Aujourd'hui bien que la production soit amenée de plus en plus à être transformée dans le pays, le problème du transport subsiste. Toutefois l'organisme — la SOMIEX (175) — qui a le monopole de la commercialisation s'est réservé le décortiquage dans ses centres de stockage. Cette solution a été critiquée d'une part parce qu'elle prive les villages du bénéfice de l'opération et que d'autre part le paysan n'est pas entraîné à fournir un produit de qualité irréprochable ; celle-ci étant beaucoup plus difficile à contrôler en coques.

Une autre raison peut s'opposer au décortiquage sur place, c'est l'extraction industrielle de l'huile, la coque servant alors de combustible. Celle-ci a commencé vers les années 1940 dans deux usines, à Bamako et à Koulikoro. Elles ont cessé de fonctionner peu après 1960. En fin 1964 a été ouverte à Koulikoro une huilerie moderne construite par Krupp. Conçue pour traiter 30 000 tonnes (en coques), elle est parvenue à son plein rendement en 1970 en produisant 8 100 tonnes d'huile, dont 3 200 raffinées, 2 600 tonnes de savon de ménage à 80 % de beurre de karité et 15 % d'arachide, 2 000 tonnes de beurre de karité et 11 900 tonnes de tourteaux ; le traitement des graines de coton est également possible. Elle fonctionne comme société d'Etat sous le nom de Société d'Exploitation des Produits oléagineux du Mali (S.E.P.O.M.) ; elle emploie 400 personnes et son chiffre d'affaires a été de 2 500 M en 1970.

Le paddy est traditionnellement transformé en riz par le paysan lui-même avec un rendement d'environ 70 %. Il en a été ainsi produit 56 000 t en 1969. Dans la mesure où il est capable d'alimenter un commerce, il serait normal qu'il fût traité industriellement pour gagner en temps et théoriquement aussi en qualité. P. Viguière (176) y voyait même, en 1945, le moyen le plus rapide d'intensifier la production et il proposait un programme portant sur trois usines d'une capacité de traitement annuelle de 8 à 10 000 tonnes chacune à répartir à raison de deux pour le delta (Mopti et Diafarabé) et une dans la Haute Vallée (Kourouba). Ces usines ont effectivement été construites en 1952 sur les crédits du F.I.D.E.S. ; la dernière n'a jamais fonctionné que très irrégulièrement faute de matière première. Par contre un particulier, M. Nader, en a installé une en 1953, basée sur le principe du préétuvage, d'une capacité de 11 000 t,

qui en a usiné 4 000 en 1970. L'Office du Niger de son côté en ouvrit trois, sur le canal du Massina, à Kokry et à Kolongo (1947), pour respectivement 3 000 et 10 000 t, et sur la route de Bamako à Koulikoro, à Tienfala en 1933 (10 000 t). Actuellement Tienfala est détaché de l'Office du Niger, mais deux nouvelles unités fonctionnent, à Molodo et à Kourouma, portant la capacité de l'Office à 45 000 t, utilisée pour 36 000 t en 1970, la capacité de l'ensemble du Mali atteignant 75 000 t d'ailleurs nettement sous-utilisée (production de 1970 : 22 000 t). Depuis 1971 a commencé la construction à Sévaré (près de Mopti) d'une unité de 12 000 t avec l'aide de la Chine.

Les rizeries du Gouvernement, faiblement alimentées, sont gérées par l'Office des Produits alimentaires du Mali (O.P.A.M.) qui assure la collecte et la vente des produits ainsi préparés.

Les industries dont la description va suivre ont été entièrement conçues depuis l'indépendance. Elles répondent à des besoins nouveaux, l'évolution de la consommation, et aussi à la volonté d'éviter certains achats à l'étranger.

Cette politique est particulièrement nette en matière de sucre dont les importations assurées autrefois par la France ou l'Union française constituaient un poste de plus en plus lourd avec la progression constante de la demande. Aussi dès 1960 des essais de production de canne ont été entrepris à l'Office du Niger (177), suivis du traitement à Niono avec le concours de techniciens de Chine. Une usine a été construite par eux à Dougabougou (entre Markala et Niono) et fonctionne depuis fin 1966 sous la gestion de l'Office du Niger. 400 tonnes de cannes peuvent être broyées par jour. La production qui a commencé avec 2 650 tonnes de sucre a atteint 4 800 t en 1969 et 5 100 en 1970 pour une capacité de 7 000 t, et 2 700 puis 3 150 hl d'alcool. Il semble que le prix de revient du sucre s'établisse autour de 95 F le kg qui ne pourrait baisser que moyennant un accroissement du rendement à l'hectare. Quant à l'alcool il est vendu à la Pharmacie populaire et doit servir aussi à l'usine d'eau de javel et de vinaigrerie pour respectivement 7 500 et 4 250 hl par an (Société Sada Diallo).

A 35 km en aval de Bamako, à Baguineda, sur les casiers irrigués de 3 300 ha faisant partie jusqu'en 1961 de l'Office du Niger, ont été installées une ferme de 100 ha et une conserverie de fruits et de légumes. L'approvisionnement doit être complété dans un rayon de 50 km. L'usine, réalisation yougoslave, qui fonctionne depuis 1964 et fabrique aussi ses emballages, d'une capacité de 1 200 tonnes de concentré de tomate, a produit en 1970 345 tonnes et, pour une capacité de jus de fruits de 500 tonnes, 460 tonnes (mangue surtout). L'entreprise a été confiée à la Société des Conserves du Mali (SOCOMA) ; elle a peine à se procurer la matière première à un prix suffisant et à vendre à des tarifs acceptables pour une clientèle peu fortunée. Aussi le déficit a-t-il été important les premières années.

Le thé va donner lieu aussi à une production industrielle. Une usine a été construite en 1970 par la Chine à Finkolo,

(175) Voir p. 86.

(176) Le Soudan français, p. 38.

(177) GUILLAUME (M.). Aperçus sur les possibilités de développement de la production du sucre au Mali. *Agron. trop.*, 1962.

à proximité de la plantation (178). Elle doit produire pour commencer 100 tonnes par an, les importations atteignant actuellement 600 tonnes. 280 personnes y sont employées.

Toujours pour l'industrie alimentaire, mais cette fois à partir de matières premières importées, travaillent des fabriques de boissons gazeuses. La plus ancienne est celle du Lido ; une autre appartenait à l'Imprimerie du Soudan. Ségou et Mopti ont aussi les leurs. Mais la plus importante, créée en 1950, est celle de la SOMALIBO qui a produit en 1970 : 6 000 hectolitres de boissons gazeuses, 2 700 tonnes de glace et 500 hectolitres de bière. La bière est fabriquée à Dakar et expédiée en wagon frigorifique pour être mise en bouteille à Bamako.

Il existe aussi à Bamako une confiserie qui a produit 280 tonnes de bonbons en 1968 et une fabrique de pâtes alimentaires (pour 2,5 tonnes par jour) et de biscuits (également pour 2,5 tonnes par jour). Quant à la minoterie construite à Tienfaia à côté de la rizerie, d'une capacité de 7 200 tonnes par an, elle n'a pas encore fonctionné pour des raisons d'approvisionnement et d'exploitation. Cependant une autre est en projet à Diré pour 9 000 tonnes par an.

La consommation de cigarettes est maintenant largement couverte par la fabrication de l'usine « Djoliba » qui a été montée en 1965 à Bamako dans le quartier industriel de la route de Koulikoro avec l'aide de la Chine. En 1970, 29 millions de paquets ont été préparés pour un potentiel de 48 millions. Sur 600 t de tabac nécessaires (179), 225 sont produites localement (dont 76 de qualité), le reste devant être importé de Chine, avec les inconvénients que cela suppose, notamment dans les délais de livraison. Le goût des cigarettes rappelle soit la Gitane, soit la Job. L'entreprise s'avère très rentable, ayant rapporté en 1970 1,6 milliard avec un bénéfice de 0,6 milliard. Cependant les prix de vente et le goût ne sont pas encore entièrement satisfaisants et il faut importer des produits étrangers pour limiter la contrebande. La fabrique d'allumettes « Eclair », équipée pour 45 millions de boîtes, en a produit 27 en 1972 à partir du bois local de kapokier. Le chiffre d'affaires a été de 240 M. Cet ensemble industriel est géré par la société nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM). Il fait vivre environ 430 personnes dont 20 % de femmes. Treize spécialistes ont été formés en Chine même, les autres sur place.

La valorisation des produits de l'élevage a été envisagée dans le cadre d'une chaîne frigorifique, le premier maillon étant les abattoirs. Déjà en 1954 une société française, la T.R.E.C. (Transports régionaux de l'Est et du Centre) avait ouvert des installations en vue de l'exportation de 400 t de viande par an. Un nouvel abattoir à Bamako a été achevé en 1965 avec l'aide du F.E.D. (180). Il a une capacité annuelle de 10 000 t de viande. Celle-ci est congelée et peut rester stockée à concurrence de 150 t (181).

(178) Voir page 61.

(179) Programme triennal, p. 52. Cependant l'usine a été fermée plusieurs mois en 1969 après un grave incendie.

(180) Voir *Industries et Travaux O.M.*, 1965, 203-204.

(181) Les carcasses représentent en moyenne 130 kg pour le bœuf et 20 kg pour les ovins-caprins.

En même temps sont récupérés les sous-produits : peaux, poudre d'os, suif utilisé à la savonnerie de Koulikoro. Les résultats n'ont pas été ceux escomptés, avec une production passée de 4 750 t en 1966 à un peu moins de 3 100 en 1968, niveau pas encore dépassé en 1971. Un autre abattoir pour 3 000 t a été également construit à Gao en 1965 avec l'aide de la Yougoslavie, mais en 1970 il n'avait pas encore fonctionné faute de débouchés. On conçoit dans ces conditions qu'une grande prudence ait été apportée pour les projets similaires de Ségou, de Mopti et de Kayes (en partie construit). A la société des abattoirs s'est substituée la Société Nationale pour l'Exploitation des Abattoirs (SONEA) chargée aussi de la vente sur le marché intérieur (182).

Les cuirs et peaux provenant de l'abattoir de Bamako et des centres d'abattage voisins sont traités depuis 1970 dans une tannerie (TAMALI, Société d'Etat) construite avec l'aide de la Chine. 250 tonnes de cuir peuvent être préparées et transformées en chaussures à concurrence de 50 000 paires se substituant en partie aux 300 à 400 tonnes importées chaque année. 235 personnes y sont employées.

Enfin il convient de signaler l'existence d'une conserverie de poissons à Mopti, équipée pour fournir chaque jour 3 000 boîtes de 250 à 500 grammes. Une laiterie a été aménagée à Sotuba pour préparer 3 000 litres de lait par jour en mélangeant de la poudre importée et du lait local. Une nouvelle laiterie de 5 000 litres par jour alimentée par le Programme alimentaire mondial (183) a vu le jour en 1970 sous le nom d'Union laitière de Bamako et doit distribuer gratuitement une partie de sa production.

Textiles

Les produits végétaux destinés à des fins textiles supposent des transformations à plusieurs niveaux. La plus élémentaire consiste à séparer la fibre de son support — et il y a toujours intérêt à le faire sur place pour économiser le transport. C'est ainsi que le kapok, produit de cueillette, était soumis à un décapsulage mécanique. Le sisal des plantations de Kayes et de Bamako était défibré dans de petites usines qui avaient essayé aussi de produire de l'alcool. Le dah qui suscite actuellement un regain d'intérêt en vue de la production de toile d'emballage devrait faire l'objet aussi d'une transformation industrielle.

Le coton est d'une toute autre importance. Depuis que son exportation a commencé après la guerre de 1914-18, des égréneuses ont été mises en place en différents centres et notamment vers 1930 par l'Union Cotonnière coloniale, à Koutiala, Sikasso, Bougouni, San, Ségou. Il n'en sortit cependant jamais plus de 3 000 tonnes par an. Avec le développement de la culture irriguée à l'Office du Niger une première usine fût ouverte à Niono en 1948 avec une capacité de 5 000 tonnes. En annexe fonctionnait une petite huilerie pour utiliser les graines doublées d'une petite fabrique de savon. En raison de l'accroissement de la

(182) Voir p. 87.

(183) Ordonnance de création du 8 août 1969 (J.O. du 15-8-69).

culture du coton, une nouvelle usine a été installée en 1965 pour traiter jusqu'à 20 000 tonnes ; son fonctionnement se trouve aujourd'hui ralenti à la suite de l'arrêt de la culture du coton irrigué en 1970. Une huilerie nouvelle l'accompagnait aussi pour 225 tonnes par an. Il semble qu'elle doive être prochainement supprimée au profit de l'huilerie de Koulikoro.

L'extension de la culture du coton sous l'égide de la C.F.D.T. a entraîné la réforme des vieilles usines et la construction par elle d'un dispositif nouveau dont les maillons successifs ont été Koutiala (1962, 1966 et 1971 - 5 000, 15 000 et 20 000 tonnes), Kimparana (1963 - 5 000 tonnes), Ségou (1965 - 5 000 tonnes), Sikasso (1965 - 16 000 tonnes), Bamako (1967 - 7 000 tonnes) et Fana (1970 - 20 000 tonnes). L'ensemble peut donc recevoir actuellement 94 000 tonnes de brut. 41 500 tonnes ont été traitées en 1970 fournissant 16 000 tonnes de fibre et en 1971 52 800 tonnes pour 19 500 tonnes. Il faut noter que les graines ne font pas encore l'objet d'une transformation. Une petite quantité est exportée et le reste sert d'amendement aux cultures.

Une étape nouvelle a été franchie dans l'industrialisation avec l'ouverture en 1968 du complexe textile de Ségou pour la transformation d'une partie de la production cotonnière. L'usine dispose de 20 000 broches de filature, 4 500 broches de retorderie et 384 métiers à tisser. Elle a pu en tournant à journée continue traiter en 1969 : 1 400 t de fibres qui ont donné 430 t de filés et 6 840 000 mètres de tissus, soit une valeur de 1 386 millions de francs maliens. Elle tisse en petite largeur et blanchit ou teint, mais ne pratique pas l'impression. Cette usine a été montée par la Chine, avec son assistance financière (pour moitié) et technique. Elle a été confiée à la Compagnie malienne des Textiles (COMATEX) (184), société d'Etat. Ses effectifs sont de 1 700 salariés (dont 350 femmes) auxquels elle verse 320 millions en salaires. Elle bénéficie de la production de l'Office du Niger qu'elle achète à des prix préférentiels et du marché malien qui lui est réservé et qu'elle alimente pour moitié. Bien gérée, pour un chiffre d'affaires en 1969 de 1,6 milliard, elle a réalisé un bénéfice de 270 millions.

Une nouvelle usine fonctionne à Bamako depuis 1972. Elle traitera une quantité de fibres inférieure à la COMATEX, mais prépare les tissus en grande largeur 1,18 m, imprimés, qui servent à confectionner les pagnes, à concurrence de 8 000 000 de mètres par an, ainsi que 84 500 couvertures utilisant les déchets de fabrication. Son personnel comptera 700 ouvriers en 3 équipes. Cette usine dite Industrie Textile du Mali (ITEMA) est gérée par une Société d'économie mixte au capital de 500 millions, dont 52% au groupe franco-belge Agache Willot. Tous les besoins devraient être ainsi satisfaits, mais on estime qu'ils pourraient devenir par la suite trois fois plus élevés.

Industries mécaniques

Les premiers ateliers mécaniques ou métallurgiques d'importance ont été ceux des grandes entreprises : les Messa-

geries africaines ou l'Office du Niger. Ils ont été réunis en 1961 sous une même direction formant l'Entreprise malienne de Constructions métalliques et de menuiserie (ENCOM) (185), dépassant de la sorte le champ de leurs activités initiales — les besoins de la navigation fluviale ou de l'agriculture mécanisée. A Markala qui était doté d'un outillage perfectionné, et même d'une petite fonderie, différent matériel dont du mobilier métallique a été fabriqué ; de même à Koulikoro. L'atelier de Bamako se consacre aux meubles en bois et a beaucoup de commandes à la différence des deux premiers dont la gestion est difficile.

En 1954 s'est ouvert à Bamako une entreprise privée de charpente, de menuiserie et d'ameublement métallique sous le nom de Métal Soudan. Son chiffre d'affaires, estimé déjà à 123 M en 1959, était de 130 en 1968 ; 130 personnes y sont occupées. En 1971, une autre entreprise privée, Mali-industries, s'est montée pour fabriquer des fenêtres en aluminium.

De nouveaux types d'industries ont vu le jour depuis l'indépendance, consistant en chaînes de montage destinées en grande partie à créer des emplois et sans doute à servir d'étape pour des réalisations plus complexes. En 1966, ce fut la Société de Construction Radioélectrique du Mali (SOCORAM), société d'économie mixte avec la participation de la C.S.F., pour monter des appareils de radio et des tourne-disques à concurrence de quelques milliers par an. En 1967, la Société malienne de fabrication d'articles métalliques (SOMAFAM - SARL) qui fabrique entre autres des accessoires de vélo. En 1970, l'Industrie malienne de cycles et cyclomoteurs (IMACY - S.A.), filiale de la fabrique Marc Deschamps de Dreux, depuis longtemps représentée à Bamako qui se propose de monter 18 000 bicyclettes et 2 000 cyclomoteurs par an.

Avec le développement du machinisme agricole a été créée la Société malienne d'étude et de construction de Matériel agricole (SMEOAMA) pour fournir 6 000 charrues, 3 500 multicultureurs et 3 000 charrettes par an. Elle fonctionne depuis 1970 avec la participation d'un groupe français. Enfin en 1972 s'est ouverte une petite fonderie d'aluminium — la FONOMA — dotée d'un four de 60 kg utilisant le métal de récupération.

Construction

Passant à la construction, on remarquera à quel point la pénurie de matériaux a toujours été ressentie. Les calcaires à chaux ont été très tôt recherchés et le Génie militaire les utilisait pour lier les moellons de latérite. Sur le Bani les amas de coquillages étaient exploités. Des briquetteries avec four à bois furent ouvertes notamment par les Missions catholiques. Cependant, dès que les transports le permirent, le ciment de France, puis aussi de Bargny (près de Dakar) à partir de 1948, furent importés pour préparer, mélangés au sable de rivière, des parpaings ou du béton.

(184) Décret du 4 juillet 1969 (J.O. 15-7-69).

(185) Lois du 13 mai 1961 (J.O. 30-8-61) et du 20 juin 1968 (J.O. 1-7-68).

La croissance des villes a suscité de petites entreprises industrielles. Une briquetterie a été installée à Maniambougou, sur la rive gauche du Niger un peu en aval de Bamako. Sa production atteignait jusqu'à 6 000 t. Elle a été rachetée et convertie en Société d'Etat en 1963 et a fait l'objet d'une modernisation qui lui a permis de sortir 3 300 t en 1966-67 (capacité 11 000 t) pour une valeur de 50 millions.

En 1964 a été ouverte à Korofina (près de Bamako) une usine de granito qui a produit en 1966-67 12 000 m² de carreaux valant 21 millions de francs. La SONETRA (186) gère l'ensemble ; en 1966 s'est ajoutée une marbrerie située à Djikoroni, quartier de Bamako, qui a produit 4 000 m² de plaques de marbre (pour 24 millions de francs) à partir d'un calcaire extrait près de Bafoulabé, et une usine de céramique montée avec l'aide de la Corée populaire, qui fabrique du matériel sanitaire, de la vaisselle de porcelaine et des tuiles de céramique. Cette société de matériaux de construction (SOMACO) a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de 30 millions de francs, laissant un déficit de 15 millions.

L'année 1969 a vu la mise en marche d'une cimenterie près de Diamou à 46 km à l'Est de Kayes sur la ligne de chemin de fer. Les calcaires sont extraits à 43 km en amont sur la rive droite du Sénégal franchi par un pont spécial de 500 mètres. Elle a produit 36 000 t de ciment en 1970 et peut aller jusqu'à 50 000, soit la totalité des besoins actuels qui se sont élevés en 1969 à 31 000 t. La capacité de stockage est de 4 000 t. L'U.R.S.S. a apporté son aide financière et technique à la création de la Société des ciments du Mali (SOCIMA). Le personnel s'élève à 300 employés.

Il convient de mentionner ici la place des Travaux publics. L'Etat s'était constitué en 1961 sa propre Société nationale d'Entreprise et de Travaux publics (SONETRA). Sa gestion s'est révélée difficile et depuis 1970 elle se cantonne dans certaines exploitations industrielles mentionnées ci-dessus et la construction de bâtiments.

Les grands travaux (construction de routes, de ponts, de bâtiments) font généralement l'objet de marchés et des sociétés étrangères en assurent l'exécution. Certaines sociétés françaises sont déjà installées de longue date au Mali, telle la S.F.E.D.T.P. (Dragages), la S.N.T.P., la SATOM. Toutefois le volume de leurs affaires étant fluctuant, l'importance de leur personnel et de leur parc de matériel l'est tout autant.

Il existe aussi des entreprises africaines de toutes tailles, pour la maçonnerie, la plomberie, la peinture, certaines ayant relayé des entreprises tenues par des Français avant l'Indépendance. Elles ont été incitées à fonctionner sous le régime de la coopérative.

Industries diverses

Les industries restantes concernent certains biens de consommation courante, requérant quelquefois un simple conditionnement, si ce n'est une transformation plus

complète. Dans un cas il s'agit de l'embouteillage du gaz butane qu'opère Shell depuis 1966 à partir d'un produit venu en wagon-citerne de Dakar. Autrement c'est la fabrication depuis 1967 d'oxygène ou d'acétylène pour une capacité respective de 140 000 m³ et 35 000 m³ et une production effective de 29 000 et 6 000 en 1968, MALIGAZ étant le nom de cette société anonyme, filiale d'Air Liquide, créée en 1965.

Une manufacture de plastiques avait été montée en 1965 pour fabriquer des espadrilles, des bouteilles, des cuvettes et des seaux, mais elle a eu beaucoup de peine à fonctionner. Un atelier de préparation d'insecticide de 2 à 3 millions de doses de 625 cm³ pour le traitement des cultures de coton sera géré par une société d'économie mixte. La Société malienne de Parfumerie (SOMAPA) fabrique des parfums, des pommades et de l'alcool de menthe.

Le Programme triennal fait mention d'un certain nombre de projets d'industrie de substitution à des importations, qui sont en voie d'être réalisées au Mali et dont de nombreux Etats africains ont déjà les équivalents :

- émaillerie ;
- rechapage de pneus, pour 5 000 sur une consommation annuelle de 30 000 ;
- fabrication de fenêtres en aluminium, pour 15 à 20 000 par an ;
- fabrication de valises et objets de maroquinerie ;
- atelier de rebobinage de moteurs électriques ;
- fabrique de peinture, pour 300-400 tonnes par an ;
- fabrique d'emballages de carton, pour 800 tonnes.

L'activité économique englobe aussi tout un artisanat très florissant. Chaque centre urbain fait vivre pour l'habillement des tisserands (à la saison sèche) et surtout des tailleurs, des brodeurs, des cordonniers ; pour l'art, des sculpteurs sur bois ou sur ivoire, des maroquiniers et surtout des bijoutiers dont certains ont acquis une grande notoriété.

Diverses initiatives ont été prises pour encourager l'artisanat. En 1932 a été créée la Maison des Artisans soudanais, pour les aider notamment dans la partie commerciale de leur travail. Des fabriques artisanales ont vu le jour : atelier de fabrication de tapis des Sœurs blanches de Ségou, de la Société de Prévoyance de Goundam et en 1966 une Société nationale à Bamako dont la vie est cependant difficile.

Pour terminer, on mentionnera encore comme activité industrielle l'Imprimerie Nationale, ancienne Imprimerie du Gouvernement qui assure l'impression de documents administratifs et de la presse officielle. Son chiffre d'affaires est estimé à 100 M de francs.

TRANSPORTS

Le Mali n'ayant pas de façade maritime doit passer par les pays voisins pour ses échanges intercontinentaux. En 1961, les relations avec le Sénégal étant interrompues,

(186) Loi du 15 mai 1961 (J.O. 15-5-61).

c'est Abidjan qui a été son unique débouché. Le trafic qui y a été manipulé pour lui a représenté en 1962 — période du maximum d'intensité — 10 % du tonnage total pour, en 1970, 2 % seulement. Les marchandises arrivent ou partent en droiture, les opérations de douane s'effectuant en territoire malien.

Dakar a repris son rôle de premier port du Mali après les accords de Kidira en 1963, mais sous une forme nouvelle, la zone franche. Le mole III juste à l'entrée du port, côté Sud, lui est en effet réservé pour les importations sur la base d'un bail de 25 ans. Il offre 200 mètres de quais avec une profondeur d'eau de 10 mètres, 11 000 m² de terre plein et 2 080 m² couverts où il arrive que 20 000 t de marchandises à la fois restent entreposées; un embranchement relie au chemin de fer du Dakar-Niger. Les douaniers maliens réceptionnent les marchandises et perçoivent la taxe de passage (de 10 à 20 F la t/jour); le transit est assuré par la SOCOPAO qui en a obtenu l'exclusivité. Dans l'ensemble les installations suffisent, 12 % des opérations continuant à s'effectuer par Abidjan, dont 2 500 m³ par mois d'hydrocarbures que le chemin de fer ne peut pas absorber. Toutefois on constate des périodes d'encombrement qui se traduisent par des retards et des pertes financières. Une faible partie du tonnage est encore acheminée par Cotonou via le Dahomey et le Niger.

Longtemps Conakry retint l'attention, mais l'état des liaisons, soit par fer soit par route, ne permet pas actuellement d'y recourir. De même le Mali souhaiterait pouvoir utiliser à nouveau le port de Kaolack comme autrefois pour l'évacuation d'une partie de ses arachides, abrégeant ainsi d'un tiers le parcours sur la voie ferrée sénégalaise. Des études sont faites en ce sens; il y dispose déjà d'une zone franche de 1,30 ha et de magasins, mais les conditions naturelles sont bien médiocres, le Saloum ne permettant l'accès que de navires de moins de 4 m de tirant d'eau.

Chemins de fer

Le chemin de fer du Mali relie Dakar à Bamako et Koulikoro, comptant de cette ville à la frontière du Sénégal 645 km. Il s'explique en grande partie par l'histoire. Conçu par Faïdherbe à l'époque où la pénétration française vers l'intérieur de l'Afrique n'était pensable que depuis le Sénégal et Saint-Louis, il a été le seul moyen, associé à la voie fluviale, de communiquer avec l'intérieur plus rapidement qu'à pied. Mais réalisé par les militaires (dont le futur maréchal Joffre) avec des moyens précaires et dans des conditions souvent héroïques, il se présenta longtemps comme un instrument médiocre auquel il fût demandé plus qu'il ne pouvait rendre.

Le premier tronçon commencé en 1881 à Kayes, terminus de la navigation sur le Sénégal, gagna progressivement vers l'Est pour atteindre en fin 1904 Bamako et Koulikoro, point de départ de la navigation sur le Niger jusqu'à Ansongo. Les caractéristiques n'étaient pas satisfaisantes. Parcourant un site sinon très accidenté, du moins as-

sez tourmenté, il avait à franchir de nombreuses rivières ou marigots (pont de Mahina 400 m, de Toukoto 350 m); les courbes étaient nombreuses, souvent de rayon très faible (150 m), les pentes assez fortes (jusqu'à 26 %) et le rail léger (20 kg) si bien que les trains ne pouvaient qu'être légers et très lents (trois jours avec arrêt de deux nuits), ralentis aussi par la voie unique et les difficultés de croisement. Un second pas fût cependant franchi quand la jonction avec Thiès — et par conséquent Dakar, entreprise dès 1907 mais retardée par la guerre — devint effective en 1923. Ainsi le Soudan était-il relié à la mer de façon rapide (deux jours) et surtout sans les sujétions des interruptions de la navigation sur le Sénégal huit à neuf mois de l'année.

Dès 1930 la nécessité se fit sentir de reprendre toute la conception de la ligne depuis Kayes; toutefois l'exécution traîna en longueur et Kita ne fût atteint qu'en 1950. Les ressources dégagées sur le FIDES qui s'élevèrent de 1947 à 1957 à 2 230 millions C.F.A. (sur les 12 586 alloués au Soudan) (187) permirent la poursuite. Ainsi non seulement les courbes purent-elles être portées à 500 m, les déclivités à 10 % et le poids du rail à 30 kg; presque tout le tracé fût repris et des ouvrages d'art reconstruits. En 1958 la plus grande partie des travaux était achevée, au moins jusqu'à Kati, d'où la pente sur Bamako reste de 140 m en 10 km, la traversée de la capitale par la voie étant devenue aussi une gêne réelle. Depuis 1960, sur 60 km en aval de Kayes des rails de 30 kg ont remplacés ceux de 25 — eux-mêmes réutilisés sur le tronçon Koulikoro-Bamako encore en 20 kg.

En ce qui concerne le matériel roulant, celui-ci a suivi l'évolution de l'infrastructure, mais il subit la contrainte de la charge par essieu limitée à 16 tonnes. Une grande amélioration fût apportée en 1948 après la grève qui dura six mois quand apparurent les motrices Diesel qui se substituèrent progressivement jusqu'en 1957 aux locomotives à charbon ou à bois. De septembre 1960 — éclatement de la Fédération du Mali — jusqu'aux accords de Kidira en juin 1963, les relations entre les deux pays furent suspendues. La Régie fédérale cessa d'exister et une Régie des Chemins de fer du Mali dût être créée (188). Elle eût de gros problèmes à résoudre pour continuer à exploiter son propre réseau qui ne représente seul qu'un tout petit trafic. Le matériel fût partagé dans des conditions défectueuses et ne pût être entretenu correctement, les ateliers étant centralisés à Thiès depuis 1930 et le dépôt de Toukoto ayant perdu toute importance avec la suppression de la traction à vapeur. Bien que presque totalement renouvelé depuis 1950, il eût beaucoup à souffrir et connût une usure très rapide.

Aussi dût-il être progressivement remplacé. En 1970, il comptait 15 locomotives (dont 10 BB de 1050 cv), 7 locomotrices, 3 autorails, 54 voitures voyageurs dont une nouvelle rame très moderne acquise en 1971 pour l'express Dakar-Bamako, et 338 wagons de marchandises dont 110 récents. Il est question d'acheter dans les années qui viennent 2 locomotives plus puissantes que celles en service

(187) A.O.F. 1957, p. 332.

(188) Ordonnance du 29 novembre 1960 (J.O. 23-2-61).

et 10 wagons-citerne et, si possible, en deuxième tranche toute une gamme de nouveau matériel (189).

D'autre part la R.C.F.M. a tenu à se rendre autonome pour ses réparations en créant ses propres ateliers à Korofina à proximité immédiate de Bamako en allant vers Koulikoro, qui sont à même d'effectuer la totalité des opérations. Elle essaie aussi de se doter du matériel nécessaire pour appliquer les techniques modernes à l'entretien des voies, celles-ci devant même être soudées. Les ponts métalliques seront aussi à revoir ainsi que le ballastage pour permettre la circulation de trains lourds. Enfin le système des télécommunications et les bâtiments des gares seront à moderniser.

Il n'est pas prévu actuellement d'extension du réseau. Des études ont bien été faites par l'U.R.S.S. en 1962 et la Chine en 1968 pour relier Bamako à Kouroussa (300 km) et à 662 km de là, à Conakry (d'où un gain théorique de 260 km), mais la condition primordiale serait la reprise totale du réseau guinéen. Il a été envisagé aussi d'aménager une bretelle sur le chemin de fer de Côte-d'Ivoire, de Ouangolodougou jusqu'à Sikasso (180 km).

Du point de vue personnel, celui-ci est entièrement malien, à l'exception de quelques assistants techniques depuis 1965. Il comprenait 2 300 agents en 1970. La formation, ou le perfectionnement, s'effectue sur place, en Côte-d'Ivoire ou en Europe, notamment auprès de la S.N.C.F.

Malgré tant d'améliorations successives, le chemin de fer reste d'une exploitation difficile. Le pays traversé est peu habité et n'a que de faibles ressources et seules les liaisons de bout en bout présentent de l'intérêt. Le trafic est déséquilibré. A la montée, vers Bamako, le tonnage est au moins deux fois supérieur, mais concernant en partie des combustibles liquides, il nécessite des wagons spéciaux dont le retour s'effectue à vide, ce qui en soi n'est pas grave puisque la descente est peu chargée et le sera de moins en moins dans la mesure où les productions seront transformées sur place (arachide, coton), à moins que les exportations de céréales ne reprennent. Le déséquilibre est aussi saisonnier : lorsque le Mali produisait beaucoup d'arachides, le tonnage triplait ou quadruplait certains mois.

Aujourd'hui encore l'absence d'un plan de transport est durement ressentie. On calcule qu'actuellement le service marchandises a un potentiel de 6 000 tonnes par semaine en 3 trains de 1 000 tonnes. Mais les lenteurs dans les manipulations freinent considérablement la rotation du matériel.

De façon générale, le chemin de fer a vu son trafic s'accroître constamment depuis 1923. Il a connu l'éclipse des années 1960-63 mais a bien repris malgré la part des importations qui se font maintenant par Abidjan. Celle-ci est d'ailleurs appelée à fléchir si le trafic des combustibles liquides pour les cercles du fleuve se fait à nouveau par Bamako comme il est prévu (190). En 1970, 87 % du volume des échanges extérieurs se sont faits par le rail.

(189) Cf. Ind. Trav. O.M., 1971, pp. 133-134.

(190) Programme triennal, page 164.

En ce qui concerne les voyageurs, les relations avec le Sénégal ont perdu de leur importance avec l'éclatement de la Fédération, si bien que des trois trains par semaine dans chaque sens il n'y en a plus que deux, Dakar étant à 27 heures de Bamako (plutôt en réalité 35 heures). Le trafic intérieur reste très florissant, effectué en partie par des autorails quotidiens (Kita-Bamako-Koulikoro).

Les tarifs restent un atout puissant en faveur du chemin de fer. Cependant les tarifs ont doublé après la dévaluation. Pour les marchandises l'optique est différente : elles doivent supporter le coût du transport sans qu'il influence trop leur valeur finale. Aussi des discriminations ont-elles toujours été appliquées, s'accompagnant même de subventions au temps de l'A.O.F. où le budget devait être équilibré. Elles concernent dans le sens montant, l'essence et le ciment ; dans le sens descendant l'arachide et certains produits agricoles. Dans l'ensemble les prix ont augmenté par rapport à la période antérieure à 1959.

TABLEAU N° 6
TRAFIC DU CHEMIN DE FER
(marchandises en wagons complets en mT)

	1959	1965	1970
<u>EXPORTATION</u>			
Arachides (graines)	50,5	10,4	17,2
Arachides (tourteaux et huiles)		5,4	13,6
Karité (beurre)	0,6		4,3
Coton (fibres)	1,3	3,1	5,2
Coton (graines)			9,7
Produits animaux	1,2	0,4	
Gomme	1,4		
Cola	10,5		
Riz	4,2		
Divers (dont emballages)	5,3	5,6	15,7
Total	74,4	24,9	65,7
en T/Km (M)		12,3	35,4
<u>IMPORTATION</u>			
Produits alimentaires	43,0	44,0	61,5
Sel	13,4	9,1	
Boissons	4,0	1,8	31,7
Combustibles	34,2	34,9	
Véhicules routiers	2,4	1,4	0,6
Matériaux		10,6	3,7
Fers	41,9	7,4	4,6
Ciments		37,0	2,2
Engrais	0,5	5,6	2,0
Divers (dont emballages)	19,1	5,0	34,7
Total	161,4	156,7	141,0
en T/Km (M)		83,9	67,8
<u>TRAFIC LOCAL</u>			
en T/Km (M)		27,5	76,7
		4,3	24,4
<u>TOTAL GENERAL</u>			
en T/Km (M)		209,1	282,5
		100,4	127,6

(1965 et 1970 des Ann. Stat.).

Le chemin de fer du Mali est protégé de la concurrence de la route par le fait que celle qui l longe a été maintenue à l'état de piste difficilement carrossable depuis Kati jusqu'au Sénégal. Il est appelé cependant à souffrir de l'attraction de la Côte-d'Ivoire et perdrait une grande partie de sa raison d'être si le projet de Conakry-Bamako se réalisait.

Financièrement en effet c'est une entreprise peu rentable. Le coût d'exploitation s'avère très lourd avec un personnel beaucoup mieux rétribué que celui des autres secteurs et des dépenses d'investissements toujours plus nombreuses qui ont nécessité l'intervention de l'A.I.D. en 1965 à concurrence de 4,5 milliards. En contrepartie les recettes ne

TABLEAU N° 7
TRAFFIC DU CHEMIN DE FER
(1970)

	Voyageurs (m)	V Km (M)	Marchandises (m.T.)	T. Km (M)	
International	44,3	16,4	141,0	67,8	Import
National	460,0	58,4	65,7	35,4	Export
			76,7	24,4	Local

D'après Annuaire Statistique du Mali 1970.

TABLEAU N° 9
NAVIGATION FLUVIALE - EVOLUTION DU TRAFIC

(M)	61-2	62-3	63-4	64-5	65-6	66-7	67-8	68-9	69-70
V km	12	16	15	20	21	20	22	19	20
T km	8	9	14	24	32	31	36	28	29

D'après Annuaire Statistique du Mali 1970.

TABLEAU N° 10
TRAFFIC DES AERODROMES

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
BAMAKO																				
Avions-arrivées (m)	0,9	0,8	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	1,1	1	1	1,3	1,4	1,5	1,4	1,5	1,6	1,4	1,5	1,3
Passagers (A+D) (m)	12,4	17,8	22,8	25,8	28,4	28,4	29,3	25,2	24,6	27,1	34,6	39,7	46,2	48,0	50,3	48,0	47,5	46,1	50,4	55,8
Fret (m T.)	0,4	0,8	0,9	1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	1,2	1,1	1,3	1,2	1,4	1,9	1,5	1,1	1,1	1,4	1,5
Aérodromes secondaires																				
Avions-arrivées (m)								1,2	0,8		2,1	2,2	1,6	1,7	2,0	1,9	1,7			
Passagers (A+D) (m)								4,2	6,1		21,2	23,0	20,8	23,8	29	29,3	21,8			
Fret								2,9	0,1		0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1			

D'après Annales Statistiques du Mali.

TABLEAU N° 8
NAVIGATION SUR LE NIGER
(1969-1970)

	Dis- tance Km	Descente		Montée	
		T (m)	T Km (M)	T (m)	T Km (M)
Koulikoro		6,5	2,8		
Ségou	180	7,1	3,1	6,8	2,9
Markala (O.N.)	230			13,0	
Mopti	504	17,8	7,6	0,8	0,3
Niafouké	729	0,3	0,1	0,1	
Diré	816	0,5	0,2	0,3	0,1
Kabara	900	0,2		1,0	0,4
Gao	1 308	1,3	0,6	0,5	0,2

D'après Annuaire Statistique du Mali 1970.

croissent que modérément et le bilan reste donc déficitaire, de l'ordre de 15 à 25 %. En 1969 le déficit net a atteint 264 millions pour des recettes de l'ordre de 1 600 millions en baisse l'année suivante avec 191 pour 1 900 (cumulé il est de 3 333 millions), si bien que l'Etat doit toujours assurer l'équilibre, que ce soit par les subventions directes ou par le biais de l'Institut d'émission. De gros efforts sont nécessaires pour améliorer la situation en limitant les dépenses, notamment en personnel, et en augmentant les recettes par le jeu de la tarification. Il serait souhaitable à bien des égards que Sénégal et Mali puissent revenir à une exploitation commune de leur réseau.

La navigation fluviale

Chemin de fer et voie fluviale sont toujours apparus comme le prolongement normal l'un de l'autre et chronologiquement la navigation a même précédé, que ce soit sur le Sénégal ou sur le Niger. De Bamako les canonières apportées en pièces détachées ont atteint Diarafabé en 1885, Karaba en 1887 et même, avec des embarcations légères, Say en 1895. Caron et Hourst établirent en même temps les premiers levés hydrographiques.

On a vu précédemment (191) les caractéristiques du Fleuve et les désavantages qui en découlent. La navigation n'est possible que par tronçons ; à l'amont, de Kouroussa à Bamako (320 km), puis à 70 km de là après plusieurs rapides, de Koulikoro à Ansongo (1 400 km). Au-delà tronçons navigables et rapides alternent ; enfin sur le Bani de Mopti à San (225 km). De plus seule la crue permet de franchir certains passages presque à sec aux basses eaux : à l'amont du 15 juin au 15 décembre, mais le trafic reste très limité (1 000 tonnes) (191), à l'aval les dates s'échelonnent : de Koulikoro à Markala du 15 juillet au 15 janvier ; de Markala à Mopti du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre, de Mopti à Gao et Ansongo du 1^{er} août au 1^{er} avril.

La navigation est parfois difficile, surtout au début et en fin de période ; il y a de légers seuils à franchir, des bancs de sable, des zones herbeuses et, malgré un certain balisage, le pilotage nécessite une connaissance parfaite des lieux traversés. Depuis de longues années des études et des recherches sont poursuivies pour régulariser le cours, par exemple en fixant certains bancs de sable, mais la solution définitive est la construction d'un barrage régulateur, par exemple celui sur le Sankarani, à Selingué à 150 km de Bamako.

Si les pirogues s'accommodent tant bien que mal de toutes ces situations, les bateaux de quelque importance sont obligés d'en tenir rigoureusement compte. Aussi différents types seront-ils en circulation en fonction du tirant d'eau disponible tandis qu'en arrière saison un peu de temps sera encore gagné en chargeant moins. Le mode de propulsion intervient également : jusqu'en 1952 les chaudières à bois et les roues à aube étaient utilisées ; ensuite ce furent les moteurs diesel et les hélices, ce qui améliore la vitesse mais rend la marche plus délicate.

Les plus belles unités sont le « Général Soumaré » (1965) à 2 moteurs de 200 CV, pouvant charger 160 t et 250 passagers, et le « Mali » (1952) pour 120 t et 225 passagers. La puissance des 2 moteurs ayant été portée en 1972 de 160 à 265 CV pour chacun et la vitesse de 9 à 13 nœuds, ils couvrent les 1 300 km de Koulikoro à Gao en 5 jours à la descente et 6 en sens inverse, assurant ainsi une liaison hebdomadaire dans chaque sens. Leur équipement permet de satisfaire les touristes les plus exigeants comme de recevoir les passagers du pont. Le « Liberté » est un ancien bateau mis en service en 1929, dont les moteurs ont été démontés en 1952, mais qui, remorqué, rend encore des services.

La flotte de transport comportait au 1^{er} janvier 1969 (192) 4 automoteurs de respectivement 75 - 240 - 300 CV pour 20 - 80 - 80 - 160 t et 60 - 120 - 120 - 200 passagers de pont, 13 remorqueurs de 80 à 400 CV, 2 pousseurs de 200 CV, 43 chalands entre 60 et 150 t totalisant 5 370 t, 11 barges de 50 à 200 t soit 1 350 t, et 7 citernes de 430 m³. Cet ensemble d'un âge moyen assez élevé (22 ans) paraît suffisant dans l'immédiat (193), quoique l'achat d'un pousseur de 2 000 t, de 4 barges de 300 t et d'un nouveau bateau touristique soit actuellement envisagé.

Au cours de l'année 1969-70, 60 800 passagers (dont 1 500 en 1^{re} classe ou en luxe) représentant 20 millions de P/km ont été transportés et 56 000 t, soit 1,9 M t/km. Les marchandises sont en premier lieu les céréales (30 000 t), le ciment (7 000 t), le sucre (5 000 t), le sel (3 500 t), les hydrocarbures (2 000 t), les graines de coton (2 000 t). Pour l'ensemble le trafic à la descente a totalisé 34 000 t et 14,6 millions t/km et celui de la montée 23 000 t avec 4,5 millions t/km.

Ces chiffres marquent une baisse notable par rapport aux années précédentes. A titre de comparaison, 1952-53 compta 33 000 voyageurs (15 millions P/km) et 81 000 t (28 millions t/km) (194) ; ils ne sont cependant pas stables d'année à année comme le montre le tableau n° 9.

Le bon fonctionnement de la navigation dépend non seulement du matériel flottant mais aussi des installations à terre. Des ports ont dû être aménagés pour aider les opérations de manutention. Le principal qui est celui de Koulikoro comporte deux quais, un pour les hautes eaux et un pour les basses, une darse pour toute saison avec 270 m de quai et 8 000 m² de terre-plein ainsi que des ateliers de réparation. Dans l'ordre d'importance ensuite, Mopti, Markala, Ségou, Gao et tous les petits ports de l'Office du Niger, ont chacun leur équipement que doivent compléter des moyens de stockage, notamment pour les hydrocarbures et les ciments qui parviennent à destination parfois de longs mois avant l'utilisation.

Du point de vue exploitation, la navigation fluviale est entre les mains d'une société d'Etat. Avant 1961 — et depuis 1936 — la Société des messageries africaines (Messafic) avait la concession, son siège et ses bureaux commerciaux étant à Bamako, mais le trafic était réglé de Koulikoro. La Compagnie malienne de navigation (C.M.N.) (195) a fait suite, confondue de 1964 à 1968 avec l'Entreprise nationale de Construction et d'Outillage mécanique en Ateliers et Chantiers du Mali. Elle compte 560 employés dont 200 à Koulikoro. Si économiquement les résultats ne sont pas considérables, financièrement l'équilibre a semblé assuré jusqu'en 1968 avec un chiffre d'affaires de 448 millions. En 1969 celui-ci passe à 625 M avec les révisions de tarifs, mais le déficit s'élève à 77 M.

Sur le Sénégal, Kayes est atteint depuis Saint-Louis pendant trois mois de l'année par de petits bateaux calant moins de 2,50 m. A titre d'exemple, en 1952 1 000 t y avaient été débarquées (surtout du sel) et 2 000 embarquées (arachides, gomme, peaux). Le trafic a été interrompu avec les événements de 1960 et n'a repris qu'en 1968.

(192) Ann. Stat. Mali, 1969, p. 113.

(193) Programme triennal, p. 167.

(194) D'après A.O.F.-Magazine, 1954, p. 24.

(195) Loi du 26 juillet 1960 (J.O. 1-9-60) ; décret du 7 juillet 1969 (J.O. 15-7-69).

Les routes

De cette épine dorsale que constituent le chemin de fer et la voie fluviale doit diverger tout un réseau routier pour innover le pays, et c'est bien ainsi qu'il en a toujours été dans le principe. En lui-même le milieu n'est pas trop ingrat pour l'établissement des routes. Les parties accidentées comptent peu ; il y a pourtant les rebords des massifs gréseux, des tables latéritiques qui sont toujours difficiles à franchir ; de même dès le 15° parallèle, les ergs dunaires où les moyens d'empierrement à courtes distances font généralement défaut. Mais les obstacles principaux viennent sans doute du mauvais drainage des parties plates, de la place non seulement des rivières mais des marigots, quand ils sont en crue, si bien qu'il faut aménager des chaussées submersibles et prévoir des ponts ou des bacs. En raison des pluies la circulation est compliquée, voire dangereuse, et très préjudiciable aux chaussées si des barrières de pluie interdisant tout passage au cours d'une précipitation et la journée qui suit ne sont pas prévues.

L'établissement et l'entretien des pistes sont restés longtemps de la compétence des commandants de cercle qui ne disposaient pour cela que de maigres moyens et surtout de la main-d'œuvre réquisitionnée ou des deuxièmes portions du contingent. Il fallait les refaire presque entièrement à chaque saison sèche et les ponts en bois nécessitaient des réparations constantes, obligeant à des coupures très longues et à de grands détours en cas d'avarie. Cependant les véhicules assez rustiques parvenaient en principe à atteindre tous les villages, ce qui ne sera plus toujours possible dans la période de l'après guerre et jusqu'à ce que la politique des investissements humains consécutive à l'indépendance ait fait une obligation aux populations d'entretenir leur réseau vicinal. Aux cercles débordés, les collectivités supérieures ont progressivement apporté leur contribution et des routes ont été prises en charge soit par le budget territorial, soit par le budget fédéral, supposant d'une part l'avis conforme des assemblées et d'autre part l'appui technique du Service des Travaux publics.

Le réseau routier a été primitivement conçu comme un moyen de relier les différents centres administratifs entre eux. Les routes classées représentaient : en 1930 7 370 km dont seulement 220 praticables en toutes saisons, en 1957 11 500 et 2 200 et en 1968 11 500 toujours mais 7 500. Les tronçons compris entre les différents chefs-lieux de territoires, formaient les routes fédérales (2 640 km) ; aujourd'hui il y a 2 900 km supplémentaires de routes nationales (en principe, celles qui réunissent les chefs-lieux de région). Comme telle la densité est encore faible avec 2,2 km pour 1 000 habitants et 1,1 pour 1 000 km², mais ceci ne signifie pas grand chose vu les disparités régionales.

Avec la mise en chantier des grands travaux routiers, quelques axes principaux ont été privilégiés, répondant à des objectifs différents (196). D'une part celui de doubler la voie fluviale défaillante pendant de longs mois de

l'année avec Bamako-Ségou-Bla-San-Mopti ; d'autre part de désenclaver la région de Sikasso avec Bamako-Bougouni-Sikasso et de là la Côte-d'Ivoire ou la Haute-Volta. Par ailleurs le raccordement de Mopti à Bobo-Dioulasso était entrepris. Des liaisons régulières pouvaient ainsi s'amorcer avec le Sud, Ghana et Côte-d'Ivoire, dont l'ouverture du port d'Abidjan en 1952 marquait le début de l'expansion économique.

Avec les événements du 22 septembre 1960, la route prenait une importance toute nouvelle puisqu'elle devait absorber la plus grande partie du trafic du chemin de fer et qu'Abidjan devenait le point de transit obligatoire de presque tout le commerce extérieur, soit directement par la route, soit avec le relai du chemin de fer emprunté jusqu'à Quangolodougou ou à Bobo Dioulasso. Il fallut reprendre des routes qui venaient d'être aménagées à des fins plus modestes (ainsi Bougouni-Sikasso-Zégoua) et par surcroît en mettre de nouvelles en chantier de façon à couvrir tout le triangle d'une importance économique capitale, de Bamako-Mopti-Sikasso avec notamment Bla-Koutiala, San-Koutiala, Kimparana-Kouri, Koutiala-Kouri vers Bobo.

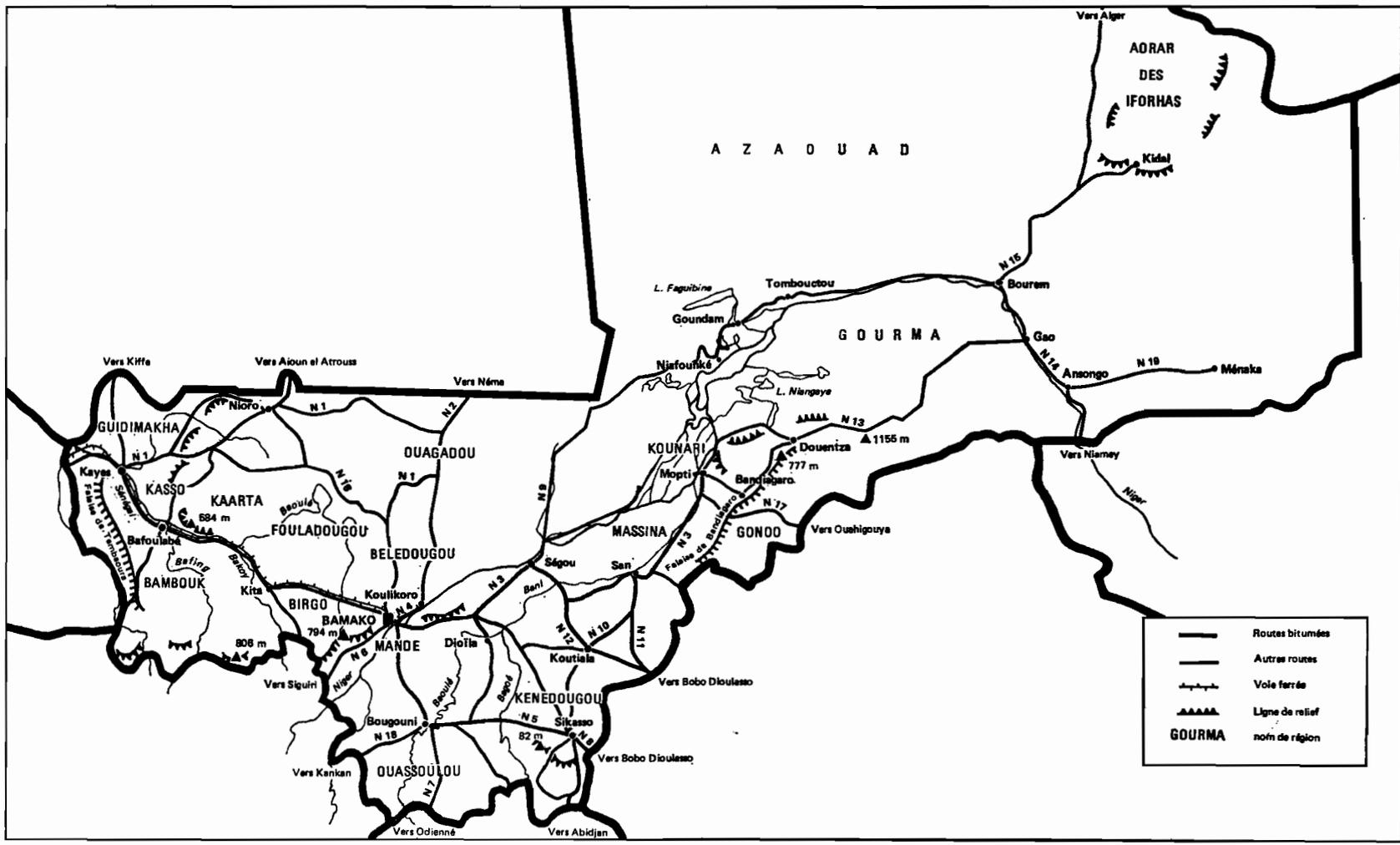
La réouverture du Chemin de fer en 1963 n'a pas supprimé les nouveaux courants et la route a conservé une position privilégiée. Cependant celle-ci ne pouvait pas se limiter à ce seul triangle. Il fallait parfaire certaines liaisons notamment avec le restant de la Haute-Volta (San-Dedougou, Mopti-Bankass-Koro vers Ouagadougou et le Ghana), avec le Niger et le Dahomey (Gao-Ansongo vers Niamey et Cotonou), avec la Guinée (Bamako-Kourémali vers Kankan), avec la Mauritanie (Bamako-Kolokani-Mourdia et la variante par Koulikoro-Banamba). Enfin regardant le Sénégal, Nioro, Kayes, la voie parallèle au chemin de fer était maintenue à l'état de piste afin d'éviter la concurrence rail route. On voit que le réseau ainsi conçu vise surtout, en assurant de nombreuses liaisons intérieures, les relations extérieures. Toutefois des bretelles ont été aménagées vers des centres à l'écart de ces grands axes, ainsi Fana-Dioïla et Mopti-Bandiagara, Ségou-Markala ; d'autres plus excentriques mériteraient de l'être : Bougouni-Kala-Bafoulabé-Kéniéba. Par ailleurs la progression des cultures industrielles va exiger le branchement sur le réseau principal de nombreuses pistes destinées à l'évacuation de la récolte, notamment dans la zone du coton et dans celle de l'arachide.

La construction des routes a entraîné de gros travaux : souvent le remplacement des bacs par des ponts comme entre Bougouni et Sikasso en 1950 (sur le Baoulé 149 m, sur le Bafing 72 m, sur le Bagoé 171 m), à Bamako (860 m - 1969), à Douna (450 m - 1967), à Dioïla (175 m - 1969). Le revêtement des routes n'a commencé timidement qu'en 1950 sur Bamako-Bougouni (bande de 5 mètres). Il a été essayé aussi sur bande de roulement de 3 m jusqu'à Kati et ensuite sur Fana, mais avec l'accroissement du trafic, cette solution ne se justifiait plus et les routes actuelles ont généralement une plateforme de 9 m et une bande de 6 m. En 1970 1 400 km étaient revêtus pour 300 en 1960 (et il restait encore à faire Bla-Koutiala-Sikasso). Ces travaux sont exécutés en grande partie par des entreprises étrangères (197). La SONETRA y a participé aussi, ayant à son compte la partie achevée de la route de Bamako-Koulikoro.

(196) R. JOURDAN et J. SERPETTE. Equipement du Soudan Français In A.O.F.-Magazine 1954, 17-19.

(197) Cf. page 74.

CROQUIS N° 12
LE RESEAU ROUTIER



Dans les années à venir des études seront entreprises pour la modernisation des routes Kayes-Nioro, Mopti-Bandiagara-Haute-Volta, Bafoulabé-Kéniéba et Gao-Labezenga. Les grands ponts à voie unique de la route Bougouni-Sikasso doivent aussi être reconstruits avec l'aide du F.E.D.

Comme grand projet, il faut signaler celui d'une route transsaharienne, transposition du rêve séculaire de chemin de fer qui relierait Gao à El Goléa en 3 000 km, projet auquel doivent participer le Niger et l'Algérie. Déjà ce pays vient de réaliser le tronçon El Golea-In Salah et s'apprête à poursuivre jusqu'à Tamanrasset. C'est de là que partiront les branches destinées à rejoindre d'une part Agadés (600 km) et d'autre part Gao (670 km), rouvrant ainsi à la grande circulation la voie antique du désert.

L'entretien des routes est à la charge de la Direction des Travaux publics. Elle devrait disposer d'un fonds routier alimenté par la taxe sur les hydrocarbures (940 millions), mais celle-ci a été longtemps absorbée par le budget général. Les moyens ayant manqué, les routes les plus anciennement construites ont besoin d'une sérieuse révision pour laquelle l'aide financière de l'A.I.D. est prévue.

Les routes ont servi en 1966-67 à transporter 115 millions de tonnes/kilomètres et 300 millions de voyageurs/kilomètres, soit respectivement par rapport à l'ensemble 42% des marchandises t/km et 73% des voyageurs/kilomètres. La répartition spatiale du trafic n'est pas donnée et les comptages routiers, sans caractère systématique, ne permettent pas de l'établir. Il apparaît cependant que les liaisons se sont surtout développées entre points de centralisation et de distribution, c'est-à-dire d'une part entre Bamako, Ségou, Mopti et à l'autre bout vers Ouangolodougou et Bobo. Les marchandises sont à la descente surtout le poisson de Mopti et les arachides du Sud du pays ; en sens inverse les kolas et le bois, l'essence d'avion et — depuis le Niger jusqu'à Gao — le carburant pour cette région. On constate un certain déséquilibre : les importations représentent les 3/5^e du volume avec des pointes notables. Quant au trafic intérieur, il n'est qu'environ le 1/5^e de l'ensemble.

Le parc automobile du Mali s'est accru constamment depuis 1930 où il comptait 827 véhicules pour passer en 1945 à 1 468, en 1957 à 5 607 et atteindre en 1965 (198) 9 605, les nouvelles immatriculations des années suivantes étant d'environ 1 800 dont 800 en neuf. En 1965 la moitié des véhicules étaient des voitures particulières, un quart des camionnettes, le reste en camions, autobus et quelques motocyclettes. Un quart appartient à l'Administration, un huitième aux Sociétés d'Etat. Les marques prépondérantes étaient françaises pour les voitures (dans l'ordre d'importance Peugeot, Citroën, Renault), puis allemandes ; dans les véhicules utilitaires le matériel soviétique intervient de façon non négligeable.

Antérieurement à l'Indépendance, les transports étaient du domaine privé. Une société, la Transafricaine, qui avait son siège à Niamey, assurait l'exploitation des lignes de transport en commun au départ de Bamako vers Nioro et Nara,

vers Bobo Dioulasso, vers Kankan et effectuait aussi le trafic des marchandises. Elle ne dessert plus au Mali que Bamako à partir de Bobo. Parallèlement les sociétés et de nombreux particuliers africains faisaient rouler des camionnettes ou des camions. En 1961 ces derniers, d'ailleurs plus ou moins regroupés en coopératives, ont continué à assurer le ramassage et les liaisons intérieures avec (environ) 1 200 puis 1 000 camions, tandis que l'Etat se réservait le monopole du trafic international.

Une société a été créée à cet effet, la Régie des Transports du Mali (R.T.M.) (199). Elle dû se constituer son propre parc en achetant aux Etablissements Krupp au cours de l'année 1961, 234 camions, de 5 à 20 tonnes, représentant une capacité de 2 800 tonnes, et 60 citernes totalisant 1 200 m³. Jusqu'à la réouverture du chemin de fer des convois assurèrent constamment la navette entre Bamako et la Côte-d'Ivoire, transportant en 1962 46 000 tonnes de fret et 13 000 m³ d'hydrocarbures. Toutefois si le but fût atteint, les conditions d'exploitation d'une telle entreprise hâtivement montée, manquant de personnel qualifié, laissa beaucoup à désirer. Le matériel souffrit (en janvier 1965 sur 326 véhicules 62 étaient réformés et 101 immobilisés) et fût utilisé de façon peu économique. Les Sociétés d'Etat elles-mêmes se firent concurrence. En 1966 le R.T.M. assurait 20% du trafic routier marchandises et 50% pour les produits pétroliers. Actuellement son trafic est de 6 à 7 000 tonnes et 1 500 à 1 700 m³ transportés chaque mois. Après avoir eu un déficit de 158 millions pour un chiffre d'affaires de 510 millions en 1967-68, les tarifs ont été révisés en 1970 et l'équilibre financier devait être établi.

Au titre des transports en commun, une compagnie d'autobus, les Transports Urbains de Bamako (T.U.B.), a été créée en 1961 (200). Il lui a été confié en plus l'exploitation des lignes régulières sur Kati, Koulikoro, Mopti et Gao, Bobo-Dioulasso et prochainement de nouvelles doivent s'ajouter. Elle utilise une cinquantaine de véhicules et emploie plus de 300 personnes. Malgré la concurrence du secteur privé, elle obtient une certaine faveur pour les grandes lignes en raison de la qualité supérieure de ses services. Ainsi peut-elle actuellement équilibrer son budget, transportant 450 000 passagers urbains et 20 000 interurbains. A compter du 1^{er} octobre 1970, R.T.M. et T.U.B. ont fusionné en Compagnie Malienne de Transports Routiers (C.M.T.R.).

L'entretien du parc, vu l'usure à laquelle il est soumis, pose de gros problèmes. La construction à cette fin d'une base industrielle a été entreprise en 1970 à Bamako (rive droite) : son emprise est de 4 ha, elle occupera une centaine d'ouvriers. L'Allemagne fédérale finance les travaux et fournira l'encadrement pendant cinq ans.

L'aviation

Il n'est pas inutile de rappeler l'importance de l'avion pour un pays comme le Mali qui, autrefois, se trouvait à deux semaines de l'Europe alors que Bamako n'est plus

(198) Dernier recensement effectué par le Service des Statistiques.

(199) Loi du 17 janvier 1961 (J.O. 15-2-61).

(200) Loi du 16 octobre 1961 (J.O. 1-11-61).

qu'à 9 heures de Paris (et encore avec une escale à Casablanca). Cette conquête s'est faite étape par étape depuis le vol pionnier du Commandant Vuillemin de Paris à Dakar avec, entre autres escales, Bamako, le 7 mars 1920 (201). L'aviation militaire créa un ensemble de lignes régulières, mais les vols commerciaux attendront 1937 avec l'ouverture par la compagnie Air-France de la ligne Bamako-Dakar, bientôt en correspondance bi-hebdomadaire avec Paris. En 1940 Bamako entre en contact régulier avec Alger et prend l'allure de plaque tournante pour une partie de l'A.O.F. En 1950 la T.A.I. y fait poser ses DC 4 ; le Soudan n'est déjà plus qu'à 11 h 05 de vol de Paris.

Ces résultats ont largement dépendu de l'aménagement de l'infrastructure qui est elle aussi en évolution constante. Le Mali dispose actuellement de trente terrains répartis sur l'ensemble du territoire, mais huit de ceux-ci ne sont accessibles qu'aux avions de type Broussard, douze aux DC 3, neuf aux DC 4 et seul celui de Bamako est de classe internationale. Situé à 5 km à peine du centre de la ville, il est maintenant entouré sur presque tous ses côtés par les constructions, et son extrémité Ouest fait face aux collines. La piste a été établie en 1950 d'abord sur 1 500 m x 50 m, puis prolongée à 1 838 m. Les installations au sol ont atteint leur dernier perfectionnement en 1958 avec l'achèvement de l'aérogare, de la tour de contrôle et des dépendances. Un système de radioguidage permet la prise en charge des avions jusqu'à Aoulef. Le service de la météo opère en liaison avec la tour de contrôle. Toutefois les contraintes du site ont empêché l'adaptation de l'aérodrome à la mise en service des avions à réaction en Afrique dès 1960. Cependant les caravelles s'y posent normalement et même le Boeing 707 de l'U.A.T. depuis 1972.

Aussi de nouvelles installations sont-elles en cours d'aménagement à Sénou, à 15 km de l'autre côté du Niger et à 3 km de la route de Bougouni sur un plateau latéritique. Elles portent sur une piste de 2 700 m x 45 m, 4 aires de stationnement et l'aérogare, l'ensemble représentant 5,5 milliards sans compter les aménagements particuliers, hangars des compagnies, réservoirs de combustible. L'achèvement est prévu pour 1973. Ultérieurement pourraient être construits une route nouvelle et un pont de 1 000 m pour traverser le fleuve en amont de l'actuel.

Les autres terrains sont par ordre d'importance : Gao (piste de 1 850 m) qui eût autrefois un rôle plus important en raison de liaisons internationales et avec l'armée de l'air, Kayes (1 200 m, Centre STS, station météo). Au total, sur 30 terrains, 13 sont desservis par des lignes régulières et 10 sont gérés par l'Agence pour la sécurité de la Navigation aérienne (ASECNA).

Plusieurs compagnies ont toujours touché les aéroports du Mali. Avant l'indépendance Air France assurait les liaisons intérieures et internationales, mais il partageait l'exploitation de celles-ci avec la T.A.I., l'U.A.T. s'étant retiré de la compétition. Après 1960 la situation est inversée pour les compagnies françaises : l'U.T.A., fruit de la fusion de l'U.A.T. et de la T.A.I. continuera seule à toucher

Bamako. Avec la nouvelle orientation politique du Mali, d'autres compagnies étrangères y viendront aussi, essentiellement celles des pays socialistes. C'est ainsi que l'Aeroflot soviétique assure une liaison bi-hebdomadaire Moscou-Alger poursuivant soit sur Accra, soit sur Conakry, les Cescoslovenske Aerolinie font Prague-Bamako et Interflug Berlin-Est-Bamako, chacun une fois par semaine. Les sociétés aériennes des Etats voisins d'Afrique se posent aussi régulièrement à Bamako. Pour certains (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger), c'est par l'intermédiaire d'Air Afrique qui dessert la transversale Dakar-Niamey. Pour les autres (Guinée, Ghana, Mauritanie), ce sont leurs propres sociétés nationales, la dernière en date (fin 1972) étant l'Algérie.

Réciproquement la Société nationale Air Mali visite ces mêmes pays et en plus le Liberia, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, tout en entretenant une liaison hebdomadaire avec Paris via Casablanca. Par ailleurs elle dessert à titre exclusif les aérodromes nationaux. La ligne principale est celle de la boucle du Niger jalonnée par Mopti, Goundam, Tombouctou et Gao (5 liaisons par semaine). Nioro-Narakayes-Kéniéba constitue une autre boucle. 71 000 km sont ainsi parcourus chaque semaine. Les avions utilisés par Air Mali sont des Illyouchine 18 (2), des DC 3 (3), des Antonov (3) et depuis juin 1971 un Boeing 727.

Le Mali se classe au 9^e rang sur 14 pour le trafic aérien dans les Etats francophones adhérents à l'ASECNA dont il représente environ 3% de l'ensemble. Les mouvements d'avions effectuant un transport commercial se sont élevés en 1971 à 5 400 intéressant 81 600 passagers, tant à l'arrivée qu'au départ, dont 25 800 pour les vols intérieurs et un peu plus de 1 920 t de fret (dont 120 intérieurs et 120 au titre de la Poste). Ce trafic n'est pas d'une régularité absolue, d'abord au cours de l'année, marquant un maximum en hivernage pour les passagers et en avril pour le fret ; ensuite au travers des années, la progression ayant été forte jusqu'en 1965, puis nulle et même décroissante depuis 1967 pour les passagers. Bamako tient évidemment la place principale : 3 000 mouvements, 49 000 passagers (sans compter le transit) et 1 400 tonnes de fret, se classant ainsi 12^e des 70 aérodromes de l'ASECNA, avec cependant six fois moins de débit que le premier, Douala.

Les 2/3 du trafic reviennent à Air Mali dont la création remonte à 1960 (202). Sur le plan technique les observateurs soulignent la réussite de cette société. Avec 500 employés elle dispose de toute la gamme de personnel qui lui est nécessaire, n'étant tributaire de l'étranger que pour quelques techniciens et les révisions périodiques de ses appareils. Sur le plan financier cependant, l'exploitation reste difficile. Même si les lignes intérieures sont bien fréquentées (remplissage de moitié), les tarifs sont peu élevés (17 francs le kilomètre) et la rentabilité n'est pas supérieure aux vols internationaux où le tarif est double mais le remplissage du quart. Aussi les bilans restent-ils négatifs, le déficit ayant été en 1969 de plus de 300 millions pour un chiffre d'affaires de 1 840 millions. Le problème de la modernisation des installations va par ailleurs se poser de façon aiguë dans les toutes prochaines années avec la mise en service du nouvel aérodrome de Bamako.

(201) MAUNY (R.). Pionniers de l'aviation en A.O.F. (1911-1925). Tropiques, oct. 55.

(202) Loi du 27 octobre 1960 (J.O. 15-11-60), statut précisé par ordonnance du 4 juillet 1969 (J.O. 15-7-69).

Coordination

Comme partout la concurrence des moyens de transport est apparue au Mali. Initialement le chemin de fer avait la priorité — et l'on sait que selon les projets ce n'était pas le seul Dakar-Niger qui devait aboutir au fleuve mais cinq autres réseaux — y compris le Transsaharien. Le Dakar-Niger a conservé son monopole pour l'Ouest du Mali ; le transport fluvial a été mis en concurrence avec la route, d'abord pour la durée de la saison sèche et des basses eaux mais, depuis 1960, de façon beaucoup plus constante alors que la voie d'évacuation principale devenait Abidjan. Enfin l'avion est apparu, mais il s'affirme plutôt comme un moyen complémentaire. Pour le fret sa part en volume est peu importante, mais son rôle peut être irremplaçable s'il s'agit de denrées périssables, comme la viande ou les fruits. Il en va de même pour les passagers qui se déplaceraient sans doute moins facilement s'ils devaient encore emprunter le chemin de fer ou le bateau et même la route parfaitement carrossable, toujours en raison du temps à y passer.

La concurrence entre plusieurs moyens de transport n'a pas que des aspects négatifs. Elle permet d'apprécier les coûts respectifs de chacun d'eux. A cet égard la route a pu faire ses preuves en tenant compte de son état (empierrée, bitumée) et de la nature des véhicules employés (de 5 à 20 tonnes), les prix de revient pouvant osciller dans la proportion de 1 à 10. Toutefois il n'y a pas de raison pour qu'un chemin de fer bien géré ne soit comme partout plus économique sur les longues distances. C'est pour cela que quelques orientations ont déjà été prises. Celui-ci continuera à jouer son rôle pour la partie du pays située à l'Ouest de Bamako et le trafic des hydrocarbures lui sera rendu, pour ceux des avions dans la région de Bamako et pour ceux qui sont destinés à la boucle du Niger, région de Gao comprise. Un autre aspect de la concurrence, c'est celle qui se joue entre secteurs public et privé. Le premier représente 70% du tonnage kilométrique en 1967-68, mais il n'est pas absolument rentable en raison du manque de souplesse de sa gestion ; aussi a-t-il été admis de libéraliser les transports routiers en laissant les courtes distances au secteur privé où il s'avère beaucoup plus efficace, alors que les 215 000 tonnes importées parcourant en moyenne 700 km reviendraient au secteur public.

De toute façon le Gouvernement envisage de renforcer la coordination à l'échelon national (203). La Direction nationale des Transports couvre deux services qui en ont la charge, mais dont le fonctionnement n'est encore que théorique. Le service central des transports doit répartir le fret et entretenir des représentations dans les ports maritimes, programmer les mouvements de trafic, étudier les problèmes particuliers à chacun des modes de transport. Par ailleurs l'Office national des transports routiers se propose d'intervenir beaucoup plus en profondeur en centralisant toutes les demandes de transport et en les répartissant en fonction du parc disponible et de certaines priorités selon un système de licences. Ce serait même lui qui opérerait véritablement la coordination entre la route et les autres moyens de transport, étendant son action au niveau régional. Par ailleurs des mesures tendront à limiter le nom-

bre des marques des véhicules importées au Mali pour le compte de l'Etat ou des organismes publics, les marques inadaptées aux conditions locales étant éliminées.

Le tourisme

Le tourisme international intervient dans la politique des transports. Le Commissariat au Tourisme (qui a succédé en octobre 1972 à l'Office du tourisme) propose en effet une série de circuits où les différents moyens existants sont mis à contribution : l'avion ou le bateau pour l'axe privilégié de la vallée du Niger, jalonné par Ségou-Mopti-Tombouctou-Gao, la bretelle sur Bandiagara et Sangha se faisant en taxi ou en car ; en auto également la visite du Parc National du Baoulé. En combinant ces moyens, la durée du séjour sera plus ou moins longue (et le coût plus ou moins élevé, variable par exemple en voiture suivant le nombre de participants) (204).

Les Postes et Télécommunications

Le service est assuré par 79 bureaux (dont 61 de plein exercice et 2 ambulants, la poste automobile rurale mise en service en 1950) auxquels il faut ajouter 20 correspondants. Ceci représente une moyenne de 1 pour 65 000 habitants et, en excluant les régions sahariennes, une distance théorique entre bureaux de 26 km. A titre de comparaison, il existait en 1930, 36 bureaux (dont 6 à trafic réduit) et en 1958, 63 bureaux (dont 45 de plein exercice, plus 25 correspondants). Les bureaux de Poste effectuent toutes les opérations habituelles, lettres et paquets, mandats et chèques postaux, télégrammes. Les correspondants ne font que le service du courrier ; le télégraphe des stations de chemin de fer est ouvert au trafic public.

Pour le trafic postal, le nombre d'objets de toute nature véhiculés par le service intérieur se situe autour de 2,7 millions par an (soit 0,5 par habitant), en service international à 1 million au départ et à 1,4 à l'arrivée. En colis postaux ces chiffres sont respectivement de 1 400, 1 700 et 13 000 (moyennes). La poste aérienne achemine en moyenne 100 t par an. Pour le trafic des fonds (205), le Centre de chèques postaux de Bamako, créé en 1929, administre un peu plus de 9 000 comptes, contre 6 800 en 1958 et 4 900 en 1956. Le nombre des opérations s'élève en service intérieur à 250 000, celles en provenance de l'étranger atteignent près de 40 000, étant négligeables en sens inverse. La Caisse d'épargne créée en 1930 gère 28 000 comptes sur livrets avec une augmentation de 100 à 200 chaque mois. Il y en avait 8 100 — dont 6 900 à des Africains — en 1948 et 12 700 en 1959 (206).

Pour les télécommunications, le nombre des postes téléphoniques était en 1971 de 6 195 dont 2 955 postes principaux (contre 197 en 1957 et 181 en 1930), celui des messages urbains de 2 900 000 et interurbains de 170 000.

(203) Programme triennal, pp. 165-6.

(204) Voir pour l'aspect hôtelier du tourisme page 87.

(205) Les valeurs sont données p. 89.

(206) Comptes économiques de la République du Mali, 1959.

Les télégrammes se sont chiffrés à 330 000 en régime intérieur et à 129 000 en régime international (57 000 à l'émission et 72 000 à la réception pour 65 000 et 53 000 en 1958). Le réseau téléphonique compte 4 950 km de lignes aériennes reliant d'une part Bamako à Kayes et à Ségou-Ténékou et Tominian, ainsi que des bretelles (Kolokani-Bougouni) et d'autre part Tombouctou et les agglomérations de la Boucle. Les centres qu'elles ne desservent pas sont reliés par radio au moyen du poste principal de Bamako, de quatre postes primaires (Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao) et de trente postes secondaires. Seul Bamako est pourvu, depuis 1955, d'un central téléphonique automatique de 2 000 lignes en contrôle direct porté à 3 000 en 1964 (pour 1 800 abonnés en 1970). L'automatisation devrait normalement intervenir pour Kayes, Ségou, Mopti et en satellite pour Koulikoro et Kati. Actuellement les circuits sont surchargés, ce qui entraîne retards ou interruptions.

Pour le télégraphe Bamako est un grand centre par où transitent une bonne partie des messages de toute l'Afrique occidentale — tous ceux de l'A.O.F. précédemment (3 000 messages par jour. Sur le plan international, les liaisons qui passaient toutes autrefois par Paris se font aujourd'hui en plus directement sur Rabat, Moscou, Le Caire, Accra. Elles sont assurées par une Société d'économie mixte : les Télécommunications internationales du Mali (T.I.M.) à laquelle participe la Société France Câbles Radio. Pour le télex le central à 100 directions de Bamako est rattaché au réseau mondial par Paris ; 50 abonnés l'utilisent.

Les Postes et Télécommunications sont gérées par un Office (O.M.P.T.) dont le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial a été adopté en 1956 et confirmé par la loi du 29 novembre 1960. Le chiffre d'affaires s'est élevé en 1969 à 990 M. Le personnel comprenait 1 162 employés en 1966 dont 672 à Bamako. Il est formé à l'Ecole des Postes ouverte en 1969 à Bamako (207), les cadres de la catégorie supérieure devant sortir pour les Postes du Centre de formation Interétats ouvert en 1969 à Abidjan et pour les Télécommunications du Centre de Rufisque réaménagé en 1970 avec l'aide internationale.

Le Mali ne fait pas partie de l'Union africaine et malgache des P. et T., mais a adhéré à la Conférence administrative des P. et T. des Etats de l'Afrique occidentale (CAPTEAO), à l'Union postale universelle et à l'Union internationale des Télécommunications (208).

COMMERCE

Organisation avant l'Indépendance

A l'époque précoloniale, le commerce à l'intérieur de l'Afrique n'a pu être que très limité, nonobstant l'existence de grands courants décrits par les historiens. De nom-

breuses causes s'y opposaient : l'économie d'autoconsommation, l'absence de signes monétaires (à part les cauris), l'insécurité à certaines périodes, la difficulté des communications et des moyens de transport. Aussi les produits échangés, sel ou coton, s'apparentaient-ils au luxe, et l'or, l'ivoire ou les esclaves, destinés aux Blancs, ne concernaient-ils que les chefs. La transformation n'a commencé véritablement à s'opérer qu'au XIX^e siècle, lorsque des bases se sont créées de façon permanente le long du littoral — et, en ce qui concerne le Soudan principalement aux embouchures du Sénégal et de la Gambie. Médine est restée la tête de pont du commerce français de 1818 à 1880.

Avec la colonisation une nouvelle impulsion va être donnée : la pacification, l'installation des postes militaires ou administratifs, l'incitation du paysan à produire des biens de consommation ont entraîné la progression du commerce européen, mais celui-ci est resté étroitement tributaire des moyens de transport : seules les régions desservies par la voie fluviale et par la voie ferrée ont été touchées, jusqu'à ce que l'infrastructure routière puisse intervenir efficacement. Aussi des cercles plus favorisés naturellement comme Bougouni ou Sikasso ne sont-ils entrés que très tardivement dans le réseau des échanges internationaux — ou même régionaux. Effet inverse d'ailleurs, des centres autrefois plus importants situés sur la voie fluviale ou non reliés à de grands axes ont connu un déclin plus ou moins complet : Médine et, sur le Bani, Dienné et Baramandougou, ou à l'intérieur du Gourma, Hombori, au profit de San ou de Mopti aujourd'hui grands carrefours. Kayes, puis Bamako, ont pris une place prépondérante.

Le commerce, jusqu'à l'Indépendance, a revêtu des formes identiques à celles pratiquées partout en Afrique, c'est-à-dire comportant la main mise des sociétés européennes au plus haut niveau et le système de la traite mais, vu la faiblesse des ressources, de façon beaucoup plus atténuée ici qu'au Sénégal par exemple. Ces sociétés en dépendaient d'ailleurs étroitement puisque Dakar était le point de passage obligé des marchandises, mais Kayes, après Médine, servit longtemps de relais jusqu'à ce que Bamako eut tout centralisé. Il est difficile de retracer l'implantation des maisons de commerce, certaines ayant disparu ou changé d'appellation. Une enquête à laquelle il sera fait plusieurs fois appel (209) précise que parmi les entreprises ayant siège social à l'extérieur, cinq étaient déjà en place avant 1900, quatorze autres se sont installées avant 1950 et seize ensuite. Quinze de ces sociétés anonymes accusaient un capital supérieur à 100 millions. Après la première guerre mondiale sont apparues des sociétés à responsabilité limitée, ayant pour la presque totalité leur siège social sur place, mais avec un capital inférieur à 20 millions et même le plus souvent à 10. Parmi les noms de sociétés les plus connus on relève selon l'ordre chronologique Chavanel, Buhari (avant 1900) Devès et Chaumet (1903), la S.C.O.A. de Paris, la C.F.A.O. de Marseille, Maurel et Prom, Peyrissac, de Bordeaux. Le Niger français (1920) dépendait de Liverpool ; plus spécialisé géographiquement Vézia, de Bordeaux, et limité à l'Est, en rapport avec Niamey, Personaz et Gardin.

(207) Ordonnances du 2 avril 1969 (J.O. du 16-5-69).

(208) Loi du 24 janvier 1962 (J.O. 15-2-62) et loi du 12 juillet 1967 (J.O. 1-8-67).

(209) Chambre de commerce de Bamako, 1961. Evolution des affaires commerciales et industrielles entre le 1^{er} janvier 1956 et le 30 juillet 1961.

De 1956 à 1960, au stade de la première vente, le chiffre d'affaires des maisons de commerce serait passé de 12 à 16 milliards (contre 41 au Sénégal). Sur cet ensemble les six premières réalisaient chacune plus de 500 millions et 21 autres plus de 100 ; parmi celles-ci deux personnes physiques, soulignant la place que ce type de commerce commençait à occuper, son chiffre d'affaires représentant le milliard.

D'après l'enquête, la répartition des affaires était la suivante : Bamako représentait 62 %, suivi par Kayes 12 %, Mopti 11 %, Ségou 8 %, Sikasso 5 % et Gao 3 %. Par ailleurs il apparaissait que le gros commerce employait 400 Européens et 1 900 Africains auxquels il versait en 1958 quelques 600 millions de salaires (sans les charges sociales et les indemnités) tandis qu'il acquittait un peu plus de 200 millions d'impôts. La même année les sociétés dépensaient 5 % de leur chiffre d'affaires en salaire, pour un peu moins de 2 % les particuliers, le volume d'affaires traité par employé permanent étant de 8 millions dans les sociétés pour 12 chez les autres.

Sur l'ensemble des importations, le tiers était livré directement au détail par les maisons ou leurs succursales ; le reste était revendu en demi-gros et toute une série d'intermédiaires faisaient leur apparition, portant à 10 000 le nombre des patentés. Parmi eux, en tête, figuraient quelques Européens isolés, des Marocains et surtout quelque 150 Libanais. Ceux-ci tinrent les avant-postes dans les petits centres reculés, mais ils se taillèrent aussi des places de choix dans les plus grands et y investirent comme partout dans l'habitat. Certains devinrent même leurs propres importateurs et concurrencèrent activement les grandes sociétés.

Les Africains ne pouvaient qu'émerger difficilement dans ce système. Malgré quelques réussites (le commerce des objets d'art par exemple), ils ne dépassèrent en général pas le stade de boutiquier ou de colporteur comme au temps jadis, vendant aussi comme « tabliers » dans les rues ou aux marchés. Ces marchés fonctionnaient parfaitement à l'échelon du chef-lieu de canton ou des plus gros villages, selon un rythme bien défini — au moins une fois par semaine — et avec une fréquentation suivie ; certains, surtout dans les centres, furent dotés de quelques aménagements et la plupart du temps les camions pouvaient les approcher. C'est à ce niveau que s'opérait aussi le ramassage des produits. Les Africains gardèrent le monopole des produits vivriers, d'un faible rapport sauf aux périodes de spéculation, mais d'une importance grandissante avec l'essor urbain. Ils s'en constituèrent progressivement un nouveau avec le poisson séché de la région de Mopti et le bétail sur pied — le grand marché en est Ténenkou — qui partait vers le Sud, tandis qu'un circuit en sens inverse s'établissait pour la kola.

Avec l'Indépendance la situation va évoluer radicalement. Les grandes sociétés perdent leur omnipotence, comme dans tous les nouveaux Etats, mais ici plus complètement en raison de l'option socialiste définie en septembre 1960 ; cependant, conscientes de l'évolution qui s'amorçait, elles avaient jeté elles-mêmes, dès 1955, les bases de leur transformation, notamment par l'africanisation d'une grande partie du personnel dont elles entreprenaient le recyclage

progressif. Elles auront toutefois beaucoup de difficultés à s'adapter aux nouvelles conditions du marché où un secteur public nouvellement créé va occuper une place de plus en plus grande. La première intervention de l'Etat se situe en 1959 avec l'institution de l'« Office des Céréales » (210). Non seulement les prix étaient fixés, mais seuls des organismes ou des personnes agréées pouvaient se livrer au commerce du mil et du riz. Si les résultats ne furent pas concluants, ce fut le premier essai de monopoles d'Etat.

Sociétés nationales

La réforme la plus considérable reste bien la création dès 1960 (211) de la Société malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX). Celle-ci est seule habilitée d'une part à négocier avec l'étranger la production agricole, telle que celle d'arachides déjà ramassées par les coopératives et d'autre part à importer 11 produits de première nécessité comme le sucre, le sel, la farine, le lait et le ciment. Elle les stocke et les redistribue soit dans ses magasins, soit par l'intermédiaire du commerce local. Les prix sont fixés par le gouvernement avec une marge limitée à 15 ou 20 %. Le but est évident : assurer l'approvisionnement des populations au meilleur coût au travers de circuits courts aboutissant aux magasins de quartiers ou de villages, faire rentrer dans les caisses de l'Etat le bénéfice des trois quarts des transactions précédemment réalisé par le secteur privé et en partie transféré. Toutefois les résultats n'ont pas été à la mesure de cette attente : organisation improvisée, avec un personnel insuffisamment expérimenté, un approvisionnement irrégulier, une gestion défectueuse des stocks comme de la comptabilité, des frais généraux plus élevés que prévu. Des remises en ordre successives sont apparues nécessaires au gouvernement qui ne facilitait pas non plus la tâche en passant lui-même certains marchés extérieurs plus ou moins heureux, en imposant la vente de toute la production des usines nationalisées ou de marchandises de faible valeur alors que le commerce traditionnel opère une concurrence efficace dans les secteurs non protégés, enfin en ne payant pas régulièrement ses dettes. Par ailleurs pour l'exportation le monopole est largement partagé ; les sociétés d'intervention écoulent leur propre production : l'Office du Niger pour son riz et précédemment son coton, la C.F.D.T. pour le coton (jusqu'en 1970), l'Opération arachide pour l'arachide, la SEPOM pour le beurre de karité.

Le chiffre d'affaires de quelque 13,5 milliards en 1966 et 20 en 1970 représente à peu près la moitié de celui des entreprises d'Etat. Il accusait les mêmes années un bénéfice de 550 millions qui s'est transformé en un déficit de 1 600 millions, nécessitant l'augmentation des denrées de première nécessité : sel, sucre, huile, ciment, de 18 % en février 1971. Une des mesures d'assouplissement suggérées en 1970 était de laisser à la SOMIEX la liberté de fixation de ses prix sur le marché intérieur, ce qui lui eût permis de vendre plus cher les marchandises rentables — mais tou-

(210) Voir *Notes et Etudes documentaires sur le Mali de 1961*, pp. 21-22 et la loi du 4 décembre 1959.

(211) Ordonnance du 29 octobre (J.O. 1-3-61).

jours à des taux identiques quel que soit l'éloignement de ses 46 succursales gérées par les 6 agences régionales.

Malgré toutes ses imperfections la SOMIEX a survécu avec la bénédiction du nouveau régime, fêtant joyeusement un peu partout son dixième anniversaire. Elle a même développé certaines réalisations de prestige comme le Supermarché Jiguisé ouvert du centre de Bamako en 1966 et deux superettes, à Bamako et à Ségou.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du plan ont conduit le gouvernement à renforcer son action dans plusieurs domaines. Ainsi a été créé en 1965 l'Office des Productions agricoles du Mali (OPAM), chargé de la collecte du mil, du riz et du maïs, se substituant à l'Office des céréales de 1959. Il se porte acquéreur en priorité d'une quantité de 40 000 tonnes représentant en plus des besoins normaux un stock de sécurité de six mois. Le prix adopté est un moyen terme entre celui d'une juste rémunération et celui auquel incite la demande. De plus l'Office commercialise des fruits comme les mangues et des légumes pour l'exportation. En 1969 le ravitaillement des villes étant difficile, un assouplissement fut prévu au commerce des céréales et des particuliers furent admis dans les circuits de collecte. Cependant les prix intérieurs restant sévèrement réglementés alors que dans les pays voisins, également déficitaires, ils étaient libres, il s'en suivit une large contrebande. La situation ne fut redressée que par des importations de céréales outre Afrique et, en conséquence de cette attitude des commerçants, le monopole strict de l'OPAM fut rétabli. En 1970 encore, l'OPAM ne pût satisfaire que 60% des besoins, tandis que les produits se vendaient au marché parallèle à 50% plus cher.

En 1968, la Société nationale d'Exploitation des abattoirs (SONEA) se substitua à la Société d'exploitation des produits animaux du Mali (SEPAM) société d'économie mixte créée en 1964 pour la commercialisation de la viande à l'étranger (212). Cependant les prix d'achat ayant été fixés très bas, elle eût beaucoup de peine à s'approvisionner, surtout en bétail de belle qualité, et ne pût exporter que 250 tonnes de carcasse ; une partie était expédiée sur le Ghana par Air Mali et une autre en camions frigorifiques sur la Côte-d'Ivoire. Sur le marché intérieur elle écoulait environ 400 tonnes dans ses propres magasins, 600 tonnes à des détaillants et le reste à l'administration. Elle essaya aussi de revendre à Bamako du poisson frais acheté à Mopti. N'ayant pas atteint une rentabilité suffisante, il a été mis fin à ses activités purement commerciales en 1969. Une réorganisation amena la création de l'Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI) chargé avant tout de la réorganisation et de la réglementation du marché, et de la coordination des activités de la Société malienne du bétail, des peaux et des cuirs (SOMBEPEC) et de la Société des Abattoirs, celle-là achetant en gros le bétail et ayant le monopole de la vente à l'extérieur et du commerce des peaux et cuirs (213).

L'Etat fait fonctionner encore d'autres sociétés commerciales sans exercer un monopole absolu. Ainsi la Pharmacie populaire montée à partir de l'ancienne Pharmacie d'approvisionnement. Elle possède 29 succursales et 74 dépôts. Elle ne semble pas rechercher l'effet social par des prix particulièrement bas et deux pharmacies privées ont ainsi pu se maintenir à Bamako (l'une d'elles s'est d'ailleurs engagée à cesser ses activités en 1975). La Librairie populaire n'est pas seule à pouvoir exercer le commerce des livres ; elle entend toutefois jouer une fonction moralisatrice et politique et pendant de nombreuses années son fonds était surtout constitué par des apports des pays de l'Est, à côté des livres scolaires courants. Elle diffuse les publications des Editions-Imprimerie du Mali (Collection Hier), mais vend aussi jouets, articles de sports, instruments de musique. Pour le cinéma des salles gouvernementales furent ouvertes à partir de 1966, sous l'égide de l'Office National Malien de Cinématographie (OCINAM) (214), tel le Babemba de Bamako ; fonctionnant à côté de celles des deux grandes sociétés de distribution privées de l'Ouest africain, la SECMA et la COMACICO. Cette dernière n'ayant pas mis toute la diligence attendue pour moderniser ses salles, une mesure de nationalisation est intervenue à son encontre en 1970.

Enfin pour l'hôtellerie, la part de l'Etat est prépondérante. Déjà avant 1960 le Grand Hôtel de Bamako et les campements lui appartenaient. Actuellement la Société des Hôtels du Mali en a l'exploitation, avec le Motel, ouvert en 1966, qui bénéficia de l'aide de la Chine, et bientôt l'Hôtel de l'Amitié, luxueux building de 17 étages et de 226 chambres édifié au Nord du Niger avec le concours de la R.A.E. Commencé en 1963, 3 milliards n'avaient pas suffi en 1970 pour le mener à bien. En dehors de cet hôtel le potentiel de la S.H.M. est de 112 chambres à Bamako et 127 dans les autres villes. La Société des Wagons-Lits Cook qui gérait le restaurant de l'express de Dakar et le buffet de la gare de Bamako a cessé ses activités en 1960. Des hôtels de petite ou de moyenne taille étaient tenus précédemment par des Européens ; quelques-uns ont subsisté à Bamako ou dans d'autres centres, mais il n'y a été apporté aucune amélioration substantielle.

A noter que l'activité touristique (215) est étroitement encadrée par le Commissariat au Tourisme, lui-même associé à l'Organisation pour le Développement du Tourisme africain et aidé, depuis 1972, par la Société malienne d'exploitation des ressources touristiques, société d'économie mixte dont les capitaux proviennent pour 25% de l'Etat, 45% du secteur privé national et 30% de l'étranger. Le nombre de touristes serait passé de 500 en 1966 à 1 200 en 1967, 2 000 en 1968 et 6 700 en 1969 (216), dans l'ordre d'importance français, américains, allemands, anglais. Il semble bien qu'il s'agisse jusqu'à présent davantage d'un tourisme d'affaires que d'agrément, celui-ci restant presque entièrement à mettre sur pied.

(212) Voir p. 72.

(213) Ordonnance du 22 août 1969 et décret du 22 mars 1970 (J.O. 1-4-70).

(214) Loi du 9 août 1961 (J.O. 25-9-61) créant l'O.C.I.N.A.M.

(215) Voir aussi p. 84.

(216) Chiffres de l'U.I.O.O.T.-Genève.

(217) Le Mali, 1966, n° 1, page 6.

Coopératives

A côté de ce secteur public du commerce a été développé un secteur coopératif. La pensée officielle était que « le mouvement coopératif représente l'arme par excellence pour soustraire concrètement le paysan aux séqueles de l'usure et du mercantilisme qui sont les grands fléaux des campagnes et qu'il faut liquider complètement, rapidement, grâce à la couverture convenable du marché rural par le Commerce d'Etat et la jonction correcte avec le commerce coopératif villageois et urbain » (217). En 1964 des coopératives de consommation de quartier furent lancées dans les villes. A Bamako il y en eût 30 regroupées en une union gérant 35 magasins et 60 points de distribution pour les céréales. Toujours d'après les chiffres de cette année, 80 % de la population était intéressée et 60 % de tous les biens consommés, avec un chiffre d'affaires atteignant 2 milliards. En 1968 on estimait la part des achats alimentaires en coopératives à 70 %, mais l'année suivante, à la suite de la libéralisation, à 30 % seulement.

Les coopératives de consommation ont toutefois survécu au changement de régime. Ce sont elles en effet qui assurent dans les centres la répartition à des prix avantageux des céréales. Leur rôle est particulièrement important dans les périodes difficiles comme en 1969 ou en 1971 où l'aide extérieure a dû intervenir. Elles semblent cependant le jouer assez mal par leur mauvaise gestion financière et les détournements de produits au profit des spéculateurs, si bien que certaines d'entre elles doivent être transformées purement et simplement en succursales de l'OPAM (218).

En 1966 l'Union des Coopératives (UNICOOP) (219) est dotée d'un statut particulier qui lui permet d'importer elle-même en s'adressant surtout aux pays socialistes, épicerie, textile, quincaillerie, électroménager, automobiles. Les trois-quarts de son chiffre d'affaires, de l'ordre du demi-milliard, sont réalisés à Bamako où elle tient 5 magasins de détail. Pour le reste, elle vend en gros aux coopératives régionales, aux administrations ou au secteur privé. Comme pour la SOMIEX les prix sont l'objet du contrôle de l'Etat. Il semble bien que le caractère de coopérative de l'entreprise s'arrête là. Les résultats ont été donnés pour positifs en 1968, sauf en ce qui concerne le garage, précédemment exploité par la SCOA.

L'examen des comptes du commerce d'Etat (SOMIEX, OPAM, UNICOOP, Librairie, Pharmacie) fait apparaître (220) dans le chiffre d'affaires (23,3 milliards) une trop faible marge (3,5) qui, lorsque l'on a déduit la fiscalité indirecte (3,2), les salaires (0,6) et les intérêts et assurances (0,5) ne laisse plus qu'un résultat d'exploitation franchement négatif — 1,2 dont 0,5 pour amortissement et provisions). Dans la gestion courante, on relève l'importance des stocks (12,1) dont une partie peut être considérée comme très dépréciée ou invendable, et la difficulté de recouvrer les créances (durée moyenne 4 mois) ; les fonds de roulement sont faibles (3,5) et ils nécessitent le recours permanent au crédit, soit par les banques (10,5) soit par les prêts économiques des pays de l'Est (4,7).

(218) Cf. Essor, 1^{er} juillet 1971.

(219) Arrêté du 30 septembre 1965 (J.O. 15-11-65).

(220) Comptes nationaux 1969.

Secteur privé

Devant la place prépondérante que prend le commerce d'Etat, le commerce privé marque un déclin rapide pour les Africains comme pour les grandes sociétés. En 1962, les Africains sont visés notamment par la création du franc malien à laquelle ils répondent par des protestations et surtout par la contrebande, alors que tous leurs approvisionnements devaient essentiellement venir de la seule SOMIEX. Visiblement le gouvernement entend « réduire et normaliser le commerce individuel résiduel, assainir et rationaliser le réseau commercial malien ». Il oblige d'abord les commerçants à se grouper en sociétés à caution mutuelle dans lesquelles chaque associé est responsable solidairement et intégralement des dettes de la société ; mais devant l'échec de cette disposition, il crée (221) des sociétés mutuelles de commerçants astreints à la constitution d'un capital social, à une patente et à un magasin unique.

La réglementation du petit commerce est encore accentuée en 1967 (222), seuls les titulaires de patentes de 6^e ou 7^e catégories étant autorisés — et encore limitativement — à le pratiquer en s'approvisionnant exclusivement aux secteurs étatique et coopératif.

A côté de ces difficultés, les commerçants maliens les plus fortunés connaissent des conditions particulièrement avantageuses avec le repli du grand commerce qui, au fur et à mesure qu'il se désengage localement, essaie de céder ses bâtiments et installations. En novembre 1969 la situation va d'ailleurs évoluer. La libéralisation du commerce est décidée et le commerçant malien retrouve une considération qu'il ne saura d'ailleurs pas conserver au moment où il est associé à la collecte du grain. Une nouvelle législation (223) assouplit la réglementation précédente, supprimant l'obligation des sociétés mutuelles et posant avant tout comme condition d'occuper des locaux normaux et de tenir une comptabilité régulière. L'approvisionnement devient aussi plus facile et le marché de Bamako ne manque plus de tissus importés. Seules des menaces toucheront les réfractaires au paiement des impôts.

Pour les commerçants étrangers la situation s'est trouvée compliquée aussi avec la loi de 1965. En effet ils sont placés devant un dilemme, ou bien adopter le droit malien, ou bien s'effacer. Dans ce cas ils abandonnaient purement et simplement leurs avoirs sur place (sinon ils fixent leur siège social au Mali et sont astreints à la constitution d'un capital minimum de 10 millions pour les particuliers et de 25 pour les sociétés, capital déposé chez les intermédiaires agréés, c'est-à-dire les Banques, et dont un quart restera bloqué à titre de cautionnement (224). Par ailleurs le montant des bénéfices réalisés ne peut être expatrié que de façon limitée (225) ou réinvesti sur place.

(221) Loi du 25 mars 1965 (J.O. 15-4-65) sur la profession de commerçant.

(222) Décret du 11 juillet 1967 (J.O. 1-8-67) réglementant le petit commerce.

(223) Ordonnance du 1^{er} mars 1969, décret du 11 mars 1969 (J.O. 15-3-69).

(224) Voir décret du 5 décembre 1969, n° 152.

(225) Voir p. 102.

Cette mise en demeure a contribué à éclaircir la situation. Les plus grosses sociétés dont les résultats étaient satisfaisants ou même florissants en d'autres pays d'Afrique — ou en Europe — ont préféré cesser leurs activités plutôt que de supporter les charges, en personnel notamment, sans réaliser de rentrées correspondantes. Il en a été ainsi pour la C.F.A.O.; la Compagnie du Niger français et la S.C.O.A. Celle-ci a gardé ses parts dans le Printania qu'elle avait ouvert en 1953, devenu Malimag; elle a cédé une partie de ses immeubles à UNICOOP, mais a réinvesti dans les constructions immobilières à Bamako. Les deux autres sociétés ont aussi réalisé leurs locaux ou essaient de louer. La société malienne, la SOMACI, qu'elles avaient mise sur pied, a cessé ses activités en fin 1969. Enfin toutes n'ont pas perdu absolument pied parce qu'elles peuvent agir indirectement par l'intermédiaire de leurs bureaux d'achat hautement spécialisés, en Europe. La reconversion industrielle ne s'est actuellement opérée qu'aux travers d'IMACY où ces trois sociétés sont majoritaires.

La presque totalité des autres sociétés, souvent d'implantation plus ancienne, plus spécialisées géographiquement et techniquement, et aussi moins importantes, se sont converties en sociétés maliennes en 1965. Cependant leurs activités ont continué à se restreindre; dans les centres secondaires, elles ont dû fermer de nombreux magasins dont l'existence se justifiait surtout par la traite. A Bamako elles ont perdu la plus grande partie de leur rôle import-export, devant s'approvisionner pour la plupart de leurs marchandises à la SOMIEX et ne bénéficiant à titre personnel que de très faibles licences d'importation. Toutefois certaines ont gardé l'exclusivité de la représentation de quelques grandes marques, par exemple d'automobiles, ou de matériel de travaux publics, ce qui les incite à persévérer.

Pour les personnes physiques, la mesure a été diversement ressentie. Les uns ont réalisé leurs avoirs comme elles ont pu. D'autres sont restées et suivant la nature de leur commerce, demi-luxe, spécialité — et surtout depuis le retour à la zone franc — parviennent à subsister. Les Libano-Syriens, pourtant plus solidement enracinés, ont été nombreux à connaître des situations critiques. Suivant les cas, les uns ont émigré vers les Etats voisins ou s'accrochent, mais il est certain que ce faisant ils devront de plus en plus abandonner le pur commerce pour s'orienter vers la transformation industrielle.

Deux études (226) permettent de juger de l'importance des mutations opérées entre 1959 et 1964 ou 1967. Le nombre d'entreprises commerciales (sans les pétroliers) est tombé à 40, puis à 22 (41 et 23 %), avec un personnel de 902 puis 430 africains (47 et 22 %) et 124 puis 52 étrangers (30 et 13 %), et le chiffre d'affaires à 9,4 milliards, puis 2,4 (59 et 15 %). Inversement le personnel des sociétés commerciales d'Etat comptait en 1967 1 820 agents (dont 7 étrangers) et réalisait un chiffre d'affaires de 23,8 milliards pour 3,7 en 1961.

(226) Etude sur l'évolution commerciale du secteur privé « organisé » au cours de l'année 1964-1965. Chambre de Commerce de Bamako, et Evolution des activités du secteur économique organisé d'après les résultats de l'enquête Industrie Commerce, Service des Statistiques, 1968.

Commerce spécialisé

Quelques secteurs très spécialisés ont poursuivi normalement leurs activités. Ainsi pour le *transit*. Si l'Administration disposait de longue date d'une petite organisation, pour le secteur privé il ne s'est différencié de l'ensemble du commerce qu'à partir de 1953 et en 1960 quatre sociétés se répartissaient les affaires, l'une d'elles ayant d'ailleurs obtenu la concession des opérations au port de Dakar (227). Cependant la C.M.T.R. s'est mise maintenant aussi sur les rangs.

Les sociétés pétrolières ont conservé aussi l'intégralité de leur marché. Toutefois, alors qu'elles étaient représentées précédemment par les grandes maisons de commerce, elles s'en sont séparées après 1960 pour créer leurs propres installations de stockage et de distribution, aussi bien en province qu'à Bamako. Leur chiffre d'affaires, dépassant 7 milliards en 1969, est en progression constante (10 % par rapport à 1968). Cependant leurs marges sont très restreintes et une grande partie de leur clientèle étant constituée par l'Administration, elles recouvrent leurs créances avec généralement beaucoup de retard.

Enfin il convient de réserver une place à part aux assurances. Celles-ci étaient en 1960 aux mains de neuf sociétés françaises (dont trois dès avant 1940) groupées en un syndicat et souvent représentées par les grandes maisons de commerce. Les nouveaux statuts de l'Assurance (228) leur valent de grosses difficultés et elles se désistent en faveur d'une seule, les Assurances Générales de France. Parallèlement intervient une société russe, l'Ingostrakh, mais qui se limite aux sociétés d'Etat. En 1968 (229) une Caisse nationale de réassurance est créée auprès de laquelle les sociétés doivent se réassurer obligatoirement pour 20 %, ce qui institue en même temps un contrôle indirect de l'Etat. En 1969, cette caisse est habilitée à assurer, mais elle se limite actuellement aux accidents.

Sur un montant de primes de 387 millions de francs maliens en 1969, la part des A.G.F. était des 2/3 et celle de la Caisse malienne de 5 %. Les risques couverts sont : à 63 % l'auto, à 11 % l'incendie, à 20 % les transports. L'assurance-vie ne joue pas et les accidents du travail dépendent de l'Institut de Prévoyance sociale (230). En 1960 les primes étaient de 179 millions de francs C.F.A. et la part respective des risques couverts de 90,7 et 3. L'assurance auto est devenue obligatoire en 1968 (231), cependant les résultats financiers ont été mauvais pour ce risque et le montant des remboursements a représenté 120 % des encaissements, nécessitant des négociations pour la révision du taux des polices. Ces quelques chiffres permettent de juger de la situation délicate des Assurances au Mali.

(227) Voir page 75.

(228) Loi du 8 février 1962 (J.O. 1-3-62) modifiée le 30 décembre 1963 (J.O. 1-2-64).

(229) Loi du 17 février 1968 (J.O. 15-3-68) et 6 mai 1965 (J.O. 15-5-65) et Ordonnance du 5 février 1969.

(230) Voir page 44.

(231) Loi du 17 février 1968 (J.O. 15-3-68).

Il peut paraître insolite de rattacher au commerce le *secteur bancaire*, mais la nature limitée de ses activités au Mali ne semble pas vraiment s'y opposer. En 1960 quatre sociétés y exerçaient, deux spécialisées pour l'Afrique, la Banque Commerciale africaine et la Banque de l'Afrique Occidentale et deux métropolitaines, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et le Crédit Lyonnais. La B.C.A. et la B.N.C.I. ont cessé leurs activités en 1961.

La B.A.O., devenue en 1965 Banque internationale pour l'Afrique occidentale, dont le siège social est à Paris (actionnaires COFIFA et F.N.C.B.), a conservé son unique agence de Bamako, tandis que le Crédit Lyonnais s'est transformé en 1961 en Banque malienne de Crédit et de Dépôts, Société anonyme au capital de 50 millions francs maliens (porté en 1970 à 150 millions), avec 51 % des actions au Gouvernement malien, le reste au Crédit Lyonnais. Ses ressources se sont élevées en 1970 à 1 629 millions et ses emplois à 1 457 millions. Ces deux banques sont avant tout des banques de dépôt; elles tiennent des comptes d'épargne et pratiquent le crédit à court terme et un peu à moyen terme, mais leur volume d'affaires est très limité puisque sur des emplois de 30 milliards en 1970, leur part n'est que 12 %, recueillant toutefois 20 % des dépôts. Elles présentent néanmoins un intérêt international du fait de leur réseau de correspondants.

Le secteur étatisé a par contre connu une progression considérable puisqu'il a pour clientèle obligée toutes les sociétés nationales auxquelles il consent des prêts, mais dont il reçoit toutes les liquidités en dépôts, et qu'il est même autorisé à effectuer les paiements entraînés par les accords bilatéraux. En mars 1958 avait été créé le Crédit du Soudan qui devient en janvier 1961 la Banque populaire du Mali pour le Développement, avec un certain nombre de succursales destinées à mieux drainer l'épargne locale et aider la trésorerie des sociétés nationalisées. Cependant sa mauvaise gestion a conduit à son absorption par la Banque de la République du Mali dont la fonction essentielle était l'émission et qu'elle reprit à titre exclusif en 1968 lorsqu'elle devint Banque Centrale. Parallèlement était ouverte une Banque de Développement du Mali (232) qui est une banque de dépôt mais pratique aussi le moyen terme et le long (à concurrence de 5 %). Elle possède des agences dans chaque chef-lieu de région, dont une très moderne à Ségou. Le SCAER lui est rattaché, la suppression de la Caisse Centrale de Crédit Agricole ayant été opérée en 1964 (233).

En dehors des organismes bancaires, les services financiers des P. et T. connaissent une certaine faveur (234). Au centre de Chèques postaux de Bamako, créé en 1929, le nombre des comptes, le montant des dépôts suit une courbe ascendante, bien que ceux des particuliers n'aient pas évolué, l'essentiel provenant des banques et des organismes de crédit (montant maximum des dépôts en janvier 1969 avec 20 milliards, en janvier 1970 : 6 milliards). A

(232) Loi du 22 mars 1968 (J.O. 25-3-68).

(233) Loi du 14 mai 1964 (J.O. 15-6-64), voir page 48. Son statut a été revu par ordonnance du 11 novembre 1960 (J.O. 1-12-60) avec décret d'application du 20 avril 1961 (J.O. 1-5-61) modifié le 4 septembre 1961 (J.O. 15-9-61).

(234) Voir p. 84.

la Caisse d'épargne les avoirs s'élevaient en 1970 à 550 millions. Ils semblent donc augmenter un peu plus vite que le nombre des déposants (en moyenne 18 500 francs par livret), le nombre moyen annuel des opérations des versements étant en 1969 de 0,65 par livret pour une valeur de 11 500 francs; celui des retraits de 0,48 pour 8 900 francs l'ensemble laissant un excédent de 4,3 milliards. Le taux de l'intérêt suit celui pratiqué en France, comme en gros la réglementation. La Caisse d'épargne doit reverser ses excédents à la Banque de Développement. Ces chiffres montrent que sa vitalité n'est pas très grande, mais elle intéresse tout de même une fraction non négligeable des familles urbaines, beaucoup plus que les banques qui ne comptent que 2 000 clients chez les particuliers africains.

On notera encore au titre des activités financières des P. et T. que le régime intérieur a enregistré en 1970 l'émission de 240 000 mandats pour une valeur d'un peu plus de 20 milliards et qu'il en a payé 239 000 pour un peu moins de 20 milliards.

Avec l'extérieur, il n'y a pratiquement plus d'émissions depuis 1967 mais les paiements ont été en 1969 au nombre de 61 000 pour une valeur de 2,3 milliards.

Commerce extérieur

Comme les structures commerciales, la matière du commerce et ses courants ont considérablement évolué depuis l'indépendance — et avant tout le commerce extérieur.

Sa connaissance manque d'ailleurs de précision d'abord pour les échanges avec les Etats voisins difficilement contrôlables, ensuite pour la période antérieure à 1960 du fait de la confusion des chiffres douaniers entre Soudan, Sénégal et Mauritanie. Le niveau est resté longtemps bas, tant en volume qu'en valeur, en raison de la défectuosité des transports et de la médiocrité de la production. Les statistiques de 1930 (235) accusent à l'exportation 75,5 millions de francs dont : arachide 21, karité 13,5, kapok 10, peaux 9,5, coton 6,5, laine 6, gomme 4, ceci représentant quelque 37 000 tonnes dont arachide 22 000 et karité 5 000; à l'importation 93 millions dont : textiles 46, sucre 3, vins 2, pétrole 3, soit environ 6 000 tonnes.

Vingt ans plus tard les importations s'élèvent à 75 000 tonnes dont 21 000 en matériaux et 17 000 en hydrocarbures et les exportations à 67 000 tonnes dont 44 000 d'arachide, le reste en riz et mil, sans compter le bétail et le poisson.

Cependant, avec les années qui suivent, la situation évolue considérablement, comme l'a déjà laissé apparaître le trafic du Dakar-Niger (236). En effet les ressources apportées par le FIDES vont entraîner un appel de matières premières et stimuler la consommation. Les importations

(235) Le Soudan. Exposition coloniale 1931, p. 63.

(236) Voir page 76.

croissent rapidement pour dépasser les 12 000 millions en 1959 (237). Y figurent par ordre : les produits alimentaires, en y incluant tabac et pharmacie : 3 600, les machines et appareillages électriques 2 200, les cuirs et textiles 2 100, les matières premières et produits fabriqués 1 500, enfin les produits pétroliers 700. En même temps les exportations atteignent 9 800 millions représentés par les arachides 2 300, le bétail 3 000, les colas de Côte-d'Ivoire revendues au Sénégal 1 300, les produits vivriers 1 300, le poisson 1 500, les matières premières 450. Près des trois quarts de ces exportations sont pour les pays voisins (un quart pour le Ghana), le reste gagnant la France tandis qu'en sens inverse le tiers seulement des importations vient des voisins, la plus grande partie étant française (60 %).

En 1960, avec l'option socialiste, et plus encore en 1962, avec la sortie de la zone franc, une nouvelle politique commerciale va être élaborée tendant à réaliser l'indépendance économique considérée comme la base d'une indépendance réelle. Si l'équilibre de la balance des échanges n'est pas recherché en soi, du moins est-il souhaité que les exportations assurent des rentrées de devises supplémentaires et que les importations portent sur des marchandises essentielles, ce qui peut être produit sur place pour la consommation locale l'étant au maximum.

Il est plus malaisé encore de raisonner sur les chiffres que dans la période antérieure, car la fraude a connu un développement exceptionnel certaines années, et même bon nombre de transactions officielles — de la SOMIEX par exemple — ont échappé au service des douanes par ailleurs dépassé par la complexité des problèmes, si bien qu'à côté des statistiques officielles — tirées des documents de cette administration, utiles à connaître d'un point de vue fiscal et parce que laissant apparaître comme en creux l'importance de la fraude, s'ajoutent les estimations de la Chambre de Commerce, encore en retrait par rapport aux troisièmes : celles des comptables ou des économistes. C'est ainsi que, pour certains experts, les exportations de 1969 officiellement de 8 752 millions seraient en réalité proches de 16 000 millions, les importations elles-mêmes données d'abord pour 20,100 milliards ont été ajustées à 30,400 milliards. Dans ces conditions les indications qui vont suivre ne retiendront que les ordres de grandeur les plus vraisemblables et s'attacheront surtout à dégager les tendances sur les dix dernières années.

Importations

Les importations sur cette période ont gardé des valeurs constantes, se tenant autour de 8 à 9 milliards avant la dévaluation et 18 ensuite. Les dépassements correspondent à des opérations exceptionnelles : en 1962 l'équipement de la R.T.M. en camions ou d'Air Mali en appareils, en 1965 à un relâchement dans la discipline des importations, entraîné par un fort mécontentement dans la population ; 1969 a vu le même phénomène mais à partir de 1970 la progression semble s'accuser.

Parmi les marchandises importées, celles concernant la consommation viennent en tête pour environ la moitié. Elles n'ont pas sensiblement progressé depuis 1960, et si l'urbanisation a accru la demande, la consommation rurale a été par contre notablement réduite ; elles ont connu des fluctuations suivant la politique du moment. Par ordre, on note : les cotonnades, la première de toutes les importations (près de 20 % de l'ensemble). Des restrictions sévères sont intervenues en 1962, en partie rapportées en 1965 et 1966. La situation est d'ailleurs appelée à changer radicalement avec la fabrication locale de tissus teints (et maintenant imprimés) en quantité suffisante pour le marché actuel. En 1969 malgré l'ouverture de la COMATEX, les importations s'étaient encore élevées à 320 tonnes de fils et 2 064 tonnes de tissus, soit 1 950 millions, mais en 1970 elles ne représentaient plus en valeur que 5 % (5^e rang).

Les postes suivants sont occupés par les produits alimentaires. D'abord le sucre (environ 10 % de la valeur de l'ensemble), mais avec des variations sensibles selon les années en quantité (en moyenne 23 000 tonnes jusqu'en 1967, puis de 16 à 20 000 tonnes, suivant qu'il y a restriction ou saturation de stock) et en valeur, les prix reflétant les fluctuations des cours et les différentes sources d'approvisionnement. Les variations se retrouvent d'ailleurs dans un produit comme le sel (au 2^e rang avec 2,5 %) dont on peut supposer que la consommation est stable, les importations étant en moyenne de l'ordre de 22 000 tonnes (238). La farine de froment destinée à la panification devrait être en croissance constante avec l'urbanisation ; son niveau se tient cependant assez régulièrement autour de 8 000 tonnes (3^e rang, 1 %) ; ensuite loin derrière figure le lait condensé. Pour ces deux derniers produits, les importations subsisteront encore de longues années, même s'il est fait davantage appel aux ressources locales et à la transformation industrielle. Pour le sel il est douteux que l'exploitation en grand des salines sahariennes soit vraiment rentable. Par contre, pour le sucre, la production locale commencée en 1967 pourra prendre progressivement la relève. Une place à part doit être faite à la pharmacie dont la consommation est en progression sensible, dépassant un peu celle du sel.

D'autres produits de consommation ont fait l'objet de mesures restrictives — directes ou indirectes par la fiscalité — comme s'apparentant au luxe. Il s'agit notamment des boissons alcoolisées (bière 1 100 t, vin 400 t) et du tabac qui figurent chacun pour moins de 1 %. Toutefois la fraude a certainement beaucoup joué et par ailleurs une production locale de cigarettes est en train de se développer qui devrait normalement supprimer dans un avenir prochain la majeure partie des importations. Parmi les stimulants, la cola occupe une place de choix avec 12 000 tonnes dont 300 réexportées, mais ce commerce est très particulariste.

Après les biens de consommation viennent ceux d'équipement : machines, appareillages mécaniques ou électriques, en liaison étroite avec le développement industriel ; également véhicules, mais là encore les à-coups sont sensibles quoique une progression se dessine, le nombre

(237) Comptes économiques de la République du Mali, 1959.

(238) Voir production locale p. 154.

d'autos et de camions importés passant de 500 et 420 en 1965 à 773 et 110 en 1970 — pour une valeur atteignant 2 800 M et 12 % de l'ensemble des importations officielles.

Enfin les achats de produits pétroliers qui représentaient avant 1967 6 % des importations sont passés en 1969 à plus de 8 % traduisant une augmentation réelle qui se reflète dans les tonnages (de 66 000 tonnes en moyenne à 70 000 en 1969).

On notera que dans l'ensemble la valeur de la tonne importée est basse et ne s'est que peu élevée pendant ces dernières années (de 40 à 50 millions) marquant la sujétion vis-à-vis de l'extérieur pour la plupart des besoins élémentaires. Compte tenu des variations monétaires, les importations de 1969 ont marqué une nette progression liée en partie au retour à la convertibilité du franc malien et qui devrait s'intensifier avec l'exécution du Programme triennal.

TABLEAU N° 11
COMMERCE EXTERIEUR IMPORTATIONS C.A.F. - FRONTIERE *
(en tonnes et en millions de F.m.)

P R O D U I T S	1 9 6 8		1 9 6 9		1 9 7 0	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Céréales	409	17,5	52 932	3 451,9	24 080,0	1 661,9
Tabac		5,2	40,1	16,4
Colas	13 556	813,4	12 397	745,3	11 127,3	682,0
Farine	7 987	489,9	9 542	537,9	11 872,8	712,0
Lait	336	96,1	496	201,1	1 786,3	559,9
Boissons	1 194	265,7	1 501	222,2	4 819,0	1 417,0
Thé, café	659	346,6	1 604	480,8	1 844,4	829,9
Sucre	30 391	2 408,5	16 510	1 420,6	33 315,5	3 479,9
Produits pétroliers	67 688	2 400,4	69 645	2 680,0	71 671,4	2 950,0
Sel	12 535	359,2	17 510	478,1	15 929,2	308,8
Ciment	26 008	558,7	22 600	577,0	13 318,1	78,6
Chimie de base	4 715	801,8	3 166	775,5	1 145,8	135,4
Métaux et outils	13 734	1 114,8	6 380	1 182,7	727,0	394,3
Machines	914	893,8	1 073	1 265,5	2 319,4	2 864,5
Matériel électrique	948	908,6	1 227	953,9	1 545,0	600,3
Véhicules et pièces détachées	3 238	595,6	4 043	2 837,5	3 377,4	2 308,3
Filés	559	484,8			487,2	368,0
Tissus	2 113	1 408,8	1 975	1 871,6	1 690,2	1 045,5
Vêtements	175	221,0	309	231,5	254,0	304,6
Sacs	1 148	317,3	1 579	145,3	1 590,0	269,2
Cuir et peaux	134	72,4	//	//	0,7	0,7
Pharmacie	2 057	1 112,9	358	909,2	343,6	648,4
Pneus - chambres	1 029	434,5	710	381,5	826,9	643,6
Bois	106	93,4	3 600	167,3	3 349,5	152,5
Papiers - Cartons	1 504	476,6	552	251,5	1 026,5	307,1
Divers	25 752	1 639,2	15 783	3 671,3	39 462,9	5 943,3
TOTAL DES VALEURS CAF-FRONTIERE	218 902	19 900,7	245 600	25 194,0	237 450,0	28 682,1

* Estimations du Service de la Statistique (annuaires statistiques 1969 et 1970).

Exportations

Les exportations au travers des statistiques officielles se révèlent très fluctuantes, oscillant pour la période précédant la dévaluation entre 2,5 (1962) et 5 milliards (1961). Ces chiffres n'ont aucune signification économique. Aussi le Gouvernement s'est-il efforcé — et même rétroactivement — de les ajuster pour les rendre plus vraisemblables ; dans ces conditions on atteindrait facilement, et de façon continue, la valeur de 8 à 10 milliards, si ce n'est même 20 en 1970.

Les exportations portent essentiellement sur des produits alimentaires et des matières premières. C'étaient d'abord, avant 1965, les arachides, mais leur niveau avait déjà beaucoup baissé en raison de la mauvaise commercialisation des années 1962 et 1963 et de la désaffection qui en résulta de la part des paysans ; de toute façon en 1965,

l'huilerie de Koulikoro a commencé à fonctionner, absorbant une partie des récoltes (15 600 tonnes, soit la moitié du tonnage commercialisé en 1969), si bien que le montant des exportations n'atteint plus que 10 à 20 % de la période précédente ; par contre à partir de 1968 une partie croissante de la production est écoulee sous forme d'huile et des tourteaux deviennent disponibles, quoique assez difficiles à placer en raison du coût des transports. En 1970, avec le regain de la culture de l'arachide, le montant des ventes à l'extérieur a dépassé 3 milliards (soit 16 % de l'ensemble), dont 1,2 en produits usinés, lesquels auraient atteint eux-mêmes les 3 milliards en 1971.

L'apport nouveau — et sur lequel il n'y a pas d'erreur possible d'appréciation — est le coton dont on a vu le prodigieux essor ces dernières années du fait de la culture sèche : en 1969, 15 500 tonnes exportées pour 4,3 milliards (20 % d'exportations réelles, 53 % d'exportations

tations contrôlées d'après les Comptes économiques) ; en 1970, 17 000 t pour près de 5 milliards (soit 28 %). Toutefois une partie de la production est, ou sera, désormais transformée et utilisée sur place, mais elle ne dépassera pas l'excédent que doit en toute logique fournir l'agriculture dans les années à venir.

Les deux grands autres postes d'exportation sont le bétail et le poisson. Ils échappent en partie aux circuits étatiques et ne font l'objet que d'estimations grossières, le chiffre officiel étant largement en-dessous, certainement la moitié, de ce qui en fait doit se négocier au-delà des frontières.

Pour le poisson séché ou fumé, les estimations concordent et font apparaître des sorties de l'ordre de 9 à 10 000 t, représentant une valeur frontière de 1,2 à 1,5 milliard C.F.A. La commercialisation devrait revenir aux coopératives — et notamment à l'Union régionale créée à Mopti en octobre 1969, mais leurs affaires n'ont porté ces dernières années que sur une moyenne de 2 500 t alors que les marchands de poisson et les transporteurs routiers assurent l'écoulement de la plus grande partie du trafic. Celui-ci tend toutefois à baisser en raison de la concurrence de plus en plus sévère de la pêche maritime des Etats côtiers — ou lacustre au Ghana (en amont du barrage d'Akonsombo, 15 000 t).

Pour le bétail la situation est encore plus confuse. En effet si les ovins et les caprins sont transportés par camions, donc plus faciles à contrôler, les bovins restent en grande partie évacués à pied. On sait l'importance qu'avait déjà ce commerce au moment de l'Indépendance ; la demande n'a fait depuis que croître, et parallèlement l'offre avec la raréfaction des biens importés ; mais comme d'une part les taxes apparaissent très élevées et que le produit de la vente devait légalement être rapatrié, un marché clandestin s'installe, surtout après 1965, dépassant le marché contrôlé, et dont la résorption s'avère particulièrement difficile. Cette fraude porte un préjudice considérable à l'équilibre de la balance commerciale si l'on admet que le bétail représente la moitié de l'ensemble des exportations (160 à 200 000 bovins et 185 000 ovins-caprins contrôlés pour le tiers environ ; ainsi en 1970, les exportations ne représenteraient pas 5 milliards mais plutôt 9).

Quant aux autres postes, ils ne concernent que des sommes minimes. Celui des céréales, notable avant 1960, a disparu, le Mali important même chaque année depuis 1965 de 10 à 50 000 tonnes de céréales, en achats ou en dons. Restent les cuirs et peaux, quelques tourteaux, un peu de viande, chacun pour environ 100 millions (francs maliens) tandis que les produits de traite, gomme, kapok et karité, ont presque complètement disparu.

Les courants commerciaux

Les courants commerciaux ne peuvent être examinés qu'avec des réserves identiques (239). Ils varient d'ailleurs

dans le temps et les réformes monétaires les ont beaucoup perturbés, création du franc malien (1962) et retour à la convertibilité (1967).

A l'importation la France a perdu sa prépondérance, mais est restée premier fournisseur avec environ le tiers des opérations ; il y eût une chute régulière jusqu'en 1966 (20 %) mais ensuite remontée au niveau de 1963. Parmi les postes principaux, sa part dans le textile avant 1967 représentait 15 % (3^e rang), maintenant en déclin. Pour les véhicules elle se maintient en première place gagnant même en pourcentage entre 1967 et 1970, sa position la plus forte étant dans les voitures particulières et les deux roues. Elle a perdu le marché du sucre et la plupart de celui des produits pétroliers, mais elle garde une place importante dans les produits métallurgiques.

L'U.R.S.S. vient au 2^e rang dès son apparition sur le marché malien en 1962, se substituant d'un seul coup à la France là où celle-ci recule. Elle s'impose comme 2^e fournisseur de textiles, dans les camions (mais elle ne gardera pas son avantage), pour la moitié du sucre et figure encore pour beaucoup d'autres matières.

La Chine occupe le 3^e rang ; elle arriva timidement en 1962, mais sa progression fût constante jusqu'en 1966 prenant même alors le 1^{er} rang avec 29 % ; ensuite sa part décroît pour reprendre le niveau de 1964. Elle vient en tête notamment pour les textiles et pour les produits métallurgiques.

A côté de ces trois grands, le marché est inégalement réparti : dans l'ordre la Côte-d'Ivoire (8 %) qui apparaît notamment pour les textiles et les produits pétroliers, le Sénégal (6 %) en progrès régulier, dans les mêmes productions. Ensuite pour différents produits manufacturés, l'Allemagne Fédérale, l'Egypte, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et en dernier lieu le Japon.

Etant donné les richesses agricoles du Mali, les besoins alimentaires des pays voisins et la facilité des relations, il est dans l'ordre des choses que les exportations aient pour destination principale ces pays, que ce soit la Côte-d'Ivoire ou le Sénégal, clients traditionnels, et aussi le Ghana en passant par la Haute-Volta. D'après les chiffres officiels le montant des transactions avec eux a représenté au moins les deux tiers de l'ensemble pour la période 1962-1969 (et même 85 % en 1966) et le Ghana à lui seul 10 %.

Les autres ventes s'effectuent surtout à destination de l'Europe. La part de la France qui était tombée à 3 % en 1966 est remontée à 16 % depuis 1968. Il faut y voir les résultats d'une part de la baisse de production de l'arachide, d'autre part de la montée de celle du coton. De cette façon les deux tiers environ des ventes du Mali se font à l'intérieur de la zone franc. L'U.R.S.S. qui venait tout de suite après la France (avec 8 % pour la période 1962-1966) a très peu acheté à partir de 1967. Viennent enfin la Pologne et la Tchécoslovaquie (avec respectivement 4 et 2 % pour la même période) et la Chine. Toutefois il semble bien qu'une partie des exportations données comme ayant pour destination les ports vont en réalité vers les pays de l'Est en exécution des accords de compensation.

(239) Cf. Office statistique des communautés européennes. République du Mali. Annuaire 1959-1966 et annuaire 1967-69. T. II. Mali.

TABLEAU 12
LICENCES COMMERCIALES ACCORDEES
(en milliards de francs maliens)

	Avec règlements financiers							Sans règlement financier						
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
IMPORTATIONS														
FOB	8	9,1	8,3	9,2	13,8	12,9	9,8	2,4	5,3	3,5	4,2	4,6	7,1	2,2
CAF *	8,6	9,8	8,8	10	14,8	13,7	10,6							
par produits :														
sucré	1,3	1,2	0,2	0,9	1,5	0,9	1,9	-	-	0,2	-	-	0,1	-
hydrocarbures	0,4	0,5	0,6	1,3	1,6	1,5	1,2	0,1	0,2	-	0,1	-	0,1	-
pharmacie	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,25	-	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	-
coton	1,6	1,5	0,9	0,6	1,3	0,9	0,5	0,3	0,1	0,4	0,6	0,6	1	-
fers	0,2	0,3	0,9	0,6	0,8	0,4	0,4	0,3	0,9	0,7	0,4	0,4	0,6	0,2
mécanique	0,2	0,3	0,2	0,6	0,9	1	1	0,1	0,3	0,1	0,5	0,4	0,5	0,4
électricité	0,9	0,3	1,3	0,3	0,6	0,6	0,4	0,4	1,6	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4
véhicules	0,4	1,2	1,4	0,5	1,8	1,2	0,7	0,2	0,7	0,3	0,4	0,5	0,9	0,4
par pays :														
France	2,5	2,2	2,9	3,4	5,5	4,6	3,3	0,8	0,6	0,4	1	1	2,1	0,4
U.R.S.S.	1,1	1,4	3	1,4	2,2	1,9	1,6	-	0,9	0,5	0,2	0,3	-	-
Chine	1,9	1,8	1	1,9	1,6	1,1	0,7	-	1,9	1,5	0,2	-	-	-
E.U.A.	0,1	0,1		0,1		0,7	0,1	0,1			0,4	0,1	0,2	-
R.U.	0,1	0,6		0,1	0,3	0,2	0,1	-	-				-	-
R.F.A.	-	-		0,1	0,2	0,4	0,3	0,1	0,1			0,1	0,1	-
Côte d'Ivoire	0,2	0,1	0,2	0,3	0,7	0,5	0,7	0,8	0,6	1	1,3	1,5	1,8	0,2
Sénégal	0,2	0,2	0,1	0,2	0,8	0,8	1,1	0,2	0,3	0,4	0,2	0,4	1,9	1,5
Tchécoslovaquie	0,2	0,15		0,2			-	-	-		0,2		-	-
R.A.E.	0,5	0,4		0,2	0,3	0,7	-	-	0,1	0,1		0,2	0,1	-
EXPORTATIONS														
Total		<u>5,2</u>	<u>3,2</u>	<u>6,3</u>	<u>8,3</u>	<u>13,2</u>	<u>8,3</u>							
par produits :														
Bétail		2,4	1,5	1,4	1,3	3,8	2,9		0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Arachide		1,4	0,6	1,4	1,7	2	0,4		1,4	0,6	1,4	1,9	1,9	0,3
Oléagineux		0,1	-	0,2	0,1	1,2	0,1		-	-	0,2	0,1	1,2	0,1
Coton		1,1	1,3	1,9	2,9	3,4	2,2		1,3	1,3	1,8	2,9	3,2	1,9
Poisson		0,7	0,5	1	1	0,9	0,7		-	0,5	0,4	0,6		-
par pays :														
France		0,2	0,2	0,7	1,2	3,1	0,6		0,2	0,2	0,1	1,2	2,5	0,5
U.R.S.S.		0,6	0,3	0,8	0,8	0,9	0,5		0,6	0,4	0,8	0,8	0,9	0,5
Chine		0,8	0,7	0,8	0,9	-	-		1,8	0,7	0,8	0,9	-	-
Côte d'Ivoire		1,3	0,8	1,5	1,9	2,6	2,6		0,2	0,2	0,6	0,7	0,4	1,1
Sénégal		0,3	0,4	0,2	0,5	1,1	1,9		0,3	0,4	0,2	0,4	0,8	0,1
Ghana		0,7	0,3	0,9	0,6	2,2	0,8		0,1	-	0,1	0,1	0,1	-

Source : Annuaire Statistiques.

Il faut signaler aussi certaines années des ventes à d'autres pays européens, notamment les Pays-Bas ou l'Allemagne fédérale, mais ceci sans régularité, alors que le Japon paraît maintenant devenir un client attiré, ainsi pour le coton qu'achèteront de moins en moins d'ailleurs les pays voisins devenus eux-mêmes producteurs.

Le plus grand volume de transactions se fait avec la zone devises puisque les importations y ont atteint en 1970 83 % du total et 80 % des exportations contre respectivement 80 et 70 % l'année précédente.

Politique commerciale

La politique commerciale a été pendant longtemps le fait essentiel des Chambres de Commerce, celles de Kayes

pour les cercles du bassin du Sénégal, et de Bamako pour le reste du Soudan. Emanation du milieu professionnel, leur rôle a été et reste surtout représentatif — et même consultatif —, soit auprès des pouvoirs publics qui reçoivent leurs avis, soit auprès d'organismes spécialisés, mais elles remplissent aussi certaines fonctions administratives. Toutefois le statut d'Etablissement public ne leur a été pleinement accordé, en A.O.F., que tardivement, en 1957 (240).

La Chambre de Commerce de Bamako remonte à 1907 (241), la Chambre d'Agriculture et d'Industrie qui existait depuis 1925, mais sans grande activité, lui a été rattachée en 1938. Elle s'est occupée entre autres du développement de la production, du conditionnement, de

(240) Arrêté général du 31 décembre 1957.

(241) Arrêté général du 31 décembre 1906 et du 31 mai 1930.

l'aménagement des ports fluviaux, de la foire-exposition. Elle publie depuis 1960 une circulaire d'information, et des enquêtes économiques, des répertoires législatifs ; elle organise des cours de comptabilité depuis 1920 et en 1970 son cycle post-scolaire de deux ans comptait une centaine d'auditeurs dont un certain nombre ont reçu à la sortie un C.A.P. ou le diplôme de la Chambre de Commerce. En 1969, il est prévu qu'elle envoie 10 représentants, comme le Gouvernement et les syndicats, à la Commission économique et sociale auprès du Comité de Direction du Plan (242).

Sur un plan plus restreint, les intérêts de certaines branches étaient défendus par des syndicats comme ceux des importateurs-exportateurs (SCIMPEX) ou des entreprises et industries, faisant face à la fois au gouvernement et aux syndicats de travailleurs. Il existe depuis peu un Groupement des Commerçants maliens et une Association nationale pour la promotion des industries maliennes.

Avec le nouveau visage qu'a pris le commerce au Mali,

les corps intermédiaires ont un rôle beaucoup plus effacé. La direction du commerce extérieur contrôle en fait toutes les opérations, en centralisant toutes les commandes à l'étranger. Sans doute le régime des licences d'importation existait-il déjà dès la guerre pour les opérations en dehors de la zone franc, mais en 1960, il est devenu général. L'approvisionnement n'est plus non plus sous la dépendance exclusive du marché mais des tractations qui sont passées au niveau des délégations commerciales des Etats qui sont liés au Mali par des accords, et les échanges de missions commerciales sont constants. Des accords internationaux sont de plus en plus susceptibles d'intervenir en matière commerciale, avec par exemple les décisions du Conseil africain de l'arachide (243) ou celle du Fonds interétats de soutien au coton (244). L'Administration joue aussi maintenant un rôle prépondérant dans le conditionnement des produits depuis 1947 (245), dans la fixation des prix, dans les foires-expositions aussi bien pour leur organisation dans la capitale ou dans divers grands centres que pour les participations à l'étranger (246).

FINANCES

LES PRIX

Avant d'aborder le problème monétaire, il convient de s'arrêter sur les prix, leurs effets interférant plus ou moins suivant les secteurs considérés. Partant de celui de la main-d'œuvre qui pourrait servir d'étalon de valeur, on constatera que le salaire minimum, fixé par voie réglementaire, a connu une progression rapide de 1949 à 1959, doublant deux fois pour atteindre à Bamako la valeur de 32 francs de l'heure. Ce taux a été ensuite constamment maintenu de façon à ne pas compromettre l'exécution du Plan. L'évolution de ce SMIG n'est pas représentative de l'ensemble des salaires. D'une part en campagne il est moins élevé avec 27 francs. D'autre part les salaires au mois (247), fixés par conventions collectives, n'ont pas subi des augmentations identiques, bloqués aussi, mais les inconvénients ont été moindres que pour les manœuvres puisque des avancements à l'ancienneté — et dans l'Administration des promotions exceptionnelles — sont intervenus. Ainsi, compte tenu des créations d'emploi, la masse salariale s'est considérablement amplifiée (en 1969 25,2 milliards pour 11,6 — dont 4,1 aux étrangers — en 1959, soit 120% en plus), ce qui ne manque pas d'influencer, par le biais d'une demande accrue, l'ensemble des prix.

(242) Voir page 27.

(243) Ordonnance du 12 avril 1969 (J.O. 15-4-69).

(244) Loi du 20 juillet 1965 (J.O. 1-8-65).

(245) Décret du 2 mars 1962 (J.O. 15-3-62).

(246) Décret du 12 janvier 1962 (J.O. 1-2-62).

(247) Le recensement des salariés au 31 août 1966 fait apparaître que sur près de 40 000 salariés, 20 684 percevaient moins de 10 000 F, 15 854 de 10 000 à 20 000 F et seulement 353 plus de 100 000 F. A titre d'indication, les soldes d'instituteur s'échelonnent entre 25 000 et 75 000 F par mois.

Les prix les plus sujets à la hausse seraient alors ceux de consommation courante. Afin de stabiliser le coût de la vie, le Gouvernement a pris des mesures de réglementation (248) ; il est intervenu au premier chef dans la production agricole en se servant de l'Office des céréales. Leur prix d'achat a été diminué en 1960 et maintenu artificiellement bas. Il s'en est suivi une désaffection des paysans envers les cultures commerciales et, pour les relancer, les cours ont dû être relevés une première fois en 1965, puis une autre après la dévaluation. L'arachide en particulier a été portée en 1969 au double de sa valeur nominale de 1959. Seul le coton dont on voulût encourager efficacement la production avait échappé à cette politique, connaissant même une revalorisation pour la moins bonne qualité dès la campagne 1961-62. La fixation des prix par voie autoritaire a aussi des effets en matière de qualité des produits et peut stimuler la vente soit de l'arachide décortiquée plutôt qu'en coque, soit celle d'un coton plus homogène, préféré aux catégories inférieures. Enfin actuellement la faible taxation des produits vivriers par rapport au coton ou à l'arachide freine leur commercialisation.

La raréfaction des produits sur le marché y a entraîné leur renchérissement, si bien que des cours parallèles sont apparus dès 1963 pouvant atteindre suivant les saisons jusqu'à trois fois la valeur officielle pour le mil et deux fois pour le riz, l'écart ne faisant que s'accroître de mois en mois. La mise en place des coopératives visait à lutter contre cette situation, mais elles ne purent s'approvisionner correctement et couvrir l'ensemble des besoins.

(248) Décret du 2 mai 1961 (J.O. 10-6-61). Décret du 31 juillet 1968 (J.O. 1-8-68) créant une commission nationale des prix.

Ce n'est qu'avec l'augmentation officielle des prix à la production que les cours ont commencé à se stabiliser. Toutefois la dévaluation les rendait très avantageux pour les pays voisins, si bien que la contrebande s'intensifia dans leur direction, ce qui ne manqua pas d'avoir des effets très graves les années de pénurie. C'est pourquoi les mesures de libéralisation du commerce décidées en décembre 1968 ne purent être maintenues. Une Commission nationale des prix a été rétablie dès février 1969, mais celle-ci a la tâche difficile et les appels répétés à la conscience de chacun restent en partie inopérants. Par ailleurs l'OPAM a retrouvé son monopole. Au printemps 1971, malgré l'aide extérieure, en raison de la fraude, les cours ont remonté en flèche.

On n'insistera pas sur les effets sociaux de cette politique des prix. Si elle a favorisé, au départ, les populations urbaines, avec la dévaluation et les réajustements qui ont suivi, la situation a été renversée et la condition du paysan s'en trouve bien améliorée.

La dévaluation aurait pu être suivie rapidement d'effets mécaniques sur les prix des marchandises importées, mais le Gouvernement les a limitées en diminuant les droits d'entrée au moins pour les plus indispensables, si bien que, trois ans après, tous n'avaient pas encore doublé. Le service des statistiques a calculé que sur la base 100 en mai 1967 les prix étaient passés en 1970 au niveau suivant :

— produits importés de consommation	165
— produits importés d'équipement et matériaux de consommation	145
— produits locaux de consommation	125

Des précautions particulières ont été prises pour les produits industriels, ciment, fers, produits pétroliers, qui ont une incidence directe sur les autres prix.

Pour ses propres fabrications, il semble bien que le gouvernement n'essaie pas d'avantager spécialement le consommateur. Ceci est très net pour les productions de la SONATAM plus chères que leurs similaires des pays voisins, à telle enseigne qu'il a fallu prévoir des importations pour tenter de résorber la contrebande. Le sucre et le coton sont vendus à des prix nettement supérieurs à ceux du marché international. Ils bénéficient des mesures réglementaires de « prohibition à l'importation d'articles similaires à ceux des Industries de la République du Mali » (249). Cependant 1970 marque un effort pour plus de vérité. Les prix des productions industrielles sont abaissés, ceux du commerce augmentés pour éponger les déficits des Sociétés d'Etat.

Dans certains secteurs, on l'a vu, l'Etat oblige ses entreprises à travailler avec des marges trop peu rémunératrices, ainsi pour son commerce, à Energie du Mali où les prix ont été maintenus inchangés de 1956 à 1967 et seulement augmentés alors de 50 %, à Air Mali où les tarifs intérieurs rendent l'exploitation déficitaire malgré un bon coefficient de remplissage.

Enfin à l'exportation, l'Etat intervient également dans la fixation des prix de campagne et des prix de vente à l'étranger lorsque taxes et droits à la sortie ont été appliqués. Un office de surveillance et de régularisation des prix a regroupé en 1968 (250) la Caisse de stabilisation des prix de l'arachide, le Fonds de soutien du coton, la Caisse de péréquation des transports et le Fonds spécial des hydrocarbures. Il prélève actuellement 10 francs maliens sur un kilo de coton exporté. Il a perçu 465 millions en 1969.

Devant cette difficulté à maîtriser les prix, certains se demandent s'il ne serait pas préférable de laisser s'exercer les lois du marché, ce qui s'avère particulièrement nécessaire si l'on veut éviter une contrebande tentante en raison des différences de prix de part et d'autre des frontières, celles-ci toujours bien difficiles à surveiller correctement. A défaut d'une liberté élargie dont on a vu quelque temps les résultats, une formule se limitant à la fixation des prix plancher dans le but essentiel de protéger la production, a été aussi préconisée.

LA MONNAIE

Lors de son accession à l'indépendance, le Mali appartenait, comme tous les Etats qui avaient formé jusqu'alors l'A.O.F., à l'Union monétaire ouest-africaine (U.M.O.A.), et par conséquent à la zone franc. Sa monnaie était le franc C.F.A., équivalant à 0,02 francs français (soit 3,6 mg d'or fin) et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest était chargée de son émission depuis que la Banque de l'Afrique Occidentale avait perdu ce privilège en 1954. Toutefois la B.A.O. servit d'agence à la B.C.E.A.O. jusqu'en 1960, date à laquelle son siège de Bamako commença à fonctionner.

La politique adoptée par le Mali en 1960, ses accords avec les pays socialistes et sa volonté d'autonomie, le besoin de contrôler plus étroitement ses échanges, en particulier avec ses voisins immédiats, et de drainer l'épargne nationale vers les investissements publics, de très mauvaises rentrées fiscales (40 % sur les sorties vers les pays voisins en raison de l'augmentation des droits), ces raisons l'amènèrent à se dégager le 1^{er} juillet 1962 de l'U.M.O.A.

La Banque de la République du Mali fût créée (251) avec un capital de 1 milliard. Elle se substituait à l'Office des Changes déjà en place depuis septembre 1960 (252) pour les pays extérieurs à la zone franc, et intervenait dans tous les mouvements monétaires et dans ceux de l'or et des métaux précieux ; elle contrôlait aussi toute l'activité bancaire du pays et les mouvements de fonds des sociétés d'Etat.

(250) Loi du 20 juin 1968 (J.O. 1-7-68).

(251) Loi du 30 juin 1962 (J.O. 30-6-62).

(252) Ordonnance du 15 septembre 1960 (J.O. 15-10-60).

(249) Décret du 9 septembre 1969 (J.O. 15-10-69).

La réforme entraînait l'échange des billets C.F.A. contre les espèces imprimées en Tchécoslovaquie. Le franc malien conservait la même définition. Le Mali entendait rester dans la zone franc tout en se réservant la souveraineté de ses décisions et en assimilant les pays qui en font partie à des pays étrangers — ce qui est contraire aux principes de l'Union. En fait la nouvelle monnaie devenait inconvertible et perdait la garantie du Trésor français.

Cependant la conjoncture économique ne tardait pas à se détériorer. La balance commerciale se déséquilibrait de plus en plus, les avoirs extérieurs des banques marquaient à partir de 1963 un déficit accru chaque année. A l'intérieur les crédits à l'économie ne cessaient aussi de progresser sans contrepartie, de même que les besoins de l'Etat pour équilibrer son budget.

Il s'ensuivit une augmentation de la masse monétaire du simple au double en l'espace de 5 ans, sensible d'abord dans les billets émis (8 milliards au 1^{er} juin 1962 pour 13 au 1^{er} juin 1967), puis dans les chèques (de 4 à 10). Des expédients furent recherchés : délais dans la couverture des règlements postaux par le Trésor malien, appel à l'aide du Trésor français et de divers pays, tirages sur le Fonds monétaire International auquel le Mali avait adhéré en 1963 (253) (stand by accordé le 1^{er} juillet 1964). En même temps le Mali s'endettait et l'économie perdait son souffle. Il devenait indispensable d'opérer un complet revirement pour ne pas encourir la faillite.

Les négociations engagées avec la France en 1966 aboutirent à un accord le 15 février 1967. Le Mali acceptait de rentrer de façon effective dans la zone franc en deux étapes : d'abord en assainissant sa situation économique et financière et en adoptant les règles d'émission en usage pour la B.C.E.A.O. (254), ensuite en mettant en place un nouvel institut d'émission géré par un conseil d'administration comprenant cinq Maliens et cinq Français, moyennant quoi le Trésor français garantissait la nouvelle monnaie avec ouverture d'un compte d'opérations pour l'institut, créé sous le nom de Banque Centrale du Mali (255).

Une des premières mesures prises fût la dévaluation du franc malien. Si les billets (qui avaient déjà été échangés en octobre 1966 contre des coupures émises en Grande-Bretagne — opération qui permit de résorber 3 milliards de francs) étaient conservés, ils perdaient la moitié de leur valeur, correspondant alors sensiblement à leur pouvoir d'achat du moment. Ils redevenaient du même coup convertibles sans restriction contre de l'argent français ou C.F.A.

Les effets de la dévaluation ne furent pas dans l'ensemble ceux qui étaient escomptés. Les prix n'ont pas monté brutalement grâce à l'allègement des droits d'entrée, mais le commerce extérieur clandestin — dans les deux sens — ne s'atténua pas, le déficit des opérations officielles s'accen-

tuant même avec la facilité redonnée aux importations, la dévaluation française de 1969 intervenant aussi. Enfin la dette ne fût pas pour autant résorbée.

Les disponibilités monétaires s'élevaient en fin d'exercice 1970 à 27,8 milliards de francs maliens, en augmentation de près de 11 % par rapport à l'année précédente — alors que 1969 s'était maintenu au niveau de 1967, 1968 ayant même marqué un recul de 6 % par rapport à cette dernière. La circulation fiduciaire — billets et pièces (256) — représente 64 % de l'ensemble (pour 59 % en 1968). Elle affecte au cours des années, comme les effets bancaires, une allure cyclique avec maximum au premier trimestre et minimum au troisième, en liaison avec la campagne agricole, l'écart se tenant autour de 20 %. Son accroissement de 19 % en une année est responsable de celui du montant global des disponibilités monétaires, les dépôts en banques et aux Chèques Postaux ayant peu évolué au cours de ces dernières années.

En contrepartie de ces disponibilités figurent différents éléments. Les crédits à l'économie atteignent 26,7 milliards en augmentation, après divers à-coups, de 10 % sur l'année précédente. 95 % sont à court terme dont 45 % à caractère saisonnier. La B.C.M. intervient pour plus de 50 % dans le refinancement de ces crédits, son taux d'escompte étant de 3,5 %. La différence entre les ressources et emplois bancaires fait apparaître un découvert de 6,96 milliards. Les concours à l'Etat totalisent 53,5 milliards. Ils ont régressé par rapport à 1969 si les séries statistiques modifiées entre temps sont restées comparables. Cependant le déficit du Trésor demeure permanent. En raison des rentrées insuffisantes d'impôts, il a atteint 3,4 milliards, avec en plus 1,1 milliard de dettes aux Chèques Postaux. Il a été couvert à concurrence de 0,3 milliard par les avances de la B.C.M. et de 2,8 milliards par des concours extérieurs (dont 2,1 du Trésor français), mais 1,4 milliard de factures sont restées impayées. Quant aux engagements vis-à-vis de l'extérieur, ils sont sensiblement stabilisés par rapport à 1969, s'élevant à 45,5 milliards alors qu'ils étaient de 36,5 en 1968.

La situation monétaire du Mali, quoique améliorée, n'est donc pas entièrement rétablie. Sans doute la confiance a-t-elle repris, et de sages mesures ont vu le jour, mais la réintégration à l'Union monétaire ouest-africaine n'est pas encore possible.

LE BUDGET

Le ministère des Finances établit tous les ans le budget suivant une longue tradition (257). Les exercices vont du 1^{er} janvier au 31 décembre ; toutefois ils ont chevauché sur deux années civiles de juillet 1964 à juillet 1967, période encadrée par deux budgets seulement semestriels. Tout

(253) Loi du 1 juillet 1963 (J.O. 1-8-63).

(254) Toutefois les statuts ont été modifiés en 1970 pour permettre à l'Etat de demander à la B.C.M. des avances non plus de 10 % mais de 15 % par rapport aux recettes budgétaires de l'année antérieure.

(255) Loi du 19 mars 1968 (J.O. 1-9-68).

(256) Le montant se répartit en : 5,7 % de coupures de 10 000 F, 30,7 % de 5 000 F, 43,9 % de 1 000 F, 7,4 % de 500 F, 8,5 % de 100 F, 2,5 % de 50 F et le reste en jetons de 25, 10, 5 et 1 F.

(257) Le règlement financier a été précisé dans l'ordonnance du 16 novembre 1960 (J.O. 17-6-61) et la nomenclature du budget le 30-3-61 (J.O. 15-4-61) revue le 30-6-67 (J.O. 15-7-67).

budget fait l'objet d'une loi dont le projet était discuté devant l'Assemblée Nationale, actuellement en C.M.L.N. Des retouches interviennent souvent en cours d'exercice et les comptes définitifs ne sont plus publiés in extenso si bien que les raisonnements ne peuvent s'appliquer qu'aux budgets primitifs.

Le budget englobe toutes les finances de l'Etat, mais celles de l'Office des P. et T. des Sociétés nationales n'interviennent que pour leur solde (en actif ou en passif). Les régions ont été dotées de budgets distincts depuis 1963 ; cependant leurs recettes sont rattachées à celles de l'Etat depuis 1967. L'équipement régional est en principe financé par la taxe de développement créée en 1966 et dont le montant apparaît seulement au budget depuis 1971. Enfin les dépenses d'investissement financées par l'étranger n'apparaissent pas.

En valeur absolue, la masse budgétaire n'a pas cessé d'augmenter depuis 1959. Il reste pratiquement impossible de reconstituer correctement les chiffres antérieurs, aux budgets territoriaux d'alors s'ajoutant les contributions du budget général et de la France. Par contre, pour les années ultérieures, la présentation permet mieux les compa-

raisons dans les grandes lignes. Si la progression est passée du simple au double de l'indépendance à la dévaluation, elle n'a pas affecté une allure uniforme témoignant d'une incertitude dans les objectifs comme dans les moyens. Le retour dans la zone franc a été assorti de clauses invitant à une plus grande rigueur, si bien que les budgets qui ont suivi la dévaluation en évitant ses effets mécaniques se sont efforcés de garder une ligne continue ; toutefois la progression se maintient pour atteindre un montant voisin de 25 milliards, en 1971 comme en 1970, ce qui en francs C.F.A. correspond aux dépenses de 1961 ou 1962.

Les prévisions budgétaires basées sur la recherche d'un équilibre n'ont jamais pu être tenues et chaque année depuis 1960 des déficits se sont fait jour, plus ou moins accentués, allant de 5 à 30 %, en moyenne 15 %. De la création du franc malien au retour à la convertibilité, soit en 6 ans, le déficit a atteint 13 milliards soit le budget moyen d'une année de cette période, déficit qui a dû être résorbé par les avances de l'Institut d'émission en attendant que le Trésor français prenne la relève. Pour 1970 et 1971, le déficit réel atteint encore près de 4 milliards, soit 17 % des prévisions.

TABLEAU N° 13
EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

	VI-62	XII-62	63	64	65	66	67	68	69	70
Disponibilité :										
Masse monétaire	11,93	13,40	15,00	17,62	19,04	22,88	25,02	23,54	30,5	34,3
dont circulation fiduciaire ..	7,78	8,13	9,63	11,74	11,72	12,70	14,80	13,78	14,4	17,8
Contreparties :										
Crédits à l'économie	7,46	7,61	10,29	15,25	11,94	13,06	15,13	12,99	19,7	23,4
Concours à l'Etat	3,18	6,20	8,33	10,68	17,59	24,92	39,05	48,74	41,0	42,2
Avoirs extérieurs	2,79	1,14	— 2,12	— 6,37	— 8,24	— 12,00	— 27,48	— 36,42	— 29,5	— 30,6

* (D'après Ann. Stat. Mali, 1970).

Valeurs en milliards de Francs maliens en fins d'exercices. Pour 1969 et 1970, nouvelles séries statistiques.

TABLEAU N° 14
EVOLUTION DES BUDGETS

	1960	1961	1962	1963	1964/1	64-65	65-66	66-67	67-68	1968/2	1969	1970	1971
Prévisions	6,7	11,7	14,6	12,6	7,7	13,6	13,6	17,2	23,5	10,0	24,2	23,2	24,7
Dépenses		11,2	13,4	12,7	7,1	13,5	14,1	15,8	20,8	10,8	22,2	21,9	23,3
Recettes		8,0	9,8	10,1	6	13,1	12,5	13,8	13,8	9	17,1	19,4	20,6
Déficit	1,2	3,2	3,6	2,6	1,1	0,5	1,7	2,0	2,0	1,9	5,1	2,5	2,7

(D'après Ann. Stat. Mali, 1970).

Parmi les dépenses de 1971 et leurs diverses catégories, le personnel à lui seul compte pour près de 55 %, contre 41 % en 1962 et 50 % en 1958. Les autres dépenses ont donc décliné sérieusement : le matériel avec 21 %, l'entretien des voies de communication et des bâtiments, 6 % ; les investissements (en ôtant le fonds routier — 1 250 M, d'ailleurs débudgétisé — et la subvention à la SONAREM

— 300 M —), 3 %, limités à l'opération riz (290 M), à l'achèvement de l'Assemblée nationale (150 M), à l'aérodrome de Tombouctou (55 M), à la recherche agronomique (50 M), le total de ces dépenses se chiffrant à 828 M. Les transferts ont été ramenés à 15 % ; les 2/5° sont intérieurs, concernant des subventions aux Sociétés d'Etat, aux communes, à l'enseignement privé (59 M), le paiement de dettes diverses,

régularisation de factures impayées, notamment à l'égard des sociétés pétrolières (206 M), des Sociétés d'Etat (200 M), allocations et pensions (44 M). Les transferts extérieurs comprennent le remboursement (492 M) des emprunts effectués depuis 1962, les versements ne correspondant pas toutefois à la réalité en raison des moratoires accordés, une participation aux frais d'assistance technique (290 M), la contribution aux organismes internationaux (O.N.U. pour 1 000 M), enfin les bourses accordées à des étudiants poursuivant leurs études à l'étranger (400 M).

Si l'on examine maintenant les dépenses par poste, le plus lourd apparaît celui de l'Enseignement et de la Jeunesse, qui atteint le quart, soit près du double par rapport à 1962 et un niveau rarement observé dans le monde. La Santé et les Affaires sociales comptent pour 11%, à peine augmentées en pourcentage. Devant ces postes voués au développement social (soit 36%), celui de l'action économique avec la Production rurale, l'Industrie, les Transports, ne représente que 16%, en nette augmentation toutefois par rapport à 1962 (6%). Une autre moitié du budget sert à la marche des services publics. Le poste le plus important revient aux Forces armées, 15% répartis en Défense Nationale (un peu plus de la moitié) et Sécurité (gendarmerie, police), en légère diminution par rapport à 1962 (16%), puis à l'administration générale dans laquelle sont regroupés l'Intérieur, la Justice, les Finances, le Plan, soit un peu moins de 10%, et enfin les dépenses que l'on peut qualifier de souveraineté, comportant la Représentation nationale et les Relations extérieures (en incluant le transfert aux organismes internationaux), soit 9% à peu près inchangés. Le dernier poste concerne les Dépenses communes (frais de transport, hospitalisation, mobilier, entretien des bâtiments) (6%), et les dettes, contributions et subventions diverses (7%).

Enfin une partie des dépenses — 3 900 M —, soit un peu plus de 15% — doit obligatoirement s'effectuer au niveau des régions (pour l'enseignement le pourcentage est même de 40). Les budgets régionaux sont évidemment inégaux, et la répartition ne correspond exactement ni au taux de population, ni à celui des recettes régionales : Kayes 14% pour une population de 15% et 14% des recettes, Bamako 28 pour 18 et 18, Ségou 15 pour 15 et 15, Sikasso 13 pour 18 et 17, Mopti 14 pour 20 et 19, Gao 16 pour 12 et 17.

Il convient de rappeler que tous ces chiffres n'ont qu'un caractère provisionnel, des collectifs étant généralement nécessaires vers le milieu de l'année pour réajuster des dotations insuffisantes et des blocages, essentiellement sur le matériel, en fin d'exercice, pour limiter le déficit.

Passant maintenant aux recettes ordinaires (22 543 millions prévus pour 1971), on constatera d'abord la part qu'y occupe la fiscalité (95%). La physionomie de cette fiscalité a changé en 1970 (258). Alors que les recettes douanières venaient jusque là au premier rang avec 35% (et même 43% en 1962) comme au temps de l'A.O.F. où elles étaient d'ailleurs perçues au profit du Budget gé-

néral, ce sont maintenant les contributions directes (31%) suivies par les indirectes (30%), les recettes douanières ne représentant plus que 24%.

Les impôts directs se montent à quelque 7,7 milliards. Ce sont d'abord les impôts forfaitaires sur le revenu. Le minimum fiscal, l'ancien impôt de capitation, frappe tout citoyen de plus de 14 ans et jusqu'à 60 ans (avec un certain nombre d'exemptions à titre social). Depuis 1970 (259), il varie suivant les cercles. Ceux de la région de Gao, la plus pauvre, ne versent que 500 à 600 F, mais ceux qui bénéficient des opérations agricoles sont taxés entre 800 et 975 F pour la région de Kayes et 1 300 à 1 500 F pour Sikasso. Il est perçu par les régions, mais une partie en est ristournée au budget de l'Etat; à cet impôt s'ajoute une taxe sur le bétail, pratiquement au forfait — étant donné la difficulté de recensements convenables. Les impôts sur les revenus comprennent un impôt général sur le revenu (exemple de progressivité : au-dessus de 360 000 F, 25%; de 900 000 F, 45%...) et des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux de 50%. La taxe civique instituée en 1961, frappant essentiellement les salaires des citoyens, a été supprimée en 1970. Il existe aussi une contribution foncière sur la propriété bâtie, une taxe annuelle sur les automobiles et — régionale — sur les vélocipèdes et les armes à feu, de même que des droits de patente et de licence pour les commerçants, en baisse régulière depuis 1962.

Les impôts indirects comptent pour 7,3 milliards. La taxe la plus importante, créée en 1962 (260) frappe les affaires et services (l'équivalent de la T.V.A.) avec un taux moyen de 15%. L'augmentation de sa masse de 30% en 1971 est appelée à compenser la diminution de celle des droits d'entrée. Ensuite vient la taxe sur les carburants et lubrifiants (soit 72% du prix de l'essence). Les autres taxes sont d'un rendement très inférieur (tabac, boissons alcoolisées), tout comme les différents droits d'enregistrement ou de timbre.

La plupart des droits de douane — ad valorem — (261) sont perçus à l'entrée, soit au port franc de Dakar, soit aux différents postes frontières, mais une part non négligeable, puisque supérieure au quart, l'est à la sortie frappant aussi bien l'arachide, le coton que le poisson ou le bétail (262), mais excluant depuis 1969 les produits de l'industrie nationale. Bon nombre des droits d'entrée sont commodes à lever; cependant ils entraînent une forte élévation des prix : 45% en moyenne pour la valeur frontière pour l'ensemble de sa fiscalité indirecte. Aussi durent-ils être abaissés après la dévaluation pour en limiter les effets fâcheux, de même que des exonérations sont prévues pour le matériel de certaines usines en cours de montage (celles-ci fournissaient 40% des entrées en 1969). Les droits de sortie ont des résultats divers. Sur les produits de l'agriculture industrielle, ils sont relativement faciles à percevoir étant donné l'encadrement de celle-ci.

(259) Ordonnance du 8 décembre 1969 (J.O. 15-12-69).

(260) Loi du 29 décembre 1962 (J.O. 15-1-63).

(261) Ordonnance du 16 juillet 1970 modifiant le Code des Douanes du 31 mai 1963.

(262) Respectivement 21 - 69,5 - 41 F le kilo et 1 500 F pour les bovins.

(258) Ordonnance du 27 février 1970 (J.O. 1-4-70) modifiant les dispositions du Code des Impôts du 2 janvier 1961.

à le faire rentrer — et l'expérience des dernières années est là pour le démontrer. En 1969, les rentrées fiscales ont atteint 90 % des prévisions, mais pendant les six années précédentes, elles ne dépassèrent pas 67 % (264). De façon générale, on estime que le Service des Douanes n'est pas à même de remplir pleinement ses fonctions : avec un personnel insuffisant quantitativement et qualitativement, il doit surveiller des frontières particulièrement développées et faire appliquer des tarifs qui n'ont peut-être pas toujours été réalistes.

Le déficit du budget de 1970 tient en grande partie à 2,3 M de recettes douanières qui ne sont pas rentrées (prévu 7 567, émis 7 571, recouvré 5 169) bien que toutes les exonérations envers les administrations publiques et les sociétés d'Etat aient été supprimées en début 1970 (mesure d'ailleurs rapportée en juin 1971 en ce qui concerne la cimenterie). Pour les impôts directs l'impôt des campagnes qui est encore collecté par les chefs de villages a été d'un bon rapport en 1969 avec en moyenne 1 260 F par assujetti. Cependant pour augmenter la productivité, outre des modifications aux règles de l'assiette, il est prévu au Programme triennal certaines mesures administratives : un intéressement pour les agents du fisc, une efficacité supérieure (tournées) et une discipline plus rigoureuse (mutations) et surtout une formation professionnelle plus poussée (Ecole pratique des impôts).

COMPTES NATIONAUX

Depuis 1960, le Mali, comme la plupart des Etats africains, dispose d'une comptabilité nationale qui permet de présenter synthétiquement les différents éléments de l'activité économique et de les comparer par leurs valeurs (265). Toutefois étant donné la dépréciation de la monnaie et la dévaluation, l'évolution ne peut être suivie qu'en faisant jouer des indices de correction.

Comparant comme le fait le programme triennal la situation au moment de l'Indépendance à celle de 1969, on constate que la P.I.B. a augmenté en 9 ans de 22 %, soit un rythme de 2,35 % par an qui est sensiblement celui de la démographie. Ramené à l'habitant, on obtient (1970) 28 700 francs maliens (environ 60 \$ E.U.) pour 14 400 en francs C.F.A. de 1959 (52 \$ E.U.), soit un léger fléchissement en valeur relative. La croissance a d'ailleurs été différente suivant les secteurs : très spectaculaire avec 75 % pour le secteur secondaire resté jusque là stagnant, alors que le primaire et le tertiaire n'ont accusé respectivement que 13 et 16 %. L'agriculture est prépondérante bien qu'elle ait

diminué de 54 à 51,7 %. Ainsi le revenu paysan, de 9 000 F C.F.A. en 1956 a-t-il baissé jusqu'à 14 000 F maliens dévalués justifiant en partie le malaise rural ; il aurait dû remonter avec l'élévation des cours si la production n'avait pas été en diminution. Il convient aussi de souligner que l'agriculture fournit la presque totalité des produits exportés et compte beaucoup dans ceux importés, ce qui augmente encore son rôle dans l'ensemble des ressources. Les deux autres secteurs sont passés chacun de 11 à 15,8 % et de 35 à 32,5 %, assurant à une population urbaine elle-même en doublement, un revenu par tête de 110 000 F maliens pour précédemment 77 000 F C.F.A. Ceci souligne bien la disparité des situations, malgré toute l'incertitude qui plane sur la redistribution effective des revenus.

TABLEAU N° 16
EVOLUTION DE L'ECONOMIE
(milliards de francs constants 1968)

	1959	1965	1966	1967	1968	1969
Secteur primaire	51,4	55,1	56,3	57,6	60,0	54,9
Secteur secondaire	10,5	16,1	17,1	17,7	18,3	17,7
Secteur tertiaire	33,4	34,5	36,1	37,0	37,8	38,6
+ Production intérieure brute	95,3	105,7	109,5	112,3	116,1	111,2
Traitements et salaires	11,7	9,8	10,7	11,7	14,4	16,6
+ Produit intérieur brut	107,0	115,5	120,2	124,0	130,5	127,8
dont :						
autoconsommation .	44,7	27,9	29,7	33,5	41,5	42,7

La situation dangereuse de l'économie n'est pas apparue telle à tous moments, ayant été masquée par des disponibilités intérieures que le déficit de la balance commerciale gonflait artificiellement. Les importations sont passées de l'indice 100 en 1959 à l'indice 140 en 1964-65, représentant alors le quart des ressources pour au départ le cinquième seulement, et ceci en dépit d'un montant d'exportation diminuant constamment à partir de 1964-65 — de 100 à 89. C'est pour lutter contre ce déficit des échanges que les importations ont été ramenées en 1968 à leur niveau de 1959. De ce fait l'indice des ressources qui dépassait celui de la P.I.B. en 1964-65 lui est devenu par la suite inférieur. Cet accroissement des ressources n'a d'ailleurs pas profité également aux agents. Ce sont surtout les consommations publiques qui ont progressé très rapidement jusqu'à 1964-65, avec l'indice 225 pour être ensuite mieux contenues, 240 n'étant atteint qu'en 1968 ; à l'inverse les consommations privées étaient à peu près bloquées jusqu'en 1964-65, puis doucement relevées jusqu'à l'indice 116 en fin de période. La part de la fiscalité indirecte dans le produit national était dans le même temps portée de 8 à 9 % et l'ensemble de la fiscalité de 12 à 13 %.

Les comptes nationaux permettent quelques remarques intéressantes. Les importations, et à un moindre titre les

(264) TRAORE (Président Moussa). Discours du 22-9-69.

(265) La première ébauche a été réalisée pour 1956 par Courcier et Le Hégarat. Les deux premiers documents officiels, 1959 et 1962, ont été élaborés par S. AMIN qui a aussi dressé des rétrospectives, sur la base 1959, pour 1928, 1939 et 1945. Depuis 1964-65 un document annuel est publié par la Direction de la Statistique, celui pour 1969 étant daté de juin 1971, imprimé à Paris en 1973 avec le concours du F.A.C. et celui de 1970, multigraphié à Bamako en juillet 1972.

exportations, assurent au commerce extérieur une place considérable dans l'économie, portant les marges au 1/6^e des ressources. On voit la part de l'autoconsommation dans la masse des consommations, soit 43% — et plus encore, 71%, si l'on s'attache aux seules productions agricoles qui comptent pour la moitié des valeurs ajoutées. Corollaire d'une activité en partie en circuit fermé, la masse des salaires (et accessoires) est très faible avec seulement 20% du revenu national, les 2/3 étant d'ailleurs représentés par les salaires de l'Administration. Celle-ci intervient donc puissamment dans la répartition au moyen des impôts qu'elle draine — 13% du produit national — et des subventions qu'elle reçoit, soit 5% encore en plus.

Sur le total de la masse des ressources, 70% sont consommés et 12% seulement contribuent à la formation du capital fixe, pour moitié par les entreprises et le reste à part égale par l'Administration et par les ménages, ce qui est évidemment bien peu, mais très compréhensible vu le bas niveau du revenu individuel.

L'appréciation de la valeur des équipements semble particulièrement malaisée. Les essais faits successivement en 1956 et 1959, présentés d'ailleurs différemment, avaient donné des résultats difficilement comparables (150 milliards sans l'agriculture contre 98 avec 25 pour l'agriculture).

En 1959 le montant des investissements était apprécié à 13,5% de la P.I.B. (coût des factures), soit 7,4 milliards ; en 1968 il atteignait 24%, soit 14,4 milliards. Si l'on cherche le rapport entre les sommes investies sur 4 ans de 1964 à 1968, 50,5 milliards et l'accroissement de la P.I.B. pendant la même période, 10,4 milliards le coefficient marginal de capital est de 4,8, c'est-à-dire qu'il aura fallu investir 480 pour une production de 100 francs ; le même coefficient était apprécié à 3 pour la période 1945-59 (266).

Quelques précisions sont encore nécessaires sur les comptes extérieurs. Tout comme pour le budget, ils font apparaître une situation difficile. La balance commerciale n'a cessé d'être en déficit, et particulièrement à l'époque où les mesures de contrainte sur le commerce se sont amplifiées. Il ne fait aucun doute cependant que les exportations n'ont pas toutes véritablement fléchi, mais qu'elles ont pris en partie un tour clandestin, se traduisant soit par des importations liées, également clandestines, malgré les tolérances de la procédure EXIC (267), soit par des immobilisations de capitaux à l'étranger. La situation s'est améliorée avec le retour à la convertibilité de la monnaie et avec le changement de régime. Toutefois la confiance n'a pas encore été pleinement rétablie, bien que les derniers résultats semblent plus favorables.

TABLEAU 17
COMMERCE EXTERIEUR (avant 1966)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
- Statistiques douanières										
Exportations	3,47	2,47	2,60	4,13	3,88	3,23	4,07	5,30	8,94	19,29
Importations	8,78	11,28	8,45	8,89	10,59	8,87	12,76	18,26	20,10	24,88
Balance	- 5,39	- 8,81	- 5,85	- 4,76	- 6,71	- 5,64	- 8,69	-12,96	-11,16	- 5,59
Taux de couverture $\frac{E}{I}$	41	22	31	46	37	36	32	29	44	77
- Estimations B.C.M.										
Exportations (FOB)								8,8	12,0	18,2
Importations (CAF)								19,9	25,2	26,2
Balance								-11,1	-13,2	- 8,0
Taux de couverture $\frac{E}{I}$								44	48	69

Dans le domaine des transferts de fonds privés, certains sont dus aux Maliens travaillant à l'extérieur (peut-être 2 milliards de francs maliens de la part des Soninké de Kayes), mais ils ne parviennent pas à équilibrer ceux des étrangers exerçant une activité au Mali malgré la réduction de leur nombre depuis 1959 et les mesures restrictives décidées en 1962, concernant soit les sociétés, soit les particuliers. Pour les sociétés (268), l'exportation des revenus était limitée à 25%, sauf s'il s'agissait de sociétés

(266) Samir AMIN. Trois expériences africaines de développement P.U.F., 1965.

(267) Exportations, Importations concomitantes. D'après la réglementation établie en 1964, 50% du montant des recettes sur les ventes effectuées à l'étranger pouvaient être rapatriés sous forme de marchandises.

(268) Loi du 19 juillet 1962, cf. aussi p. 68.

conventionnées, et pour les particuliers à 30 à 50% chaque mois, suivant la situation de famille, et, en cas de départ définitif, par fractions échelonnées sur plusieurs années. Avec la réintégration dans la zone franc les transferts ont été assouplis et de nombreux avoirs bloqués ont bénéficié de la mesure depuis 1967. En sens inverse, sociétés et particuliers étrangers introduisent des fonds au Mali. Les personnels de l'assistance technique payés dans leur métropole doivent virer une partie de leur traitement pour assurer leur subsistance. Quant aux entreprises, la part de leurs importations de capitaux a fortement diminué depuis 1959, quoique une politique plus favorable aux investissements privés se décide à les encourager.

Enfin les administrations maliennes dépensent aussi à l'étranger par l'intermédiaire de leurs représentations diplo-

matiques ou des bourses d'études, mais la réciprocité est avantageuse. De plus le Trésor français verse régulièrement le montant de pensions militaires (19,3 millions de francs français en 1970).

Le déficit constant du compte extérieur a entraîné l'épuisement des réserves de change, mais aussi le recours à l'inflation, l'appel à l'aide extérieure et la constitution d'un endettement croissant.

En 1964, le F.M.I. a ouvert un crédit de soutien de 2,45 milliards à peu près constamment maintenu depuis lors à ce niveau. Plus substantielle apparaît la contribution du compte d'opération du Trésor français — suspendue en 1960, sauf une avance provisoire de 1,4 milliard en 1962, mais reprise en avril 1968 — puisqu'elle atteignait 15 milliards de francs maliens en fin d'année et près de 25 milliards en fin 1969, pour à vrai dire se stabiliser depuis lors à ce chiffre (269).

TABLEAU 18
TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE SIMPLIFIE — 1969.

	EMPLOIS									RESSOURCES									
	Entreprises			Ménages		Adminis- tration		A. Ext.	TOTAL	Entreprises			Ménages		Adminis- tration		A. Ext.	TOTAL	
	E	A	C	A	C	A	C			E	A	C	A	C	A	C			
Biens et services																			
P.I.B.										118,89									118,89
Import																		30,44	30,44
Consommations finales																			
F.B.C.F.			9,93	96,94	4,24	6,32	3,90		103,26										
Stocks			5,99						18,01										
Export								22,01	5,99										22,01
Répartition salaires et cotisations	8,60		15,92	96,94	4,24	6,32	3,90	22,01	149,33	118,89								30,44	149,33
Prestations				0,60		15,99			25,19						1,25				25,19
Assurances	1,46					4,67			4,67										4,67
Impôts	11,99	0,32		4,70					17,76	1,49									17,76
Subventions équipement						0,58		5,00	5,58		0,58								5,58
Subventions diverses								6,44	6,44										6,44
Subventions extérieures d'équipement ..								2,45	2,45										2,45
Subventions administratives							0,74		0,74			0,74					2,45		0,74
Prêts extérieurs d'équipement								4,19	4,19								4,19		4,19
Prêts administratifs							1,93		1,93			1,93							1,93
Transferts extérieurs			1,37	5,43	9,90	0,86			17,56					5,42				17,56	17,56
Opérations diverses		0,27				1,47			2,94					1,47					2,94
Financement FBCF/EI					4,73				4,73				4,73						4,73
Dettes extérieures						6,12			6,12								6,12		6,12
	22,04	1,62	1,37	10,73	14,63	23,57	8,79	24,70	107,49	2,07	7,40	35,78			31,92	6,64	23,68	107,49	
Financement																			
RBE	96,85								96,85		5,86								96,85
Epargne brute		6,27		19,10		2,63			27,40			6,27	90,99		19,10				26,94
Besoins de financement					0,23			7,41	7,64			3,62				2,03			7,64
Capacité de financement																4,02			
TOTAL GENERAL	118,89	7,93	17,29	126,77	19,10	31,92	12,69	54,12	388,71	118,89	7,93	17,29	126,77	19,10	31,92	12,64	54,12	388,71	

* Comptes économiques du Mali, 1969.

** E = exploitation ; A = affectation ; C = capital.

INVESTISSEMENTS ET AIDES

Le budget ne peut faire face qu'aux dépenses de fonctionnement et pour une faible partie seulement à des constructions et à des aménagements. Avant l'Indépendance, les investissements publics étaient pris en charge par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) et à ce titre les subventions qui parvinrent au Soudan (certains crédits n'ayant pas été ventilés) atteignirent de 1949 à 1959 20,237 milliards de francs C.F.A. consacrés pour 50% à la production, dont à vrai dire les trois-quarts pour l'Office du Niger, 32% à l'infrastructure, et 12% à l'équipement social. Sur cet ensemble 4 772 millions (la presque totalité pour l'Office du Niger) ont été supportés intégralement par la Métropole, le reste dépendant des sections A.O.F. ou territoriales ouvert au moins à 75% par la Métropole ou par des prêts de la Caisse centrale de la F.O.M., celle-ci ayant encore consenti

839 millions de prêts à des sociétés parapubliques ou — très peu — privées. Enfin il faut signaler que les finances territoriales ne comportaient de passif que les 2,564 millions avancés par C.C.F.O.M.

Avec l'Indépendance une situation nouvelle va se faire jour. Le Gouvernement pour son plan quinquennal de 1961 décide d'investir massivement à concurrence de 64 milliards de francs maliens, portés en janvier 1963 à 78,2 milliards francs maliens. Sur ce montant l'aide extérieure était attendue en proportion sans cesse croissante : 56%, puis à la réévaluation des chiffres 61%, enfin en 1965 84%. Les deux-tiers devaient représenter des investissements directement productifs dans l'agriculture, l'industrie, les mines, les transports, le reste allant pour une moitié à l'infrastructure et aux transports et pour l'autre aux dépenses de caractère social.

(269) Voir J.O.R.F. Situations mensuelles du Trésor (compte n° 716).

D'après les chiffres officiels, le financement sur 5 ans ne s'est élevé qu'à 48 850 millions de francs maliens, c'est-à-dire à 62 % des prévisions de 1963, sur lesquels 73 % sont venus de l'extérieur, soit 45 % de l'aide attendue. Des compressions ont été opérées qui ont touché à peu près tous les postes, mais plus sévèrement l'urbanisme et l'habitat, alors que l'éducation et l'hydro-électricité ne bougeaient pas et que la jeunesse voyait même sa dotation considérablement augmentée (stade). Pour son financement interne (à l'exclusion du budget supporté par la fiscalité), l'Etat comptait sur différentes ressources. En premier lieu, bien que pour une part relativement modeste (2,3 milliards en 5 ans), sur les investissements humains, puis sur les ressources financières intérieures drainées sur le marché monétaire et financier, à concurrence de 1 milliard par an, enfin sur les profits du secteur public estimés au moins à 6 milliards en fin de période.

On sait que sur ces différents points les déconvenues ont été rapides. Les investissements humains ont eu des rendements insignifiants — et même toute la production agricole a fléchi. Les Sociétés d'Etat non seulement n'ont rien rapporté, mais ont accumulé un déficit considérable et les sociétés privées dont les transferts étaient bloqués cessèrent de réinvestir. Pour drainer l'épargne locale un emprunt fut lancé en 1962 (270) limité à la durée du Plan mais de caractère obligatoire avec des tranches de 500 francs à 1 million et un intérêt de 2,50 %.

L'aide étrangère présente des aspects complexes. Avec l'indépendance et l'ouverture du Mali vers tous les pays, en particulier les pays socialistes, des concours multiples se sont offerts, bilatéraux, c'est-à-dire d'Etat à Etat, ou multilatéraux, au travers d'organismes internationaux. Ils revêtent aussi des formes différentes : dons, prêts à termes plus ou moins longs, avec ou sans intérêts. Généralement ils sont assortis de conditions d'utilisation, soit quant au but, soit quant aux moyens de réalisation, marchés à passer, personnel à employer ; souvent ils comportent une contrepartie de financement intérieur. Ils ne sont donc pas accordés instantanément et entraînent, surtout de la part des organismes internationaux, des études préalables de faisabilité, et des séries d'évaluations ou de contrôles pour la réalisation des tranches successives. Les prêts sont libellés en monnaie étrangère et par conséquent leur montant n'a pas été affecté par la dévaluation.

Chronologiquement l'aide la plus ancienne est celle de la France puisqu'au FIDES a succédé directement le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) en 1959. Toutefois, après quatre années de financement à cadence à peu près régulière, a fait suite une éclipse de quatre autres années, correspondant à la sortie du Mali de la zone franc, et ce n'est qu'avec la signature des accords monétaires de 1967 qu'il a véritablement repris ses versements.

(270) Lols du 31 décembre et du 1^{er} mars 1962 (J.O. 15-3-62). Discours du Président Modibo KEITA du 28 septembre 1962 (*Essor* du 25-9-62).

(271) Les chiffres retenus sont les chiffres officiels des engagements entérinés par le comité directeur du F.A.C. La répartition annuelle serait évidemment différente si l'on tenait compte des paiements, mais en fin de période le montant d'ensemble serait sensiblement le même.

En douze ans (1959-1970) ils ont atteint 224 millions de francs français (271) auxquels il convient d'ajouter le coût réel du personnel d'Assistance technique (qui consomme et paie des impôts sur place), au minimum 164 millions F.F., 19,5 millions en 1971 — dont 90 % à la charge de la France (pour 25 % seulement au Sénégal par exemple).

Les crédits du F.A.C. se répartissent en deux groupes : ceux d'intérêt général (ASECNA non compris) (30 % de l'ensemble) dans lesquels sont inclus l'action culturelle et les bourses d'études (28,7 M F) (272) et les frais de fonctionnement des Instituts de recherche entretenus sur place (10 M F) ceux correspondant à des programmes de développement établis par le Mali et donnant lieu à des conventions particulières. Plus de la moitié en valeur intéresse la production agricole, que ce soit au travers des opérations comme l'arachide et la Haute-Vallée ou pour des marchés de fournitures de matériel agricole par exemple. Ensuite vient l'infrastructure avec la construction de routes, d'aéroports, de la centrale de Sotuba, pour laquelle la C.C.C.E. a aussi consenti un prêt... L'équipement social ne compte que pour 10 % dont une partie a servi à la construction de l'Ecole de Médecine et à la modernisation de l'Hôpital du Point G. Enfin le reste va à des études générales. On voit que le F.A.C. a pour souci de financer des entreprises susceptibles d'effets économiques directs. Cependant des subventions sont accordées à titre exceptionnel pour permettre l'équilibre budgétaire. Elles se sont élevées pour les années 67, 68, 69 à 60,02 millions de francs. Sauf exception de 19,1 millions de francs les subventions du F.A.C. sont des dons, les prêts provenant de la C.C.C.E. et s'appliquant aussi bien, si c'est nécessaire, au secteur privé. Toutefois les opérations avec le Trésor français ont en quelque sorte l'allure de prêts.

Parmi les pays de la zone devises ayant fourni les crédits les plus substantiels on citera :

— Les Etats-Unis, dont la contribution a été la plus régulière. Dès 1960, ils ont pratiqué la politique du don en nature : produits pétroliers, véhicules, puis céréales. Leurs prêts se font par l'intermédiaire de l'A.I.D. et ont surtout un caractère social : participation à la construction de l'E.N.S., village modèle de Dioliba, mais concernent aussi des études de routes, l'action vétérinaire...

— L'Allemagne Fédérale contribue à de grosses opérations. Elle a fait l'avance de fonds en 1961 pour l'achat de camions destinés à la R.T.M. Elle a financé également la construction de l'huilerie de Koulikoro (3,16 milliards) ainsi que son extension en cours (0,6 milliard) ; de même récemment pour la base industrielle de la R.T.M. (2 milliards). Elle a aussi participé à une campagne de forages dans le Gourma.

— Le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse apportent plus épisodiquement leur contribution.

Cependant celle des pays socialistes a été de beaucoup supérieure avec 500 millions de francs (le 1/100^e environ de leur aide bilatérale) (273). Elle affecte toujours la forme

(272) En 1971, 165 bourses dont 62 en France au taux de 450 F pendant 10 mois de l'année.

(273) Cf. Vassil VASSILEV, in : *Politique d'aide du bloc soviétique aux pays en voie de développement*. Paris, O.C.D.E., 1969.

de prêts de longue durée et à faible intérêt suivant le principe que l'indépendance du bénéficiaire se trouve ainsi respectée, mais elle doit souvent mettre en jeu le règlement par compensation, avec fourniture de marchandises aux cours mondiaux ou paiements indexés sur l'or. Ainsi l'U.R.S.S. qui a été le pays le plus gros bailleur de fonds du Mali avec 300 millions de francs de 1962 à 1968, dont 15 seulement en dons, n'a fourni qu'une partie de son aide en monnaie convertible, le reste en avions, machines et équipements divers et en usines installées intégralement — clés en mains. Parmi les réalisations les plus spectaculaires, il faut citer le stade omnisport (1,224 milliards) ; des écoles : techniques, de santé, polytechnique rurale, d'administration, des cadres du Parti ; la cimenterie (6,4 milliards). Enfin du personnel d'assistance technique a été mis à la disposition de la SONAREM ou de l'Office du Niger.

Plusieurs autres pays socialistes d'Europe ont apporté également leur aide, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, chacun fournissant sa réalisation industrielle. Cependant pour cette dernière on constate qu'au bout de 10 ans, 13% seulement des crédits alloués avaient été utilisés. Enfin, la Chine s'inscrit au second rang des prêteurs pour un montant supposé en 1968 de 125 millions de francs (274), et l'aide de 500 à 1 000 techniciens. Elle installe des usines comme la sucrerie (900 millions de francs), le complexe textile (2 milliards), l'usine de tabac et d'allumettes (850 millions), l'usine de thé. Elle serait disposée à financer une deuxième sucrerie, l'extension des sociétés d'Etat COMATEX et TAMALI et peut-être le barrage de Manantali sur le Bafing. La Corée du Nord de son côté a monté l'usine de céramique. On notera encore qu'une partie de l'aide des pays socialistes consiste en prêts économiques destinés à certaines sociétés d'Etat.

Parmi les pays d'Afrique, deux principalement ont aidé : la R.A.E. dont 2 milliards ont été utilisés à l'Hôtel de l'Amitié, et le Ghana. La dette contractée envers le Sénégal à l'occasion de la liquidation des biens de la Fédération du Mali a été entièrement éteinte par la fourniture de marchandises, ainsi que celle envers le Ghana, remise pour un tiers.

L'aide multilatérale est une ressource non négligeable. Elle présente l'avantage de l'anonymat, mais voulant satisfaire tout le monde, elle peut moins facilement tenir compte des situations particulières. La plus substantielle dont bénéficie le Mali provient du Fonds européen de développement (F.E.D.) qui démarra en 1959, au lendemain des accords de Yaoundé entre les membres de la Communauté économique européenne et leurs associés d'Outremer. Le montant des crédits accordés au cours des deux périodes quinquennales achevées a été de l'ordre de 200 millions de francs français, puis de 125 (ces derniers non encore entièrement utilisés). Le Mali, de son aveu, a été moins favorisé que d'autres pays associés en raison du retard avec lequel les dossiers ont toujours été introduits. La plus grande partie concerne des travaux d'infrastructure :

quelque 130 millions aux grands axes routiers, 35 millions à l'aérodrome de Sénou (non achevé), 13,5 millions à l'adduction d'eau à Bamako et à Tombouctou. Viennent ensuite les actions en faveur de la production, 20,5 millions d'aide aux Opérations (9,5 pour la riziculture, 9 pour l'Office du Niger), 13,5 pour l'abattoir de Bamako, 5 pour l'aménagement de points d'eau, 5 pour la lutte contre la peste bovine. L'action sociale a bénéficié de 34 millions avec l'école normale et le lycée de Bamako, 17,5 pour les écoles saisonnières et 7 pour la santé. Enfin l'assistance technique liée représente 10 millions et concerne différentes études (barrage de Sélingué, phosphates de Bourem). Des tranches nouvelles sont engagées en 1971, à concurrence de 58 millions pour compléter l'alimentation en eau de Bamako (4,8 millions), pour le développement de la pêche (10,6 millions), de la production agricole (18,2 millions), pour achever l'aéroport de Sénou (26 millions). L'aide du F.E.D. est faite uniquement de subventions et quelquefois de dons en nature comme en 1969-70, 30 000 tonnes de céréales et 350 tonnes de produits laitiers à titre de secours d'urgence (275). N'étant pas affectée par la politique, elle échoit toujours avec une grande régularité.

Les autres aides multilatérales proviennent de l'O.N.U. Elles consistent d'une part en moyens d'assistance technique, soit en missions d'experts des institutions spécialisées, soit en bourses à l'étranger. D'autre part le Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) a participé à un certain nombre de projets depuis 1962 dont les plus importants chronologiquement sont : l'Ecole normale supérieure (9,2 millions, soit 30% du montant total), l'expansion de la riziculture (10,8 millions, soit 70%), la formation des moniteurs agricoles (8 millions, soit 60%), l'Institut Polytechnique rural (7,5 millions, soit 30%), l'alphabétisation des adultes (5,8 millions, soit 30%), des études sur les eaux souterraines (4,3 millions, soit 75%), les Centres d'Orientation pratique (7 millions, soit 25%), la réorganisation des Sociétés d'Etat (4,4 millions, soit 80%)... Parmi les institutions chargées de l'exécution de ces projets, l'UNESCO vient en tête avec 22,5 millions, puis le B.I.T., 17,4 millions, et la F.A.O., 10,6. Il faut signaler aussi l'importance des projets d'intérêt multinational qui concernent en partie le Mali : 125 millions dont 50 pour les études de développement intégré du fleuve. Le Fonds international pour l'enfance a fourni une aide gratuite de 5,3 millions surtout pour la santé et pour du matériel d'enseignement et la construction d'une laiterie. Enfin le programme alimentaire mondial (P.A.M.) a envoyé céréales et produits dont le bénéfice de la vente doit recevoir des affectations particulières. L'Agence internationale pour le Développement (A.I.D.) a consenti deux prêts, remboursables en 50 ans sans intérêts, l'un en 1966 de 45,5 millions pour la remise en état du Chemin de fer, l'autre en 1970 de 38,5 millions pour l'entretien du réseau routier (au 1^{er} janvier 1971, 35,5 millions de ces deux prêts avaient seulement été utilisés). Le Mali a reçu aussi avec le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta un prêt collectif de 37,5 millions. Enfin la Banque Africaine de Développement a avancé en 1970 3 millions remboursables en 8 ans pour la participation du gouvernement à l'ITEMA.

(274) Bruce D. LARKIN, *China and Africa 1969-1970*, cite un prêt de 19,6 M\$ le 22-9-1961 et un autre de 4 M\$ en juillet 1965 en monnaie convertible pour éteindre la dette à l'égard du Sénégal.

(275) *Afrique-express*, 15 juin 1970.

Il faudrait encore mentionner les investissements des sociétés semi-publiques ou privées installées au Mali ou devenues maliennes depuis 1962.

Alors que pour l'ensemble de l'Afrique, l'aide bilatérale a été en moyenne pour chaque année de 1968 à 1970 quatre fois supérieure à l'aide multilatérale, le Mali n'a pas plus reçu de la première que de celle-ci (soit 9,3 M \$ représentant 3 % de l'aide multilatérale à l'Afrique), ce qui fait en tout 3,88 \$ par habitant au lieu de 5,26 pour la moyenne de l'Afrique (276). La part respective des prêts et des dons a été en s'inversant depuis 1965 comme il ressort des chiffres suivants (277) :

SOMMES REÇUES EN MOYENNE CHAQUE ANNEE

(millions \$ E.U.)	en prêts	en dons
1965-1967	22,3	12,2
1968-1970	11,6	17,9

C'est cette politique que le Mali souhaite maintenant intensifier.

Une grande partie de l'aide a une justification économique et est susceptible de rapport immédiat, mais de toutes façons, don ou prêt, chaque réalisation entraîne des charges récurrentes : augmentation du personnel, entretien des installations... De plus des remboursements sont déjà en partie exigibles, avec leurs intérêts bien que faibles (moins de 1 % en moyenne). La dette publique en fin 1970 s'élevait donc à quelque 150 milliards (278), dont 37 % envers la Chine, 28 % envers l'U.R.S.S. et autant à l'intérieur de la zone devises, et seulement 2 % de crédits fournisseurs. Certaines créances font d'objet d'un contentieux. A l'échéancier apparaissent donc des sommes à rembourser — principal et intérêt — de l'ordre de 5 milliards en 1972, devant culminer à 13,3 milliards en 1975 (279) pour revenir au niveau de 5 milliards en 1985, les dettes inférieures à 15 ans — un peu moins de la moitié — étant alors éteintes. Comparé au budget de 1971 qui porte sur 25 milliards et n'a inscrit au chapitre de la dette extérieure que 500 millions, on voit tout de suite l'ordre de grandeur, et l'on comprend que le problème de sa résorption ait entraîné de longues discussions lors de la réintégration du Mali dans la zone franc en raison des répercussions possibles sur le compte d'opérations. La plupart des créanciers publics ont accordé des moratoires, mais ceux-ci devront-ils être sans cesse reconduits alors que de nouveaux besoins d'investissements se font sentir ? La création d'une Caisse autonome d'amortissement a été décidée en décembre 1971 ; elle sera alimentée par une taxe de 2 % prélevée sur la valeur frontrière de toutes les importations. Mais est-ce là vraiment la solution ?

(276) O.C.D.E. L'aide au développement en 1971.

(277) B.I.R.D. Rapport annuel 1971.

(278) Le rapport de la B.I.R.D. pour 1972 précise 287,7 millions de \$ E.U. dont 265,2 en prêts bilatéraux et 17,3 en prêts multilatéraux.

(279) Chiffres donnés par le Programme triennal. Voir aussi annexe II.

PROGRAMME TRIENNAL

Après avoir analysé la situation du Mali telle qu'elle apparaissait en 1968, le C.M.L.N. s'est attaché durant tout 1969 à préparer un Programme de redressement économique et social pour les années 1970 à 1973 qu'il a rendu public en août 1970 (280) et considéré comme exécutoire à partir de juillet.

L'objectif proposé est d'atteindre à l'issue de cette période triennale, l'équilibre aussi bien de la balance commerciale que du budget — au moins dans ses dépenses courantes. Toute la politique intérieure et extérieure doit se ramener à cet impératif et le C.M.L.N. entend conserver le pouvoir jusqu'à sa réalisation complète.

Les projections établies pour 1973 à partir des comptes 1967-68 ont permis de définir un certain nombre de critères à respecter coûte que coûte. Ainsi la P.I.B. devrait croître annuellement de 5,4 % en moyenne. La part entre secteurs ne serait pas modifiée mais à l'intérieur de ceux-ci, l'agriculture vivrière baisserait de 42 à 29 %, alors que seraient plus sollicitées l'agriculture commerciale (9,1 %) et l'industrie (18,7 %). Ainsi progresseraient certaines exportations, leur volume moyen annuel croissant de 11 %, pour les importations seulement 3 %. L'équilibre serait atteint à 32 milliards, ce niveau autorisant des rentrées substantielles pour le Trésor. On éviterait d'introduire au maximum ce qui peut être produit sur place et tout ce que demandent des travaux d'infrastructure dont les bénéfices ne seraient pas à la mesure des dépenses entraînées ; par contre l'achat d'engrais reste le type d'importations indispensables. Cette politique de la production et des échanges doit aller de pair avec une certaine limitation de la consommation. Elle pourrait s'accroître par an de 4,4 % pour les ménages, mais seulement de 2,9 % pour les administrations, la masse salariale des entreprises de 8,2 % et celle de l'Etat de 5,3 % (contre 10 % précédemment). Ainsi le revenu par tête (compte tenu de la croissance démographique) progresserait lui aussi, à raison de 2,5 %.

Le Gouvernement s'engage donc à respecter certaines contraintes d'ordre budgétaire, à limiter certaines dépenses en matière de personnel ou d'enseignement par exemple, à ne pas recourir aux services de l'Institut d'émission, les crédits dispensés devant s'accorder à la P.I.B.

Cependant pour stimuler l'économie, le rythme des investissements antérieurs, soit 17,2 milliards en 1967-68, devrait être non seulement maintenu mais accru de 3,8 % par an, et c'est pourquoi le Programme triennal a fixé initialement ses besoins à 77,573 milliards. Chaque secteur a formulé les grandes lignes des actions de développement qu'il souhaite entreprendre ou poursuivre et quelque 140 projets ont été retenus, dont les plus importants (de l'ordre du milliard de francs maliens) ont été reproduits sur le tableau n° 19. On voit que le secteur primaire représente le quart en valeur et le secteur secondaire un peu moins comme le secteur social, tandis que l'infrastructure atteint 30 %. Cependant à choisir, les deux premiers auraient

(280) Ordonnance du 28 août 1970 (J.O. 1-9-70).

la priorité, bien qu'il soit rappelé que certains investissements non directement productifs sont susceptibles d'intervenir sur les secteurs productifs, comme les pistes de collecte, la formation des cadres, l'élimination de certaines grandes endémies...

Tous les types de financement — et quelle que soit leur origine — sont retenus. Toutefois la part de l'intérieur est limitée à 14%. On sait combien les possibilités de ce côté sont faibles bien qu'il existe en campagne une certaine thésaurisation (281). Le Gouvernement n'espère

pas pouvoir prélever sur ses propres finances plus de 2 milliards par an mais il compte toujours sur un certain autofinancement de ses entreprises publiques. Plus sûr peut-être serait le financement des hommes d'affaires maliens rapatriant leurs avoirs extérieurs. On aura cité plusieurs fois au cours de l'année 1971 l'exemple de la Société d'eau de javel et vinaigrerie d'un coût de 70 M et surtout la sacherie de dah de San représentant 1 à 2 milliards. Il est également prévu que les producteurs devront participer pour un peu plus de 4 milliards à la réalisation du programme agricole (achat de matériel...).

TABLEAU 19
FINANCEMENT DU PROGRAMME TRIENNAL

	Prévisions initiales							Prévisions 1971		
	Intérieur		Extérieur			Global	%	Intérieur	Extérieur	Global
	Privé	Public	Privé	Prêt	Subvention					
Agriculture	1 380	585		1 209	13 628	16 802	22	2 091	12 439	14 350
Opération coton	1 092			804	2 463	4 359		1 152	3 205	4 357
" arachide	80				1 572	1 652		85	1 154	1 239
" riz		430		405	4 989	5 824		434	6 244	6 678
" sucre					2 000	2 000				
Office du Niger	208	100			619	927		307	619	926
Formation		33			1 221	1 254				
Autres		22			764	786				
Elevage	42	378			1 506	1 926	2	138	1 593	1 731
Hydraulique				146	470	616	1	72	487	559
Pêche		4			602	606	1	5	800	805
Industrie	310	300	6 891	1 572	550	9 623	12	1 130	14 416	15 546
IIFEMA		300	4 650			4 950				
SEFOM (extension)				486		986				
Brasserie			900			900				
Autres	310	300	1 341	586	550	2 787				
Energie	408	79	2		848	1 337	2	875	560	1 435
Mines			728		3 214	3 942	5		5 673	5 673
Pétrole			728		2 250	2 978			3 027	3 027
Minéral					964	964			2 646	2 646
Transport	824	2			1 075	3 022	4			
Infrastructure	1 181	2 881	6 538	13 037	23 637	23 637	30	4 102	21 437	25 449
Pistes de collecte		535	2 825	1 174		3 360				
R.C.F.	400				1 574	1 574				
Aéroport Senon					5 810	5 810		348	6 627	6 975
Eau Bamako				550	1 642	2 192				
B.P.T.	638			445		1 053		539	375	914
Air Mali	112				920	1 032		112	920	1 032
Autres	31	2 346		1 574	4 665	8 616				
Habitat - Urbanisme	100	1 100			60	1 260	2		2 262	2 262
Enseignement général		46			4 935	4 981	7			
" professionnel		160		583	1 945	2 688	3	238	2 577	2 815
Santé	363				1 651	2 014	2	363	1 924	2 287
Affaires sociales	64				248	312	1	64	328	392
Etudes et Recherches	367				4 441	4 808	6		600	600
TOTAL	4 245	6 335	7 621	11 162	48 210	77 573	100			85 121

(281) Une loterie nationale a été créée en 1972. Comme en beaucoup de pays d'Afrique, ses recettes devant aller à des réalisations sociales et culturelles.

Le financement privé étranger, favorisé par une législation assez libérale, est susceptible d'un rendement plus étendu et il y est fait appel pour 10%. Il ne devrait pas comporter de charges pour l'Etat à la restriction près qu'étant surtout prévu à l'intérieur de sociétés d'économie mixte, il est tenu de participer à la constitution du capital, par conséquent en empruntant, ainsi pour le complexe de l'ITEMA où la B.A.D. sera mise pour la première fois à contribution.

La masse de ressources la plus considérable, puisqu'il s'agit de 60 milliards, soit les 3/4, est cependant attendue des organisations internationales ou des Etats étrangers, mais devant le fardeau de la dette déjà en cours, la part empruntée serait limitée à 11 milliards et pour des dépenses à rentabilité immédiate assurée (cas de l'opération coton, de l'extension de l'huilerie) ou d'une utilité jugée indispensable (pistes de collecte ou amélioration des voies et bâtiments du Chemin de fer). Pour le reste, soit 62% de l'ensemble, il devrait s'agir exclusivement de subventions.

De façon générale, le programme triennal a été reconnu par les experts comme bien équilibré et raisonnable dans ses objectifs, bien que des doutes subsistent sur la validité de certaines estimations et qu'il ne soit fait nulle part allusion aux remboursements à effectuer. Le montant

a laissé quelque peu perplexe (282) ; comparé à l'ensemble des aides dispensées aux pays en voie de développement, la part demandée par le seul Mali supposerait un régime préférentiel. L'effort interne lié à l'aide que requièrent des organismes prêteurs comme le P.N.U.D. apparaît proportionnellement très faible quoique sa réalisation soit encore bien problématique. Enfin il reste l'hypothèque des structures économiques en place, qui ne se sont pas révélées jusqu'à présent particulièrement favorables à la production. S'agissant d'une opération de sauvetage dont l'objectif principal est de rétablir un équilibre, et par conséquent de caractère provisoire, beaucoup de ces objections doivent normalement tomber.

Dans les faits, l'appel lancé a commencé à être entendu. En une année 41% des fonds ont été obtenus, mais sensiblement moins pour le premier groupe (secteurs primaire et secondaire), — les mines pour le secondaire n'ayant donné que 25%, et l'infrastructure par contre déjà 58%, — et peut-être pas au rythme voulu, aucune échéance n'ayant été fixée pour le vérifier. Comme précédemment le F.E.D. est le meilleur pourvoyeur avec 40% de l'aide obtenue. Il est difficile de savoir actuellement si son exemple sera uniformément suivi et si beaucoup plus de la moitié des sommes souhaitées pourront être réunies dans la conjoncture présente.

PROBLEMES MALIENS

Quelle situation offre en définitive le Mali au bout d'une décennie de vie indépendante ? Une comparaison avec les autres Etats africains devrait permettre d'en juger si la seule base du P.I.B. est valable (283). On constate sa faiblesse en valeur absolue, par rapport à l'Afrique en général où figurent des pays riches — surtout de leur industrie extractive (pétrole, cuivre), mais même à l'Afrique de l'Ouest dans laquelle interviennent des situations bien différentes, et notamment celle de pays voisins comme le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire, trois à quatre fois plus riches, surtout ce dernier en pleine expansion. Si les chiffres ne sont pas absolument certains pour le Mali (il est en effet dit plus haut que son taux de croissance n'a pas progressé), ils laissent quand même apprécier la pauvreté du pays qui n'a d'égale que celle des pays intérieurs comme la Haute-Volta ou le Niger, mal desservis initialement par la nature.

Une brève réflexion sur les données du milieu confirme ce point de vue. Déjà dans l'ensemble les sols ne sont pas particulièrement généreux, sauf rares exceptions. En culture industrielle, à surface équivalente, l'arachide fournira diffi-

cilement plus du cinquième de matière grasse que ce que l'Elaeis du Golfe de Guinée est susceptible de donner. L'aridité accentue les risques climatiques. La nature, il faut dire, est encore mal maîtrisée et de longs efforts seront nécessaires pour y parvenir tout en respectant les lois de l'écologie, et bien des fléaux naturels restent à vaincre comme il en a été avec la trypanosomiose ou la peste bovine. Du point de vue énergétique les carences sont évidentes, pas de charbon, une hydraulicité très mal répartie, seul le pétrole changerait les données pour l'ensemble du pays sur lequel pèse tout le poids des distances, car si l'équipement a été relativement si lent, c'est bien cette cause qui a joué plutôt qu'une désaffection particulière qui ne s'expliquerait nullement.

TABLEAU N° 20
PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT

en \$	1960	1965	1968
Mali	66	61	74
Sénégal	178	184	187
Côte-d'Ivoire	163	228	268
Afrique Occidentale ..	86	93	87
Afrique (sans R.S.A.) ..	105	118	123

Etudes et conditions économiques de l'Afrique, 1969.

(282) Il a d'ailleurs été porté à 85 milliards puis à 98 milliards dans le courant de 1971, diminuant de 10% le budget de l'agriculture, mais augmentant entre autres celui de l'industrie de 50%, l'infrastructure 12% et les dépenses sociales 23%.

(283) Cf. Etudes et conditions économiques en Afrique 1969. Nations-Unies. C.E.A., 1971. Il y a lieu de considérer ces chiffres un à un avec beaucoup de prudence, certaines distorsions apparaissant qu'il n'est pas possible de vérifier, mais l'impression d'ensemble reste acceptable.

TABLEAU N° 21
ELEMENTS DU TABLEAU ECONOMIQUE POUR 1968

1) Production par branches (%)								
	Agric.	Mines	Ind.	Constr.	Comm.	Transports	Services	Adm.
Mali	48,2	0,0	7,3	5,3	17,2	3,3	4,6	1,4
Sénégal	32,6	0,3	13,7	3,6	23,8	4,5	6,6	14,9
Côte-d'Ivoire	37,2	0,3	12,3	5,8	16,2	9,0	8,2	11,0
Afrique Occidentale	46,8	4,5	9,3	4,1	15,7	4,8	7,0	7,8
Afrique (sans R.S.A.)	34,1	10,1	11,5	4,7	13,4	5,3	11,4	9,5

2) Consommations finales (%)						
	Ressources		Emplois			
	P.I.B.	Import.	Export	consommation		F.B.C.I.
				privées	Etat	
Mali	85,6	14,4	6,2	66,3	17,0	10,5
Sénégal	81,2	18,8	15,8	58,2	15,2	10,8
Côte-d'Ivoire	77,6	22,4	27,5	47,3	10,2	15
Afrique Occidentale	82,7	17,3	17,1	62,6	9,9	10,4
Afrique (sans R.S.A.)	81,0	19,0	20,2	54,5	12,4	12,9

Etudes et Conditions économiques en Afrique 1969.

Les distances affectent surtout les denrées de faible ou moyenne valeur comme celles que produit naturellement le Mali (denrées agricoles ou minières pondéreuses) et que seuls avantageraient des moyens d'évacuation très économiques, un réseau de navigation fluviale cohérent par exemple. Le Mali n'offre pas encore de denrées riches (comme l'uranium) ou irremplaçables ; l'or connu de son sous-sol est en quantité si diluée qu'elle interdit toute exploitation rentable. Les distances sont accusées surtout par la faiblesse des densités humaines qui rendent difficile l'amortissement des voies de communication, ainsi pour le chemin de fer s'il ne s'agissait que des régions qu'il traverse.

Il en résulte une exigüité du marché où les possibilités de consommer sont aussi à la mesure de ce qui est produit. De ce point de vue — et non plus seulement de celui des distances — certaines des entreprises industrielles qui ont été conçues ces dernières années se justifieraient mal, dans le cadre d'une économie régionale élargie, comme l'était autrefois l'Union française ou comme le serait peut-être la communauté d'Afrique de l'Ouest en projet. On voit ce qu'il en est au sein de l'Entente quand il s'agit d'un partage entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta.

Toutefois aucune situation n'est définitivement figée et si les échanges du Mali sont appelés logiquement à s'affranchir des motivations politiques pour suivre les incitations plus directement économiques, les circuits se modifieront et, précédemment orientés vers l'Europe, ils prendront alors la direction des pays voisins en voie d'enrichissement

constant et de plus en plus demandeurs de matières premières — dont les produits agricoles pour lesquels l'avantage du Mali est indéniable (bétail, poisson). Il n'en est pas moins vrai que les obstacles naturels subsisteront longtemps encore — ceux auxquels la puissance colonisatrice avait été affrontée, les mêmes que rencontre aujourd'hui le pays indépendant.

Il y a aussi le facteur humain car, s'il est vrai qu'il est de plus en plus facile d'échapper au déterminisme de la nature, le rôle des décisions devient prépondérant. Mais là cependant intervient encore le poids du passé. Les sociétés de la savane, peut-être plus que beaucoup d'autres, ont connu des époques difficiles qu'elles ont traversé avec longanimité, mais la philosophie qu'elles ont développé les a amenées à une relative insouciance qui est un frein incontestable à la croissance économique. Pratiquement aucun capital ne s'est formé au cours des années, tout ce qui a été produit a toujours été consommé immédiatement — et même parfois au-delà de ce qui était sur le moment raisonnable. Socialement les villages ont vécu repliés sur eux-mêmes, sans recherche de solidarités supérieures, rejetant dans toute la mesure du possible les contraintes extérieures ou y opposant la force d'inertie, et cultivant en même temps leur sens originel de l'indépendance. Ces comportements se sont facilement transposés au niveau du Public et la notion de bien commun s'en trouve naturellement affectée pour le mieux comme pour le pire. Aux faiblesses internes la colonisation en a ajouté une autre en assumant toute la charge, toute la responsabilité des affaires de l'Etat.

Il n'a donc pas été aisé pour l'élite africaine qui a voulu prendre en mains ses destinées de mobiliser les masses et de créer en elles une conscience nationale dont ni l'histoire ni la géographie ne dessinent exactement les contours, mais que les nécessités de la vie sociale actuelle imposent sans conteste. Les dirigeants ont joué avec beaucoup d'habileté dans le concert des nations où ils devaient obtenir leur consécration et l'avalisation de leur entreprise. Ils ont su s'ouvrir les portes les plus diverses, si promptes habituellement à se fermer les unes aux autres. Ce faisant ils ont acquis une connaissance directe du monde, non seulement politique mais économique ou intellectuelle que bien peu de leurs homologues de toutes nations ont été en mesure d'appréhender aussi largement, rattrapant ainsi d'un seul coup des décennies entières d'isolement et ceci est également vrai pour un grand nombre de Maliens qui ont été admis à parfaire leurs connaissances techniques dans les pays les plus divers. Les problèmes ont été en même temps exposés auprès de toutes les instances avec toujours un grand souci de dignité, parfois même accentué de l'orgueil d'un riche passé retrouvé. Ainsi d'assez larges concours ont-ils été recueillis non plus généralement de la part des secteurs privés et sur des bases strictement économiques mais en fonction des besoins d'un Etat qui s'attachait à devenir totalement indépendant. Toutefois une partie de ces aides se trouvent aujourd'hui discutées soit quant à leur fondement, aux implications profondes qui sont à leur origine, soit quant à leur fardeau du point de vue de la dette ou des charges récurrentes (284).

Les difficultés, les dirigeants les ont beaucoup plus rencontrées à l'intérieur, et elles existent d'ailleurs, aux différences près de pauvreté matérielle, chez tous les pays voisins ; des orientations particulières ont seulement pu préciser et les soubresauts politiques qui les ont suivies ont permis de juger de leur impact sur les masses. Ici sans doute l'idée d'indépendance a-t-elle été maniée dangereusement malgré, il faut le reconnaître, de nombreuses exhortations à la discipline et à l'austérité, mais celles-ci ont été le plus souvent considérées comme génératrices de nouvelles contraintes.

Ces contraintes se sont d'abord appliquées aux ruraux dont les ressources ont été aussi diminuées jusqu'en 1967 ;

ils ne l'ont pas compris et ont donc retrouvé les réflexes de défense évoqués plus haut. Mais la situation s'est aussi dégradée dans les villes et singulièrement à Bamako qui est bien sûr le point sensible. Multiplication des fonctionnaires, diminution de leur pouvoir d'achat, augmentation de leurs charges avec l'exode rural, découragement et absentéisme, népotisme, gabegie constatée dans les sociétés d'Etat, corruption déjà dénoncée en 1963 et qui refait surface en début 1972. Il semble que la déception soit grande pour les jeunes cadres qui entrent dans la vie active, de ne trouver de débouchés que dans le carcan de la fonction publique ou para publique qui ne leur offre pas d'emplois compatibles avec leurs diplômes et des soldes enviables, de niveau asiatique plutôt qu'europpéen. Ainsi un exode des cerveaux se dessine-t-il actuellement. Ceci donne à réfléchir à l'intérêt de la libre entreprise à laquelle le Président M. Traoré fait allusion en souhaitant que « le Mali devienne la terre où les citoyens vivent en paix et exercent paisiblement la profession de leur choix » (285). Or celle qui s'est développée jusqu'à ce jour, favorisée par les faits, combattue par la loi, n'a eu que très peu à voir avec le progrès économique et social : c'est surtout le commerce qui est capable de recéler les mêmes tares que la fonction publique : parasitisme, concussion, opérations clandestines, et qui tendrait lui aussi aux yeux de certains économistes à engendrer une nouvelle classe sociale.

Ceci est évidemment grave pour un peuple qui veut pratiquer le socialisme — non par idéologie — mais parce qu'il a dans son tréfonds le sens inné de l'égalité. Il y joint celui de la liberté, de la liberté d'expression non sans un grain d'humour. Toutes les conditions sont réunies pour la réalisation d'un idéal démocratique, mais l'exercice en semble évidemment difficile pour l'instant. Il faudrait que la situation économique se restaure suffisamment pour que les salaires soient mieux ajustés au coût de la vie et que les prix retrouvent leur équilibre. Moyennant quoi les causes matérielles d'insatisfaction s'effaceraient et le problème politique pourrait être abordé plus sereinement. Sans doute l'étranger a-t-il peine à percer la complexité de toutes ces situations, mais il suffit qu'il ait vécu quelque peu avec les Maliens pour qu'elles s'éclaircissent du jour de l'amitié.

(284) D'après les chiffres de la B.I.R.D. pour 1972, l'endettement par tête au Mali est de 57,5 \$ E.U. pour 32, l'ensemble de l'Afrique.

(285) Interview accordée à la Pravda le 14 septembre 1971 devant Radio Mali.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités

- BRASSEUR (P.). *Bibliographie générale du Mali*, Dakar, IFAN, 1964.
- *Le Soudan*, Paris, Soc. Edit. géo., marit. et col., 1931.
- SPITZ (G.). *Le Soudan français*. Paris, Ed. marit. et col., 1955.
- A.O.F. 57, tableaux économiques, Dakar, Ht Commissariat, 1957.
- *Le Mali, Notes et Etudes documentaires*, n° 2 735, 13 janvier 1961.
- KAMIAN (B.). *Connaissance de la République du Mali*. Bamako, Info (1965).
- *Programme triennal de redressement économique et financier*. Bamako, Statistiques, 1970.
- Chambre de Commerce. Répertoire des textes législatifs. Bamako, 1969.
- *Vivant Univers*, mars-avril 1970, n° 267, numéro spécial sur le Mali.
- *Essor* (quotidien et hebdomadaire), Bamako.
- *Bull. Afrique noire et publications d'Edlafric*, Paris.
- *Marchés tropicaux et méditerranéens* (hebd.), Paris.
- *Industries et Travaux d'Outre-Mer* (mensuel), Paris.
- *Informateur du Mali*, mensuel, Bamako.
- *Problèmes Outre-Mer*, bi-mensuel, Paris.
- *Europe France Outre-Mer*, mensuel, Paris.
- La zone franc en 1969. Paris, Comité monétaire de la zone franc, 1970.
- *Guide A.O.F.* (annuel).
- *Annuaire statistiques du Mali* (dernier en date 1970 paru en juin 1972).
- *Comptes économiques du Mali*, 1959, 1962, 1964 à 70.
- *Enquêtes agricoles*, 1966-67, 1967-68, 1968-69.
- *Année politique africaine*, 1963 à 1970.
- *Afrique-Documents* (éphémérides 1961 à 1963).
- Carte au 1/2, 5 M. Rép. du Mali, 1964, I.G.N. Paris et Dakar.
- Cartes au 1/500 m. 24 feuilles dont 14 anciennes et 10 dérivées.
- Cartes au 1/200 m. 130 feuilles modernes (après 1954) mais en esquisses au Nord du 17° N.
- Cartes ethno-démographiques, n° 2, 3 et 4, Nord Dakar, IFAN, 1960 et 1963.
- AUBREVILLE (A.). *Flore forestière soudano-guinéenne*, Paris, Soc. Ed. marit. et col., 1950.
- DEKEYSER (P.L.). *Les mammifères de l'Afrique noire française*, Dakar, IFAN, 1955.
- MALZY (P.). *La faune avienne du Mali*, Paris, ORSTOM, 1962.
- DESCAMPS (M.). *Etude écologique du Criquet migrateur africain*. Rev. Path. vég. Entom. agric. franç., 1962, 41. 131-297.
- TRICART (Jean) et GUERRA de MACEDO (N.). *Rapport de la mission de reconnaissance géomorphologique de la vallée moyenne du Niger* (janvier-avril 1957), Dakar, IFAN, 1965.
- DAVEAU (S.). *Recherches morphologiques sur la région de Bandiagara*. Dakar, IFAN, 1959.
- URVOY (Y.). *Les bassins du Niger*, Dakar, IFAN, 1942.
- GALLAIS (J.). *Le delta intérieur du Niger et ses bordures*, Etude morphologique, Paris, CNRS, 1967.
- GALLAIS (J.). *Le delta Intérieur du Niger*, Etude de géographie régionale, Dakar, IFAN, 1967.
- N'DIAYE (Bokar). *Les groupes ethniques au Mali*, Bamako, Editions populaires, 1970.
- Monographies ethnologiques africaines, Paris, P.U.F.
 - HOLAS. *Les Sénoufo*, 1957 (Rééd. 1966).
 - ROUCH. *Les Songay*, 1954.
 - PAQUES. *Les Bambara*, 1954.
 - PALAU MARTI. *Les Dogon*, 1957.
- BRASSEUR (G.). *Les établissements humains au Mali*, Dakar, IFAN, 1968.
- MAUNY (R.). *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, 1970.
- CORNEVIN (M.). *Histoire de l'Afrique contemporaine*, Paris, Payot, 1972.
- MEILLET et COHEN. *Les langues du monde*, Paris.
- DIETERLEN (G.) et GRIAULE (M.). *Le renard pâle*, Tome I, *Le mythe cosmogonique*, Fasc. I, *La création du monde*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1965.
- DIETERLEN (G.). *Essai sur la religion bambara*, Paris, P.U.F., 1951.
- ZAHAN (D.). *Sociétés d'initiation bambara : le N'domo, le Koré*, Paris, Mouton, 1960.
- ROUCH (J.). *La religion et la magie songhay*, Paris, P.U.F., 1960.
- CALAME-GRIAULE (G.). *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogon*, Paris, Gallimard, 1965.
- VIGUIER (P.). *Le Soudan français, Ressources et possibilités agricoles*, Bamako, 1945.
- DOUTRESOULLE (G.). *L'élevage au Soudan français*, Alger, Imbert, 1952.
- WILDE (J.-C. de). *Expériences de développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, 1968.
- *Passeport touristique*, Bamako, 1970, Office malien de tourisme.
- *Conditions d'installation d'entreprises industrielles*, vol. 3. Mali, 1972. Commission des communautés européennes.

Sujets particuliers

- RODIER (J.). *Régimes hydrologiques de l'Afrique noire à l'Ouest du Congo*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1964.
- ARCHAMBAULT (J.). *Les eaux souterraines de l'Afrique occidentale*, Paris, Berger-Levrault, 1960.
- d'HOORE (J.L.). *La carte des sols d'Afrique au 1/5 M*, Lagos, C.S.A., 1964.

ANNEXES

Annexe I (286)

Ordonnance n° 1 portant organisation provisoire des pouvoirs publics en République du Mali.

Le Comité militaire de Libération nationale,

Considérant que la règle internationale de la continuité de l'Etat prévoit que les changements constitutionnels, les transformations de gouvernements, n'ont aucune influence sur la personnalité de l'Etat ;

Considérant qu'il est unanimement admis que la révolution, si elle peut modifier l'appareil étatique, le peuple, base de l'Etat n'en est forcément pas affecté ;

Considérant qu'il est en outre constant que l'Etat, même momentanément privé de Pouvoir central à la suite de lutte pour la conquête du Pouvoir conserve son identité dès lors que se trouve assuré le fonctionnement des autorités administratives et judiciaires ;

Considérant que l'action de l'Armée en date du 19 novembre 1968, a eu pour résultat la substitution du Comité militaire de Libération nationale au Gouvernement et à la délégation législative issus de la révolution du 22 août 1967 ;

Considérant que l'existence de ce Gouvernement et de cette délégation au-delà du délai maximum légal les a transformés en pouvoir de fait ;

Considérant que le Comité militaire de Libération nationale a prononcé leur dissolution, exercé en leurs lieu et place les fonctions politiques et administratives et devient également l'organe suprême des relations internationales ;

Considérant que les mesures et considérations ci-dessus énoncées constituent une rupture avec la légalité constitutionnelle et consacrent en fait la suspension de la Constitution du 22 septembre 1960 ;

Déclare la Constitution du 22 septembre 1960 suspendue, et vu la nécessité de mettre en vigueur de nouvelles dispositions portant organisation provisoire des pouvoirs publics en République du Mali,

Ordonne :

PREAMBULE :

Le Peuple malien proclame solennellement la République du Mali, fondée sur un idéal de liberté et de justice.

La République du Mali organise les conditions nécessaires à l'évolution harmonieuse de l'individu et de la famille au sein d'une société moderne et dans le respect de la personnalité africaine.

La République du Mali réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'Homme et du Citoyen consacrés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

Elle reconnaît à tous les hommes le droit au travail et au repos, la liberté de se grouper au sein d'organisations de coopération ou d'organisations syndicales de leur

choix, pour la défense de leurs intérêts professionnels. Le travail est un devoir pour tout citoyen, mais nul ne peut être contraint à un travail déterminé, sauf dans le cas d'accomplissement d'un service exceptionnel d'intérêt général, égal pour tous, dans les conditions déterminées par la loi.

Le peuple malien, conscient des impératifs historiques, moraux et matériels qui unissent les Etats d'Afrique, soucieux de réaliser l'unité politique, économique et sociale indispensable à l'affirmation de la personnalité africaine, affirme sa détermination de poursuivre son œuvre en vue de la réalisation de l'unité africaine.

TITRE PREMIER

De la Souveraineté

Article premier. — La République du Mali est indivisible, démocratique, laïque et sociale.

Elle assure à tous l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion.

La langue française est la langue d'expression officielle.

La devise est : « Un Peuple, Un But, Une Foi ».

Le drapeau est composé de trois bandes verticales et égales de couleurs vert, or et rouge.

La loi détermine l'hymne et le sceau de la République.

Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Article 2. — La souveraineté appartient au peuple tout entier. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants et dans certains cas par voie de référendum. Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la loi.

Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux maliens majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 3. — Les partis et groupements politiques concourent normalement à l'expression du suffrage.

Ils se forment et exercent leur activité librement dans le respect des principes démocratiques, des intérêts, des lois et règlements de l'Etat.

Article 4. — Tout acte de discrimination raciale ou ethnique de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'intégrité du territoire de la République sont punis par la loi.

Article 5. — Les institutions provisoires de la République sont :

Le Comité militaire de Libération nationale ;

Le Gouvernement (provisoire) ;

La Cour suprême.

(286) Extrait du Journal Officiel de la République du Mali en date du 28 novembre 1968 (n° 288 spécial) p. I-II-III.

Le siège des institutions est à Bamako. Il peut être transféré en tout autre lieu par une ordonnance.

TITRE II

Du Comité militaire de Libération nationale

Article 6. — Le Comité militaire de Libération nationale est composé de 14 membres. Il peut à tout moment décider de s'élargir et de se faire assister par toute personne dont le concours lui semblera nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

Article 7. — Le Comité militaire de Libération nationale établit son règlement intérieur. Il statue par voie d'ordonnance sur les matières relevant de sa compétence et peut à chaque occasion consulter le Gouvernement (provisoire).

Article 8. — Les séances du Comité militaire de Libération nationale se tiennent à huis-clos à moins qu'il n'en décide autrement.

Article 9. — Le Comité militaire de Libération nationale a un rôle de définition, d'orientation et de contrôle de la politique générale de la République.

Article 10. — Le Comité militaire de Libération nationale désigne un candidat aux fonctions de Président du Gouvernement (provisoire). La personnalité désignée soumet à son approbation la liste des membres du Gouvernement (provisoire).

Article 11. — Le Président du Comité militaire de Libération nationale assume les fonctions de Chef de l'Etat.

Il signe et ratifie les traités après approbation du Comité militaire de Libération nationale.

Il accrédite les ambassadeurs, les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires sont accrédités auprès de lui.

Il est le Chef des Armées.

Il nomme en conseil du Comité militaire de Libération nationale les membres de la Cour suprême, les ambassadeurs, les envoyés extraordinaires et les hauts fonctionnaires civils et militaires dont la liste est fixée par ordonnance.

Il exerce en séance du Comité militaire de Libération nationale le droit de grâce.

Il peut déléguer certains de ses pouvoirs à un membre du Comité militaire de Libération nationale.

Article 12. — Le Président du Gouvernement (provisoire) et les ministres peuvent être entendus à tout moment par le Comité militaire de Libération nationale.

TITRE III

Du Gouvernement (provisoire)

Article 13. — Le Gouvernement (provisoire) de la République du Mali se compose du Président et des ministres.

Le Président est responsable devant le Comité militaire de Libération nationale.

Les ministres sont responsables devant lui.

Le Président du Gouvernement (provisoire) met fin à leurs fonctions.

Article 14. — Le Président du Gouvernement (provisoire) fixe les attributions des membres du Gouvernement par décret.

Article 15. — Il préside le Conseil des ministres.

Il fait établir et conserve les procès-verbaux des séances.

Article 16. — Le Gouvernement (provisoire) conduit la politique de la République définie par le Comité militaire de Libération nationale.

Le Président du Gouvernement (provisoire) dirige l'action du Gouvernement. Il a l'initiative des ordonnances concurremment avec les membres du Comité militaire de Libération nationale.

Il exerce le pouvoir réglementaire. Il assure l'exécution des ordonnances, des règlements et des décisions de justice.

Le Président du Gouvernement (provisoire) est le Chef suprême de l'Administration. Il nomme à tous les emplois civils et militaires autres que ceux relevant de la compétence du Comité militaire de Libération nationale. Il peut déléguer ses pouvoirs de nomination à un membre du Gouvernement.

Le Conseil des ministres est obligatoirement saisi des décisions déterminant la politique générale de l'Etat et des décrets réglementaires.

Article 17. — Les actes du Président du Gouvernement (provisoire) sont contresignés le cas échéant par les ministres chargés de leur exécution.

Article 18. — Le Président du Gouvernement (provisoire) peut déléguer certains de ses pouvoirs à un ministre.

TITRE IV

Des dispositions diverses

Article 19. — Les dispositions des titres V, VI, VII, VIII et X de la Constitution du 22 septembre 1960 demeurent valables *mutatis mutandis* dans la mesure où elles ne sont pas contraires à la présente ordonnance et dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'une abrogation expresse.

Article 20. — La législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n'est pas contraire à la présente Constitution et dans la mesure où elle n'a pas fait l'objet d'une abrogation expresse.

Article 21. — La présente ordonnance qui prend effet à la date du 19 novembre 1968 sera publiée au *Journal Officiel*.

Bamako, le 28 novembre 1968.

*Le Président du Comité militaire
de Libération nationale,*

Lieutenant Moussa TRAORE.

* N.B. : L'ordonnance n° 47 CMLN du 29 août 1969 (J.O. 1-9-69, p. 620-621) a modifié le texte de l'ordonnance ci-dessus en supprimant le mot « provisoire » qui suivait celui de Gouvernement. Le mot « provisoire » apparaît donc ici entre crochets [] chaque fois qu'il a été cité.

Annexe II

Le Programme Triennal est arrivé à expiration à l'été 1973 et les résultats ont été consignés dans une étude du Service du Plan (1) qui permet de dégager quelques conclusions.

En termes de Comptabilité économique, entre les années 1969 et 1972, le P.I.B. a augmenté de 4,75% par an (en francs constants) — ce qui, compte tenu de l'accroissement de la population, amène, avec 29 500 F par tête, une sensible amélioration du revenu national.

Les objectifs ultimes n'ont cependant pu être atteints, à savoir l'équilibre du budget et celui de la balance commerciale. Pour le budget, les dépenses se sont élevées en 1972 à 24,6 Md, pour 20,4 Md de recettes, soit un déficit de 17%. Pour les échanges extérieurs qui ont considérablement augmenté en valeur, l'ensemble des exportations est évalué à 33,9 Md pour 41,1 d'importations, soit une couverture de 82,5%. On ajoutera que la masse monétaire s'est accrue de 7,5% par an (34,8 Md) et le crédit intérieur de 9% (81 Md au 31 décembre 1972).

Toutefois ces chiffres ne peuvent pas être jugés en eux-mêmes, un fait capital étant venu bouleverser les prévisions, la sécheresse générale qui a affecté la zone sahélo-soudanienne en 1972 (et qui s'est répétée en 1973). Dans ces conditions les rentrées fiscales n'ont pas pu être totalement recouvrées, impôts directs comme taxes douanières. Le commerce a dû se tourner en partie vers l'importation de céréales d'appoint (203 mT dont 143 livrées gratuitement, transport à destination compris), alors qu'un léger fléchissement des exportations se faisait sentir. Il faut noter aussi

que le capital a été gravement endommagé en matière d'élevage où les pertes ont été appréciées au 1/3 du cheptel (60% à Gao).

On peut considérer le financement du Programme comme un succès. Les réévaluations successives en ont porté le montant à 115,8 Md, les pourcentages respectifs des différents secteurs ayant été en partie aussi modifiés, portant surtout sur le secondaire passé de 19 à 26% et le primaire diminué d'autant. Sur cette somme, 93,6 Md ont été acquis, soit 81%, les secteurs les plus avantagés étant le primaire et le secondaire (90%). En fin de période, 58,7 Md étaient déjà utilisés ou en cours d'utilisation (soit 63% et un peu plus de 50% du montant projeté initialement). On notera sur les 10,6 Md utilisés pour l'Agriculture la part consacrée aux Opérations; par contre l'Office du Niger n'a recueilli que des promesses et de la part de la Chine. Le secteur secondaire a vu la réalisation de la plupart de ses projets (12,9 Md), notamment le complexe textile ITEMA, mais pas la brasserie.

La ventilation de ces chiffres fait apparaître que les investissements nationaux se limitent à 17% des crédits (mais 22% de la part utilisée). Les ressources extérieures apportent donc la part essentielle. Différents pays ou organismes internationaux y contribuent, préférentiellement d'ailleurs pour certains domaines. Par exemple la France pour l'Agriculture, la C.E.E. pour l'infrastructure, la Chine pour l'industrie, l'U.R.S.S. pour les mines, si bien que la proportion entre les crédits ouverts et les crédits utilisés varie.

En Md Fr	C.E.E.	Privé	Chine	France	B.I.R.D.	P.N.U.D.	R.F.A.	U.R.S.S.	Divers
Acquis	21,8	12,3	10,7	8,3	7,4	6,3	6,1	2,3	4,8
Réalisé	10,5	8,4	3,2	5,8	5,2	5,4	3,9	1,9	1,5

Il reste à savoir à quelles conditions ce financement a été accepté, quelle est la part des dons et celle des prêts, et quel bénéfice peut en être escompté.

(1) Rapport d'exécution du Programme triennal de redressement économique et financier 1970-1973, Bamako, déc. 1973, 3 vol. mult.

Le Programme étant maintenant achevé, un Plan quinquennal, en cours d'élaboration, doit prendre la relève pour les années 1974-1979 qui, selon toute vraisemblance, conduira les objectifs précédents.



**AFRIQUE
CONTEMPORAINE**

ce qu'il faut savoir
sur
l'actualité
de
L'AFRIQUE NOIRE
et de
MADAGASCAR

Notes de synthèse. Faits et documents de la vie économique, sociale et culturelle.
Revue de la presse, des livres, des revues. Biographie de personnalités.

Revue bimestrielle : 48 pages format 21 x 27 ;
le numéro - 6 F. Abonnement France et Etran-
ger ; 6 numéros par an - 28 F.

BFD 71-17

FICHER LEGISLATIF AFRIQUE

Ce fichier recense les textes législatifs et réglementaires d'intérêt général parus dans les journaux officiels des quinze Etats africains et malgache francophones depuis la date de leur accession à l'indépendance.

Prix du fichier
(comprenant environ 28 000 fiches jusqu'à la fin de 1972) : 1 500 F
les fiches de l'année 1973 200 F

BIMESTRIEL rédigé par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et la Direction de la Documentation

M A G H R E B

M A C H R E K

المغرب
الشرق

العالم العربي

M O N D E A R A B E

Dans chaque numéro, le lecteur trouvera

- DES QUESTIONS D'ACTUALITE, sous forme de « flashes », de notes, de chronologies
- DES PORTRAITS
- DES DONNEES CHIFFREES
- DES ETUDES sur des sujets politiques, économiques, sociaux ou culturels
- DES DOCUMENTS
- UNE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE, livres et revues intéressant
L'ALGERIE, LA LIBYE, LE MAROC et la TUNISIE
- DES ETUDES ET DES DOCUMENTS seront en outre consacrés aux pays de L'ORIENT ARABE

format 21 x 27, 80 pages, le numéro : 8,50 F
Abonnement un an
France et Étranger : 45 F

LA DOCUMENTATION FRANCAISE
29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07

Versement joint à la commande et adressé à M. le Régisseur des Recettes - C.C.P. PARIS 9060-98

**Extrait du catalogue
des « Notes et Etudes documentaires »**

Etudes sur l'Afrique

- N° 3 307. — La république du Dahomey.
- N° 3 327. — L'association des Etats africains et malgache à la Communauté Economique Européenne.
- N° 3 364. — Le Burundi.
- N° 3 424. — La Commission économique pour l'Afrique.
- N° 3 447. — Forêts et bois tropicaux d'Afrique.
- N° 3 682. — Le Soudan.
- N° 3 703. — La république gabonaise.
- N° 3 740-3 741. — La république Arabe Libyenne.
- N° 3 765-3 766. — La république démocratique du Congo.
- N° 3 787. — Le service de la coopération culturelle, scientifique et technique avec les Etats francophones africains et malgache.
- N° 3 818-3 819. — La république de Haute-Volta.
- N° 3 833-3 834. — La république Centrafricaine.
- N° 3 905-3 906. — Le tourisme en Afrique du Nord.
- N° 3 989-3 990. — La république de Côte-d'Ivoire.
- N° 3 994-3 995. — La république du Niger.

Extrait du catalogue des « Notes et Etudes Documentaires »

Les grandes villes du monde

- 3 463 — PARIS, présentation d'une capitale par Pierre GEORGES.
- 3 466 — LONDRES par J. CHALINE.
- 3 483 — PARIS, un héritage culturel et monumental par P. FRANCASTEL.
- 3 493 — MOSCOU par Basile KERBLAY.
- 3 517-3 518 — PARIS, le problème des transports par Pierre MERLIN.
- 3 615 — BARCELONE par Roland COURTOT et Robert FERRAS.
- 3 690-3 691 — PARIS, ville industrielle par Jean BASTIE.
- 3 694-3 695 — ROME par Lucie AUBRAC.
- 3 854-3 855 — MADRID par A. HUETZ de LEMPS.
- 3 872-3 873 — NEW-YORK par J. HEFFER.
- 3 886-3 887 — BUDAPEST par A. SCULTZ et R. FODOR.
- 3 963-3 964 — MEXICO par Claude BATAILLON et Hélène RIVIERE D'ARC.
- 3 982-3 983 — PARIS, la vie quotidienne par A. HAUMONT.

Les grandes villes d'Afrique et de Madagascar

- 3 505-3 506 — DAKAR par Assane SECK.
- 3 529-3 530 — TANANARIVE par Géraud DONQUE.
- 3 650 — ADDIS-ABEBA par Jean COMHAIRE.
- 3 797-3 798 — CASABLANCA par A. NOIN.

NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES

10 F

100 numéros par an

Abonnement annuel : 250 F

Services abonnements : Tél. 833.22.75

Titre de paiement libellé au nom de M. le Régisseur des Recettes
C.C.P. PARIS 9060-98, joint à la commande adressée
à LA DOCUMENTATION FRANÇAISE - 31, quai Voltaire, 75 340 Paris - Cédex 07

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT - DIRECTION DE LA DOCUMENTATION